TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE N° 9599 — 44 PAGES — MARDI 2 DÉCEMBRE 1975

A PÉKIN

M. Ford a été accueilli par les deux vice-premiers ministres

LIRE PAGE 44



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,30 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1,30 dir. ; Tunisie, 100 m. ; Allemagne, 1 DM ; Autriche, 10 sch. ; Belgique, 11 fr. ; Canada, 60 c. cts ; Danemark, 2,75 kr. ; Espagne, 22 pes. ; Grande-Bretagne, 18 p. ; Grèce, 18 dr. ; Iran, 45 ris. ; Italie, 250 L ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 11 fr. ; Norvège, 2,75 kr. ; Pays-Bas, 0,80 fl. ; Portugal, 12,50 esc. ; Suède, 2,25 kr. ; Suisse, 1 fr. ; U.S.A., 65 cts ; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 16

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 770-91-29

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Démocratie chrétienne et théologie de la révolution

La recherche de l'unité dans la diversité a été l'objectif du congrès de l'Union mondiale des démocrates-chrétiens qui vient de se réunir pendant trois jours à Rome. Deux cent cinquante délégués représentaient soixante partis et mouvements. Les uns participent au gouvernement, les autres militent dans l'opposition ou dans la clandestinité. Ils ont un point commun : ils s'inspirent du christianisme et pensent, comme Paul VI le leur a rappelé, que « le nom de chrétien peut être un signe de contradiction et même réclamer de l'héroïsme ».

Les débats n'en ont pas moins confirmé les profondes divergences d'un mouvement qui, créé voilà dix ans à la conférence de Lima, s'étend maintenant sur toutes les parties du monde. Mais quelle sorte d'idéologie commune peut dégager une multitude d'expériences nationales infiniment plus variées que celles que l'on confronte dans les réunions de l'Internationale socialiste, sans parler des conférences des partis communistes ?

Les représentants latino-américains, en particulier M. Radomiro Tomic (Chili), souhaitent lancer la démocratie chrétienne dans un processus révolutionnaire, lutter contre les sociétés multinationales, définir nettement les grands traits d'une idéologie démocrate-chrétienne. Les représentants du tiers-monde ont brossé un tableau des sous-développés face à l'Europe surindustrialisée ; ils ont parlé du caractère oppressif de l'ordre social latino-américain, dénoncé la présence américaine, dessinant en somme une théologie de la révolution.

Les Européens tiennent un tout autre langage. N'envisagent-ils pas parfois la mutation de leur parti en une formation élargie dont le caractère conservateur est indéniable ? Les dirigeants de l'Union européenne des démocrates chrétiennes s'étaient réunis à la veille de la conférence mondiale et avaient évoqué ce thème à demi-mot. La C.D.U. allemande souhaiterait que, avant les élections de l'an prochain en République fédérale et celles qui se dérouleront dans deux ans en Italie, la démocratie chrétienne européenne devienne le noyau d'un bloc auquel pourraient se rallier, par exemple, en France, l'U.D.R. ou les républicains indépendants. On est évidemment très loin des perspectives idéologiques que réclament les Latino-Américains.

Dans son rapport final, M. Mariano Rumor, ministre italien des affaires étrangères, a tenté de concilier les contradictions. Il s'est appuyé sur l'encyclique de Paul VI « Populorum Progressio », et a cité en exemple son compatriote Enrico Mattei, qui, en luttant contre les sociétés multinationales, a permis à l'Italie de préserver sa souveraineté sur ses sources d'énergie. Mais le problème que se pose la démocratie chrétienne, depuis des décennies, reste entier : où trouver cette fameuse « troisième voie » que cherchent les théoriciens des partis catholiques ? Et puis dans quelle mesure l'Eglise romaine encouragera-t-elle ou freinera-t-elle leurs efforts ?

Au cours de l'audience privée qu'il leur a accordée, Paul VI aurait rappelé avec émotion les liens qui unissent sa famille à la démocratie chrétienne, mais dans son allocution publique il a pris soin de marquer quelque distance : c'est au titre de « pèlerins de l'Année sainte » qu'il a reçu les congressistes. Au même moment, le cardinal Poletti, vicaire de Rome, indiquait fermement aux démocrates-chrétiens italiens qu'il n'était pas question de passer des « compromis » qui favorisent l'avance du marxisme, car « partout où le communisme arrive au pouvoir l'Eglise se trouve en difficulté ».

En lisant ces propos, beaucoup de délégués démocrates-chrétiens ont dû penser combien il était difficile de dégager entre le socialisme et le libéralisme autre chose qu'un sentier.

(Lire nos informations page 3.)

Le Conseil européen de Rome

• M. Schmidt pour la limitation des dépenses communautaires
• M. Giscard d'Estaing pour l'élection d'un Parlement au suffrage universel

Les travaux du Conseil européen s'ouvrent ce lundi 1er décembre, à 15 heures, à Rome, avec la participation de M. Giscard d'Estaing et des chefs de gouvernement de la Communauté européenne. La question de la participation britannique à la conférence Nord-Sud dominera les discussions. M. Giscard d'Estaing a mentionné dimanche soir, comme sujet important au Conseil, l'élection du Parlement européen de Strasbourg au suffrage universel. A ce propos, la Grande-Bretagne est en retrait sur ses partenaires.

Les débats porteront aussi sur une proposition du chancelier Schmidt visant à limiter les dépenses communautaires et qui pourrait, notamment, mettre en cause le fonctionnement de la politique agricole commune. Le président français s'en entretient avec le chancelier fédéral au cours d'un déjeuner en tête à tête qu'il a avec lui ce lundi.

Arrivé dimanche à Rome, M. Giscard d'Estaing a eu un dîner intime avec M. Leone, président de la République italienne. Il a été reçu lundi matin par le pape Paul VI ; Mme Giscard d'Estaing et M. Sauvagnargues ont été admis à la fin de l'audience. Le président français et M. Leone ont célébré ensuite, au palais Farnèse, le centenaire de l'Ecole française de Rome, pour laquelle une annexe a été inaugurée piazza Navona.

De nos envoyés spéciaux

Rome. — Le chancelier Schmidt est arrivé à Rome fermement décidé à faire partager par le conseil européen ses idées sur la double nécessité d'une politique budgétaire communautaire plus rigoureuse et d'une réforme du Marché commun agricole. Ces questions devraient en bonne logique occuper une place importante dans les discussions, du moins si l'attention des participants n'est pas complètement captée par l'incartade britannique et les moyens d'y remédier, à deux semaines de la date prévue pour l'ouverture de la conférence Nord-sud.

Le gouvernement allemand a envoyé récemment aux autres Etats membres ainsi qu'à la commission de Bruxelles un aide-mémoire où il expose dans le détail sa position, notamment en matière budgétaire. On y explique qu'en ces temps de crise la générosité de l'Allemagne à l'égard de l'Europe ne peut être sans fin ; le gouvernement fédéral est disposé à contribuer au budget de la Communauté, à donner plus qu'il ne reçoit, mais à la condition que ce débours net au profit de l'Europe demeure limité. Et de développer l'idée qu'il convient de mettre un frein à la progression des dépenses de la Communauté.

Pour ce faire, le chancelier suggère que, chaque automne, les ministres des affaires étrangères et les ministres des finances fixent pour l'exercice suivant une enveloppe financière dans les limites de laquelle le budget communautaire devrait être établi, étant entendu que le montant global des crédits ainsi affectés à la construction européenne ne devraient pas par la suite être dépassés, sauf circonstances tout à fait exceptionnelles.

Cette formule de l'enveloppe, repoussée par M. Ortoli, le président de la Commission, dans l'interview qu'il nous a donnée à la veille du « sommet » (*le Monde* daté 30 novembre-1er décembre) pourrait aboutir, si elle était retenue, à une modification profonde de la politique européenne telle qu'elle est conçue depuis le début du Marché commun. Elle signifierait en effet que les décisions prises par les Neuf pour doter progressivement la C.E.E. de politiques communes, puis pour gérer ces politiques, pourraient désormais être remises en cause pour des raisons budgétaires. Ce serait surtout le cas de la politique agricole commune, qui représente environ 70 % du budget européen et que l'aide-mémoire allemand désigne comme une cause essentielle de la forte progression des dépenses. Sa gestion normale quotidienne serait rendue plus hasardeuse : le Conseil et la Commission, en cas de difficultés rencontrées sur tel ou tel marché — par exemple en cas de surproduction — ne pourraient plus faire plein usage des possibilités de soutien offertes par les règlements européens, de peur de dépasser les crédits inscrits dans le budget. C'est dire que les avantages consentis aux agriculteurs dans les règlements adoptés par le conseil des ministres deviendraient partiellement théoriques.

Le gouvernement allemand propose encore de créer, au sein de la Commission un commissaire aux finances dont la tâche exclusive serait de superviser la gestion du budget européen. Il lui reviendrait de se prononcer sur les incidences financières des propositions de la commission, autrement dit, d'évaluer dans quelle mesure ces propositions sont acceptables.

MAURICE DELARUE et PHILIPPE LEMAITRE.

(Lire la suite page 2.)

L'agitation dans les casernes

D'autres inculpations sont attendues après celles de quatorze soldats

Quatorze soldats du contingent ont été inculpés, samedi 29 et dimanche 30 novembre, de tentative de démoralisation de l'armée par le magistrat de la Cour de sûreté de l'Etat chargé d'instruire le dossier à la demande du ministère de la défense. L'un des quatorze inculpés a été laissé en liberté, les treize autres ont été incarcérés dans plusieurs prisons de la région parisienne.

Selon toute vraisemblance, il s'agit de quatorze appelés des garnisons de Besançon et de Cazaux (Gironde), où avait été annoncée la constitution d'un syndicat régimentaire et où ont été distribués des tracts jugés « nuisibles au moral de l'armée ». D'autres inculpations sont, du reste, à prévoir.

L'ensemble des partis de l'opposition et les mouvements d'extrême gauche ont condamné le recours à la Cour de sûreté de l'Etat, tandis que, de son côté, le ministère de la défense précise que sa plainte a pour effet d'atteindre « des manipulateurs irresponsables de soldats, afin qu'ils prennent conscience de leurs responsabilités ».

SEPT ANS APRÈS 1968

par JEAN PLANCHAIS

Une poignée de jeunes gens vont répondre devant la Cour de sûreté de l'Etat de la propagande antimilitariste qu'ils auraient diffusée. Mais qui répondra de l'incapacité du pouvoir, depuis plusieurs années, à entreprendre une véritable transformation de l'armée ?

C'est bien de cela qu'il s'agit, ou qu'il devrait s'agir, alors que certains tendent de nous ramener, avec une sorte d'amère jubilation, à près de vingt ans en arrière. L'armée française, réduite à un « adversaire potentiel » puissant, certes, mais immobile, va retrouver un ennemi, l'ennemi d'Indochine, l'ennemi d'Algérie, bref, la subversion ! Et l'on voit ressurgir le vocabulaire de la guerre révolutionnaire, les formules de cette « action psychologique » qui fit beaucoup plus de dégâts dans les esprits militaires — et dans certains milieux civils — que dans les rangs de ceux qu'elle prétendait combattre.

Le gouvernement prendra-t-il garde aux effets de l'opération qu'il a lancée ? Quelques soldats veulent créer un syndicalisme militaire. Thèse discutable, mais qui vaut d'être discutée. Des comités de soldats, dont les uns réclament l'amélioration de la qualité de la vie et des rapports au sein des unités, alors que d'autres à partir des mêmes thèmes, mettent radicalement en cause l'institution, quelques tracts faisant appel à la mythologie révolutionnaire de l'ultra-gauche.

(Lire la suite page 12.)

Les «casques bleus» restent sur le Golan

Le gouvernement israélien s'est réuni, ce lundi 1er décembre, en séance extraordinaire, pour examiner les implications de la résolution sur le Golan, adoptée dans la nuit de dimanche à lundi par le Conseil de sécurité. Cette résolution prévoit la reconduction du mandat des « casques bleus » pour une nouvelle période de six mois, mais stipule que le Conseil de sécurité continuera, le 12 janvier prochain, le débat sur le problème du Proche-Orient, « y compris la question de la Palestine ». Ce vote a provoqué un très vif mécontentement dans les milieux gouvernementaux de Jérusalem, qui estiment que le Conseil de sécurité a cédé au « chantage syro-soviétique ». La déception est particulièrement vive en ce qui concerne l'attitude des Etats-Unis, la presse de Jérusalem parlant d'« érosion de la position américaine » à l'égard du problème palestinien.

Dans le Sinaï, les Israéliens ont évacué, dimanche matin, les gisements de pétrole d'Abou-Rodeiss, aux termes de l'accord de dégagement égypto-israélien du 1er septembre dernier.

Ces accords, ainsi que la situation sur le front syrien, ont fait l'objet de débats lors de deux conférences consacrées à la guerre d'octobre 1973, qui ont réuni récemment à Jérusalem puis au Caire des experts internationaux et un grand nombre de militaires israéliens et égyptiens. Michel Tatu fait le point, à la lumière de ces débats, sur la phase actuelle du conflit entre Israël et ses voisins.

I. — Les militaires l'arme au pied

De notre envoyé spécial MICHEL TATU

Mont Hermonite, sur les hauteurs du Golan. — La vue est imprenable. A plus de 1 000 mètres d'altitude, non loin du mont Hermon, ce piton de l'« extrême orien » du Golan domine la plaine de Damas comme un balcon. La zone de l'ONU est ici très mince, et les positions syriennes sont toutes proches, au pied de la colline, peu visibles parce qu'enterrées. Un peu à droite, en retrait, la ville de Kuneitra, ou plutôt ce qu'il en reste, est complètement enserrée entre des collines tenues par Israël, à tel point qu'elle paraissait à un jet de pierre, tout à l'heure, au détour d'une route. On comprend que les Syriens soient peu pressés de la reconstruire dans ces conditions et se sentent dominés par Israël plus encore qu'ils ne dominaient les kibboutzim de Haute-Galilée à l'ouest du plateau avant 1967. En tout cas, pour l'officier israélien qui nous accompagne, la démonstration est éclatante :

« Vous comprenez pourquoi nous ne pouvons nous retirer : la distance d'ici jusqu'au Jourdain est de 20 kilomètres ; il faut une demi-heure à des blindés pour la franchir. Or Israël est un trop petit pays pour avoir autre chose qu'une armée de réserve. Ce n'est pas comme en face, où l'adversaire a une armée de métier, toujours sur pied de guerre. Il nous faut, à nous, le plus grand délai possible de préavis pour notre mobilisation, et c'est ici que nous l'obtenons. »

On pourrait faire observer que ces magnifiques positions n'ont pas permis de voir venir à temps l'attaque syrienne de 1973, mais une autre question vient à l'esprit : et si, le Golan étant rendu aux Syriens, mais démilitarisé, Israël conservait ici même une station d'alerte, comme celle qu'il a obtenue à Oum-Khashiba dans le Sinaï ? Là encore, la réponse est sans équivoque : « *Il ne suffit pas d'observer. Nous devons aussi pouvoir défendre cette position, afin que la bataille se déroule ici, et non dans la région peuplée de Haute-Galilée.* »

(Lire la suite page 4.)

AU JOUR LE JOUR

SECRET

Un esprit éminent a dit que le radicalisme était un état d'âme. De M. Robert Fabre à M. Gabriel Péronnet, en passant par Mme Françoise Giroud, il apparaît aujourd'hui que l'âme du radicalisme, s'il en a une, est dans tous ses états.

Dès lors, quel est son secret ? Quel amour incompris, quel mystère sentimental cache-t-elle ? Les passions du pouvoir sont souvent les plus fortes. Ce que nous voyons resurgir maintenant, n'est-ce pas la nostalgie de ce que le général de Gaulle appelait, avec un peu trop de mépris il est vrai, les jeux stériles des partis, et qui n'est au fond que le goût de la politique ?

ROBERT ESCARPIT.



UN REPORTAGE-DOCUMENTAIRE

Le Liban dans la tourmente

Analyser la crise libanaise, en n'oubliant aucune de ses multiples facettes, ses origines lointaines et ses causes immédiates, son caractère tragique comme ses aspects « folkloriques », constitue une gageure pour la presse écrite, en peine d'exposer avec clarté un problème aussi complexe qu'ambigu. Expliquer le conflit par l'image nécessite une bonne dose d'audace. Deux jeunes journalistes-réalisateurs, Jocelyn Saab (Libanaise vivant en France) et Jorg Stocklin (Français résidant au Liban), ont tenté l'aventure avec peu de moyens et beaucoup de bonne volonté pour offrir aux télévisions européennes un reportage-documentaire : « *Le Liban dans la tourmente.* » Faute du petit écran, le public parisien aura heureusement la possibilité de voir ce film tourné en 16 millimètres au cinéma Entrepôt.

Les auteurs ont fait mieux que fournir une interprétation de la crise : ils nous soumettent un dossier, nous livrent les témoignages des principaux protagonistes de la guerre civile. Chrétiens et musulmans, progressistes ou conservateurs, bourgeois, prolétaires, intellectuels, exposent leurs thèses respectives nous disent pourquoi ils ont pris les armes, confient leurs angoisses, leurs espoirs et leurs objectifs. Une mosaïque de la société libanaise pulvérisée par l'explosion populaire, est ainsi reconstituée sous nos yeux ; au fur et à mesure que les mécanismes du système sont démontés le spectateur prend conscience des vices qui ont grippé l'appareil de l'Etat.

Des mythes largement répandus et entretenus par l'apparence des choses s'évanouissent les uns après les autres. Les propos d'une guide ainsi que ceux de la radio nationale présentant le pays aux touristes comme une sorte de paradis terrestre, images d'Epinal à l'appui, paraissent après coup comme cruellement dérisoires. D'évidence, la volupté de « lézarder au soleil », de se livrer aux joies gastronomiques et aux plaisirs nocturnes, n'est pas à la portée de tous. Jocelyn Saab et Jorg Stocklin nous montrent aussi « l'autre Liban », celui de la vaste majorité des citoyens qui n'avaient cessé de souffrir dans l'ombre, derrière la façade scintillante érigée par et pour les « *happy few* ».

ERIC ROULEAU.

(Lire la suite page 31.)

UN GRAND PAS EN AVANT A ÉTÉ FAIT AU LIBAN DANS LE SENS DE LA RÉCONCILIATION NATIONALE nous déclare M. Couve de Murville

(Lire page 5.)

DIPLOMATIE

LA RÉUNION A ROME DU CONSEIL EUROPÉEN

M. Giscard d'Estaing pour l'élection d'un Parlement au suffrage universel

(Suite de la première page.)

Le chancelier Schmidt invitera d'ailleurs ses partenaires à réformer la politique agricole commune, de manière à parvenir à un meilleur équilibre des marchés. L'aide-mémoire allemand met l'accent sur la nécessité de pratiquer une politique de prix très prudente, du moins en ce qui concerne les produits laitiers, la viande de bœuf et le vin.

Il est également demandé que les producteurs de lait soient associés aux dépenses engagées pour résorber les excédents et que la garantie actuellement accordée aux producteurs de viande (régime dit de l'intervention permanente) soit réduite.

Il semble peu probable que les chefs de gouvernement s'appesantissent sur les mesures envisagées pour rendre plus efficace et moins coûteuse la politique agricole. En revanche, le Conseil européen pourrait essayer de parvenir à une décision sur la nature de l'effort à entreprendre — simple recommandation de vigilance ou au contraire adoption d'une enveloppe contraignante — pour modérer la progression des dépenses. En bonne logique, M. Giscard d'Estaing devrait être un adversaire résolu de la proposition d'enveloppe, puisqu'elle aboutirait à un plafonnement des dépenses agricoles, autrement dit à une formule à laquelle la France s'est jusqu'ici toujours opposée. Il faut bien constater cependant que du côté français aucun indice, aucune déclaration ne sont venus encore confirmer que le président de la République était décidé à résister avec résolution aux exigences du chancelier fédéral.

Les affaires institutionnelles

Le « sommet » européen de Paris de 1974 avait chargé le premier ministre belge d'établir avant la fin de 1975 un rapport sur l'« *union européenne* » (objectif que les Neuf chefs de gouvernement s'étaient proposé, au « sommet » de 1972, d'atteindre avant 1980). M. Tindemans s'est livré à une enquête approfondie dans toutes les capitales et dans tous les milieux politiques de la Communauté (seul le parti communiste français a refusé de s'entretenir avec lui). Le rapport final ne sera terminé qu'après le prochain conseil européen et M. Tindemans se contentera, à Rome, de dire à ses collègues où en est sa mission. Le premier ministre belge serait relativement optimiste, mais il penserait que la date de 1980 ne pourra être tenue. Il attacherait une grande importance à l'aspect monétaire de l'union européenne.

Le « sommet » de Paris de 1974 avait aussi demandé de mettre en œuvre l'article 138 du traité de Rome prévoyant l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct « *à partir de 1978* ».

Un projet en ce sens, sur lequel les Neuf doivent se prononcer, a été adopté le 14 janvier dernier par le Parlement européen, par 106 voix contre 2 — les socialistes danois — et 17 abstentions (9 communistes français et italiens, 6 Français gaullistes et 2 libéraux danois). Il prévoit que le Parlement passera de 198 sièges actuels à 355, répartis géographiquement, selon une formule qui ménage les petits pays. Ainsi, l'Allemagne avait 71 sièges, la Grande-Bretagne 67, l'Italie 66, la France 65, les Pays-Bas 27, la Belgique 23, le Danemark 17, l'Irlande 13, le Luxembourg 6. Le Parlement européen propose que chaque pays utilise pour le moment le système électoral de son choix, que le mandat soit de cinq ans, que le cumul des mandats européens et nationaux soit possible mais non obligatoire, enfin que les premières élections européennes aient lieu le premier dimanche de mai 1978.

Les principaux litiges portent sur la répartition géographique. Certains pays, notamment la France, trouvent que la part faite aux petits pays est trop belle ; la Grande-Bretagne pense que la date de 1978 est trop proche ; le Danemark refuse le jour électoral unique et veut faire coïncider les scrutins européens avec le scrutin national.

Un passeport européen ?

Les experts qui étaient chargés par le « sommet » de 1974 d'établir un projet de passeport uniforme ont terminé leur travail. Un modèle européen est prêt. Il aura trente-deux pages, sera libellé en deux ou trois langues, dont obligatoirement le français et l'anglais. Sa couverture sera sans doute pourpre, mais ce choix n'est pas définitif. Le passeport continuera d'être délivré comme aujourd'hui par les autorités nationales. Plus complexe est le projet d'union des passeports, qui comporterait la suppression de tout contrôle aux frontières intérieures de la Communauté. Ce qui suppose une harmonisation des législations sur les étrangers.

Enfin, les chefs de gouvernement entendent avoir un échange de vues sur l'évolution de la situation en Espagne et au Portugal, ainsi que sur les orientations à donner aux relations de la Communauté avec les pays de la péninsule Ibérique. Ils procéderont aussi à un échange de vues sur l'évolution des relations de la Communauté avec les pays de l'Est.

MAURICE DELARUE
et PHILIPPE LEMAITRE.

● *Les secrétaires généraux des syndicats C.G.T. (français) et C.G.I.L. (Italie),* MM. Georges Séguy et Luciano Lama, se sont rencontrés samedi 29 novembre à Rome pour discuter de la situation économique en Europe. Dans un communiqué commun, les deux confédérations ont déclaré : « *Nous exprimons notre inquiétude face à la situation portugaise et réaffirmons notre solidarité avec les travailleurs portugais, en souhaitant que la classe ouvrière et les forces démocratiques s'unissent contre les tentatives de réaction dans ce pays pour défendre les objectifs de liberté et de démocratie inspirés par la révolution.* » — *(A.F.P.)*

La conférence d'Abou-Dhabi a marqué le véritable départ du dialogue euro-arabe

De notre envoyé spécial

Abou-Dhabi. — Le dialogue euro-arabe a vraiment commencé à Abou-Dhabi. Telle était l'opinion générale parmi les participants à la session qui s'est tenue du 23 au 27 novembre, la troisième au niveau des experts après celles du Caire et de Rome, en juin et juillet derniers. Les cent sept délégués européens représentant les neuf pays de la Communauté et les cent cinquante-quatre personnalités représentant les vingt pays de la Ligue arabe et l'O.L.P. étaient répartis dans sept commissions : infrastructure et communications, problèmes agricoles, industrialisation, coopération scientifique et technologique, commerce, problèmes financiers, culture et affaires sociales.

Les délégations arabes ont présenté de nombreux projets allant de la création de routes aux grandes réalisations agricoles (concernant notamment le Soudan, le sud de l'Irak, la Syrie) et industrielles (pétrochimie, engrais, sidérurgie), en passant par l'ouverture des pays de la Communauté aux produits arabes, la coopération scientifique et technique, le développement des investissements et l'amélioration du statut des travailleurs émigrés en Europe. Seule la question du pétrole a été, d'un commun accord, réservée à la conférence Nord-Sud qui doit se réunir à Paris.

Les délégations européennes se sont efforcées de sélectionner un certain nombre de projets selon un ordre de priorité et d'établir une procédure d'examen. Pour l'infrastructure, par exemple, la priorité a été accordée au développement des ports arabes, engorgés à la suite de l'augmentation subite des importations. Dans la commission de l'industrie, des projets précis ont été examinés, et l'on s'est efforcé de découvrir les complémentarités et d'éliminer les concurrences inutiles. La commission du commerce a buté sur la répugnance des Européens à accorder aux pays arabes un statut particulier, inscrit dans un « contrat général », qui les placerait dans une situation comparable à celle des pays africains bénéficiaires des accords de Lomé. Les Européens ont aussi objecté qu'un accord commercial entre la C.E.E. et le Maghreb était près d'être conclu et qu'un autre était envisagé avec le Machrek (les pays arabes du Proche-Orient).

Le coup d'envol du dialogue euro-arabe avait été donné, à la fin de 1973, par les quatre ministres arabes qui s'étaient présentés en pleine crise pétrolière devant les Neuf réunis à Copenhague. Ils avaient proposé de faire bénéficier les pays européens des capitaux énormes que le pétrole procure à certains pays arabes, en échange d'une aide technologique et de biens d'équipements. Les délégations européennes sont toujours disposées à s'engager dans cette voie. Mais le problème politique a fait irruption au cours de l'année 1974, lorsque les partenaires des pays européens ont posé la question de la participation de l'O.L.P. au dialogue euro-arabe.

Le dispositif mis en place dès juillet 1974 à la conférence de Paris, qui comprenait une « commission générale » chargée de coordonner et d'animer les travaux d'une série de commissions spécialisées, menaçait de ne jamais fonctionner. C'est à M. Sauvagnargues, ministre français des affaires étrangères, que l'on doit d'être sorti de l'impasse. Il proposa de laisser aux délégués arabes le soin de « placer » des délégués palestiniens dans les différentes commissions. C'est cette idée qui, approuvée par les Arabes puis par les Européens, a permis de réunir les experts européens et arabes.

Des délégués arabes à Abou-Dhabi ont néanmoins évoqué certains problèmes politiques. M. Tariam, ministre des affaires étrangères des émirats arabes unis, a critiqué le rejet par les pays européens de la résolution des Nations unies condamnant le sionisme. M. Mahmoud Riad, secrétaire général de la Ligue arabe et ancien ministre des affaires étrangères égyptien, a demandé comment les pays européens avaient l'intention de donner suite à leur prise de position du 6 novembre 1973 sur les droits légitimes des Palestiniens. Cette dernière question est restée sans réponse. Mais le travail des commissions ne s'en est pas ressenti ; il s'est déroulé sans heurts, et à aucun moment les représentants de l'O.L.P. n'ont cherché à ramener les débats sur le terrain politique.

La commission générale, dont la réunion avait été prévue lors de la conférence de Rome, sera prochainement convoquée à Luxembourg, sans doute en mars 1976. Une quatrième conférence des experts se tiendra ensuite. L'irritante question de la représentation de l'O.L.P., contre laquelle s'insurgent toujours certaines délégations européennes, ne se posera finalement qu'au niveau d'une conférence des ministres. La commission générale, a-t-il été décidé, sera composée d'ambassadeurs ou de hauts fonctionnaires, ceux-là mêmes qui ont animé et coordonné les travaux des experts.

La majorité des délégués, tant européens qu'arabes, se sont également félicités de la bonne atmosphère qui a entouré leurs travaux. Le temps de la grande crise pétrolière est manifestement révolu.

ROLAND DELCOUR.

EUROPE

Finlande

Les communistes font leur rentrée politiq[ue] dans le gouvernement de coalition

De notre correspondant

Helsinki. — Après six mois de crise, le président de la République, M. Kekkonen, a désigné dimanche soir 30 novembre les membres du nouveau gouvernement. Dirigé par M. Miettunen (parti du centre), il comprend cinq sociaux-démocrates, quatre démocrates populaires (S.K.D.L.), quatre membres du parti du centre (dont le premier ministre), deux membres du parti national suédois, un membre du parti libéral et deux indépendants.

La grande nouveauté est la rentrée politique des communistes (S.K.L.D.), après quatr eans d'absence. Mais seule la fraction majoritaire, conduit epar M. Seerinen, président du parti communiste, est présente. M. Sinisalo, leader des minoritaires, a refusé de participer à un gouvernement dont le programme ne prévoit pas de réels changements d'orientation de la politique économique.

Les votes quo ont eu lieu dimanche dans les deux organes directeurs du parti démocrate populaire de Finlande (S.K.D.L.) ont montré clairement ses divisions : 16 voix pour la participation au gouvernement et 4 contre au comité directeur ; 23 pour et 10 contre au groupe parlementaire. Au comité central du parti communiste, vingt membres ont voté pour et quatorze contre l'entrée au gouvernement. Il est encore trop tôt pour mesurer les conséquences de ce vote, mais il est clair que l'unanimité, qui avait pu paraître restaurée depuis le dix-septième congrès du parti et pendant toutes les négociations sur le programme gouvernemental, n'aura pas résisté à l'épreuve de l'entrée au gouvernement. M. Sinisalo estime que ce geste aura « *des conséquences incalculables* », même si M. Alenius, le président de la S.K.D.L. s'est réservé « *le droit de sortir du gouvernement s'il apparaît, à l'usage, qu'il n'essaie pas vigoureuse[ment] de mettre en œuvre une poli[tique] efficace de l'emploi* ».

La seconde particularité d[u] gouvernement est l'absence, p[armi] les représentants du parti [du] centre, des deux hommes [...] M. Johannes Virolaines et M. Karjalainen, qui ont été l'u[n] [ou] l'autre, ou ensemble, pré[sents] dans tous les gouvernem[ents] majoritaires ou minoritaires [...] tristes depuis vingt ans. C'e[st le] président Kekkonen lui-mêm[e qui] aurait souhaité qu'ils n'appar[tien]nent pas au nouveau cab[inet]. Mais la lutte qui va se dér[ouler] entre eux pour le poste de p[rési]dent du parti, qu'occupe actu[elle]ment M. Virolainen, pourra a[voir,] comme cela s'est vu dans le [pré]cédent cabinet de M. Sorsa, [des] conséquences sur la stal[bilité] interne du cabinet. C'est fi[nale]ment M. Paavo Väyrynen, le jeune vice-président du part[i du] centre (il est âgé de vingt-[...] ans) proche de M. Karjala[inen,] qui représente avec M. F[...] Karpola, président du gr[oupe] parlementaire, la direction d[u] parti.

Pour ménager un équi[libre] entre la gauche et les centre[s, le] nombre des portefeuilles [a] augmenté : neuf pour la gau[che,] sept pour les centres et deu[x] des personnalités en dehors [des] partis. Les sociaux-démocr[ates,] sous la direction du présiden[t du] parti, M. Kalevi Sorsa, ont [...] trois postes essentiels : les aff[aires] étrangères, les finances e[t le] commerce et l'industrie. Les c[om]munistes ont quatre portefeu[illes] techniques. Il y a peu d'anc[iens] ministres (six sur dix-huit), [...] tous les partis, à l'exception [du] parti suédois, ont envoyé au [gou]vernement le président de [leur] groupe parlementaire.

Malgré ces dosages, il fa[udra] tout le talent de diplomate [et la] conviction du premier mini[stre,] M. Miettunen, pour parven[ir à] mettre au point, d'ici à jan[vier,] son programme définitif. Ma[is la] procédure exceptionnelle grâ[ce à] laquelle le gouvernement a [pu] être finalement formé, le rôle [im]portant qu'a joué le présider[nt de] la République, les réserves [...] exprimées discrètement ou o[uver]tement, montrent la profon[deur] de la crise politique qui sévi[t en] Finlande.

GILLES GERMAIN.

LE NOUVEAU CABINET

Premier ministre : M. M[...] Miettunen (centre);
Premier ministre adj[oint,] ministre des affaires étrangèr[es] : M. Kalevi Sorsa (social dé[mo]crate);
Finances : MM. Paul Pa[...] (social démocrate), Viljo Lu[...] (sans parti);
Intérieur : M. Paavo Titli[...]nen (social démocrate).
Justice : M. Kristian Ge[...] (parti suédois);
Défense : M. Ingvar S. M[...] (parti suédois);
Industrie : M. Eero Ran[...] (social démocrate);
Commerce extérieur : M. Sa[...] T. Lehto (sans parti);
Agriculture : M. Heimo Li[...] (centre);
Travail : M. Paavo A[...] (communiste);
Transports : M. Kauko Hje[...] (communiste);
Affaires sociales : Mmes I[...] Toivanen (libérale), Pi[...] Tyoelaejaervi (social démocra[te]);
Education : MM. Paavo Vae[...]nen (centre), Kalevi Kivi[...] (communiste);
Logement : M. Olavi Haenni[...] (communiste);
Plan : M. Reino Karpola (c[en]tre).

Tous les ministres communi[stes] appartiennent à l'aile « révisi[on]niste » du parti.

M. MIETTUNEN

l'homme des situation[s] difficiles

Chauve, un œil d'aigle derri[ère] de grosses lunettes qui dévorent [un] visage lisse, le nez fin et [la] bouche en lame de ras[oir,] M. Miettunen a, à soixante-h[...] ans, toute l'apparence de l'hom[me] d'autorité, de l'homme des situ[a]tions difficiles qu'il est. Sec[ré]taire du parti agrarien au lend[e]main de la seconde gue[rre] mondiale, de 1946 à 1950 il [a] collaboré étroitement av[ec] M. Kekkonen.

Il a été de nombreuses f[ois] ministre, en particulier chaq[ue] fois que M. Kekkonen a dirigé [le] gouvernement. Il a eu tantôt [le] portefeuille des transports, tan[tôt] celui de l'agriculture ou [des] finances.

Nommé gouverneur de Lapo[nie] en 1958, jusqu'à sa retraite [en] 1973, M. Miettunen dispose [de] deux atouts : le soutien du pr[é]sident et l'habitude de colla[borer] avec lui, et ses qualit[és] de diplomate et de négociate[ur] sont reconnues par tous. — G. G.

Grèce

DIX ANCIENS POLICIERS ACCUSÉS DE TORTURES DURANT LA DICTATURE SONT ACQUITTÉS

Athènes (A.F.P.). — La cour d'assises de Chalkis, capitale de l'île d'Eubee, à 85 kilomètres au nord d'Athènes, a condamné, dimanche 30 novembre, à des peines allant de quatre mois à dix mois de prison quatre commissaires de police, anciens membres de la Sûreté générale d'Athènes, accusés d'avoir torturé des détenus politiques durant la dernière année de la dictature en Grèce (25 novembre 1973-24 juillet 1974). Dix autres policiers ont été acquittés. Les condamnés peuvent racheter leur peine par le paiement d'une amende de 150 drachmes (soit 28 F.F.) par jour.

Cependant, certains d'entre eux, dont les commissaires Mallios et Baballs, seront maintenus en détention, car ils sont impliqués dans un autre procès pour tortures durant toute la période de la dictature.

Au cours du procès qui s'était ouvert le 11 novembre dernier, quatre-vingt-dix témoins à charge, pour la plupart des étudiants, avaient décrit les tortures dont ils avaient fait l'objet durant leur détention dans les locaux de la Sûreté générale d'Athènes. Les accusés ont nié en bloc.

L'annonce des faibles peines infligées par la cour d'assises de Chalkis a été accueillie à Athènes avec indignation, dans les milieux socialistes et estudiantins.

La crise irlandaise

DES ATTENTATS A L'AÉROPORT DE DUBLIN FONT UN MORT ET SEPT BLESSÉS

(De notre correspondant.)

Dublin. — Deux attentats à la bombe à l'aéroport de Dublin, samedi 29 novembre, ont fait un mort et sept blessés. Ils pourraient être le fait d'un groupe terroriste venus d'Ulster.

Les deux bombes placées dans les toilettes de l'aéroport ont explosé quelques heures après le départ pour le conseil européen, à Rome, du premier ministre, M. Liam Cosgrave. Dans un communiqué publié samedi soir à Rome, M. Cosgrave a déclaré : « Tous les terroristes, où qu'ils opèrent dans ces îles, partagent la culpabilité de ces crimes odieux. » Le premier ministre faisait ainsi allusion à la vague actuelle d'attentats de l'IRA, en Angleterre.

•

Un homme, affirmant parler au nom de l'IRA provisoire, a téléphoné samedi à l'agence britannique Press Association, à Londres, pour revendiquer le meurtre de l'éditeur Ross McWhirter, tué jeudi soir 27 novembre à son domicile londonien (« le Monde » du 29 novembre.)

EUROPE

Portugal

Le mot d'ordre du P.S. « socialisme dans la liberté » est presque devenu officiel

De notre correspondant

Lisbonne. — « *Le 25 novembre a été notre victoire militaire comme le 25 avril 1975 a été notre victoire électorale* », dit-on maintenant au P.S. Pour les socialistes, l'heure semble venue d'imposer des solutions. Les communistes au gouvernement ? Il faut, auparavant, qu'ils se définissent et fassent leur autocritique ; qu'ils avouent le caractère « *contre-révolutionnaire* » de la tentative de coup d'État du 25 novembre. Le « *projet national* » du commandant Melo Antunes ? Les amis de M. Soares s'en méfient : ils considèrent que les militaires ont déjà suffisamment gouverné et que maintenant ils doivent laisser la place aux civils. Opinion qui coïncide d'ailleurs avec celle déjà exprimée par le parti populaire démocratique et par le Centre démocratique et social.

En tout cas, l'expression « *socialisme dans la liberté* », si chère au P.S., est désormais reprise aux plus hauts échelons politiques et militaires. Elle a été utilisée par le nouveau chef d'état-major de l'armée de terre, le colonel Ramalho Eanes, pour définir ses objectifs. On l'a aussi entendue au cours de la cérémonie d'investiture du chef d'état-major de la marine, l'amiral Souto Cruz. Et le président de la République, dans un message au pays diffusé par la télévision le samedi 29 novembre, a déclaré que « *la voie de l'indépendance nationale et du socialisme dans la liberté est dans la démocratie pluraliste* ».

De son côté, le commandant Melo Antunes est venu à nouveau devant le petit écran pour rassurer les Portugais sur les intentions des modérés. Il a exprimé la détermination des membres du Conseil de la révolution de s'opposer à tout « *virage à droite* ».

Après la facile victoire obtenue par les militaires révolutionnaires, le 25 novembre, les craintes demeurent, en effet, sur l'éventualité d'un coup de force de la droite pour essayer de tourner à son profit le nouveau rapport de forces. Le général Charais, commandant de la région militaire du Centre, membre lui aussi du groupe des « neuf », a alerté la population contre « *certaines forces non intéressées par le succès de la révolution* », qui provoqueraient des attentats.

Un avertissement au président de la République

C'est en effet un véritable avertissement que le colonel Jaime Neves, chef des commandos du régiment d'Amadora, a lancé le samedi 29 novembre au président de la République, pendant la cérémonie d'hommage à cette unité pour le rôle qu'elle avait joué dans la défense du sixième gouvernement les 25 et 26 novembre. « *Le régiment des commandos n'est pas encore satisfait*, a déclaré le colonel Neves. *Il pense qu'il y a encore beaucoup de choses à faire et il est fermement décidé à aller jusqu'au bout.* » Venant d'un officier connu pour ses opinions de droite, et de plus encouragé par le succès militaire dont il a été le principal artisan, cet avertissement donne à réfléchir.

Les funérailles des deux soldats des commandos morts au cours de l'assaut contre la caserne de la police militaire auront lieu ce lundi 1er décembre. Les itinéraires ont été rendus publics : de toute évidence, on souhaite que l'occasion soit mise à profit pour une manifestation populaire d'appui aux vainqueurs.

Cependant, le nombre des militaires arrêtés ne cesse d'augmenter. La remise en ordre se poursuit. Un communiqué de la présidence de la République a expliqué la démission du vice-amiral Rosa Coutinho du Conseil de la révolution par « *la contestation dont il est l'objet de la part de certains secteurs politiques* ».

Selon le *Jornal de Noticias* publié à Porto, où l'état de siège n'a pas été déclaré, d'autres officiers auraient été arrêtés. Parmi eux, le lieutenant-colonel Metelo, ancien ministre de l'intérieur et vice-premier ministre du cinquième gouvernement provisoire, le commandant Emilio da Silva, ministre de l'éducation nationale des quatrième et cinquième gouvernements, le capitaine Belo, responsable de la sécurité du dépôt de matériel de guerre de Beirolas, dans la banlieue de Lisbonne.

Pour rechercher les armes en possession des civils, le Cnoseil de la révolution a autorisé les forces militaires à perquisitionner les sièges de partis e tsyndicats.

Les locaux de LUAR (Ligue d'union et d'action révolutionnaire), d'extrême gauche, ont ainsi été encerclés et fouillés le dimanche 30 novembre par des policiers. Aucune arme n'aurait été trouvée.

Profitant de l'allégement de l'état de siège décidé le 29 novembre, les journaux ont paru, à l'exception de six quotidiens dont les administrateurs avaient été démis.

JOSÉ REBELO.

L'AMIRAL ROSA COUTINHO

Antonio Alva Rosa Coutinho, né en 1926 à Lisbonne, diplômé de l'Ecole navale, ingénieur géographe, avait été nommé vice-amiral en mai 1974 en tant que membre de la junte que présidait le général Spinola. Il avait été envoyé en Angola pour diriger la junte militaire provisoire. Il avait fait l'objet de critiques à Lisbonne, où modérés et socialistes l'accusaient de soutenir le M.P.L.A. du docteur Agostinho Neto — avec lequel il a des liens de parenté. Le 28 janvier 1975, l'amiral Coutinho, dénoncé pour sa partialité par le F.N.L.A. et l'UNITA, était remplacé à la tête du conseil militaire angolais par le général Silva Cardoso.

Dès son retour au Portugal, l'amiral acquiert une certaine influence dans la conduite politique de la révolution au Portugal. Il s'était fait l'avocat au printemps de cette année d'un regroupement de toutes les forces socialistes révolutionnaires. On parlait de lui à Lisbonne comme d'un éventuel premier ministre. La cohésion maintenue par le P.S. et l'échec électoral du Mouvement de la gauche socialiste (MES) notamment ont fait sombrer le projet de l' « amiral rouge ».

Espagne

Le roi ne présidera pas les conseils de gouvernement

De notre envoyé spécial

Madrid. — Semaine de vérité pour le roi Juan Carlos. Il doit, d'ici à samedi prochain, désigner un successeur à M. Rodriguez de Valcarcel, qui avait cessé, jeudi 27 novembre, d'être président des Cortès. Le président des Cortès étant aussi, de droit, président du Conseil du royaume, cette désignation est capitale, car le Conseil du royaume est chargé de soumettre au souverain une liste de trois personnalités, obligatoirement membres des Cortès, parmi lesquelles le chef de l'Etat choisit l'homme qui lui paraît le plus qualifié pour la charge vacante, présidence des Cortès ou chef du gouvernement.

Mais Dix jours seulement après la proclamation par les Cortès de Juan Carlos comme chef de l'Etat avec le titre de roi, les choix que compte faire le jeune souverain sont mal connus, sinon totalement ignorés par une classe politique aux aguets. Chacune des familles du franquisme a donc tendance à lui prêter ses propres désirs. Quant à l'opposition démocratique, elle est sans illusions. Elle sait, sauf coup de théâtre, qu'elle n'est pas encore admise à cette répartition des tâches, pourtant bien plus importante que pendant le règne de Franco, puisque cette fois le gouvernement devrait réellement diriger les affaires de l'Etat « *au nom du roi* ».

S'il est un point acquis, c'est la volonté de Juan Carlos Ier de rester délibérément au-dessus de la mêlée, de jouer ce rôle de « *modérateur* » qu'il a défini dans son premier discours du trône. Juan Carlos a, significativement, décidé de continuer à résider à la Zarzuela, et aucune indication n'a encore été donnée sur l'importance éventuelle de ses maisons civile et militaire. Pour l'heure, son état-major est très modeste : une dizaine de personnes, dont six officiers, dirigés par le marquis de Mondejar. Juan Carlos a également fait savoir qu'il ne présiderait pas les conseils des ministres. Cette décision est importante : elle signifie qu'il n'aura pas la possibilité de peser sur le conseil, à moins que le chef du gouvernement ne soit son véritable délégué.

M. Arias Navarro, qui dirigeait le dernier gouvernement de Franco, a remis sa démission vendredi à Juan Carlos. La nouvelle n'est pas officielle. Ni la radio ni la télévision d'Etat n'en ont soufflé mot pendant le week-end. Des Espagnols peu curieux peuvent encore ignorer, ce lundi 1er décembre, que le cabinet est démissionnaire, ainsi que l'exigeait la courtoisie, sinon la Constitution elle-même. La loi n'empêche pas la publication de la mise à la disposition du roi de la charge de chef du gouvernement. Juan Carlos peut, d'ailleurs, demander à M. Arias Navarro de poursuivre sa tâche. Dans ce cas, le Conseil du royaume n'est pas convoqué. La réunion prévue, ce lundi soir à Madrid, de cet organisme porte d'abord sur la mise au point de la liste des trois personnalités permettant au roi de désigner un nouveau président des Cortès. L'homme qui a, ce lundi, la faveur des pronostics pour ce poste-clef dans les circonstances actuelles est M. Torcuato Fernandez Miranda. Agé de cinquante ans, président de la Banque du crédit local, M. Fernandez Miranda, visage sévère et mince, a été vice-président du gouvernement Carrero Blanco. A ce titre, il a exercé la présidence du gouvernement entre la mort de l'amiral Carrero Blanco, le 20 décembre 1973, et la nomination de M. Arias Navarro en janvier 1974.

Dans les milieux politiques, on estime que le Conseil du royaume devra également préparer une liste de trois noms pour la nomination d'un nouveau chef de gouvernement. Les conseillers de Juan Carlos affirment que le souverain désire aller aussi vite que possible. De bonne source on indique encore que Juan Carlos peut d'ores et déjà compter sur la compréhension d'au moins cinq conseillers sur les seize du Conseil du royaume. Aussi un nouveau candidat, M. Pedro Gamero del Castillo, est-il, ce lundi, placé en tête de liste des successeurs éventuels de M. Arias Navarro, que tous ses collaborateurs dépeignent comme fatigué et désireux de se retirer. M. Gamero del Castillo n'est pas, non plus, un « homme nouveau ». Agé de soixante-cinq ans, ce Sévillan a occupé de hautes fonctions dans l'appareil du Mouvement de 1939 à 1941. Il avait été nommé par Franco à la tête des organisations phalangistes. Considéré aujourd'hui comme un monarchiste convaincu, professeur de philosophie du droit, banquier et conseiller de plusieurs entreprises il a, il est vrai, rompu avec le régime depuis très longtemps sans plus jamais intervenir dans la vie publique.

La libération de M. Camacho

La note la plus positive du week-end a été évidemment la libération de M. Marcelino Camacho et de ses compagnons membres des commissions ouvrières, détenus à Carabanchel et, dans le cas du Père Garcia Salvé, à Zamora, la prison concordataire. Tous avaient été jugés en décembre 1973, et condamnés à de très lourdes peines. Les dix inculpés du « procès 1001 » étaient accusés d'« *association illégale* », étant considérés comme les membres de l'état-major national des commissions ouvrières.

MM. Marcelino Camacho et Eduardo Saborido avaient été condamnés à vingt ans de prison ; Nicolas Sartorius et Garcia Salvé à dix-neuf ans ; Juan Muniz à dix-huit ans ; Fernando Soto à dix-sept ans ; Francisco Acosta, Miguel Zamora, Pedro Santisteban et Luis Fernandez Castilla à douze ans. Le 15 février 1975 le tribunal suprême, saisi d'un recours, avait réduit très sensiblement ces peines. Celle de M. Camacho était ramenée à six ans, et quatre condamnés du « procès 1001 » étaient, en conséquence, libérés.

L'*indulto* royal a donc été appliqué avec un certain libéralisme dans leur cas, puisque le fameux article 3 du décret-loi excluait de la grâce tous les groupes prônant le « *terrorisme* », ce terme étant compris dans son sens le plus large.

« *La lutte continue...* » C'est un Marcelino Camacho amaigri, les cheveux tout blancs, mais rayonnant et plein de combativité, que nous avons rencontré dimanche matin à son domicile de Carabanchel. Le téléphone sonnait sans cesse, des équipes de télévision encombraient le modeste appartement, et Marcelino parlait : « *La lutte continue, il n'y a pas de rupture dans le régime fasciste. Il y a seulement une fissure. Quelque chose a sauté avec la mort de Franco, mais le système est encore en place. Des camarades sont encore en prison. Une soixantaine de détenus de Carabanchel vont être élargis, dans la meilleure des hypothèses ; or nous étions deux cent cinquante « politiques ». La lutte pour l'amnistie véritable doit se poursuivre, ainsi que celle qui doit aboutir à la réembauche des camarades libérés.* »

« *Des actions pacifiques concrètes pour les libertés élémentaires sont donc possibles. La pierre de touche, ce n'est pas la fidélité à tel ou tel système, c'est de mener le peuple vers la liberté, car nous attachons la plus grande importance à la liberté formelle.* »

MARCEL NIEDERGANG.

MARCELINO CAMACHO

La lutte contre le régime par l'action revendicative

« *Malgré mes longues années de prison, je ne garde rancune à personne. Je ne cherche aucune sorte de revanche. L'heure est arrivée pour tous les Espagnols, sans discrimination, de lutter ensemble pour que dans notre patrie nous puissions tous vivre en commun.* » Tels ont été les premiers mots du dirigeant syndicaliste, M. Marcelino Camacho, le samedi 29 novembre dans la soirée, à sa sortie de la prison madrilène de Carabanchel, où l'attendaient sa femme, sa sœur, ses enfants et un petit groupe d'amis.

Agé de cinquante-sept ans, le cheveu gris, petit, large d'épaules, M. Marcelino Camacho était en prison pratiquement depuis 1968. Il avait lutté pour que la classe ouvrière ait un instrument de défense de ses intérêts : les fameuses commissions ouvrières. Il a la voix douce et persuasive, mais son raisonnement est insistant et passionné. Il appuie ses dires de faits et de chiffres et y mêle des citations extraites de ses lectures d'ouvrier autodidacte. M. Marcelino Camacho est devenu un symbole pour tous ceux qui luttent pour la liberté en Espagne.

Ouvrier tourneur spécialisé, fils d'un cheminot socialiste, il a pris les armes à l'âge de dix-huit ans pour défendre la République pendant la guerre civile espagnole. A la fin de la guerre, il a passé deux ans dans un camp de concentration. Puis il s'est rendu en Algérie et en France, où il a complété sa formation syndicaliste en militant dans les rangs de la C.G.T.

De retour en Espagne, il a été, en 1966, l'un des fondateurs de l'une des organisations les plus originales de l'histoire du mouvement ouvrier espagnol : les commissions ouvrières, qui vont lancer les actions revendicatives. Les commissions ouvrières firent tâche d'huile et durcirent leur position. De l'action revendicative, elles passèrent à la lutte contre les structures mêmes d'un régime « *qui est au service de l'oligarchie* ».

M. Camacho fut vite arrêté. En 1967, il était condamné à quelques semaines de prison. Il ne cesse pas pour autant ses activités. En 1969, il fut jugé par le tribunal d'ordre public et condamné à cinq ans de prison. Au cours du procès, il dénonça ses juges « *qui sont au service de la classe dominante* ».

Depuis lors, tous ses amis recevaient de sa prison, chaque année au mois de décembre, un message d'espérance. Le 30 mai 1972, il fut remis en liberté. Le 24 juillet de la même année, il était de nouveau arrêté, alors qu'il participait, avec d'autres dirigeants ouvriers, à une réunion clandestine dans un couvent des environs de Madrid. Il fut jugé de nouveau devant le tribunal d'ordre public. C'était le fameux « procès 1001 », qui eut lieu le 20 décembre 1973, le jour même où l'amiral Luis Carrero Blanco, président du gouvernement, était assassiné. Il fut condamné à vingt ans de prison. Mais le tribunal suprême réduira la peine à dix ans.

Malgré son âge et son état de santé — il souffre du cœur, — il a pris part à toutes les grèves de la faim des prisonniers politiques. La dernière a été pour demander la commutation de peine des cinq activistes qui allaient être fusillés le 27 septembre dernier.

M. Camacho a gagné l'admiration de ses amis et le respect de ses adversaires. Maintenant il respire de nouveau l'air de la liberté. Jusqu'à quand ? Si la législation actuelle n'est pas changée, ses amis auront à peine le temps de lui serrer la main.

JOSÉ-ANTONIO NOVAIS.

Le FRAP : Juan Carlos Ier est Franco II

Dans un communiqué, le FRAP (Front révolutionnaire antifasciste et patriotique), mouvement d'extrême gauche, déclare : « *Une des rares habiletés de Franco a toujours consisté à savoir combiner la répression la plus brutale contre les démocrates et contre le peuple avec la farce d'une pseudo-ouverture destinée à tromper et tranquilliser les consciences. Juan Carlos, héritier de Franco, n'a pas l'intention de faire autre chose. Depuis sa nomination comme chef de l'Etat, l'opération « Lucero » s'est mise en branle et plus de six cents personnes ont été arrêtées par la police politique : certaines d'entre elles ont été torturées jusqu'aux limites de la mort. Parallèlement, le successeur de Franco a proclamé un* indulto *destiné à libérer quelques dizaines de prisonniers de droit commun, des membres du clergé et des éléments des bandes fascistes des « guérilleros du Christ-Roi ». Une grâce dans le style de celles que Franco accordait et sûrement la même que celle qui devait servir de thème à l'Année sainte. Il s'agit donc d'une sinistre farce, qui est aussi la preuve évidente que Juan Carlos Ier est Franco II...*

» *Dans ce monde, chacun est libre de s'illusionner comme il le veut, et les forces conservatrices de l'Europe, qui désiraient trouver une solution rapide au « problème » de l'Espagne, veulent maintenant répandre l'illusion que, malgré tout, quelque chose a changé, réduisant ainsi le problème du fascisme en Espagne au cas « pathologique » de Franco, comme ils l'avaient fait pour Hitler.*

» *Mais en Espagne les prisons continuent à s'emplir de prisonniers politiques : des centaines de milliers d'exilés continuent à ne pas pouvoir toucher notre sol. La police politique continue à détenir les pleins pouvoirs pour emprisonner, torturer, détenir, et les libertés démocratiques les plus élémentaires continuent à être réprimées par le sang et le feu (...).*

» *Le FRAP a toujours considéré, et maintenant plus que jamais, que la lutte pour la République devait être l'axe de sa politique. Car en Espagne la République est la seule forme qui puisse servir de contenant à la démocratie, une démocratie avec un contenu réel et non pas une simple étiquette. La République que le FRAP propose, étant donnée la situation actuelle de l'Espagne, devra être populaire et fédérative.* »

Italie

« Partout où le communisme arrive au pouvoir l'Église se trouve en difficulté »

déclare le cardinal-vicaire de Rome

De notre correspondant

Rome. — Le durcissement de l'Eglise italienne à l'égard des communistes vient d'être confirmé par une nouvelle déclaration du cardinal Ugo Poletti. Dans une interview publiée le 29 novembre par le quotidien romain de langue anglaise *Daily American*, le cardinal-vicaire de Rome engage sévèrement la démocratie chrétienne à se rénover. Venant d'un des plus proches collaborateurs de Paul VI, cette interview mérite une particulière attention. *L'Unita*, organe du parti communiste italien, ne s'y est d'ailleurs pas trompé, qui consacre « *à la relance de la croisade* » un article de première page avec des remarques amères.

Selon le délégué du pape dans le diocèse de Rome, le fait que « *l'Italie, dont la culture est aussi profondément imprégnée de catholicisme, doive tirer une espérance d'une doctrine athée, est la cause de vives préoccupations et de souffrances pour tous, à commencer par le Saint-Père* ». Le cardinal Poletti précise qu'il s'agit de « *préoccupations de caractère doctrinal* » confirmées par la pratique, car « *partout où le communisme arrive au pouvoir, l'Eglise se trouve en difficulté* ». Cela est vrai, selon le prélat, en Italie aussi. « *Là où le P.C.I. contrôle depuis un certain temps les administrations locales* (comme en Emilie-Romagne ou en Toscane), *les institutions d'assistance promues par des organismes religieux se voient peu à peu marginalisées et privées même des subventions prévues par la loi.* » Cette information inédite est évidemment niée avec force par *l'Unita*, qui relève le manque de précision sur ces « *prétendues difficultés* » de l'Eglise et regrette d'une manière générale cette « *pénible exhumation du langage d'autres temps* ».

Le cardinal Poletti ne cache pas que s'il a pris la parole à plusieurs reprises depuis la rentrée (*le Monde* du 22 octobre et du 11 novembre), c'est pour réagir contre « *un état d'esprit, de lassitude, de résignation* », face à l'avance du parti communiste. Celle-ci, ajoute-t-il, aurait paru encore plus irréversible — « *et ce n'est pas vrai* » — si l'Eglise « *était restée silencieuse* ». Se fondant sur les témoignages de sympathie qu'il a reçus, le vicaire de Rome pense y avoir mis un frein.

Le vicaire de Rome affirme, d'autre part, que « *les conditions politiques en Italie ne permettent pas l'alternance au gouvernement de forces diverses* ». Il faut donc que la démocratie chrétienne au pouvoir depuis trente ans « *rénove ses cadres et ses programmes* ». Ce n'est pas encore le cas, estime le cardinal Poletti : le parti gouvernemental n'a ni démontré « *une plus grande attention aux problèmes du pays* », ni « *lavé en public son linge sale* ». Or, il est nécessaire d'entreprendre « *une opération de propreté semblable à celle qui fut faite en Amérique en relation avec le scandale du Watergate* ». S'il reconnaît que d'autres partis « *sont animés d'un esprit sincèrement démocratique et de respect de toutes les valeurs humaines* », le cardinal pense néanmoins que c'est dans la démocratie chrétienne que les personnes attachées à l'inspiration et à la doctrine chrétiennes peuvent trouver « *une réponse complète et adéquate à tous les problèmes de l'homme* ».

Bientôt un document du pape

L'ampleur des sujets traités dans l'interview au *Daily American* donne à penser que les préoccupations du cardinal Poletti et du pape vont au-delà des élections municipales du printemps prochain à Rome, et pour lesquelles on prévoit une avance communiste. Il faut rapprocher cette interview de deux autres faits : une sévère critique des évêques de Lombardie, le 27 novembre, contre les chrétiens qui s'affirment marxistes et la démission, deux jours plus tard, de l'évêque de Ravenne, Mgr Salvatore Baldassari, dont diverses prises de position (en faveur des grévistes, des catholiques contestataires, de la législation sur le divorce en Italie, du Vietcong et de la Chine) avaient provoqué des remous au Vatican.

Tous ces faits accréditent la thèse selon laquelle un document serait prochainement publié par le pape pour préciser la position de l'Eglise à l'égard des doctrines politiques, et particulièrement du marxisme.

ROBERT SOLÉ.

PROCHE-ORIENT

Entre la guerre et la paix

(Suite de la première page.)

Ces arguments de techniciens ne convainquent pas d'autres techniciens, qui estiment l'armée et l'aviation israéliennes parfaitement capables de stopper une invasion du Golan dans un temps très court. Et d'ailleurs, si l'on veut mettre à l'abri les populations civiles, pourquoi avoir installé dix-sept kibboutzim dans le Golan occupé, et jusqu'au voisinage de Kuneitra ? Pourquoi y préparer la création d'une ville, Golanit ? Qu'importe ! Après les militaires, dont les points de vue perfectionnistes se comprennent néanmoins, le pouvoir civil a lui aussi tranché : *« Même dans le cadre d'une paix réelle*, a dit M. Rabin à la conférence de Jérusalem, *nous ne descendrons pas du Golan. » « Cela ne veut pas dire,* a ajouté le chef du gouvernement, *que nous nous accrochons aux frontières actuelles. »* Par cette dernière allusion, M. Rabin a peut-être en vue un repli limité, par exemple jusqu'à deux collines situées à 4 ou 5 kilomètres en arrière de la ligne actuelle. Mais la Syrie devra faire son deuil de la majeure partie d'un territoire qu'elle considère légitimement comme sien. Comme, en même temps, M. Rabin affirme voir dans la négociation qu'il souhaite ouvrir avec Damas *« très peu de place pour quelque chose qui ne soit pas la paix réelle »*, il y a très peu de chance pour une négociation tout court.

Dans le « ventre mou » du Sinaï

L'ambiance n'est pas la même sur l'autre front, à 600 kilomètres au sud-ouest, puisque ici l'on se prépare au départ. La rocaille du Golan a fait place aux sables du désert, mais l'on n'y manque pas de positions ni de vues « imprenables ». La colline sur laquelle nous nous trouvons, à l'entrée ouest du col de Mitla, est truffée d'instruments électroniques, mais l'on voit déjà beaucoup à l'œil nu : à 5 ou 6 kilomètres à l'ouest, dans la plaine totalement découverte, les camions marqués de grandes lettres « UN » signalent la zone tampon de l'ONU : au-delà, ces deux chars perdus dans les sables sont à l'Egypte. Sur la ligne d'horizon enfin, une bande sombre signale la zone de verdure de la rive ouest du canal, prolongée par la tache bleue du golfe de Suez.

En février prochain, les forces israéliennes auront évacué cette station, qui deviendra sans doute l'un des trois postes d'alerte « tactique » installés dans cette zone par les Américains. Israël conservera un seul point d'appui à l'ouest des cols, avec la station d'alerte « stratégique » d'Oum Khacshiba, près du col de Gidi (1). Comme l'Egypte aura, elle aussi, sa station sur le versant oriental des cols, forte elle aussi de deux cent cinquante hommes, on ne manquera pas de surveillants : sans parler du personnel de l'ONU et des équipages d'avions espions qui surveilleront la région, on dénombrera bientôt dans cette zone réduite du Sinaï sept cents hommes, Américains, Egyptiens et Israéliens, uniquement occupés à s'espionner mutuellement. Soit plus que tous les effectifs israéliens qui tenaient, le 6 octobre 1973, les 180 kilomètres de la ligne Barlev...

Que le dernier accord intérimaire ne soit pas encore la paix, la visite du front des deux côtés le montre abondamment. A l'exception de la zone du canal, seule région habitée et dont la reconstruction bat son plein, les quelque 350 kilomètres de désert qui séparent Héliopolis, à la lisière est du Caire, et El-Arish, à l'orée de la bande de Gaza, semblent ne constituer qu'un seul et immense camp militaire. Tentes enfouies au ras du sable, alignements de chars et de camions, positions enterrées et sacs de sable, bases géantes telles que Bir Gafgafa, grand centre du dispositif israélien dans le Sinaï, ou le quartier général de la IIIe armée égyptienne, à 70 kilomètres du Caire, débris calcinés dans la zone des batailles, le paysage est remarquablement semblable de part et d'autre; tout au plus note-t-on un peu plus de décontraction... et de pollution du côté israélien, plus de confort cossu et de personnel en tout genre dans les mess d'officiers égyptiens.

Le culte du 6 octobre

Mais le discours n'est pas le même. Du côté israélien, on énumère avec un optimisme prudent les indices de la volonté de coexistence de l'Egypte : bons contacts pour la passation des pouvoirs à Abou-Rodeiss, franchissement de la ligne de cessez-le-feu par quatre mille étudiants de Gaza allant visiter leurs familles en Egypte cette année, perspective de mise en contact direct des deux armées au voisinage de la station d'observation égyptienne, qui sera imbriquée dans les lignes israéliennes, etc. Les militaires égyptiens, eux, parlent moins d'Israël que des avantages concrets qu'ils retirent de l'accord : les forces juives ne seront pas à moins de 50 kilomètres du canal ; elles ne domineront plus les hauteurs, et l'Egypte récupère son pétrole. C'est là le maximum dont rêvaient les stratèges égyptiens les plus audacieux à la veille de la guerre d'octobre, et par conséquent une justification de plus de ces glorieuses journées.

Le 6 octobre... Deux ans après les faits, la date est inscrite aux frontons de nombreux immeubles du Caire et dans les villes les plus reculées d'Egypte. Ce n'est plus seulement le jour où cinquante mille soldats se sont élancés à travers le canal à l'assaut de la ligne Barlev, réalisant cette opération difficile avec une précision et un brio tels que, comme l'a dit au symposium du Caire l'historien militaire américain Dupuy, *« aucune autre armée au monde n'aurait fait mieux »*. C'est aussi la réhabilitation du combattant égyptien en particulier et arabe en général, la journée qui lave la défaite de 1967, met fin à la fois au mythe de l'invincibilité israélienne et à l'état de *« ni guerre ni paix »*. Partout en Egypte la bataille a inspiré lyrisme et images pieuses comme les exégèses les plus raffinées. Des historiens ont passé en revue les quatre-vingt-deux opérations-surprises recensées, paraît-il, au cours des guerres passées et même les trois mille quatre cents traversées guerrières de voies d'eau, pour établir des parallèles avec l'opération du 6 octobre. Soixante-douze volumes ont été publiés en arabe sur la question, y compris des traductions d'ouvrages européens.

Tout cela ne va pas, bien sûr, sans exagération. Un luxueux album édité au Caire pour le second anniversaire de la guerre par l'organisation de recherche militaire affirme froidement que la marine égyptienne a coulé trente navires ennemis pendant la guerre d'octobre, que le commandement de Tel-Aviv a dû faire fusiller plusieurs de ses pilotes qui refusaient de partir en mission, ou encore que d'autres aviateurs juifs ont été retrouvés enchaînés à leur siège.

Plus caractéristique encore est le silence quasi général fait sur la percée du général Sharon à l'ouest du canal dans la deuxième phase de la guerre. La question a été peu débattue à la conférence du Caire, et généralement à l'initiative de participants étrangers. Sur le terrain, les réponses recueillies ne sont guère convaincantes, comme : *« Ce sont eux qui étaient encerclés, pas nous. »* Un officier nous a assuré que toute l'affaire avait été, pour l'armée juive, un véritable *« massacre »*, rendu possible par le pont aérien américain et la volonté de l'état-major israélien de remporter coûte que coûte un succès : *« Les Israéliens ont perdu quatre cents chars en un seul endroit de la bataille »*, nous a-t-il affirmé.

Paradoxalement, on n'a pas été très bavard non plus sur ce sujet à la conférence de Jérusalem, sans doute parce que le rôle dans la guerre du général Sharon reste contesté par ses pairs (pour ne pas avoir à polémiquer avec ceux-ci, le général, qui est actuellement conseiller du chef du gouvernement, a renoncé à y prendre la parole). Mais l'on doit bien admettre aussi que la percée sur la rive africaine a été un épisode hasardeux, décisif par ses conséquences plus que par sa mise en œuvre : pendant vingt-quatre heures, entre le 16 et le 17 octobre, le général Sharon a été coupé de ses arrières, et toute l'affaire aurait pu très mal tourner pour lui si les 2e et 3e armées égyptiennes avaient mieux accordé leur action. Jusque-là, l'adversaire avait été particulièrement coriace, y compris au cours de la grande bataille de chars du 14 qui, si elle se termina par un échec de l'offensive égyptienne — Le Caire voulait soulager la Syrie, qui subissait de sérieux revers au-delà du Golan — ne permit pas non plus aux Israéliens de revenir au canal.

A Jérusalem comme au Caire donc, les leçons qu'on tire de cette guerre portent essentiellement sur sa phase initiale, et d'abord sur la notion de surprise. Comme le remarque, non sans ingénuité, le général Gazit, directeur des services de renseignements militaires israéliens, cette guerre était *« la première qu'aient commencée les Arabes depuis 1948. Ils ont découvert les avantages de la surprise et de l'initiative »*. Sur l'imprévoyance des autorités de Jérusalem et de Tel-Aviv, tout a été dit en Israël et ailleurs depuis [deux] ans : l'on en retiendra [la] conclusion unanime des mili[taires] et des civils : *« Ce ne son[t pas] les renseignements qui ont [man]qué, mais leur juste évaluati[on]. »* De là à penser qu'il faudra, [une] autre fois, se prémunir cont[re la] surprise par la guerre préve[ntive], il n'y a qu'un pas. *« Israël [doit] être appelé à prendre l'initiat[ive] »*, estime notamment M. Sh[imon] Pérès, ministre de la défense, [tan]dis que le général Gour, [chef] d'état-major, réaffirme les t[radi]tions offensives de « Tsaha[l] » : *« La victoire doit être décisi[ve et] cela ne peut être acquis qu[e par] l'offensive... Le soldat est fait [pour] avancer. »*

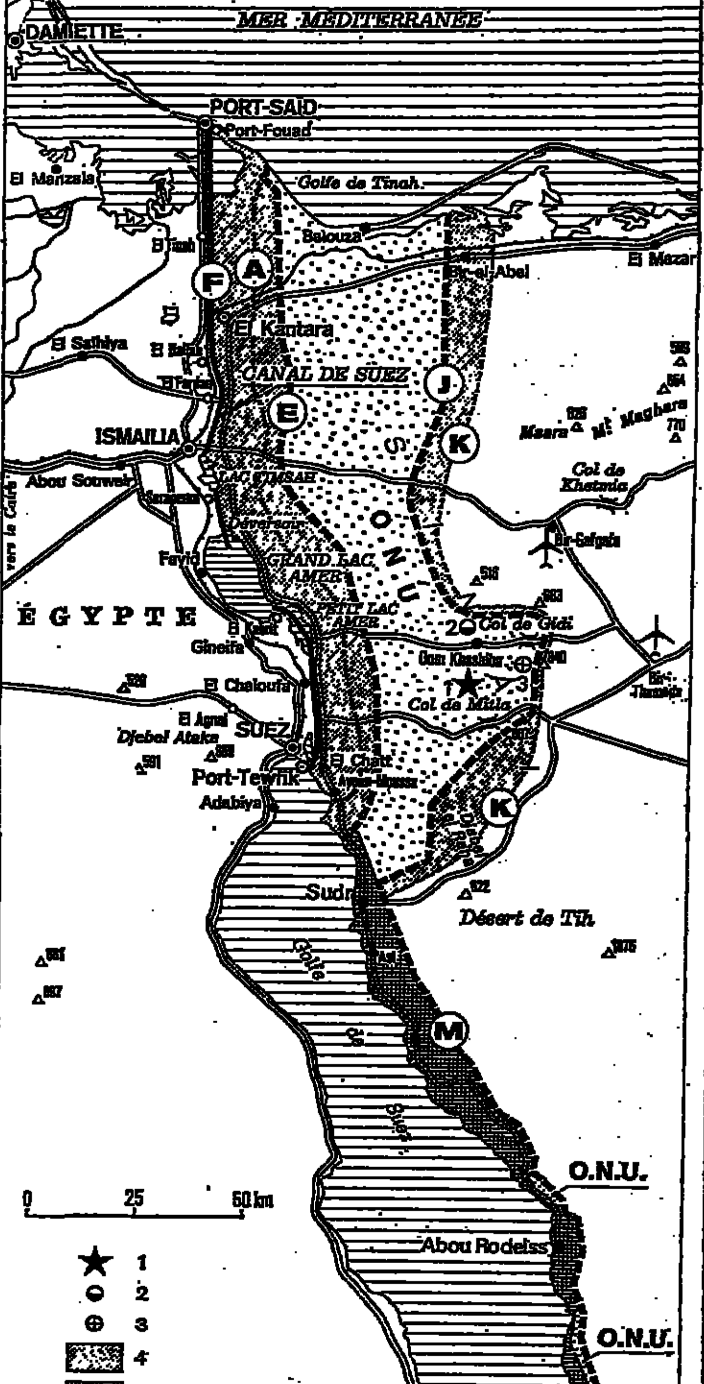
« La prochaine... »

Au-delà, les polémiques souvent confuses des experts pour savoir si les armes antichars et les fusées anti-aériennes ont modifié ou non les conditions du combat n'émeuvent guère les principaux responsables israéliens, pour qui le char et l'avion, même quelque peu diminués, restent les armes décisives. On a procédé, certes, aux ajustements nécessaires : tandis que les armées arabes mettent l'accent, depuis 1973, sur la qualité de leur équipement et de leur entraînement, Israël s'est mis de son côté à constituer des unités plus grandes, permettant une plus forte concentration de puissance de feu. Les délais de mobilisation ont été encore raccourcis. Mais les données du conflit n'ont pas fondamentalement changé : *« La prochaine guerre sera tactiquement différente, tant au plan de la qualité que de la quantité*, estime M. Rabin, *mais elle s[e dé]roulera, stratégiquement et [tac]tiquement selon les même[s li]gnes. »* En somme, ce sont le[s ...]chères qui changent, non l'e[...]. A moins que l'on se mette à [pen]ser à la paix...

Prochain article :

QUELLE PAIX CONTI[...]
QUELS TERRITOIRES [...]

(1) Selon M. Rabin, la de[mande] israélienne de conserver une [pré]sence dans cette zone a été u[n des] points d'accrochage qui [ont failli faire] échouer la négociation en [...]. L'idée d'une présence américa[ine a] été avancée — pas par Israël, [...] le chef du gouvernement — [pour] rendre cette concession moins [désa]gréable au président Sadate [qui] s'y résigna en juin, lors de s[a ren]contre de Salzbourg avec M. [...]



1. Emplacement des stations de surveillance américaines entre les cols. — 2. Station de surveillance israélienne. — 3. Station de surveillance égyptienne. — 4. Secteurs de limitation des armements et des forces. — 5. Zone sous administration civile égyptienne.

L'article 4 de l'accord intérimaire conclu entre Israël et l'Egypte définit comme suit les principes suivant lesquels les forces militaires des parties seront déployées :

« 1) Toutes les forces israéliennes seront déployées à l'est des lignes désignées sous le nom de lignes J et M sur la carte ci-jointe.

» 2) Toutes les forces égyptiennes seont déployées à l'ouest de la ligne désignée sous le nom de ligne E sur la carte ci-jointe.

» 3) Le secteur entre les lignes désignées sur la carte ci-jointe sous le nom de lignes E et F, et le secteur compris entre les lignes désignées sur la carte ci-jointe, sous le nom de lignes J et K, seront des secteurs de limitation des armements et des forces.

» 4) La zone entre les lignes désignées sur la carte ci-jointe sous le nom de lignes E et J sera une zone-tampon. Dans cette zone, la force d'urgence des Nations unies continuera de remplir ses obligations édictées par l'accord israélo-égyptien de dégagement du 18 janvier 1974.

» 5) Dans le secteur au sud de la ligne E et à l'ouest de la ligne M, telles qu'elles sont définies sur la carte ci-jointe, il n'y aura pas de forces militaires, comme spécifié dans l'annexe ci-jointe. »

Précisons que la ligne A délimite l'ancienne zone égyptienne.

« LES ARMÉES DU SOLEIL [...]

De notre correspondant

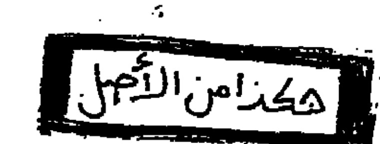
Le Caire. — Du Sinaï venaient la vigueur quotidienne du dieu-soleil Rê et les turquoises dont les pharaons ornaient leur vie et leur mort. C'est donc aussi bien à la reconquête de leurs plus antiques racines qu'à celle des territoires occupés par Israël en 1967 que se lancèrent en octobre 1973 les soldats-fellahs du Raïs, guidés par l'étendard frappé du faucon de Qoraïche, la tribu de Mahomet. Pourtant Chadi Abdesselam, jeune cinéaste égyptien, lauréat du prix Georges Sadoul en 1970 pour son long métrage *la Momie*, ne s'est pas perdu dans la poésie de l'histoire pour réaliser *les Armées du Soleil*, documentaire en couleurs de cinquante minutes sur la « Guerre de Ramadan » qui vient de sortir au Caire.

Il a tourné sur le front au milieu des combats d'octobre 1973. Pour cela, mais aussi par son absence d'héroïsme d'image d'Epinal et de complaisance politique (aucune allusion au Raïs ou aux prisonniers de guerre israéliens), son film tranche su[r] l'abondante production cinéma[...]tographique et littéraire consa[...]crée en Egypte au quatrièm[e] conflit israélo-arabe.

Les feux d'artifice homicide[s] des combats nocturnes dans l[e] désert, la ruée des fantassins s[ur] le canal de Suez à travers la va[...]peur des cassolettes de camou[...]flage et, plus que tout, le regard décidé de ces fils du Nil qui, naguère, se faisaient crever un œil ou couper un doigt pour ne pas servir dans l'armée, disent l'originalité d'une guerre qui a réconcilié l'Egypte avec elle-même.

La dernière image s'attarde su[r] une pauvre touffe d'herbe pous[...]sant dans les sables du Sinaï. Lorsqu'ils auront récupéré com[...]plètement leur province asiati[...]que, les Egyptiens l'oublieront-ils de nouveau, comme avan[t] 1967, ou bien feront-ils enfin d[e] cette terre un véritable morcea[u] de leur pays ?

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.



PROCHE-ORIENT

MM. Frangié et Karamé lancent un appel à la réconciliation nationale

M. Couve de Murville s'est rendu à Damas

Dans un message radiotélévisé adressé à la nation libanaise, samedi soir 29 novembre, quelques heures avant que M. Couve de Murville quitte Beyrouth pour Damas, le président Frangié a lancé un appel à la « réconciliation nationale » *et a exhorté les Libanais à mettre un terme aux combats.*

« Les troubles dont le Liban est le théâtre menacent, s'ils se poursuivent, de s'étendre hors de ses frontières », *a affirmé le président Frangié, en invitant les Libanais à se* « mobiliser pour éliminer ce grave danger ». « Le point de départ... réside dans la réconciliation nationale », *a ajouté le chef de l'Etat.*

M. Rachid Karamé, premier ministre, a ensuite donné lecture d'une déclaration, approuvée à l'unanimité par le conseil des ministres, dans laquelle il laisse entendre que son gouvernement de salut public, formé le 1er juillet dernier, serait élargi.

« La crise ne peut être réglée par la violence ou la force ou par la victoire d'une partie sur l'autre. Une solution obtenue de cette manière ne peut être durable et maintiendra le pays divisé », *a déclaré M. Karamé, en estimant qu'il était* « indispensable de parvenir à un accord entre toutes les parties ».

Le chef du gouvernement a mis en relief la « nécessité d'adapte rle Liban aux réalités du monde moderne » *et évoqué les* « changements nécessaires » *qui doivent être opérés tant sur le plan politique qu'économique et social.*

M. Karamé a estimé en outre que « la réconciliation nationale doit s'accompagner d'ouverture, de pourparlers avec les Palestiniens, en vue de parvenir à une stricte application des principes et règles qu'ils se sont engagés à respecter. Ces pourparlers ne porteront pas atteinte aux droitns sur lesquels un accord est intervenu avec les Palestiniens », *a souligné M. Karamé. (A.F.P.)*

Un grand pas en avant a été fait dans le sens de la réconciliation nationale

nous déclare l'ancien premier ministre

Avant de quitter Beyrouth pour Damas, d'où il devait regagner Paris ce lundi 1er décembre, M. Couve de Murville a fait un premier bilan de sa mission en répondant aux questions de notre correspondant.

« Votre déclaration à un journal de Beyrouth faisant état d'interférences palestiniennes, syriennes et libyennes dans la crise libanaise n'a-t-elle pas entravé votre mission ?

— Il est inévitable qu'une crise au Liban ait des répercussions internationales, compte tenu du fait que ce pays fait partie du monde arabe et que le conflit arabo-israélien concerne directement le Liban, puisque quatre cent mille Palestiniens sont établis chez lui. C'est ce que j'ai voulu exprimer en parlant des interférences étrangères, indépendamment, bien sûr, du rôle que jouent les grandes puissances au Proche-Orient.

» C'est une constatation de fait qui a pu émouvoir certains mais qui, étant faite sans arrière-pensée, n'a eu aucune répercussion sur les efforts que j'ai poursuivis pendant dix jours à Beyrouth.

— Etes-vous satisfait du résultat de ces efforts ?

— Je quitte Beyrouth avec l'impression qu'un grand pas en avant a été effectué, sans doute le premier depuis le début de la crise. Un pas dans le sens de la réconciliation nationale, c'est-à-dire de l'entente entre toutes les communautés. C'était la condition indispensable pour permettre au Liban de repartir de l'avant.

— Les interférences arabes ou étrangères rendent-elles plus facile ou plus difficile une solution de la crise libanaise ?

— Le problème n'est pas là. Il existe une situation de fait. Il ne s'agit donc pas d'imaginer que le Liban est seul au monde, mais de tenir compte des réalités d'une conjoncture qui, comme toujours en Orient, est extraordinairement compliquée.

— La France aurait-elle pu remplir un rôle plus actif si le conflit opposait seulement les Libanais entre eux ?

— Dans cette hypothèse, la crise serait beaucoup plus simple, et par conséquent plus facile à régler. La tâche de la France, en l'occurrence, aurait donc été elle-même simplifiée.

— Quelle impression emportez-vous du Liban ?

— Ma première impression est que, trente-trois ans après l'indépendance, l'amitié qui existe entre nos deux pays est aussi solide que jamais. Et aussi la confiance. C'est là quelque chose dont un Français ne peut être que touché et impressionné. La crise a un double aspect : affrontements entre Libanais, et conséquence d'une présence palestinienne massive. L'affrontement entre Libanais a conduit au blocage du système politique fondé précisément sur l'entente entre toutes les communautés. Si celles-ci arrivent maintenant à s'accorder, je repars avec la conviction que les problèmes se régleront.

— Que reprochez-vous au « pouvoir chrétien » de ce pays ?

— Ce que vous appelez le « pouvoir chrétien », c'est ce que les musulmans considèrent comme étant la place trop importante occupée par les communautés chrétiennes sur les plans politique et économique. Mon rôle n'est pas de faire des reproches aux uns ou aux autres. Ce dont j'ai cherché à persuader chacun, c'est que le Liban ne peut vivre que dans un juste équilibre entre les communautés.

— Ce que vous avez vu ou vérifié sur place correspond-il à l'idée que vous vous faisiez de la crise à partir des informations officielles en possession du Quai d'Orsay ?

— J'ai pu sur place préciser beaucoup de points à partir des nombreuses consultations auxquelles j'ai procédé. Mais je peux dire que, dans l'ensemble, les informations dont je disposais en arrivant ont été confirmées.

— Au terme de la première phase de votre mission, et en plus des deux messages que vous avez, assure-t-on, suggéré au président de la République et au chef du gouvernement d'adresser à la population, que comptez-vous faire pour mettre un peu d'ordre dans le pays ?

— Je ne sais pas s'il faut parler d'une première phase de la mission. Je reste, bien entendu, disponible si je puis être utile. L'avenir le dira. D'autre part, il ne m'appartient pas de mettre de l'ordre dans le pays. La responsabilité en incombe aux Libanais eux-mêmes. Ce que je peux faire simplement, c'est de chercher à convaincre de la nécessité d'une réconciliation, donc d'un apaisement. Les problèmes de fond essentiels restent à régler, qui sont, d'une part, les adaptations nécessaires aux plans politique, économique et social, et, d'autre part, le règlement à intervenir avec les Palestiniens pour fixer de manière définitive leur statut au Liban.

— Qu'est-ce qui prime, par quoi devrait-on commencer ?

— Les deux questions devraient être traitées parallèlement. Pour ce qui est des Palestiniens, la discussion deviendra réaliste le jour où ils auront à faire non pas aux seuls dirigeants de l'islam libanais, mais à un gouvernement cohérent où chrétiens et musulmans travailleront ensemble.

— Qu'attendez-vous de votre visite à Damas ?

— Du fait du voisinage et du problème palestinien, la Syrie est directement intéressée par l'évolution de la crise libanaise. Il est donc naturel que je me rende à Damas pour informer le gouvernement syrien des conclusions auxquelles m'a conduit ma mission à Beyrouth, car je sais qu'il est, comme la France, soucieux de voir se maintenir un Liban uni et indépendant.

Propos recueillis par
ÉDOUARD SAAB.

LA « PRAVDA » : une ingérence dans les affaires intérieures libanaises

De notre correspondant

Moscou. — La *Pravda* a sévèrement critiqué, dimanche 30 novembre, M. Couve de Murville, pour certaines de ses déclarations faites à la presse libanaise durant son séjour à Beyrouth. Mettant en opposition la mission de l'ancien premier ministre français avec celles du ministre des affaires étrangères de la Syrie et de Mgr Bertoli, le correspondant de la *Pravda* à Beyrouth écrit :

« *Après avoir passé quelques jours à Beyrouth, Couve de Murville s'est mis à accorder des interviews aux journaux locaux, interviews dont certains passages — c'est le moins qu'on puisse dire — ont plongé les Libanais dans l'étonnement. Ainsi, dans une interview à* l'Orient-le Jour, *il a déclaré que les Palestiniens jouent le rôle principal dans le conflit libanais, et que des pays comme la Syrie et la Libye s'ingèrent activement dans les affaires intérieures du Liban.* »

La *Pravda* reproche ensuite à M. Couve de Murville « *de mettre tout à l'envers* ». Selon le quotidien soviétique, en effet, « *les coupables ne sont pas les pays cités, mais les milieux réactionnaires qui veulent en finir avec le Mouvement de libération nationale du peuple de Palestine* ». La *Pravda*, se référant à des journaux libanais comme *Alinida*, l'organe du parti communiste, et *Al Safir*, un quotidien de gauche accuse ensuite M. Couve de Murville d'ingérence dans les affaires intérieures libanaises.

Cette attaque est significative dans la mesure où la presse soviétique avait observé jusqu'à ces jours derniers une grande prudence dans ses commentaires sur la crise libanaise. Dans un autre article (« La revue des événements internationaux de la semaine »), publié dimanche également, la *Pravda* affirme que « *les tentatives pour maintenir le* statu quo *au Liban, pour remettre les réformes à un avenir indéterminé (...) ne font que prolonger la crise libanaise et maintenir la tension sans exclure l'éventualité de nouveaux éclats* ».

Ce lundi 1er décembre enfin, le quotidien du parti communiste soviétique annonce brièvement l'accord intervenu entre MM. Frangié et Karamé, sans mentionner cette fois-ci le rôle joué par M. Couve de Murville. — J. A.

Le Conseil de sécurité prolonge de six mois le mandat de la force de l'ONU sur le Golan

New-York (Nations unies). — Après trois jours de consultations à huis clos, le Conseil de sécurité a adopté dimanche 30 novembre une résolution qui, tout en prolongeant le mandat des forces de l'ONU dans le Golan pour une nouvelle période de six mois, c'est-à-dire jusqu'au 30 mai prochain, stipule également que le Conseil va se réunir de nouveau le 12 janvier, « *pour continuer le débat sur le problème du Moyen-Orient, y compris la question de Palestine, en tenant compte de toutes les résolutions pertinentes de l'ONU* », ce qui est une allusion voilée à l'O.L.P. et à son rôle dans d'éventuelles négociations sur le Proche-Orient.

Cette résolution, dont les co-auteurs ont été la Guyane, la Mauritanie, le Cameroun et la Tanzanie, a été approuvée par treize des pays représentés au Conseil. Seuls la Chine et l'Irak ne participaient pas au scrutin. Après le vote, le président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, le représentant de l'U.R.S.S., M. Jacob Malik, a lu le texte d'une déclaration, qui, bien que n'ayant pas la force d'une résolution, constitue tout de même un document officiel, et selon laquelle, « *pour la majorité des membres du Conseil de sécurité, il est entendu que, lorsque celui-ci se réunira à nouveau le 12 janvier 1976, les représentants de l'O.L.P. seront invités à participer au débat* ».

Le texte de la résolution et celui de la déclaration de M. Malik ont été le fruit d'un compromis dont l'élaboration a duré trois jours. Quand les consultations ont commencé vendredi, les membres du Conseil de sécurité se sont trouvés en présence d'un texte de quatre pays « *très durs* », visiblement inspiré par la Syrie. Ce texte demandait que la future discussion au Conseil de sécurité soit fondée sur la résolution 3 375 du 10 novembre dernier, qui stipule que l'O.L.P. a le droit

De notre correspondant

d'être invitée à toute négociation au sujet d'un règlement pacifique au Proche-Orient. Ce projet était inacceptable pour tous les pays occidentaux. Une suggestion de la France de ne parler que « *de toutes les résolutions pertinentes* » a été enfin adoptée.

Il en fut de même pour la déclaration de M. Malik, qui a dû admettre qu'il parlait seulement au nom de « *la majorité des membres du Conseil* » quand il annonça que les représentants de l'O.L.P. seront invités à participer au débat.

Dans les coulisses, les vues sont partagées quant à l'importance légale d'une déclaration du président du Conseil de sécurité. Mais, de toute façon, chaque invitation à une discussion devant le Conseil de sécurité est traitée comme un problème de procédure et décidée à la majorité simple, le droit de veto ne s'appliquant pas. Pour cette raison, l'opinion générale, dimanche, était qu'en janvier l'O.L.P. serait certainement admise à participer au débat du Conseil de sécurité.

Aux Nations unies les opinions sur la décision du Conseil de sécurité sont très partagées. Pour les uns, il s'agit d'une importante victoire de la Syrie et de l'O.L.P., et d'un grand succès pour l'U.R.S.S., puisque les Etats-Unis et Israël seront obligés de négocier avec l'O.L.P.

Selon les autres, ce qui compte dans la résolution c'est la prolongation du mandat, tandis qu'un débat de plus ou de moins dans ce gratte-ciel, où des débats fleuves sont un phénomène quotidien, pourrait ne pas modifier beaucoup la situation.

Le représentant de la France, M. Louis de Guiringaud, a déclaré après le vote que, pour la France, le renouvellement du mandat ne devrait pas être le prétexte pour prolonger le *statu quo*, mais un moyen d'éviter que « *la dynamique de la paix ne rencontre des obstacles dont les conséquences seraient imprévisibles* ».

PHILIPPE BEN.

JÉRUSALEM : la fin de l'« ère kissingérienne »

(De notre correspondant.)

Jérusalem. — La décision du Conseil de sécurité sur le renouvellement du mandat de la force d'urgence sur le Golan place le gouvernement israélien dans une situation extrêmement délicate. Inlassablement, depuis que se déroulait à New-York la course contre la montre pour mettre au point un texte de compromis avant le 30 novembre, les dirigeants israéliens répétaient la même position : « *Pas question de lier — comme l'exigent les Syriens — la reconduction du mandat à une réunion du Conseil de sécurité, le 12 janvier, sur la situation au Proche-Orient avec la participation de l'O.L.P. Israël ne se pliera à aucune condition politique. Il ne cèdera à aucun chantage.* »

Pendant quarante-huit heures, on a cru à Jérusalem que cette mise en garde avait porté ses fruits. Les Etats-Unis, en effet, se sont d'abord systématiquement opposés à toutes les formules de compromis examinées au Conseil de sécurité, puis, *in extremis*, il y a eu une volte-face de Washington, qui a été ressentie ici comme un choc et presque comme une trahison. En votant finalement pour la résolution qui implique la participation de l'O.L.P. aux discussions du Conseil de sécurité, les Etats-Unis ont acculé M. Itzhak Rabin à l'un des choix les plus difficiles de sa carrière de premier ministre. Le conseil de cabinet extraordinaire qui s'est tenu ce lundi matin 1er décembre, à Jérusalem devait en effet décider s'il allait mettre ses menaces à exécution, s'il n'allait plus reconnaître la validité des accords de dégagement et s'il allait prendre la responsabilité de ne pas renouveler le mandat des « casques bleus ».

Quoi qu'il en soit, personne ne doute ici que la décision du Conseil, approuvée par les Etats-Unis, marque la fin de l'ère kissingérienne au Proche-Orient.

(Intérim.)

AFRIQUE

LA SITUATION EN ANGOLA APRÈS L'INDÉPENDANCE

Le M.P.L.A. assure avoir repris l'initiative

Le maréchal Idi Amin Dada, chef de l'État ougandais et président en exercice de l'O.U.A., a demandé, samedi 29 novembre, aux dirigeants du F.N.L.A. et de l'UNITA, des éclaircissements sur les informations selon lesquelles ces deux mouvements reçoivent une aide de la République sud-africaine.

Le M.P.L.A. assure, par ailleurs, que ses adversaires du F.N.L.A. « continuent à faire retraite » au nord de la capitale et sont « contraints à la débandade », sans fournir de précisions sur la position des belligérants.

Correspondance

Luanda. — Sous une pluie fine qui tombe sans arrêt, la route de Lucala (entre Salazar et Malanje) à Carmona semble ne conduire nulle part. La végétation tropicale étouffe peu à peu les plantations de café. Les villages qu'on traverse sont déserts. Sous les pans de mur calcinés que les combattants ont successivement recouverts de slogans à la gloire de leurs mouvements respectifs, les douilles d'obus américains, français, russes ou chinois rouillent déjà. Au détour d'un virage, c'est le « *front* ». Une vingtaine de combattants des FAPLA, les forces armées du M.P.L.A., hommes et femmes portant des uniformes hétéroclites, fusils AK-47 ou G-3 à l'épaule, tentent de reconstruire un pont que l'un des camps, sans qu'il soit possible de savoir lequel, a fait sauter lors d'une de ses retraites.

Trente kilomètres plus au nord, le F.N.L.A. tient Samba-Caju avec quatre cents hommes, quelques auto-mitrailleuses Panhard, trois ou quatre canons de 120 millimètres. Il se propose de reprendre Lucala et couper ainsi Luanda de l'est du pays. A moins qu'une attaque des FAPLA ne le force à battre en retraite vers Carmona... Sur les rares routes goudronnées qui traversent l'immense Angola, la guerre de mouvement va s'accélérer. Partout ailleurs la saison des pluies va embourber les opérations militaires.

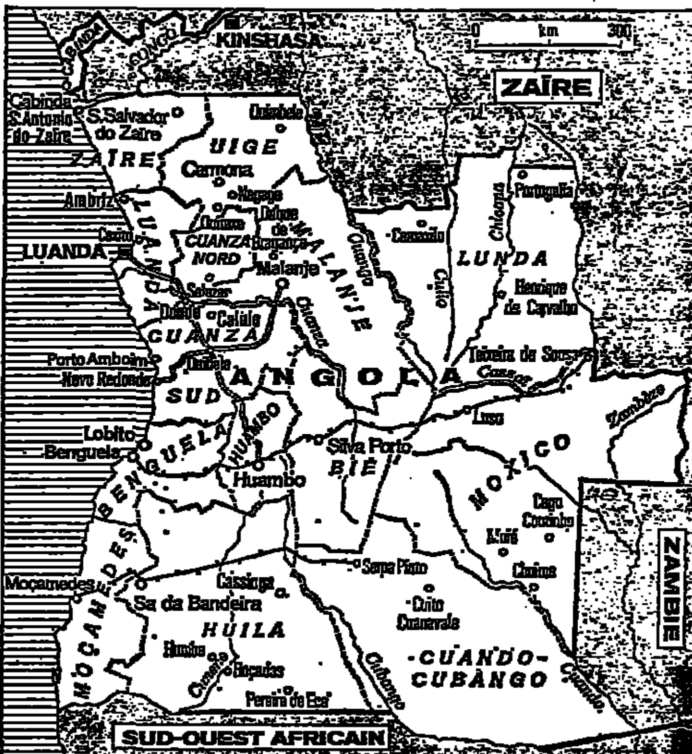
Le 11 novembre, jour de l'indépendance, le M.P.L.A. sauvegardait encore l'essentiel : une bande de territoire de la côte atlantique à la frontière zambienne, le contrôle des deux plus grandes richesses du pays, le pétrole de Cabinda et les mines de diamants, et, surtout, un pouvoir sans partage sur la capitale, Luanda.

Aujourd'hui, l'avant-garde du F.N.L.A. recule vers Caxito, sans avoir eu le temps de détruire le pont provisoire qui franchit le fleuve Dande. Elle est menacée à l'est par la progression des FAPLA le long de la route Carmona-Caxito. *La « colonne blanche »* venue d'Afrique du Sud a subi son premier grave revers, dimanche 21 novembre, près de Gabela (au sud-ouest de Quibala), au cours de l'engagement le plus meurtrier enregistré depuis le début de la guerre.

Cependant le gros des forces de l'UNITA, parti de Silva-Porto par une simple piste, tente d'atteindre Malanje. La coalition F.N.L.A.-UNITA semble avoir tiré les leçons des échecs répétés du F.N.L.A. visant à prendre Luanda à partir de Caxito. Selon leurs adversaires, le F.N.L.A. et l'UNITA tentent de faire leur jonction à hauteur de Malanje et d'avancer ensuite le long de la route Salazare-Dondo-Luanda.

La refonte de l'armée

Le gouvernement de Luanda estime avoir retourné la situation militaire à son avantage et gagné ainsi un répit pour organiser enfin son armée. Jusqu'à maintenant, les FAPLA ont fait feu de tout bois, pour parer au plus pressé : des bataillons entiers ont été engagés après moins d'une semaine d'instruction. Persuadé que la guerre sera longue et que les puissances occidentales, le Zaïre et l'Afrique du Sud vont intensifier leur intervention, le M.P.L.A. veut bâtir une véritable défense nationale.



Les commandants apprendront les règles de cette guerre moderne qu'ils n'ont jamais faite. Les milices vont être épurées et leur rôle local accru, de façon à libérer des forces qui pourront monter au front. Les FAPLA devront, dit-on à Luanda, constituer une armée moderne tout en restant « populaire ». Les officiers formés à la hâte suivront un recyclage politique. *La dualité du* commandement militaire et politique. à tous les échelons, restera la règle.

« Une grande partie du matériel que nous recevons fait partie d'accords de livraison conclus avant le 25 avril. En outre, nous avons obtenu dans le cadre des relations d'Etat à Etat une aide supplémentaire », nous a affirmé M. Iko Carreira, ministre de la défense dans le nouveau cabinet de Luanda.

Sans les automitrailleuses et l'artillerie lourde que les pays socialistes ont fournies au tout dernier moment, jamais les FAPLA n'auraient pu tenir tête à leurs adversaires.

« Nous apprécions hautement la solidarité internationale envers notre lutte depuis quinze ans », répondent immanquablement les *responsables à qui leur demande* la confirmation officielle de la présence de Cubains. Pourtant, ces militaires sans aucun signe distinctif, sanglés dans des uniformes irréprochables, un AK-47 flambant neuf à l'épaule et l'inévitable Havane à la bouche ne peuvent guère passer pour des soldats du M.P.L.A. quand on les entend raconter à des petits « pionniers », béats d'admiration, l'épopée de la Sierra-Madre et le débarquement de la baie des Cochons... Leur rôle premier a été et reste celui d'instructeurs. Ils ont demandé à participer directement aux combats, dans l'artillerie et les blindés, aux heures les plus critiques de ces dernières semaines. Contrairement aux « mercenaires » utilisés par le F.N.L.A. et l'UNITA, ils ne participent pas aux décisions de l'état-major.

RENÉ LEFORT.

Washington hésite à accroît un engagement encore limi

De notre correspondant

Washington. — La situation en Angola préoccupe sérieusement le gouvernement américain, qui s'interroge sur les raisons de ce qui est considéré ici comme une intervention majeure de l'Union soviétique en Afrique. Les Russes veulent-ils empêcher les Chinois d'exercer leur influence, ou désirent-ils vraiment favoriser l'installation en Afrique occidentale d'un Etat client, créer une base d'opération subversive dans ce secteur important, et menacer les intérêts économiques et stratégiques de l'Occident ? Des affirmations des services spéciaux (passablement discrédités il est vrai) sur l'envoi de plus de 10 millions de dollars d'armements et de techniciens à destination du M.P.L.A. ont été apparemment acceptées sans sourciller par M. Kissinger, qui, dans ses déclarations récentes aux journalistes de Detroit (*le Monde* du 26 novembre), invitait l'Union soviétique et Cuba à cesser leur intervention militaire en Angola, faute de quoi *« les Etats-Unis pourraient modifier leur politique »*... Le secrétaire d'Etat s'est bien gardé de préciser ce qui pourrait succéder à l'appui discret et limité actuellement donné au F.N.L.A. et à l'UNITA, sous forme d'envois d'armes et de quelques conseillers transitant par le Zaïre.

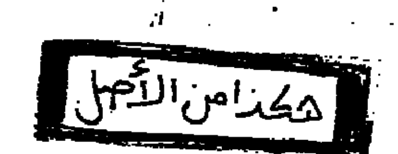
En tout état de cause, la liberté d'action du secrétaire d'Etat est sensiblement limitée par le Congrès, très soucieux, après l'expérience du Vietnam, d'éviter une escalade pouvant entraîner les Etats-Unis sur la voie d'un nouvel affrontement. Toutefois, bon nombre des adversaires d'une extension de l'engagement américain seraient les premiers à dénoncer les méfaits de la détente et la responsabilité de M. Kissinger, son principal architecte, au cas où les Soviétiques parviendraient à assurer le succès définitif du M.P.L.A. D'où l'embarras du secrétaire d'Etat, qui, dans l'immédiat, paraît chercher à temporiser.

L'action diplomatique américaine s'exerce ainsi à la fois auprès des Soviétiques, qu'il s'agit de cor cre, au nom de la détente, de c de ravitailler le M.P.L.A. ,et a des Etats du continent, en d'aboutir à une « solution africa du problème.

La « solution africaine » a chauds partisans au Congrès sénateur Clark, spécialiste des blèmes africains, a qualifié formule d' « idéale », et de loin férable à une intervention améric Le sénateur considère que les I Unis devraient diminuer leur même si les Russes accroissent intervention, et il se dit conv que le M.P.L.A., une fois au po mènera une politique de non-gement et ne s'inféodera pa Moscou. Avec son collègue H. phrey, il avait mené l'opposition demandes récentes du départe d'Etat d'augmenter l'aide au (en tout environ 80 millions de lars, soit quatre fois plus que années précédentes) et d'acce l'envoi de cette aide. Au départe d'Etat, on est moins enthous considérant qu'un « sommet » cain risquerait de durcir les tions divergentes des Etats du nent.

En définitive, compte tenu de différence de la majorité du Co et de l'opinion publique, les p bilités d'action du gouvernement très limitées. Certains journaux inquiètent, comme le *New Times : « Il fut un temps où Etats-Unis auraient répondu à intervention aussi massive et m çante par une démonstration force. Mais c'est là une attitude le peuple américain n'accep jamais maintenant... »* Quant *Washington Post*, il recommand gouvernement de ne pas entre compétition avec Moscou, ma l'invite d'abord à informer le pu américain, puis à saisir la com nauté internationale du probl afin d'obtenir la fin de l'interve soviétique par la pression de nion mondiale.

HENRI PIERR



AFRIQUE

LA CRISE DU SAHARA OCCIDENTAL

« Nous sommes décidés à nous battre jusqu'à l'indépendance »

déclare le secrétaire général du Front Polisario

De notre envoyé spécial

Mahbès (Sahara occidental). — « *Nous vivons des circonstances difficiles. Nous affrontons une force puissante et bien dotée en moyens de destruction. Mais nous sommes décidés à nous battre pour assurer notre liberté. Notre peuple est prêt à disparaître, mais il ne sacrifiera pas sa dignité. Ou nous assue noté liberté. Notre peuple accéderons à l'indépendance, ou nous serons victimes d'une génocide* », déclare M. Sayid El Ouali, secrétaire général du Front Polisario (Front pour la libération de la Saguia-El-Hamra et du Rio-de-Oro), au cours d'une interview, avant de se rendre dans la zone des combats.

Grand, mince, l'allure altière, ce jeune dirigeant de vingt-huit ans, dont nous aurons l'occasion de constater sur place la popularité, dénonce avec vigueur la duplicité espagnole et marocaine.

Il explique que les Espagnols ont évacué tous les centres du pays, à l'exception des villes d'El-Aioun et de Villa-Cisneros. « *L'invasion militaire marocaine a commencé aussitôt après.* » La pénétration, précise-t-il, s'est faite à partir de trois bases arrières situées au Maroc : Zag, Abbatih et M'Sied, où le colonel Dlimi avait installé son quartier général. Les Marocains ont occupé Farsia, petite ville de garnison où il n'y avait pratiquement pas de Sahraouis, Jdiria et Haouza, comptant chacune mille cinq cents habitants. Ceux-ci sont tous partis. Les femmes, les enfants et les vieillards vivent dans un camp de réfugiés, tandis que les hommes ont rejoint les maquis.

Les Marocains ont envoyé des forces importantes, soutenues par des blindés et des parachutistes. « *Douze mille à quinze mille hommes, soit le quart environ de l'armée royale marocaine, ont envahi notre territoire* », nous ont dit les responsables militaires du Front Polisario. Les maquisards multiplient les harcèlements, de sorte que les troupes marocaines ne sortent guère des centres qu'elles occupent. Elles ont toutefois réussi à établir une liaison entre Jdiria et Haouza grâce à un convoi de cent-soixante-quinze véhicules. Certains d'entre eux ont été détruits dans des embuscades, mais la colonne a tout de même réussi à passer, les maquisards ne disposant que d'un armement sommaire : des fusils, quelques fusils mitrailleurs, des mines, des bazookas et quelques petits mortiers. C'est à partir des forces concentrées à Haouza que les Marocains ont, semble-t-il, réussi à s'emparer de Smara.

M. El Ouali révèle que l'Espagne s'était mise d'accord avec le Front Polisario pour permettre au Sahara occidental d'accéder à l'indépendance. « *Le ministre espagnol des affaires étrangères avait demandé à me voir. Nous nous sommes rencontré,* dit-il, *le mardi 9 septembre dans un petit village, dans un pays étranger. Il était accompagné de plusieurs collaborateurs. Nous avons discuté toute une nuit.* »

— Que demandaient les Espagnols ?

— *Ils souhaitaient la préservation de leurs intérêts dans les limites qui ne contrarieraient pas ceux du peuple sahraoui. Les discussions ont donc porté sur les domaines économique et culturel, et même politique. Nous avions réussi à nous entendre. Un pays peut infléchir sa politique de 30 ou même de 70 degrés, mais faire une volte-face de 180 degrés... Affirmer un principe au niveau de l'Etat et le bafouer aussitôt après, quel déshonneur !* »

M. El Ouali se montre également sévère pour les Mauritaniens, tout en admettant que, jusqu'ici, ils n'ont pas tiré un seul coup de feu contre les Sahraouis. « *Ils ont toutefois tenté,* précise-t-il, *de nous créer des problèmes à l'arrière, en cherchant à introduire chez nous des mercenaires le 13 novembre, mais nous les avons arrêtés.*

» *Comme vous voyez, nous devons faire face à trois ennemis. En outre, nous faisons l'objet d'un blocus, car l'Espagne n'approvisionne plus le pays en vivres, et nous sommes une organisation aux moyens limités. Mais nous avons des amis, et nous espérons que la conscience internationale ne laissera pas commettre un génocide.* »

Comme nous l'interrogeons sur l'attitude de l'Algérie et des autres pays amis, il répond : « *Le peuple sahraoui combat une invasion étrangère. Il a le droit de demander à ses amis de l'aider. Leur honneur leur impose de le faire.* »

PAUL BALTA.

Rabat s'attache à justifier aux Nations unies l'accord tripartite

De notre correspondant

Rabat. — Ouvrant le 29 novembre les travaux du conseil national de l'Istiqlal, le secrétaire général, Mᵉ M'Hamed Boucetta, a salué spécialement la « *valeureuse* » armée marocaine et rendu hommage à son action pour la défense de l' « *intégrité territoriale* » du pays. Au lendemain de l'entrée des forces royales à Smara, un des points-clés du Sahara occidental, ces propos reflètent, parmi d'autres, une expression nationale unanime. Chacun est convaincu ici de la nécessité de progresser dans la zone Sud, principalement pour deux raisons : il faut remplir le vide laissé par les forces espagnoles dans leur repli vers la zone côtière ; il faut riposter aux harcèlements du Front Polisario.

L'application de l'accord tripartite de Madrid n'appelle pas seulement une action sur le terrain, elle implique aussi une campagne d'explications auprès des Nations unies.

Cette tâche a été confiée au ministre marocain des affaires étrangères, le Dr Ahmed Laraki, et au représentant permanent du Maroc à l'ONU, M. Driss Slaoui. Leurs exposés, ces jours derniers, ont tous fait référence à l'avis consultatif émis par la Cour internationale de justice de La Haye. Le tribunal a reconnu, le 16 octobre, l'existence de liens juridiques d'allégeance entre le Sahara occidental et le Maroc et des liens juridiques de nature territoriale entre le Sahara occidental et la Mauritanie, le territoire en cause ne pouvant être de ce fait considéré comme étant « *sans maître* » lorsque les Espagnols le colonisèrent.

Le docteur Laraki et M. Slaoui ont rappelé également la résolution adoptée en 1965 par l'assemblée générale des Nations unies et invitant l'Espagne à libérer Ifni et le Sahara occidental de la tutelle coloniale et à « *entamer les pourparlers relatifs à la souveraineté* » de ces territoires. Aucune distinction n'avait été alors faite entre eux. Un an plus tard, le gouvernement de Madrid avait dissocié le sort d'Ifni de celui du Sahara pour rétrocéder finalement le premier au Maroc en 1969.

Le docteur Laraki n'a pas passé sous silence la période où le principe de l'autodétermination du Sahara occidental a été mis en avant. Mais, selon lui, la résolution de l'ONU qui a préconisé son application, fixait également des conditions préalables qui n'ont jamais été réalisées.

Après le déclenchement de la « *marche verte* », ont encore dit les diplomates marocains, le Conseil de sécurité a laissé en définitive aux parties le soin d'ouvrir des négociations sur la décolonisation du Sahara. Ainsi fut fait, conformément à l'article 33 de la charte des Nations unies qui indique qu'en cas de conflit, les parties « *doivent... avant tout* » rechercher dans la négociation la solution « *à tout différend dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix* ». En l'occurrence, le principe de l'autodétermination a donc « *cédé le pas à celui de la négociation* ».

Jusqu'à sa disparition le 28 février 1976, a rappelé le docteur Laraki, l'administration tripartite veillera, en collaboration avec la Jemaa (assemblée locale) « *au respect de l'opinion saharaouie telle qu'elle s'exprimera à travers ses structures propres* ».

LOUIS GRAVIER.

LE DAHOMEY DEVIENT LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU BÉNIN

Cotonou (*A.F.P.*). — *La République du Dahomey s'appellera désormais République populaire du Bénin, a annoncé, dimanche 30 novembre, à Cotonou, le lieutenant-colonel Mathieu Kérékou, chef de l'Etat. Le nouveau drapeau de l'Etat sera vert, frappé d'une étoile rouge à cinq branches.*

Selon le lieutenant-colonel Kérékou, la dénomination République du Dahomey était une appellation coloniale.

Les habitants de la nouvelle République s'appellent désormais Béninois. Un nouveau parti a également été créé : le parti de la révolution populaire du Bénin.

[Le nom de Dahomey constituait une des rares appellations qui faisaient l'unanimité des historiens africains, puisque le royaume Fon-d'Abomey, correspondant au Dan-Home historique, comprenait notamment les villes de Cotonou et d'Ouidah, et couvrait sensiblement un cinquième du territoire de l'actuelle République.

En revanche, le royaume du Bénin, qui connut son apogée aux dix-septième et dix-huitième siècles, durant la période la plus florissant de la traite des esclaves, était situé au Nigéria et n'englobait pas le territoire du Dahomey.

En fait, le gouvernement du lieutenant-colonel Kérékou reprend à son compte l'ancienne appellation coloniale française du début de la conquête, « Bénin et ses dépendances ». Ce nom fut remplacé, aux termes du décret du 10 septembre 1893, par celui de Dahomey. Delcassé, ministre des colonies à l'époque, écrivit, dans un rapport adressé au président de la République : « Le vocable Bénin s'applique plus justement aux vastes territoires anglais portant ce nom qui sont situés à l'ouest des bouches du Niger... » — Ph. D.]

Tchad

L'AMBASSADEUR DE FRANCE VA ÊTRE REMPLACÉ

M. Raphaël Touze, ambassadeur de France au Tchad, a définitivement quitté N'Djamena samedi 29 novembre et regagné Paris. Il sera très prochainement remplacé.

On affirme, dans les milieux proches du gouvernement tchadien, que ses initiatives personnelles dans l'affaire Claustre et à l'occasion de l'évacuation des troupes françaises stationnées au Tchad ont contribué à indisposer les autorités tchadiennes.

A Libreville, M. Pierre Abelin, ministre de la coopération, venu remettre un message de M. Giscard d'Estaing au président Bongo, a toutefois déclaré que le départ de l'ambassadeur de France n'avait aucun rapport avec l'affaire Claustre (*A.F.P., Reuter*).

[On précise, à Paris, que le retour de l'ambassadeur de France ne doit pas être interprété comme un signe de détérioration des rapports franco-tchadiens, mais au contraire comme l'indice d'un rapprochement. Le nouvel ambassadeur sera, dit-on, un « homme neuf ».]

Côte-d'Ivoire

● DEUX MEMBRES DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN ont effectué, vendredi 28 novembre, une visite éclair à Abidjan. Il s'agit de MM. Brand Fourie, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, et Eschel Rhoodie, ministre de l'information. M. Brand Fourie a annoncé que les avions de ligne sud-africains pourraient désormais régulièrement faire escale dans la capitale ivoirienne. — (*Reuter*)

OUTRE-MER

Territoire français des Afars et des Issas

LE LEADER DE L'OPPOSITION EST ACCLAMÉ A DJIBOUTI

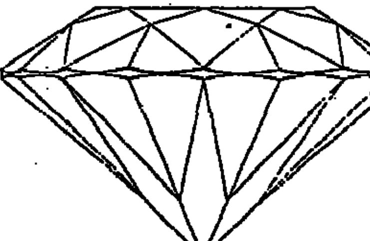
Djibouti (A.F.P.). — Aux cris de « indépendance ! », une foule enthousiaste, évaluée à dix mille ou quinze mille personnes, selon les dirigeants de la Ligue populaire africaine pour l'indépendance (L.P.A.I.) a accueilli, dimanche matin 30 novembre, à l'aéroport de Djibouti, M. Hassan Gouled Aptidon, président de ce mouvement et leader de l'opposition dans le Territoire français des Afars et des Issas.

M. Hassan Gouled Aptidon a conduit à New-York une délégation de la Ligue, qui s'est rendue auprès du Comité de décolonisation de l'O.N.U. Cette délégation a, d'autre part, participé à Dar-Es-Salaam aux travaux du Comité de décolonisation de l'O.U.A.

De son côté, la mission officielle du gouvernement et de l'Assemblée du T.F.A.I., mandatée par la Chambre des députés du Territoire, s'est rendue à Dar-Es-Salaam. Selon M. Djama Elabe, ministre des transports, qui la dirigeait, elle aurait eu de nombreux contacts avec l'O.U.A. Cependant, les radios somalienne, éthiopienne et portugaise affirment que cette mission « a été arrêtée » dès son arrivée. A son retour à Djibouti, M. Djama Elabe a déclaré qu'il avait eu des problèmes, mais sans préciser lesquels.







ASIE

Chine

A L'UNIVERSITÉ DE PÉKIN

Les journaux muraux accusent de « revisionnisme » le ministre de l'éducation nationale

De notre correspondant

Pékin. — L'affichage des journaux muraux fait épisodiquement partie des mœurs politiques dans la capitale, mais les *dazibao* qui viennent d'apparaître à l'université de Pékin constituent néanmoins un événement notable dont les suites sont encore inconnues. Précisons cependant que les journalistes étrangers n'ont guère accès, à l'heure actuelle en tout cas, au campus de l'université et que les événements qui s'y déroulent ne sont connus que par voie de témoignages.

L'affaire a commencé le 18 novembre. Ce jour-là, sont apparues sur les panneaux de paille de riz dressés dans les cours les premières affiches manuscrites critiquant le ministre de l'éducation nationale, M. Chou Jung-hsin, accusé de « révisionnisme ». Depuis, la campagne s'est développée et s'accompagne désormais de la dénonciation d'une tendance, très affirmée ces temps derniers, à la réintégration de cadres écartés à l'époque de la révolution culturelle et considérés comme idéologiquement douteux.

Le plus grave dans cette affaire, est, sait-on de source digne de foi, que le débat a été lancé à l'instigation du président Mao Tsé-toung lui-même. Les indications en ce sens sont assez nettes pour que ceux qui y participent n'aient aucun doute à ce sujet. Le thème de la discussion n'est apparemment pas fondamental, puisqu'il s'agit de savoir s'il est indispensable ou non que les étudiants chinois consacrent trois mois sur deux ans d'études à un travail de production — manuel — dans l'agriculture ou l'industrie. La question est cependant d'importance pour deux raisons. D'abord, parce que ces stages de production sont un héritage de la révolution culturelle dont l'abandon aurait un sens politique évident ; ensuite, parce que le problème est de savoir si la priorité doit être donnée aux études ou au contact avec les masses. Faut-il, au bout du compte, être meilleur expert et un peu moins rouge... ou le contraire. Le ministre de l'éducation nationale est critiqué pour avoir, semble-t-il, pris le parti des experts contre celui de *« l'université à porte ouverte »*.

Le fait que M. Chou Jong-hsin — actuellement à la tête d'une délégation officielle au Zaïre — soit pris pour cible par les étudiants de Pékin prend un sens particulier en raison de la carrière du ministre de l'éducation nationale. M. Chou Jong-hsin n'occupe ses fonctions que depuis janvier, depuis la session de la quatrième assemblée populaire nationale, et sa nomination à ce poste a marqué sa réintégration après une longue éclipse. Ancien vice-ministre de l'éducation jusqu'en 1963, nommé en 1965 à un poste équivalent à celui de secrétaire général du gouvernement, il fut accusé, en janvier 1967, de tendances « capitalistes ». Victime ensuite de violentes attaques, il disparut complètement l'année suivante.

« La dictature du prolétariat »

Le contexte politique dans lequel se développe la campagne de *dazibao* de l'université de Pékin est cependant ambigu. Chacun, paraît-il, se réfère à une même citation du président Mao, diffusée le 1er octobre : *« Etudier la théorie de la dictature du prolétariat, combattre et prévenir le révisionnisme, encourager stabilité et unité, et faire décoller l'économie nationale. »*

La question est de savoir si, de ces quatre consignes, les deux premières doivent avoir priorité sur les deux dernières. Y a-t-il d'ailleurs contradiction irréductible entre les deux tendances ? L'une des thèses avancées suggère au contraire qu'un développement des forces productives est aujourd'hui indispensable pour que de nouveaux progrès politiques puissent être accomplis. A travers le problème des stages de production pour les étudiants est posée la question des cadres et de leurs rapports avec les masses. La presse ne cesse de dire — notamment à propos du mouvement pour l'étude de l'expérience de Tatchaï dans l'agriculture — qu'ils doivent *« participer à la production »*, mais pour exercer ainsi plus efficacement leur tâche de direction, non pour améliorer leur éducation politique. D'autres articles et discours, il est vrai, mettent l'accent sur la nécessité d'une campagne de « rectification » idéologique, et c'est ici sans doute que se situe le débat.

Quelle en sera l'ampleur ? C'est à l'université de Pékin qu'ont paru les premiers *dazibao* de la révolution culturelle, mais il faut se garder des analogies historiques. L'opinion des observateurs informés de Pékin est qu'une discussion est ouverte mais que — comme cela s'est déjà produit dans le passé — la question se pose encore de savoir si le sujet est de nature à susciter un mouvement plus vaste, compte tenu notamment des résistances que, de toute évidence, il va rencontrer.

ALAIN JACOB.

Inde

Mme Gandhi écarte deux personnalités importantes et devient ministre de la défense

Mme Gandhi a écarté dimanche 30 novembre deux personnalités de premier plan, le ministre de la défense, M. Swaran Singh, et le ministre des transports maritimes, M. Uma Shanker Dikshit. On s'interroge à New-Delhi sur les raisons qui ont poussé le premier ministre à prendre une telle décision, qui ne peut s'inscrire dans le cadre d'une large réorganisation des gouvernements central et régionaux, ainsi que du parti du Congrès. Toutefois, certains observateurs relèvent qu'elle est prise quelques semaines après l'incident de frontière sino-indien et peu de temps après les bouleversements au Bangladesh. On note aussi que Mme Gandhi prend temporairement en charge le portefeuille de la défense.

Originaire du Pendjab, M. Swaran Singh a été ministre dans tous les cabinets depuis 1952. Aucune attribution nouvelle ne lui a été accordée. M. Dikshit est nommé gouverneur de l'Andhra-Pradesh.

Deux autres personnalités de moindre importance, mais appartenant à la gauche du Congrès, ont été évincées. Il s'agit de MM. K.R. Ganesh, ministre des industries pétrolières et chimiques, et R.K. Khaldilkar, ministre des approvisionnements.

M. Basi Lal, premier ministre de l'Etat de l'Haryana, a été nommé ministre sans portefeuille. M. G.S. Dhillon, jusqu'alors président de la Chambre du peuple, devient ministre des transports maritimes ; M. H.K.L. Bhagat, ministre des travaux publics et de la construction ; M. V.N. Gadgil, ministre des industries pétrolières et chimiques, M. V.A. Sayed Mohammed, ministre de la justice ; M. C.R. Sevak, ministre de la santé et du plan familial.

D'autre part, l'Uttar-Pradesh a été placé dimanche sous l'administration directe de New-Delhi, après la démission du premier ministre local, M. Bahuguna.

Enfin, le gouvernement a annoncé dimanche qu'un accord avait été conclu avec les Nagas, mettant fin à une insurrection armée vieille de vingt ans. Les dirigeants des organisations clandestines nagas ont accepté, « inconditionnellement », de rendre leurs armes. D'autre part, New-Delhi a commencé à libérer les prisonniers, qui seraient au nombre de deux cents.

L'accord a été signé par six représentants nagas, dont M. Kevi Yallay, frère du dirigeant séparatiste, M. Phizo. Mais celui-ci, qui vit depuis 1960 en Grande-Bretagne, a affirmé que tout accord avec New-Delhi était impossible aussi longtemps que l'armée indienne ne se sera pas retirée du Nagaland.

Déjà, sous la domination britannique, les tribus nagas s'opposaient à leur intégration dans l'empire. Après la naissance de l'Union indienne, des personnalités nagas, conduites par M. Phizo, avaient demandé le droit, pour leur région, de faire sécession, mais New-Delhi s'y était opposé. Un mouvement armé en vue de la formation d'un *« Etat souverain du Nagaland »* se développa en 1954. Il ne désarma pas lorsqu'en 1963 fut constitué l'Etat du Nagaland, dans le cadre de la Fédération. Les autorités ont accusé la Chine de lui fournir armes et encouragements. Elles avaient fait état au début de l'année d'un accroissement des activités insurrectionnelles. En mars, l'Etat avait été placé sous l'administration directe de New-Delhi.

Afghanistan

SELON ISLAMABAD KABOUL MOBILISERAIT SES TROUPES

L'Afghanistan a ordonné u[ne] mobilisation de ses troupes, [a] déclaré, samedi 29 novemb[re,] M. Bhutto. Le premier minis[tre] pakistanais a ajouté que son pa[ys] était prêt à faire face à tou[te] éventualité. Selon l'agence Ass[o]ciated Press, agence officielle [du] Pakistan, les permissions acco[r]dées aux officiers afghans ont é[té] suspendues. On s'attend, indiq[ue] l'agence, à une intensification d[es] *« menées subversives »* contre [le] Pakistan.

Islamabad a, à plusieurs repr[i]ses, accusé dans le passé Kabo[ul] d'encourager les mouvemen[ts] autonomistes dans ses deux pro[]vinces occidentales. D'autre par[t,] trois personnes ont été tuées e[t] de nombreuses autres blessée[s] dimanche, par l'explosion d'un[e] bombe dans les bâtiments de l[a] Pakistan Airlines, sur l'aéropor[t] de Karachi.

On apprend aussi de Mosco[u] que le président du Sovie[t] suprême, M. Podgorny, se rendr[a] bientôt en Afghanistan, où l'in[]fluence soviétique a paru recule[r] récemment. — *(A.F.P., Reute[r,] A.P., U.P.I.)*

Timor

Après la proclamation de l'indépendance par le FRETILIN

Djakarta négocie avec les mouvements favorables au rattachement du pays à l'Indonésie

La proclamation unilatérale de l'indépendance de Timor portugais par le FRETILIN (Front révolutionnaire pour l'indépendance de Timor oriental) a suscité de vives réactions. Lisbonne se considère toujours comme puissance administrant le territoire et condamne l'intervention des troupes indonésiennes. Dans une lettre au secrétaire général de l'ONU, le gouvernement portugais estime cependant qu'il n'a pas les moyens de maintenir l'ordre dans l'île et pense que la décision du FRETILIN risque d'aggraver la crise. L'Australie se déclare toujours favorable à une conférence réunissant les parties en présence et ne reconnaît pas le nouveau régime de Dili.

La situation est encore compliquée par la déclaration faite samedi 29 novembre par quatr[e] mouvements timorais demandan[t] le rattachement du pays à l'Indonésie. Le communiqué est signé par l'U.D.T. (Union démocratique), l'APODETI et le KOTA, mouvement sans implantation réelle et dont la création a été suscitée par Djakarta. S'est join[t] à ces mouvements un autre mouvement — le parti travailliste — dont on ignore tout. M. Malik, ministre indonésien des affaires étrangères, s'est rendu dimanche dans la moitié occidentale de l'île pour rencontrer les représentants de ces partis.

Le gouvernement de la République démocratique de Timor oriental, formé par le FRETILIN, a lancé dimanche un appel au président indonésien, M. Suharto, lui demandant de retirer se[s] troupes du territoire ; il affirm[e] que cette *« agression »* pourr[ait] amener les *« super-puissances »* à intervenir dans la région. Le FRETILIN affirme d'autre part que les forces indonésiennes, appuyées par des chars et de l'artillerie de marine, ont occupé la ville d'Atabae, à mi-chemin entre la frontière et Dili, la capitale.

M. Francisco Xavier Do Amaral, qui est âgé de trente-sept ans, a pris samedi ses fonctions de président de la nouvelle République. Cet ancien jésuite s'engage, conformément à la Constitution, à mettre fin aux *« structures coloniales »* et à *« bâtir une société libre de la domination et de l'exploitation »*. L'organe suprême de l'Etat sera une Assemblée populaire qui sera élue un an après le premier congrès du FRETILIN — dont la date n'est pas encore fixée. — *(Reuter, A.F.P.)*

NOUVELLE-ZÉLANDE

Les travaillistes ont perdu les élections

De notre correspondant

Canberra. — La défaite du gouvernement et du parti travailliste aux élections du samedi 29 novembre a surpris tous les observateurs, à Wellington comme à Canberra. Encore que nul ne puisse expliquer avec exactitude le glissement de 8,4 % du corps électoral néo-zélandais en faveur des conservateurs, M. Fraser, chef du parti libéral australien, a tout de suite prédit qu'un tel événement se produirait ici lors de la consultation du 13 décembre.

Le nouveau premier ministre néo-zélandais, M. M. Robert Muldoon, qui est âgé de cinquante-quatre ans, et est un ancien comptable, disposera d'une majorité d'au moins vingt sièges à la nouvelle Chambre des représentants.

Les sondages d'opinion les plus récents laissaient prévoir une nouvelle victoire travailliste avec, sans doute, une majorité réduite par rapport à la précédente. Ils indiquaient aussi que le choix fait entre les deux personnalités dirigeantes — MM. Muldoon et Rowling — pèserait lourd dans la balance. En fait, il a moins joué qu'on ne le pensait. Les facteurs économiques semblent avoir été plus importants : le taux d'inflation annuel est de 15 % et tout indique qu'il va encore croître (1).

Ce même facteur semble devoir jouer en Australie, encore que, jusqu'à présent, on discerne mal quels sont les problèmes qui motiveront les électeurs le 13 décembre. Depuis deux ans, la récession a beaucoup plus atteint l'Australie que la Nouvelle-Zélande, provoquant inflation et chômage. Un déplacement de seulement 4 % des voix en Australie donnerait à la coalition conservatrice (les agrariens et les libéraux) une majorité de quelque trente sièges.

Trois membres du cabinet néo-zélandais ont été battus samedi (MM. McGuigan, santé, King, affaires sociales, et Amos, éducation). M. Rowling conserve son siège, mais sa majorité est si réduite qu'il n'est pas sûr qu'il demeure chef de son parti.

M. Muldoon, qui ne réunira sans doute pas le Parlement avant six mois, a déclaré qu'il étudierait les questions économiques en priorité. Il propose de prendre une série de mesures en faveur des industriels afin de limiter les importations ; il veut aussi rétablir la confiance des fermiers et réduire fortement l'immigration. Il a souvent fait de nombreuses déclarations pendant la campagne au sujet des relations commerciales entre la Nouvelle-Zélande et l'Australie, mais il vient d'assurer qu'il *« collaborerait avec le gouvernement de Canberra, qu'il soit travailliste ou libéral-agrarien »*. M. Muldoon sera à la fois premier ministre et ministre des finances et nommera sans doute mardi les autres membres de son cabinet.

KENNETH RANDALL.

(1) D'autre part, les travaillistes avaient à plusieurs reprises bloqué les salaires, et le nouveau système de sécurité sociale avait indisposé les petits patrons. — (N.D.L.R.)

A travers le monde

Burundi

● A LA SUITE D'UN REMANIEMENT MINISTERIEL qui a eu lieu jeudi 27 novembre à Bujumbura, M. Gilles Bimazubute perd le portefeuille de ministre des affaires étrangères qu'il détenait depuis le 11 novembre 1974. Son poste est confié à M. Melchior Swakira. — *(Reuter)*

Comores

● LES FONCTIONNAIRES FRANÇAIS SERONT PROCHAINEMENT RAPATRIÉ[S] sans que ce retour prenne u[n] « caractère massif », a annonc[é] vendredi 28 novembre, le délégué général de la Républiq[ue] aux Comores. Il a ajouté : « [Il] *ne saurait y avoir place d[ans] le pays pour des services fra[n]çais car il n'y a pas d'acc[ord] de coopération d'Etat à Eta[t] »*. *(Corresp.)*

Haute-Volta

● LE GÉNÉRAL LAMIZA[NA,] chef de l'Etat voltaïque [a] annoncé, samedi 29 novem[bre,] la création d'un Mouve[ment] national pour le renou[veau] (M.N.R.), lors d'un rassem[ble]ment populaire à Ouagad[ou]gou. Le général a précisé [que] le M.N.R. serait « *un c[adre] unique pour toutes les acti[vités] économiques, sociales, c[ultu]relles et politiques du p[ays]* ». Les partis et mouvements [poli]tiques étaient dissous et in[ter]dits en Haute-Volta de[puis] mai 1973. — *(A.F.P., Reut[er])*

AVIS AUX INDUSTRIELS

• L'Etat vous offre 10 % : L'AIDE A L'INVESTISSEMENT

• Hy. Bergerat, Monnoyeur vous offre en plus (DU 1er AU 31 DECEMBRE 1975) L'AIDE AU CHOIX DE VOTRE CHARIOT ELEVATEUR



1. PRIX NOUVEAUX EN BAISSE
2. PRIX FERMES POUR LIVRAISON EN 1976
3. PRIX DETERMINES POUR LIVRAISON EN 1977 ET 1978

Et encore...

4. LA QUALITE CATERPILLAR
5. UN SERVICE APRES-VENTE REEL
6. LE PLEIN EMPLOI DE VOS CHARIOTS



Hy. Bergerat, Monnoyeur S.A.
2, rue du Moulin-Bateau - 94380 Bonneuil-sur-Marne - Tél. : 886-11-12



Caterpillar, Cat et ⊞ sont des marques de Caterpillar Tractor Co.

SALON DE LA MANUTENTION

C.N.I.T. 2-10 décembre 1975
Stand 1004-AB
(près de l'entrée principale)

AU CONGRÈS DU PARTI RADICAI

M. Péronnet l'emporte sur Mme Giroud et les partisans d

Au terme du soixante-quatorzième congrès du parti radical, qui a siégé à Lyon du 28 au 30 novembre, M. Gabriel Péronnet a gagné et M. Jean-Jacques Servan-Schreiber a perdu. Cela, sans contestation possible. Les chiffres sont même assez cruels : le secrétaire d'Etat à la fonction publique, président par intérim depuis juillet dernier, est devenu président en titre de la formation valoisienne en battant, par 329 voix contre 230, Mme Françoise Giroud, secrétaire d'Etat à la condition féminine, qui faisait figure de porte-drapeau du député de Meurthe-et-Moselle.

M. Péronnet a mis au service de sa victoire sa patience, d'abord. Il en fallait pour résister aux tentatives d'intoxication qui se multiplièrent tout au long de ces trois journées. Son habileté aussi : il sut — mais était-ce volontaire ? — laisser venir l'adversaire sur son terrain ; un adversaire — le « clan » Servan-Schreiber — aux abois, brouillon, manquant de sang-froid. Il fit aussi montre d'un peu plus de hauteur de vue qu'on n'avait coutume de lui en attribuer en prononçant, dimanche, un discours adroit et bien senti ; et d'un peu plus de ténacité que n'osaient l'espérer certains de ses partisans en maintenant sa candidature jusqu'au bout.

Il faut ajouter que, devant l'évolution de la situation favorable à son camp, le secrétaire d'Etat à la fonction publique joua même — peut-être à son corps défendant, il est vrai — un « banco » audacieux en renonçant à une tractation qui lui aurait assuré la présidence (Mme Giroud renonçant à se présenter) contre la mise en place immédiate, — mais antistatutaire — d'un bureau au sein duquel les partisans du directeur de « l'Express » auraient été assurés de figurer selon leurs vœux.

De plus, M. Péronnet s'était assuré un atout non négligeable, celui de l'organisation pratique des assises. De ce côté-là, le moins de choses possible avait été laissé au hasard par les amis du secrétaire d'Etat, qui s'étaient d'ailleurs contentés d'appliquer les méthodes de leurs prédécesseurs place de Valois.

Enfin, en ce qui concerne le déroulement des débats, la présence du roué et redoutable M. Etienne Dailly à la présidence de la séance — si elle fut préjudiciable à l'image de marque d'un parti qui se voudrait moderne — joua nettement en faveur du président par intérim.

Du côté de M. Servan-Schreiber, on a fait aussi beaucoup pour subir une si lourde défaite. D'abord et dès le départ, on a agi dans l'improvisation, en surestimant l'attachement que le parti pouvait encore avoir pour l'auteur du manifeste et en sous-estimant l'adversaire ; en multipliant manœuvres et opérations pas toujours habiles.

Au passif du député de Meurthe-et-Moselle, aussi, la lassitude d'une formation fatiguée par trop de sensations fortes au cours des dernières années, par trop de revirements, l'usure d'un style trop péremptoire et d'un verbe ayant perdu sa magie à force de fausse simplicité. La maladresse aussi, qui conduisit le directeur de « l'Express » à combattre un amendement à la résolution finale portant sur la représentation proportionnelle. Tout à la défense de son texte, J.J. S.-S. ne vit rien venir et combattit proportionnelle. M. Durafour, lui, avait vu la faille : en quelq secondes il avait pris à contre-pied l'ancien président et voter l'amendement à une très large majorité, infligeant al une rude défaite tactique au député de Meurthe-et-Moselle. fut peut-être un tournant du congrès.

Mme Françoise Giroud, enfin. Elle résista deux jours dur aux pressions et aux tentations et refusa de se porter candid à un poste où elle n'avait pas grand-chose à gagner. Elle rési deux jours pour succomber le troisième, pour faire acte de ca didature alors que tout était perdu. La veille au soir, après discours qui avait été fort bien accueilli, elle aurait pu gagn Le dimanche, elle perdit sans gloire. Allant à la défaite com sur un coup de tête, sans préparation et sans reflexion : la sa avait changé depuis la veille et elle ne s'en était pas ren compte. Combien de ses proches frémirent à la voir se lan aussi inconsidérément dans une telle affaire. Et que pen de ceux pour qui elle constituait le dernier espoir de garder contrôle du parti et qui la laissèrent monter au créneau sa munitions, sans vérifier qu'elle n'allait pas — ce qui se prod sit — proposer publiquement une solution antistatutaire en dia et donner ainsi à M. Dailly l'occasion — et peut-être le plaisir de la mettre en grave difficulté. Après cela, il ne restait p qu'à compter les points. Les perdants n'attendirent d'ailleurs de connaître les résultats, et s'en furent.

M. Péronnet l'a donc emporté. Mais, au fait, qu'a-t-il gagn D'abord, l'ampleur de son succès dépasse peut-être un peu c

Décomposition

On avait vu, au cours des dernières semaines, MM. Poniatowski et Lecanuet s' « accrocher » avec rudesse, sur la justice, puis MM. Chirac et Durafour s'employer à démentir à qui mieux mieux les déclarations de M. Fourcade sur le financement de la Sécurité sociale. De nouveaux témoignages de cette étrange solidarité gouvernementale nous ont été fournis à Lyon pendant le week-end.

A la faveur d'empoignades et de rebondissements de dernière heure, qui font toujours partie du « cirque » radical — un cirque dont la qualité baisse de plus en plus — l'épilogue du soixante-quatorzième congrès valoisien s'est joué entre M. Péronnet, secrétaire d'Etat à la fonction publique, et Mme Giroud, secrétaire d'Etat à la condition féminine. Jusqu'alors, on se disputait entre partis de la majorité présidentielle, cette fois-ci c'est au sein d'une seule et même formation que les couteaux ont été dégainés, entre membres du gouvernement, pour la conquête de la présidence.

Innovation d'autant plus remarquable que le conflit Péronnet-Giroud s'est doublé d'un affrontement public entre M. Durafour, ministre du travail, favorable à un changement de système électoral, et M. Servan-Schreiber, ancien ministre des réformes, qui s'opposait à ce changement.

Le député de Nancy avait, dès samedi, gaspillé des trésors d'imagination et de subtilité pour tenter de démontrer que ses espérances de régionaliste convaincu et exigeant n'avaient nullement été déçues par les derniers propos présidentiels, d'où il ressortait notamment que « *le rôle de la région n'est pas d'administrer elle-même ni de gérer elle-même* » (discours de Dijon le 24 novembre) et que le département « *doit recouvrer sa peine vocation pour l'administration concertée du territoire* » (conseil des ministres du 26 novembre).

Broutilles que tout cela, nous expliqua l'auteur du *Manifeste ciel et terre ;* bavards superficiels, tous ceux qui avaient pu croire que l'Elysée donnait coup de frein sur coup de frein à la régionalisation. Lui, J.-J. S.-S. a compris et lui seul sait : « *Le débat sur la région est ouvert, rien ne l'arrêtera plus. La notion de pouvoir est admise, elle se précisera.* »

Les observateurs éberlués ne savaient quels mots trouver pour apprécier une exégèse aussi stupéfiante lorsque Mme Giroud, parlant un peu plus tard, les tira d'embarras sans le vouloir en leur fournissant d'excellentes formules : « *Il faut savoir jusqu'où on compose, sur quoi on compose et pourquoi on compose. Sinon on se décompose.* »

Décomposition ? C'est indéniable si l'on en juge d'après le spectacle que les valoisiens ont donné d'eux-mêmes, trois journées durant. M. Giscard d'Estaing aurait peut-être intérêt à prendre conscience de l'état où se trouvent présentement les radicaux ralliés au régime avant de les inviter une fois de plus à la difficile mission de constituer l'aile gauche de la majorité présidentielle.

La décence commande de s'en tenir à cette observation. Comme l'écrivait joliment et charitablement Mme Giroud, commentant, le 29 avril 1974, la candidature de M. Chaban-Delmas à la présidence de la République : « *On ne tire pas sur une ambulance.* »

RAYMOND BARRILLON.

● *Les députés radicaux de gauche* ont protesté, jeudi 27 novembre contre une déclaration de M. Péronnet, président du parti radical, qui, dans l'hebdomadaire *le Point* leur propose « une autre façon de se faire élire » (c'est-à-dire sans les voix socialistes et communistes). Les députés radicaux de gauche s'indignent « *du cynisme désarmant de cette proposition, au demeurant insultante à leur égard et qui relève d'une bien curieuse mentalité politique, s'ils ne pensaient que son auteur a été entraîné par le zèle intempestif qu'il déploie dans ses tentatives de débauchage dont il commence à comprendre qu'elles sont vouées au plus cuisant des échecs* ».

De notre envoyé spécial

Lyon. — Samedi matin 29 novembre, la première séance du congrès s'ouvre sous la présidence de M. Edouard Schloesing. La tribune est ornée d'un portrait d'Edouard Herriot et d'une citation de l'ancien président de la formation : « *Le parti radical est l'axe de toute politique française constructive.* » M. Marcel Ruby, président de la fédération du Rhône, accueille les congressistes. Après avoir fait l'éloge de la ville de Lyon, il déclare : « *Il faut que M. Valéry Giscard d'Estaing poursuive ses réformes. Nous réclamons des réformes ; mieux, nous les exigeons. M. Gabriel Péronnet est pour nous l'homme de l'avenir.* »

M. Gabriel Péronnet, secrétaire d'Etat à la fonction publique et président par intérim du parti radical, intervient ensuite. Il déclare : « *Inspirés par le génie du lieu, les radicaux, nouveaux et anciens, ne manqueront pas de voir dans ce congrès celui de l'unité et de l'amitié.* »

Les rapports des commissions du parti sont alors présentés successivement par M. Jacques Toutain (Yvelines) sur l'économie, M. Robert Calvet (Loire) et Mme Marie-Claude Stokis-Agnieray (Yvelines) sur les affaires familiales et sociales, M. Louis Bergeal (Paris) sur la production et les échanges. Mme Jacqueline Nebout (Meurthe-et-Moselle) sur les affaires étrangères. Cette dernière, dans son exposé, déclare : « *Notre solidarité est la solidarité européenne.* » Elle dénonce comme feront plusieurs autres orateurs la résolution de l'ONU assimilant sionisme et racisme. M. Paul Sabourin (Charente) traite de la réforme électorale. Il estime nécessaire d'introduire un certain degré de « *proportionnalisme* ». Selon lui, la moitié ou le cinquième des députés devraient être élus à la proportionnelle. Après M. Bernard Bourdier (Val-de-Marne), M. Damamme, député de Seine-Maritime, traite du sort des personnes âgées. Mme Nicole Chouraqui, membre du bureau du parti, déclare : « *L'ombre d'Edouard eHrriot plane sur ce congrès. Je connais et je respecte l'homme, le penseur et l'humaniste. Malheureusement, cela ne suffit pas pour l'avenir, cela ne suffit pas pour nos enfants.* »

La séance de l'après-midi est présidée par M. Etienne Dailly, sénateur de Seine-et-Marne. M. Jacques Menant (Val-de-Marne) estime qu'en ce qui concerne les réformes « *le temps presse* ». Il ajoute : « *Ne nous demandez pas d'être les pantoufles de M. Valéry Giscard d'Estaing, car nous avons plutôt vocation à être des cactus.* » M. Jean-Jacques Servan-Schreiber intervient. Il prend position notamment pour l'imposition du capital et déclare : « *Il faut mettre en place un impôt simple, modéré mais général, sur le capital, un impôt dont le taux serait compris entre 0,5 et 1 %.* » L'ancien président commente les déclarations faites par M. Valéry Giscard d'Estaing sur la régionalisation à Dijon le 24 novembre. Selon lui, le président de la République n'a pas fermé la porte au pouvoir régional. Il souligne : « *Je le dis franchement : le chef de l'Etat n'a pas dit non à la région. De ce qu'il a déclaré, je tire simplement trois conséquences :*

» — *Le débat sur la région est ouvert et rien ne l'arrêtera plus ;*

» — *La notion de pouvoir est admise ;*

» — *L'idée de transfert des crédits est engagée ; elle se développera. Si je relis les pages du pouvoir régional, je constate que nous ne sommes pas loin de converger, dans un délai que je ne peux pas fixer, vers une notion commune de l'exercice des responsabilités régionales et locales par les élus. Je ne rentrerai pas plus avant dans les détails. J'affirme cependant que la porte est ouverte et non pas fermée.*

A propos du congrès en cours, le député de Meurthe-et-Moselle affirme : « *J'ai vu s'amonceler les demandes pour que Françoise Giroud accepte la présidence. C'est un bon signe. Il montre que le cœur des militants et des responsables radicaux refuse la docilité. Je sais aussi que Françoise Giroud ne souhaite pas la présidence. Pour ma part, je n'ai pas de raison de vouloir remettre en cause la confiance que j'ai faite à Gabriel Péronnet en lui confiant l'intérim de la présidence. Mon vote ira demain à Gabriel Péronnet.* »

Le congrès entend ensuite M. Michel Durafour, qui insiste sur la nécessité de l'égalité devant l'impôt et de la réforme de l'entreprise.

Après M. Alain Joissains (Bouches-du-Rhône), Mme Brigitte Gros, secrétaire général, intervient pour réclamer que le parti radical garde sa liberté d'expression et de critique. Elle suggère qu'« *une ou deux fois par mois le bureau de la formation et les ministres se réunissent en un comité radical pour la réforme* ».

CENSURE

Alors qu'à la tribune du congrès les orateurs radicaux évoquaient les grands principes républicains, un cadre zélé de la fédération du Rhône du parti, chargé de l'organisation, en appliquait d'autres : il sommait tout simplement le tenancier du kiosque à journaux installé dans les couloirs du Palais des congrès de faire disparaître de son présentoir les exemplaires de « l'Humanité » et de « Libération » : (« Vous n'y pensez pas ! »). Il fallut que les journalistes s'émeuvent d'avoir à réclamer ces deux quotidiens comme des revues interdites à l'affichage pour que, le second jour du congrès, il soit mis bon ordre à cette situation. Après ce mini-scandale, le marchand de journaux ne paraissait qu'à moitié rassuré sur son avenir : le censeur radical semblait lui avoir fait une très forte impression.

Mme GIROUD : battez-vous à droite, battez-vous à gauche

Mme Françoise Giroud, secrétaire d'Etat à la condition féminine, rappelle qu'elle n'est pas candidate à la présidence du parti. Elle déclare d'autre part : « *Quand j'entends dire ici et là que le président par intérim de notre parti doit se montrer flatté de l'intérêt qui lui a été manifesté par le chef de l'Etat et qu'il doit désormais prendre soin de lui plaire en tous points, je ne comprends pas.* » Le secrétaire d'Etat demande aux militants : « *Parlez fort, exigez, c'est votre rôle. Battez-vous à droite, battez-vous à gauche. Quand on me dit qu'il faut persuader les enfants prodigues de la famille radicale de rejoindre la place de Valois, je dis bravo ! Mais avec quoi comptez-vous les persuader ?* »

Mme Giroud déclare encore : « *Le président de la République n'attend pas de ses ministres des génuflexions. Il faut savoir jusqu'où on compose et pourquoi on compose, sinon on se décompose. Un radical ne doit pas devenir l'otage de la majorité.* »

Après M. Delbecque, ancien président de la Fédération du Nord des radicaux de gauche, revenu au parti valoisien, et M. Pierre Simon, ancien grand-maître de la Grande Loge qui parle de « *l'homo radicalus* », M. André Rossi, secrétaire d'Etat, affirme : « *Je soutiens M. Valéry Giscard d'Estaing. Un soutien ne se remet pas en cause à chaque difficulté ou selon l'humeur du moment. Nous sommes la gauche de la majorité. La France a été coupée en deux, elle ne doit pas le demeurer. Notre parti a été coupé en deux, il doit savoir dépasser les clivages dus à un scrutin et par là se réconcilier avec lui-même.* »

M. Didier Bariani (Paris) souligne que l'appareil administratif du parti doit être « *d'une stricte neutralité* ».

La séance de samedi après-midi est close après les interventions de MM. Rousseau (Dordogne), Florin (Nord-Pas-de-Calais), Pottier (Franche-Comté) Joffre-Sartre (Pyrénées-Orientales) et Petit (Drôme).

La séance de dimanche matin commence alors que, dans les couloirs, de nombreuses tractations sont en cours. On parle à nouveau de la candidature de Mme Françoise Giroud. Les amis de M. Servan-Schreiber ont tenté d'obtenir de ceux de M. Péronnet une transaction selon laquelle Mme Giroud aurait renoncé à être candidate contre la mise en place immédiate d'un bureau du parti au sein duquel les partisans de M. Servan-Schreiber auraient été assurés d'une participation conforme à leurs vœux. Ces négociations échouent. Pendant ce temps, en séance, Mme Perrasso (Bouches-du-Rhône) traite de la nécessité de réformer la justice. Puis M. Gorecky-Leroy (Oise) demande la création d'une société nationale de l'emploi. M. Hérault (Indre-et-Loire) suscite des applaudissements nourris en regrettant que le parti radical ait été silencieux sur de nombreux problèmes d'actualité tels que le Portugal, l'Espagne, la résolution de l'ONU et la création de syndicats dans l'armée. Il prend position également pour une réforme du système électoral, par l'introduction de la représentation proportionnelle.

Le congrès, qui commence à s'impatienter de l'absence des leaders, entend néanmoins les délégués du Var, MM. Laredo, Couillot et Mme Hazebroucq évoquer les questions du civisme, du chômage professionnel et de la régionalisation. Les dirigeants entrent en fin de séance et M. Etienne Dailly préside à nouveau aux débats prenant la place de M. Marcel Ruby. M. Jean-Jacques Servan-Schreiber présente la déclaration mise au point par la commission des résc tions.

M. Hérault propose un amen ment relatif à la réforme élec rale. Il souhaite que le texte d résolution comporte une allus à la nécessité d'introduire la présentation proportionne M. Servan-Schreiber remonte à tribune pour s'opposer à amendement. C'est alors M. Durafour demande la par et prend position en faveur d proposition de M. Hérau M. Dailly fait procéder à un v à main levée. L'amendement rault adopté, M. Servan-Schrei est largement battu. La salle cr « Durafour président ! »

M. Péronnet prend alors parole. Il affirme : « *Le p radical représente la gauche d la majorité présidentielle. Dès que le partage entre majorité opposition se fait au sein de famille radicale, l'effort de r semblement de cette famille plique l'ouverture de la majo présidentielle sur les éléments plus réformistes de l'opposition*

» *Le respect de nos engageme au sein de la majorité présid tielle ne saurait être mis en cau Le parti radical a choisi la ma rité présidentielle et il y rest loyalement. (...)*

» *C'est précisément parce qu rythme des réformes conn d'inévitables variations que n devons réaffirmer avec force not position et notre soutien po pouvoir peser de tout notre poi*

LA RÉSOLUTION

La résolution finale adoptée dimanche 30 novembre par le congrès du parti radical reprend les déclarations (voir ci-contre) de M. Servan-Schreiber sur la nécessité de créer un impôt « annuel et modéré » sur le capital. On y retrouve aussi les conclusions selon lesquelles les propos du chef de l'Etat sur la régionalisation témoignent que « le débat est lancé », que « la notion de pouvoir de décision des conseils régionaux est reconnue » et que le principe des transferts de crédits aux assemblées régionales est affirmé.

On lit aussi dans la résolution, en ce qui concerne la réforme de l'entreprise : « Le temps est révolu où l'on confondait capital et pouvoir transmis, lui aussi, par héritage. L'information la plus complète des salariés est nécessaire afin d'établir un véritable dialogue social. »

Le dernier paragraphe de la motion exalte la politique de réforme écarte tout « régime de bureaucratie et de contrainte » et conclut : « Les radicaux se refusent à fixer arbitrairement des délais, mais ils le savent : le temps est mesuré. »

A LYON

M. Servan-Schreiber

de ses mérites (mais cela, après tout, c'est à ses maladroits adversaires de se le reprocher). Ensuite, le même congrès qui lui donne la victoire sur M. Servan-Schreiber adopte, pour résolution finale, un texte de la main de ce dernier, enrichi il est vrai d'une contribution de M. Durafour sur la réforme de l'entreprise). Un texte qui, soit dit en passant, réclame l'institution d'un impôt sur le capital que certains amis de M. Péronnet, M. Dailly le premier, ne doivent guère souhaiter. Substilités radicales !

Et maintenant? Quel avenir pour J.-J. S.-S.? Pour Mme Giroud? Pour le parti radical? Le premier a l'habitude des coups durs : il les « encaisse » bien et trouvera sans doute à s'occuper dans l'immédiat à Nancy pour que les événements de Lyon ne contrecarrent pas son projet de devenir président du conseil régional de Lorraine. A la seconde, de faire oublier cette difficile péripétie qui ne renforce pas sa position au gouvernement. Quant au parti radical, il n'est apparu, au cours de ces assises, ni très renouvelé ni très imaginatif. Il est, en revanche, profondément divisé. Voilà une formation qui attend la relève au niveau des cadres, mais aussi, peut-être (et déjà !) à celui de sa présidence.

C'est là une autre histoire, mais une histoire préparée de longue date, qui, grâce à la maladresse de M. Servan-Schreiber, a commencé à prendre quelque réalité dimanche lorsque, après l'affaire de l'amendement sur la représentation proportionnelle, une bonne partie des congressistes scanda : « Durafour, président. »

NOËL-JEAN BERGEROUX.

» A ceux qui voudraient nous entraîner en dehors, je pose la question : Où ira le parti radical ? A l'union de la gauche ? Je ne sais si elle accepterait ce cadeau et serait disposée à nous accueillir.

Le président du parti radical déclare encore : « *Il reste beaucoup de radicaux dans l'opposition. Ce sont des vrais radicaux. N'ont-ils pas souscrit comme nous au Manifeste radical ? Qu'ils examinent, indépendamment de tout engagement à propos d'un scrutin, fût-il présidentiel, nos positions et notre programme. Nous pourrons alors mesurer la convergence, l'identité même de nos vues sur les points capitaux, sur l'essentiel. Le clivage qui sépare la majorité de l'opposition existe, c'est une donnée de fait ; nous ne devons pas en minimiser la portée. Mais qu'il ne soit pas la base exclusive des engagements des uns et des autres.* »

Après avoir noté que « *seul le retour à la représentation proportionnelle permettrait de faire prévaloir les doctrines sur les considérations tactiques* » et avoir affirmé que le parti radical « *ne sera jamais le C.D.P. de la nouvelle majorité* », M. Péronnet souligne : « *Les radicaux ont toujours été, au cours de leur longue histoire, à la pointe des réformes. Plus que jamais, la réforme, c'est nous. Les difficultés ne sauraient remettre en cause notre détermination. Il faut aller plus loin.* »

M. Dailly annonce qu'il est saisi de trois candidatures à la présidence du parti : celles de MM. Péronnet, Dupuy et Samet (les deux derniers se retireront de la compétition avant le scrutin). Après l'intervention de M. Jacques Pelletier, ancien vice-président du Centre démocrate, et fondateur, avec M. Caillavet, du groupe de « concertation politique » (M. Pelletier est venu en « *observateur* »), M. Bernard Bourdier « *lance un appel solennel à Mme Françoise Giroud pour qu'elle soit candidate à la présidence* ». Celle-ci monte alors à la tribune et déclare : « *Je n'ai pas posé hier ma candidature parce que je ne trouvais pas convenable qu'il y ait compétition entre deux membres du gouvernement. J'avais proposé à Gabriel Péronnet que le congrès ratifie aujourd'hui même la composition du bureau du parti. Si cette proposition avait été adoptée, nous serions sortis d'ici sans faux vainqueur et sans faux vaincu. L'accord intervenu hier n'existait plus ce matin. De tout cela, je ressens un profond malaise. Et parce qu'il faut savoir faire ce qui vous coûte je suis prête à me présenter à vos suffrages. Mais en vous disant ceci : dès qu'un bureau représentant la majorité qui s'est manifestée à ce congrès aura été mis en place, je me démettrai de mon mandat.* »

M. Etienne Dailly lit alors les articles du statut relatifs à l'élection du bureau par le comité directeur et non par le congrès. Il juge anti-statutaire l'éventualité de la constitution d'un bureau sous le contrôle des assises. Plusieurs congressistes tentent alors, dans la confusion, de prendre la parole, dont M. Jean-Claude Colli, qui dénonce l'attitude de M. Dailly, puis le président lève la séance, fait couper les micros et l'on procède au vote. Le résultat est proclamé en début d'après-midi. M. Péronnet est élu président du parti radical par 329 voix contre 230 et 11 bulletins blancs.

N.-J. B.

UN DÉPART

A la fin du congrès, M. Alain-Pierre Cure, président de la fédération des Alpes-de-Hautes-Provence du parti radical, nous a adressé la déclaration suivante : « *Le parti radical socialiste accepte l'attentisme avec une certaine euphorie. Le congrès de Lyon fut un congrès terne et mal organisé. Homme de gauche, je ne peux accepter des chimères et surtout cette volonté de demeurer dans le marais. Pour moi, le parti radical était le creuset du pouvoir régional et de la réforme fiscale. Sans attendre l'élection du nouveau président, j'ai choisi de quitter sans passion et avec une certaine tristesse le parti radical socialiste pour la voie de la gauche.* »

LE MOUVEMENT DE LA JEUNESSE COMMUNISTE ORGANISE UN RASSEMBLEMENT SUR LE THÈME DES LIBERTÉS

Le Mouvement de la jeunesse communiste de France (M.J.C.F.) organise à Paris, du 10 au 13 décembre, un rassemblement sur le thème « Nous écrivons ton nom... Liberté ». Plusieurs milliers de jeunes sont attendus au Palais de la Mutualité et sous un chapiteau qui sera dressé à Malakoff pour une soirée avec MM. Georges Marchais, secrétaire général du parti communiste et Jean-Michel Catala, secrétaire général du M.J.C.F. « L'impérialisme ennemi des libertés de la liberté », « Les libertés dans les pays de l'Europe de l'Est » et « Les libertés en France » seront les thèmes des quatre soirées prévues.

Au cours d'une conférence de presse, M. Jean-Michel Catala a estimé que « *le gouvernement se livre depuis plusieurs mois à une véritable agression contre la liberté d'opinion et d'expression* ». Le secrétaire général des Jeunesses communistes a pris notamment comme exemples la « *répression* » dont sont victimes « *des soldats qui cherchent à satisfaire des exigences démocratiques* » et les établissements scolaires. Les jeunes communistes ont décidé de continuer d'y organiser des débats politiques, malgré l'opposition de l'administration de l'éducation nationale. « *C'est un souhait exprimé par les lycéens, dont un grand nombre sont majeurs. La démocratisation de la vie des établissements doit permettre à toute personnalité syndicale, politique ou culturelle de participer à de tels débats.* »

● *Les membres de l'U.D.R.-Jeunes*, pour annoncer leurs journées nationales des 6 et 7 décembre au Bourget, ont organisé, samedi 29 novembre, un défilé folklorique à travers les rues de Paris, sous la conduite de M. Robert-Grossmann, secrétaire national chargé de la jeunesse.

M. COLPIN (P.C.) : le P.S. se sert de l'unité comme d'un cheval de Troie.

M. Jean Colpin, membre du bureau politique du P.C.F., a évoqué, samedi 29 novembre, la réunion du comité de liaison de la gauche au cours de laquelle le P.S. a proposé à ses alliés des actions communes dans les entreprises (*le Monde* du 22 novembre). M. Colpin a déclaré :

« *Disons-le clairement : il ne faut pas compter sur nous pour favoriser les ambitions du parti socialiste, qui voudrait, sur le terrain des entreprises aussi, se renforcer à notre détriment en se servant de l'unité comme d'un cheval de Troie dont nos cellules et nos militants seraient les porteurs.* »

Dans le Val-de-Marne

UNE CONFÉDÉRATION R.I.-CNIP

Dans le Val-de-Marne, les responsables départementaux de la Fédération nationale des républicains indépendants et du Centre national des indépendants et paysans ont décidé de créer une confédération R.I.-C.N.I. Cette initiative correspond à la mise en place d'une structure départementale dépendant de la Confédératio des indépendants, créée le 13 juin dernier au niveau national. Cette décision « *consacre* », aux yeux de leurs auteurs, « *la position commune prise par ces deux formations dans le Val-de-Marne, lors de l'élection présidentielle de 1974* ». M. Alain Griotteray, ancien député, maire de Charenton, qui avait été élu président de la fédération départementale R.I., le 16 mars 1975, sans recueillir la totalité des suffrages, bien que seul candidat, a été désigné président de la confédération. De son côté, M. Olivier Lefèvre d'Ormesson, maire d'Ormesson, président du CNIP du Val-de-Marne, occupera les fonctions de vice-président.

● *M. Michel Junot*, ancien député, R.I., a été réélu maire de Nanteuil-le-Haudouin (Oise), dimanche 30 novembre. Cette désignation faisait suite à l'élection municipale partielle provoquée par la dissolution du conseil municipal qui, du fait d'un changement de majorité en son sein, n'avait pas voté pendant deux ans le budget communal.

● *M. André Bord*, secrétaire général de l'U.D.R., a déclaré, samedi 29 novembre, devant la fédération de Paris de ce mouvement : « *L'U.D.R. a su préserver son unité, elle a gardé sa force. Aujourd'hui, elle l'emploie à préserver l'union de la majorité présidentielle... Laissez à d'autres ces jeux de société où l'on fait et défait des majorités de fortune pour des gouvernements de l'esprit. Ces jeux-là sont pour vous tromper. La paille des mots y cache le grain de la colère : celui de ne pas être au pouvoir.* »

M. Fatous (P.S.) succède à Guy Mollet comme maire d'Arras

De notre correspondant

Lille. — M. Léon Fatous, P.S., a été élu maire d'Arras (Pas-de-Calais), samedi après-midi 29 novembre, par trente-deux voix et une abstention. Seul candidat, il succède à M. Guy Mollet, décédé le 3 octobre. Le conseil municipal a également désigné comme premier adjoint, M. Pierre Brunet, démocrate de progrès, et comme deuxième adjoint, M. Marcel Roger, P.C.

Au cours de la séance, M. Gaston Coquel, P.C., doyen d'âge, qui présidait, a souligné « *l'exemplarité* » de ce qui s'est passé à Arras et qui montre, selon lui, la nécessité de préparer dès maintenant des listes d'union de la gauche dans toutes les villes de trente mille et de plus de trente mille habitants, pour les élections municipales de 1977. M. Coquel se référait ainsi aux résultats de l'élection complémentaire partielle du 23 novembre, qui a vu le succès de la liste d'union de la gauche, préservant la cohésion de l'assemblée communale (*le Monde* du 25 novembre).

Les conseillers municipaux ont également décidé de donner le nom de Guy Mollet à la place Sainte-Croix où sera édifié le centre administratif d'Arras.

[Né le 11 février 1926 à Dainville (Pas-de-Calais), M. Léon Fatous est directeur commercial. Elu en 1959 au conseil municipal, il devient l'adjoint de Guy Mollet en 1965. En 1967, M. Fatous est élu conseiller général, et il siège depuis 1974 au conseil régional. Ancien membre des Jeunesses socialistes, il a dirigé le secrétariat général de la fédération socialiste du Pas-de-Calais de 1963 à 1975. Il est secrétaire départemental de la Fédération des élus socialistes et républicains depuis 1971, et trésorier national de ce mouvement depuis 1972.]

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

BOUCHES-DU-RHONE : Bouc-Bel-Air (2e tour).

Inscr., 2 775 ; vot., 1 776 ; suffr. expr., 1 735 ; liste d'action et de défense des intérêts de Bouc-Bel-Air (maj. prés.), moyenne de liste : 784 voix, 4 sièges (M. Gérard Borello, Mme Monique Salomon, MM. Roger Tennevin et Yves Guillot) ; liste d'action et de progrès, soutenue par le P.S., moyenne de liste : 505 ; liste du P.C., moyenne de liste : 438.

[Il s'agissait de compléter le conseil municipal à la suite de la démission, le 14 octobre, pour raisons personnelles, du maire de Bouc-Bel-Air, M. Elie Nal (P.S.). Quatre sièges, dont celui de M. Nal, étaient à pourvoir, à la suite de la démission — également pour raisons personnelles — de trois conseillers municipaux.

Le premier tour avait donné les résultats suivants : inscr., 2 776 ; vot., 1 468 ; suffr. expr., 1 419 ; liste d'action et de défense des intérêts de Bouc-Bel-Air, moyenne de liste, 618 voix ; liste d'action et de progrès, soutenue par le P.S., moyenne de liste, 419 ; liste du P.C., moyenne de liste, 386. Après les élections municipales de mars 1971, le conseil municipal comptait vingt-trois membres, dont six socialistes, mais aucun communiste.

Après le premier tour, le P.S. a proposé au P.C. de constituer une liste commune pour le second tour, qui aurait été composée de trois socialistes et d'un communiste. La fédération départementale du P.C., qui demandait l'application de la règle de la représentation proportionnelle, qui lui aurait donné deux sièges, a refusé et a maintenu sa liste au second tour. Le refus de la liste soutenue par le P.S. de ne pas appliquer strictement la règle de la proportionnelle s'explique, semble-t-il, par le fait que le premier adjoint, socialiste, est assuré d'être désigné comme maire. Déjà, en septembre dernier, communistes et socialistes n'avaient pu parvenir à un accord pour le second tour des élections municipales d'Allauch.

ARMÉE

INCULPÉS DE TENTATIVE DE DÉMORALISATION

Quatorze soldats du contingent seront jugés par la Cour de sûreté de l'État

En quelques heures, samedi après-midi 29 et dimanche matin 30 novembre, quatorze soldats du contingent ont été inculpés par M. Christian Gallut, juge d'instruction à la Cour de sûreté de l'Etat. Treize ont été écroués dans différentes prisons de la région parisienne et le quatorzième inculpé a été laissé en liberté. Les noms des quatorze soldats n'ont pas été divulgués. Mais ils ont été inculpés pour participation à une entreprise de démoralisation de l'armée, ce qui les rend passibles de dix ans, au maximum, de détention criminelle.

Disséminés dans différentes garnisons, où ils étaient déjà aux arrêts, après la constitution de comités de soldats ou de sections syndicales, notamment à Cazaux (Gironde) et à Besançon, ces quatorze soldats ont été conduits par la gendarmerie au fort de l'Est, à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), où siège la Cour de sûreté de l'Etat, et ils ont comparu devant le magistrat instructeur qui leur a notifié l'inculpation reprise par le parquet général. Les inculpés ont choisi pour défenseurs Mes Henri Leclerc, de Felice et Yves Jouffa.

A ce jour, aucun militaire des forces françaises en République fédérale d'Allemagne n'a, semble-t-il, été inculpé pour « démoralisation » de l'armée.

Depuis la déclaration très vive de M. Chirac contre le P.S., mercredi 26 novembre à l'Assemblée, la polémique sur le syndicalisme dans l'armée et les comités de soldats, qui s'en est ensuivie, s'est déplacée ces dernières vingt-quatre heures. Elle s'inspire, aujourd'hui, de la décision d'inculper des soldats devant la Cour de sûreté de l'Etat et de la thèse gouvernementale selon laquelle des agitateurs — désireux de briser l'armée française — reçoivent des appuis de l'étranger, en particulier du Portugal ou de milieux extrémistes en République fédérale d'Allemagne. A quelques nuances près, les partis politiques de l'opposition estiment qu'en incarcérant des soldats le gouvernement s'en prend à de simples « otages » ou à des « boucs émissaires », et ils condamnent cette répression, dès lors qu'elle masque le véritable problème du droit d'expression et d'association des citoyens sous l'uniforme.

On notera, toutefois, que, de retour des Etats-Unis, le premier secrétaire du parti socialiste pas voulu, en l'absence d'informations pré sur ce dossier, se prononcer sur l'inculpation quatorze soldats du contingent.

Il apparaît de plus en plus, en effet, qu gouvernement devra distinguer deux aspects d même crise au sein de l'institution militai l'agitation née, dans les casernes, d'une ina tation, chaque jour plus évidente, du statut militaires aux réalités modernes — ce don gouvernement porte l'entière responsabilité — des tentatives, très localisées et minoritaires certains militaires extrémistes de tirer parti circonstances pour s'en prendre au modèle société dont l'armée leur paraît être le ga

JACQUES ISNAR

M. Mitterrand qualifie les propos du premier ministre de «vilaine affaire» et de «provocation de bas étage»

M. François Mitterrand, premier secrétaire du P.S., a qualifié, samedi 29 novembre, de *« vilaine affaire »* et de *« provocation de bas étage »* la décision du gouvernement de recourir à la Cour de sûreté de l'Etat et les attaques du premier ministre contre le P.S.

Parlant devant les journalistes à son arrivée à l'aéroport de Roissy, au terme d'un voyage aux Etats-Unis, le premier secrétaire du parti socialiste a précisé que la loi prévoit l'existence de commissions de soldats dans l'armée. *« Va-t-on se disputer sur une question de vocabulaire ? »*, a-t-il demandé, en faisant allusion au fait que le parti socialiste prône la création de comités de soldats représentatifs dans l'armée.

« Ces comités, a-t-il ajouté, *n'ont rien à voir avec ces syndicats qui, en tout état de cause, ne seraient pas adaptés aux structures militaires. » « Les socialistes sont des patriotes,* a-t-il souligné. *Ils reconnaissent la nécessité de la défense nationale et l'essentiel de la discipline militaire.*

» Saisir la Cour de sûreté de l'Etat de cette matière, c'est, en vérité, vouloir rétablir devant cette instance le crime de délit d'opinion. »

Après avoir rendu le gouvernement, et notamment M. Jacques Chirac, responsable du malaise de l'armée, M. Mitterrand a fait remarquer que *« tout le monde estime que le fonctionnement du service militaire ne correspond pas aux besoins moraux, aux besoins psychologiques et matériels de la jeunesse d'aujourd'hui. »*

Enfin, le dirigeant socialiste s'est félicité que *« la gauche tout entière »* soit sur les mêmes positions à ce sujet. Il a conclu en demandant : *« Est-ce que Giscard d'Estaing n'a jamais été antimilitariste dans sa jeunesse ? »*

M. Mitterrand a souligné que, en ce qui concerne les inculpations retenues contre les appelés, il ne peut se prononcer avant d'être plus amplement informé sur les raisons des arrestations.

M. Bourges affirme que des soldats portugais sont venus encourager des appelés français à se révolter

Interrogé, dimanche 30 novembre, à Toulon, où il participait à une réunion locale de l'U.D.R., sur l'inculpation de soldats du contingent pour *« participation à une entreprise de démoralisation de l'armée »*, M. Yvon Bourges, ministre de la défense, a répondu qu' *« il ne conduisait pas l'instruction »* et qu'il n'avait par conséquent *« aucun commentaire à faire sur les mesures judiciaires qui ont été prises »*.

« Par contre, a affirmé M. Bourges, *je peux préciser que les manipulateurs conscients ou inconscients prendront peut-être conscience de leur responsabilité face à un fait : celui des jeunes gens qui payent aujourd'hui leur inconscience. »*

Faisant ensuite la genèse de sa demande d'ouverture d'une information judiciaire, le ministre de la défense a expliqué que *« dimanche 23 novembre, à la suite d'une saisie de tracts en gare de l'Est à Paris, les enquêteurs n'avaient pu que faire le rapprochement avec la venue en France, en civil, de soldats portugais qui ont fait, pour la plupart, l'objet de décisions de refoulement, et qui n'étaient pas là pour apporter leur soutien mais pour encourager les soldats français à se révolter »*.

Affirmant également que les actions tendant à la constitution de comités de soldats étaient *« pernicieuses pour la République et la démocratie »* et que *« le gouvernement avait mis en garde contre ces initiatives »*, M. Bourges a indiqué : *« Je suis convaincu qu'il n'y a pas eu spontanéité du mouvement. »*

Evoquant ensuite les déclarations de M. François Mitterrand, le ministre a déclaré que le premier secrétaire du parti socialiste *« rentrait d'un lointain voyage et qu'il ne devait pas être au courant des initiatives d'une fédération de son parti »* (1).

Interrogé enfin sur la possibilité de groupements au sein de l'armée (comités de soldats, syndicats, etc.), M. Bourges a dit : *« Peut-il y avoir des activités politiques ou syndicales dans l'armée française ? La loi répond non. Où irions-nous si nous avions des régiments politisés devenant U.D.R., républicains indépendants, socialistes, communistes ou mieux encore des régiments C. G. T., C.F.D.T., F.O.? Evidemment, ce serait très exactement comme au Portugal, et l'on sait où en est arrivé le Portugal. »*

(1) Le ministre évoque la distribution de tracts à la gare de l'Est, à Paris, par la fédération socialiste de Paris et la Convention des appelés pour l'armée nouvelle.

SEPT ANS APRÈS 1968

(Suite de la première page.)

Une mauvaise querelle cherchée au parti socialiste. Et c'est l'explosion ! La conjuration internationale confirmée pour les forces françaises d'Allemagne par les services de M. Helmuth Schmidt, le « chef d'orchestre clandestin » que l'on situe tantôt à Lisbonne, tantôt, et par habitude, à Moscou, tous les démons sont lâchés. Le plus virulent, peut-être, parce qu'il est le plus récent, reste l'incompréhension, la crainte de la jeunesse.

Ce qu'il y a d'étonnant pourtant dans les tentatives des jeunes soldats de réclamer une vie plus correcte et plus cohérente, c'est qu'elles ne soient pas venues plus tôt. Les O.S. de la plus grande entreprise de travail temporaire de France — l'armée — devaient bien en arriver un jour ou l'autre à contester ses méthodes et ses structures.

De toutes parts les jeunes Français sont sommés de prendre leurs responsabilités. Ils votent à dix-huit ans — pas assez, et on le leur reproche. Etudiants, ils participent, trop peu leur dit-on, aux élections universitaires. Ouvriers, on les presse d'adhérer à une centrale syndicale. Agriculteurs, ils savent qu'il leur faut se grouper pour maintenir et améliorer leur niveau de vie.

Laisser le champ libre aux extrémistes

Que ceux qui ont la malchance d'appartenir au seve masculin, de ne présenter aucune des disgrâces physiques inscrites cette année-là au barème variable de la « présélection » et n'ont pas eu les moyens de s'évader dans la coopération, cherchent à défendre leurs droits, paraît, au contraire, un scandale. Depuis 1968, pourtant, on savait que la jeunesse n'acceptait plus sans inventaire l'héritage qu'on prétendait lui imposer et qu'à trop attendre on laisserait le champ libre aux extrémistes.

Un peu d'argent de poche, beaucoup de Bigeard, beaucoup de sécurité militaire, un règlement de discipline générale, plus libérale, dont on verra s'il est mieux compris et mieux appliqué que le précédent, une réforme nécessaire de l'organisation territociale, n'ont pas réglé et ne régleront pas le problème.

L'institution militaire, telle qu'elle reste conçue, est essentiellement basée sur l'autorité et la répression. Elle reste la fille à la fois des armées de masse de jadis et des forces mécanisées de naguère. « Libéraliser » le service militaire aboutira à l'effondrement de structures construites sur la discipline traditionnelle, sans que l'efficacité et la finalité lui apporte la justification indispensable.

Quelle armée, pour quelle politique ? Une sorte de gaullisme marchand, produit de multiples coupages, tient lieu, apparemment, de ligne directrice. Quant à l'armée, c'est une annexe. Une annexe de la force de dissuasion. Une annexe un peu vétilleuse des forces de l'OTAN. Une annexe très pratique des fabrications et des ventes d'armement. Une annexe du marché de l'emploi, où l'on parque une partie des jeunes Français. Une annexe des forces du maintien de l'ordre. Une annexe psycho-politique, enfin, où l'on stocke une certaine idée de la nation, dont le général Bigeard se dit lui-même « l'agent de publicité » !

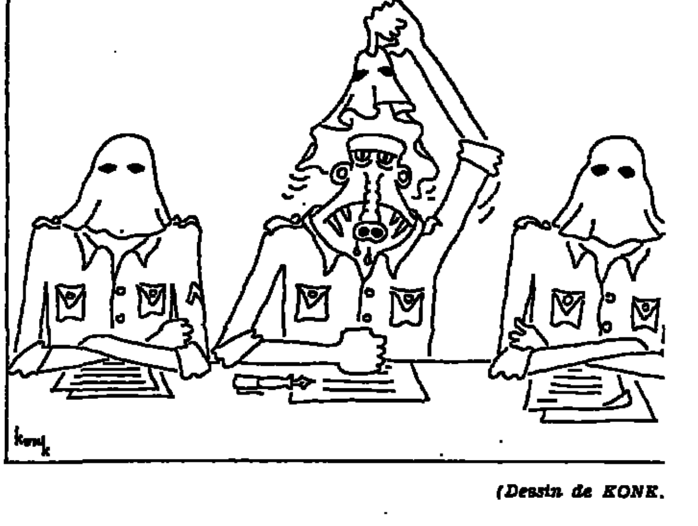
Comment les cadres, les hommes, accepteraient-ils massivement de sacrifier leur temps, leur mode de vie, leur liberté à ces buts, qui ne sont pas, à proprement parler, ceux de la défense nationale ?

Que l'on cesse, enfin, de dire que le pays est pourvu d'une armée permanente parce que trois cent mille hommes continuent malgré les propos optimistes et les régiments modèles à s'y ennuyer neuf mois sur douze ; pourvu d'une armée efficace, parce qu'elle dispose à la fois de divisions blindées et méacnisées et des engins qui sont supposés les rendre inutiles.

Une armée de métier ? Un service à très court terme, polyvalent, complété par un volontariat ? Des solutions existent. Toutes ont été jusqu'à présent écartées au nom d'une efficacité douteuse ou d'économies qui n'auront plus de sens le jour où le jeune soldat refusera d'tre payé moins cher que le jeune chômeur, de vivre dans les casernes qui restent en majorité malpropres et mal équipées.

Tant que l'on n'aura pas défini une politique de défense cohérente, ressentie comme nécessaire et efficace, à quoi servira dans le domaine militaire une armée dépourvue de missions claires et de moyens ? Tant que l'on partira de ce qui existe — pour l'adapter tant bien que mal à ce qu'il faut — la menace subsistera.

JEAN PLANCHAIS.



(Dessin de KONK.)

L'Allemagne fédérale s'inquiète de l'actio de groupes extrémistes sur les soldats all

De notre correspondant

Bonn. — M. Wischnewski, ministre d'Etat au ministère ouest-allemand des affaires étrangères, a confirmé, en réponse à la question d'un député chrétien-démocrate, que *« des agitateurs de gauche avaient essayé d'agir sur les soldats alliés stationnés en République fédérale »*. Il a ajouté que le gouvernement allemand examinait si les dispositions légales existant actuellement suffisaient à prévenir une *« infiltration »* des forces armées alliées en Allemagne. Le parlementaire de la C.D.U. a précisé au journal *Frankfürter Rundschau* que les soldats français et britanniques étaient les cibles préférées de ces *« tentatives d'agitation »*.

Dans les milieux gouvernementaux ouest-allemands, on s'inquiète particulièrement des actions menées en direction de l'armée française. Les soldats britanniques sont soit des volontaires sous contrat, soit des militaires de carrière, qui seraient *« immunisés »* contre les efforts des groupes d'extrême gauche. On considère, au contraire, que la situation plus difficile des militaires français, qui ont déjà, à plusieurs reprises, manifesté contre leurs conditions de logement, la modicité de leur solde et l'interdiction de s'organiser, offre un terrain plus favorable aux *« entreprises de subversion »*.

Un comité international de soutien aux soldats français a été constitué en R.F.A., notamment par l'Union allemande pour la paix (D.F.U.), l'Association des objecteurs de conscience et le Groupe marxiste international ; d'autre part, la Fédération communiste d'Allemagne occidentale (K. B. W.), de tendance maoïste, serait particulièrement active dans la région de Mannheim, où elle a distribué des tracts à la population, l'invitant à se solidariser avec les soldats français. Ce soutien prend également la forme de distributions, à la porte des casernes françaises, de tracts rédigés par les comités de soldats français, et de jeunes Allemands, ont parfois eu maille à partir avec la police militaire française.

Selon la *Frankfürter Rundschau*, les milieux allemands bien informés estiment qu'une amélioration de la situation des militaires français du contingent avoir priorité sur des mes administratives, afin de « d*morcer toute agitation* ». On marque, à Bonn, que ces act en direction des militaires fr çais font suite aux tentatives groupes allemands d'extr gauche de s'implanter dans casernes de la Bundeswher. efforts n'ont pas souvent été ronnés de succès, et les dirigea allemands considèrent que ni « *groupes de travail des sold démocrates* » (proches du allemand D.K.P.) ni les « *com de soldats et de réserviste* (maoïstes) ne constituent menace réelle pour l'armée a mande.

DANIEL VERNET

MAJORITÉ DE JUGES MILITAIRES A LA COUR DE SURETÉ DE L'ÉTAT

La loi du 15 janvier 1963 su la Cour de sûreté de l'Etat pr cise, dans son article premie que la chambre permanente d jugement est composée du pre mier président (un magistrat d siège) et de quatre conseiller deux magistrats du siège et deu officiers supérieurs.

« Toutefois — ajoute ce text — pour le jugement de crim ou délits contre la discipline de armées (...) un des magistrats d l'ordre judiciaire est remplacé e qualité d'assesseur par un offi cier général ou spérieur. » Il y donc dans ce cas une majorit de militaires.

Cet article vise expressémen le délit prévu à l'article 84 d code pénal, qui institue un peine de cinq ans à dix ans d détention criminelle pour « qui conque, en temps de paix, aur participé en connaissance d cause à une entreprise de démo ralisation de l'armée ayant pou objet de nuire à la défense na tionale ». C'est en vertu de ce article que la Cour de sûreté d l'Etat a été saisie.

Dans la presse parisienne

LA LETTRE DE LA NATION : comme pour la pornographie.

« On commence par dire : « Cela ne vaut pas la peine de » faire une histoire », et on a généralement l'opinion avec soi. La fois suivante, on dit : « C'est » déjà arrivé et on n'en fait pas » une histoire. » Alors, pourquoi ne pas continuer ? Tout le monde s'habitue au désordre et quand celui-ci devient général, il n'y a plus qu'à dire gravement : « Il faut mettre la loi en accord avec » les mœurs ou avec les faits. »

» L'escalade de la pornographie en donne un bel exemple (...).

» Cette comparaison entre l'entreprise de démoralisation de l'armée et l'invasion de la pornographie peut paraître surprenante, mais il est à craindre que le même processus psychologique n'aboutisse au même résultat. On pourrait en citer beaucoup d'autres exemples. »

(PIERRE CHARPY.)

LE FIGARO : portugalisation.

« Dans l'armée, en particulier, il paraît incontestable qu'une espèce de « réseau » à ramifications internationales existe, qu'il a de l'argent et qu'il sait utiliser les techniques de « l'agit-prop ».

Mais ces militants organisés sont ultra-minoritaires et leur action, en fin de compte, serait assez facile à circonscrire et à réduire si elle ne prenait appui sur des problèmes que se posent de bonne foi certains militaires. (...)

» Mais le véritable danger n'est-il pas que ces excès deviennent chroniques grâce à leur « récupération » par les partis politiques traditionnels ? (...)

» Cette attitude, qu'on le veuille ou non, ouvre la voie à la politisation de l'armée et, à terme plus ou moins proche, débouche sur la constitution d'unités socialistes, communistes, U.D.R. ou « giscardiennes », bref, à la portugalisation. »

(PIERRE THIBON.)

L'HUMANITE : une manœuvre politique.

« A l'évidence, il s'agit d'une manœuvre politique facilitée une fois de plus par les rodomontades ou les excès de certains groupuscules. L'objectif réel du pouvoir n'est pas de faire face à une entreprise imaginaire de désintégration, mais à partir de faits démesurément grossis, de décourager les revendications démocratiques, d'intimider l'ensemble des soldats et des cadres, de resserrer la mainmise sur une armée dont il veut faire l'instrument de sa politique réactionnaire.

» Nous condamnons les poursuites engagées contre les jeunes soldats, et nous demandons leur libération. Ce n'est pas en agissant ainsi, au demeurant, que le gouvernement mettra un terme au « malaise de l'armée ». Il ne peut au contraire que l'aggraver. »

(RENÉ ANDRIEU.)

LIBERATION : un mouvement de masse.

« Les journaux des comités n'ont jamais été aussi lus par le contingent ; les réunions clandestines se multiplient, les informations sur les conditions de vie dans les casernes circulent malgré le black-out imposé par l'autorité militaire (...).

» Bref, la thèse des « 480 trublions » sur une armée « saine » et disponible » de 270 000 appelés, défendue par Bigeard ce week-end, risque bien de s'effondrer aux yeux de tous dans les jours à venir.

» Les déclarations va-t-en guerre du gouvernement vont faire découvrir à ceux, nombreux encore, qui l'ignoraient l'étendue du malaise, des insatisfactions, des révoltes. Le mouvement des appelés est désormais un mouvement de masse. »

LE QUOTIDIEN DE PARIS : la mauvaise foi.

« Les problèmes posés aujourd'hui en France par l'armée sont autrement importants pour l'avenir national que ceux posés par la concurrence entre les intérêts de la majorité et ceux de l'opposition, terrain sur lequel s'enferme M. Chirac. A une question fondamentale le pouvoir apporte une réponse politicienne, dans l'espoir — hypothétique — que, s'agissant d'un domaine où la conscience nationale est incertaine, cette réponse de biais troublera quelques électeurs socialistes. Calcul hasardeux et, de toute façon, petit. Le dossier de l'armée est de ceux qu'il faut ouvrir franchement devant la nation. Celle-ci est assez concernée pour s'y intéresser et pour juger avec bonne foi. Mais il est déjà trop tard : le pouvoir a introduit la mauvaise foi dans le débat. »

(PHILIPPE TESSON.)

RADIO-FRANCE : des notions simples.

« Le problème est le même pour tous les gouvernements occidentaux : comment maintenir, en temps de paix, la discipline dans une armée de conscrits, issus d'une société démocratique dont les règles sont de plus en plus libérales, pour ne pas dire plus relâchées.

» Je vous avoue qu'on est un peu gêné de devoir exprimer des notions qui paraissent aussi simples. Mais, à mon sens, il n'y a qu'une question qui vaille : Un citoyen est-il tenu de concourir de toutes ses forces à la défense du pays qui est le sien ? Si l'on ne répond pas par l'affirmative à cette question, alors à quoi bon se poser toutes les autres ? »

(EDOUARD SABLIER.)

DES RÉACTIONS

● M. ETIENNE FAJON, membre du bureau politique du P.C.F. : *« L'ouverture d'une information par la Cour de sûreté de l'Etat confirme le caractère autoritaire et antidémocratique du gouvernement. Nous condamnons ces poursuites. L'armée est liée au peuple, et, comme telle, elle est placée au service exclusif de la nation. Il est préférable de créer dans l'armée des comités plutôt que des syndicats de soldats, qui, pour un jeune homme mobilisé pour un an, ne représenteraient pas quelque chose de cohérent, d'efficace et de réaliste. »*

● LA LIGUE COMMUNISTE REVOLUTIONNAIRE : « Voici plus d'un an que l'appel des « cent » a reçu l'adhésion de milliers de soldats et le pouvoir n'a satisfait aucune des revendications qu'il contenait. Ce n'est pas l'activité des comités de soldats qui constitue une atteinte au moral de l'armée, mais c'est la politique du pouvoir : c'est la nomination du tortionnaire Bigeard à la tête des armées, c'est l'isolement, l'abrutissement et l'embrigadement, c'est l'utilisation de l'armée pour briser la grève des éboueurs et des postiers. »

● M. DOMINIQUE BUSSEREAU, président de Génération sociale et libérale (jeunes giscardiens) : « Le gouvernement a choisi la voie de la fermeté : ce n'est pas lui qu'il faut accuser mais les menées irresponsables de certaines organisations politiques qui ont conduit à cette situation. Depuis dix-huit mois, et les jeunes appelés le savent, les conditions du service national ont été très nettement améliorées même si beaucoup de réformes restent encore nécessaires. »

● M. MICHEL MOUSEL, secrétaire national du P.S.U. : *« Face au développement du mouvem syndical dans l'armée, le gouv nement est pris de panique. invente un complot internation manœuvre la plus éculée et plus grossière d'un pouvoir a abois. Comment peut-il s'appuy sur de prétendues déclarations Soares et de Schmidt, tout dénonçant en France le pa socialiste ? Il inculpe de jeun appelés. On voit là quelle lame table pusillanimité se dissimu derrière les fanfaronnades Chirac. On n'ose pas s'attaqu aux responsables politiques syndicaux qui soutiennent, comm nous, le mouvement des solda mais on prend quatorze otag dans le contingent. Cela appel de la part des forces populair un soutien massif aux soldats vi times de la répression. La que tion que le pouvoir essaie d'esqu ver est de savoir si oui ou n le droit syndical s'applique pa tout. La Constitution affirme droit. »*

RELIGION

LES TRAVAUX DU CONSEIL ŒCUMÉNIQUE

Le lien dialectique entre la foi et les engagements politiques

Correspondance

Nairobi. — Le Dr Visser't Hooft, président honoraire du Conseil œcuménique des Eglises (C.Œ.E.), définissait, au début de l'assemblée de Nairobi, le christianisme africain comme *« un type très joyeux de christianisme »*. C'est vrai, cette joie se manifeste tout au long des travaux de l'assemblée et très particulièrement lors des cultes. Malgré la proportion importante de délégués nouveaux et jeunes, pour qui Nairobi est la première expérience œcuménique, on vit dans une atmosphère de retrouvailles.

Contrairement à ce que l'on a pu craindre, le mouvement œcuménique n'est pas en crise, même si les difficultés financières du C.Œ.E. sont réelles et risquent d'exiger, en 1977, des mesures d'austérité très pénibles. L'assemblée d'Upsal (1968), repensant les structures et l'organisation des futures assemblées, avait voulu accentuer le caractère de fête de ces rassemblements mondiaux, et bien des manifestations ont été intégrées au programme dans ce but. Mais elles n'ont pas toutes été, il faut le reconnaître, un plein succès. L'art et les bons sentiments ne se marient pas facilement.

Autre signe des temps, les exposés magistraux ont été considérablement limités, et parmi les orateurs choisis il y a eu peu de « vedettes ». Plusieurs parmi eux sont des inconnus. Le temps n'est plus où les grandes voix de Karl Barth, de Tillich, de Niebuhr dominaient les rencontres œcuméniques. Il est vrai qu'ils n'ont pas de successeurs. Mais l'absence de ténors n'est pas sans inconvénient, les problèmes fondamentaux ont du mal à se formuler avec la netteté et la vigueur souhaitables. Ils se dégagent lentement d'une masse d'interventions souvent malhabiles.

Politisation

Cependant, le rapport présenté par le président du comité central, le Dr M. M. Thomas, laïc hindou, était un rapport de grande classe, structuré par une pensée théologique très ferme. On sait combien le C.Œ.E., surtout depuis qu'il a accordé, en 1969, une sorte de priorité à la lutte des chrétiens et des Eglises contre le racisme, est accusé de s'être laissé politiser. Il ne renoncera certainement pas à ses programmes de lutte contre le racisme, d'aide au développement, de défense des droits de l'homme et des minorités, de défense de l'équilibre écologique. Mais il paraît de plus en plus fermement décidé à ne pas confondre la libération fondamentale de l'homme intérieur, la libération accomplie en Jésus-Christ, avec les libérations toujours partielles et relatives à l'égard des aliénations politiques, économiques et culturelles. Il s'efforce de faire saisir le lien qui existe entre l'absolu et le relatif. La libération du péché et de la mort oblige le chrétien à s'engager sans réserve dans les luttes contre les différentes formes d'oppression. L'Evangile s'adresse à la personne individuelle, à un sujet éthique qui est en mesure de dire *« je crois »*, mais ce même sujet est tenu, par obéissance et par reconnaissance, d'exprimer le salut dont il a été gratifié dans des œuvres qui, à notre époque, sont souvent des entreprises collectives de libération. Cela, le Dr M. M. Thomas l'a exprimé dans des formules nettes, qui devraient lever bien des ambiguïtés. Un effort considérable a été fait par les organisateurs de l'assemblée pour qu'apparaisse nettement ce lien dialectique entre la foi, toujours personnelle, et l'engagement, souvent collectif, dans des combats nécessaires autant que relatifs.

Le professeur McAffee Brown, théologien nord-américain, n'en a pas moins suscité une certaine émotion, en affirmant, dans son rapport : *« Qui est ce Jésus-Christ qui libère et unit ? »*, que le Christ était aussi un diviseur, que l'Evangile, qui est une bonne nouvelle pour certains, les pauvres et les opprimés, est en même temps, au moins provisoirement, une mauvaise, une très mauvaise nouvelle pour d'autres, les puissants et les oppresseurs. Sans doute avait-il raison, mais il aurait eu encore plus raison s'il avait souligné que c'est pour chacun d'entre nous, et non pas seulement pour des catégories sociales institutionnalisées, que l'Evangile est à la fois mauvaise et bonne nouvelle, condamnation et promesse.

Le C.Œ.E. pourra éviter toute politisation sans renoncer à exercer son ministère politique, qui implique nécessairement de vigoureuses dénonciations, s'il évite un manichéisme systématique, qui est le lot inévitable des politiques. Il faut en tout cas être reconnaissant à M. Brown d'avoir rappelé que l'unité, celle des Eglises, comme celle des peuples, n'est pas une unité à bon marché, une unité de type émotionnel.

Un système conciliaire

En ce qui concerne le problème de l'unité de l'Eglise, il est permis de noter quelques modestes progrès. L'idée que l'unité recherchée est *« une communauté conciliaire d'Eglises locales »*, idée lancée en 1969 par la commission Foi et Constitution, fait son chemin. Elle implique que l'unité ne se fera pas par des négociations au plus haut niveau, mais bien par une expérience d'unité au niveau local et régional, et que l'Eglise une, visiblement une, n'est pas pour autant une organisation niveleuse. Les orthodoxes, qui avaient, il y a quelques années, réagi avec violence à cette idée, commencent à en apercevoir la portée. Ils se rendent compte que ce système conciliaire est beaucoup plus en harmonie avec leur propre ecclésiologie que le système hiérarchique romain. Un des leurs, le Père Cyrille Argenti, n'a pas hésité à affirmer, en conclusion d'un remarquable exposé — l'une des seules contributions françaises, — que la présente assemblée du C.Œ.E. constituait le cadre possible du futur concile. La plupart des métropolites orthodoxes sont loin d'être ralliés à ce point de vue, mais on ne peut s'empêcher de constater un dégel théologique de l'orthodoxie. La volonté des Eglises orthodoxes d'apporter une contribution positive aux discussions théologiques est plus nette que dans un passé récent. Elles restent cependant très vigilantes, ainsi que le message à l'assemblée du patriarche œcuménique de Constantinople l'a rappelé.

Prenant acte du fait que l'adhésion de Rome au C.Œ.E. n'était plus à l'ordre du jour, l'assemblée va être appelée à se prononcer sur les voies et les moyens qui permettront au Conseil de tisser des liens communautaires plus étroits avec une Eglise non membre.

Mais, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, il faut attendre maintenant les rapports des sections, des groupes de travail, des comités d'examen, dont l'activité est la phase la plus créatrice de l'assemblée.

ROGER MEHL.

● *Paul VI a accepté la démission de Mgr Salvator Baldassari*, archevêque de Ravenne, qui avait soutenu les prêtres partisans du divorce et de la suppression du célibat des prêtres. Mgr Baldassari, soixante-huit ans, dans une lettre à ses diocésains, déclare que le pape lui a demandé de se retirer et qu'il a accepté.

● *Le pasteur protestant allemand Heinrich Grueber* vient de mourir à Berlin-Ouest à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Ardent défenseur des juifs pendant la guerre, Himmler le fit interner à Sachsenhausen et à Dachau. De 1949 à 1953, le défunt fut le plénipotentiaire de l'Eglise protestante auprès du gouvernement de la R.D.A. Il fut l'un des premiers Allemands à se rendre en Israël.

PRESSE

● *A l'agence Paris-Graphic*, qui regroupe les magazines *Femmes d'aujourd'hui*, *Femme pratique* et *Cuisine de A à Z*, les délégués au comité d'entreprise ont approuvé vendredi 28 novembre, à l'unanimité, une motion protestant contre une restructuration du groupe qui conduirait à une fusion de *Femmes d'aujourd'hui* avec *l'Echo de la mode* (*le Monde* du 29 novembre), ce dernier titre étant contrôlé actuellement par un groupe belge concurrent.

Cette réorganisation, affirme la motion, menacerait l'emploi de cent dix salariés sur un total de deux cent vingt-neuf parmi les personnels rédactionnel, administratif et technique et aboutirait à supprimer l'identité propre des publications concernées.

ÉDUCATION

DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR

Les grèves se multiplient en Guadeloupe

Grèves et manifestations d'enseignants du second degré et d'étudiants ont lieu en Guadeloupe depuis la rentrée scolaire. En particulier, les universitaires de l'unité d'enseignement et de recherche de sciences juridiques et économiques réclament la construction de nouveaux locaux : leur grève a été suivie par solidarité par les autres U.E.R. (sciences et lettres).

Le malaise, qui grandit dans l'enseignement en Guadeloupe, est motivé par l'insuffisance de crédits, de professeurs, d'infrastructures. Après une série de grèves et de manifestations depuis le 7 octobre, le 6 novembre près de mille enseignants du second degré se sont rassemblés à l'appel de leurs syndicats pour obtenir des postes nouveaux et des locaux décents : selon les syndicats, cinquante postes seraient *« indispensables pour respecter les normes officielles »*. Une rentrée partielle a cependant eu lieu à l'U.E.R. de lettres, où se posent des problèmes de personnel enseignant, administratif et de service, et de locaux.

La situation est plus grave à l'U.E.R. de droit. Fonctionnant au départ comme une simple annexe du Centre d'études juridiques installé depuis 1949 à Fort-de-France, en Martinique, l'unité d'enseignement et de recherche de sciences juridiques et économiques a peu à peu acquis son autonomie sous la pression des étudiants et du conseil général de la Guadeloupe. Mais devant le nombre sans cesse croissant des élèves, l'exiguïté et l'état de délabrement des locaux (jugés *« insalubres »* et *« inaptes à l'enseignement »* par la commission d'hygiène et de sécurité lors de sa dernière visite en 1974), le conseil général de la Guadeloupe décida la construction d'une U.E.R. de sciences juridiques et économiques à la Pointe-Fouillole. Un premier schéma, présenté par les représentants du corps enseignant et le président du centre universitaire et qui porte sur une surface de 1 500 mètres carrés, a été repoussé par le ministère de l'éducation nationale. Selon celui-ci, le centre ne doit pas inclure les capacitaires ni le deuxième cycle.

Un nouveau projet, jugé *« insuffisant »* par les universitaires et qui porte sur une surface de 1 050 mètres carrés, est accepté, et, le 30 juillet 1975, le conseil général de la Guadeloupe décide de contracter un emprunt de 430 millions d'anciens francs pour en assurer le financement. Mais le secrétariat d'Etat aux universités, qui devait prendre 10 % à sa charge, revient sur l'accord établi et décide de réduire brusquement la participation de l'Etat à 300 000 francs, ce qui entraîne une réduction des possibilités d'emprunt du département et remet en cause le projet.

ÉDUCATION

LES DIFFICULTÉS DES ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS

Plusieurs établissements de formation d'éducateurs spécialisés connaissent en ce moment de grandes difficultés. Après ceux de Lyon et Marseille (« le Monde » du 14 octobre et du 18 novembre), ce sont les élèves de l'Institut de formation d'éducateurs spécialisés d'Isle, près de Limoges, qui ont entrepris des actions revendicatives. Pendant une semaine, cinq d'entre eux ont fait une grève de la faim, suivie d'une manifestation qui a rassemblé cinq cents personnes. Ces actions avaient pour objectifs : l'obtention d'un statut de travailleurs sociaux en formation, un salaire minimum garanti, la rémunération des stages, la reconnaissance du droit syndical.

« Des travailleurs, pas des flics ni des bonnes sœurs »

Limoges. — 13 heures. Comme chaque jour depuis qu'a été entreprise « l'action », élèves et instructeurs permanents de l'institut de formation d'éducateurs spécialisés d'Isle se rassemblent dans l'unique « amphi » de leur établissement. Tout est minutieusement discuté et préparé pour que le soupçon que les gens de l'IFES sont des « *rigolos* » ou des agitateurs ne puisse avoir aucune prise dans une ville de province où les notables voient très vite se profiler le spectre rouge du désordre.

Or, s'il est un grief qu'il semble difficile d'adresser aux élèves-éducateurs, c'est bien celui du manque de sérieux. C'est même plutôt de gravité qu'il faudrait parler, une gravité qui vient aux orateurs et aux auditeurs, comme par charisme, de la salle contiguë. Là, dans ce qui est d'habitude une salle de sports, Michèle, Bernard, Evelyne, Philippe et Thierry, tous élèves de première année, jeûnent depuis le 19 novembre. Étendus sur leurs lits, singulièrement affaiblis par les jours de grève, ils ne se posent pas en martyrs, mais expliquent avec précision la stratégie qui les a amenés à devenir le centre immobile de la lutte que mènent leurs camarades. « *Après l'occupation de la direction régionale de l'action sanitaire et sociale, le 4 novembre dernier, nous ne pouvions plus renouveler une action spectaculaire du même genre, qui aurait été impopulaire et inutile. Nous avons pensé nous mettre en grève, mais à quoi bon, puisque nous ne produisons rien du tout? Après avoir envisagé toutes les possibilités, nous avons choisi, tous ensemble, la grève de la faim, pour attirer l'attention des gens sur la nature et l'importance de nos problèmes.* » Ils étaient trente à avoir pris cette décision, onze d'entre eux étaient volontaires pour la grève de la faim. « *On s'est limité à six. C'était le maximum possible, à cause de l'équipe médicale de surveillance à mettre en place, à cause de l'argent aussi.* » Sage précaution, puisque l'un des grévistes a dû être transporté à l'hôpital après avoir sombré dans un coma hypoglycémique.

Cette large diffusion de leurs revendications, les grévistes de la faim d'Isle et leurs camarades « actifs » semblent l'avoir réussie : les articles de presse, les réunions unitaires avec les grandes centrales syndicales et les partis de gauche, motion d'urgence adoptée par le conseil général de la Haute-Vienne, n'en sont pas les seuls indices.

Chacun fait l'apprentissage de l'action nationale avec bonne humeur. Les signes encourageants ne manquent pas : des camarades sont venus de Poitiers, de Marseille, de Nîmes et de Toulouse ; d'autres ont envoyé des télégrammes de soutien. Ils seront plus de trois cents au total à consacrer cette journée à des réflexions, discussions en commissions, échanges de vues informels.

De notre envoyé spécial

Tout cela se déroule sans que la vie de l'établissement en soit le moins du monde affectée : les formations des autres promotions se poursuivent normalement, cela a été décidé d'un commun accord, et les élèves de première année ne sont pas en grève ; ils ont simplement différé une partie de leur formation. Les instructeurs permanents et le directeur de l'IFES, M. Guine, tiennent à le souligner avec force : « *Voyez, tout marche parfaitement, aucun désordre ici. Nous ne sommes pas des gauchistes qui ont entraîné les élèves-éducateurs, comme on a voulu le faire croire. Les élèves mènent leur action, et nous nous confrontons à nos problèmes.* »

Des problèmes, M. Guine n'en manque pas. Rien ne va plus entre l'IFES et son organisme de tutelle, le Centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptée du Limousin (C.R.E.A.I.L.). Deux postes supprimés, un projet de budget annexé à une réflexion d'ensemble sur les tâches pédagogiques de l'école élaborée par tout le personnel, en accord avec les élèves, des paroles aigres-douces échangées entre le président du C.R.E.A.I.L., le professeur Umdenstock et des instructeurs : la confusion est à son comble. Pour la parachever, le président du C.R.E.A.I.L. a donné oralement sa démission et le directeur de l'IFES a demandé par écrit à être réintégré dans ses anciennes fonctions.

Chacun de leur côté, élèves et enseignants vivent à leur manière la crise que connaît partout en France la profession d'éducateur-spécialisé. Au trouble des jeunes travailleurs sociaux, en poste ou en formation, s'oppose la sérénité des institutions. Pour M. Desobry, directeur du C.R.E.A.I.L., « *tous ces événements ne sont qu'une péripétie* ». Il reconnaît bien qu'il y a un problème : « *Trop de formateurs, trop d'écoles, trop d'éducateurs-spécialisés. Mais tout cela ne doit pas nous faire perdre de vue*, ajoute-t-il, *la mission qui est la nôtre : la protection de l'enfance inadaptée.* »

A la direction régionale de l'action sanitaire et sociale, on s'étonne : « *Beaucoup de bruit pour rien. Les bourses? La plupart des élèves sont assistés* » (c'est vrai, si l'on compte ceux qui reçoivent 120 ou 240 F par mois, alors que les élèves réclament un salaire qui soit de l'ordre du SMIC). « *Le conflit école-C.R.E.A.I.L. ? Un malentendu, chacun s'est emporté.* »

Cet optimisme, les éducateurs en formation ne le partagent pas. Cette « *péripétie* » est pour eux un combat et ils voient mal comment ils pourraient être ce qu'ils veulent être : « *Des travailleurs, pas des flics ni des bonnes sœurs* ».

MICHEL KAJMAN.

LES INCIDENTS AU LYCÉE DE CORBEIL

UNE MISE AU POINT DU PROVISEUR

A la suite de notre article sur la fermeture du lycée de Corbeil « Eviter le désordre » paru dans le Monde *daté 23-24 novembre, nous avons reçu la mise au point suivante de M. de Miceli, proviseur de ce lycée :*

Non, « Aucun élève de onze ou douze ans » ni même plus âgé n'a été brusquement jeté sur la R.N. 7 ou mis dans l'obligation de faire de l'auto-stop pour regagner son domicile, le 20 novembre dernier, au lycée de Corbeil.

Si l'ordre de fermeture du lycée, c'est-à-dire la suppression des cours, a été prononcé pour 13 heures, l'évacuation s'est faite en un après-midi tout entier. C'est une première vérité.

— Aucun de ces jeunes de « onze ou douze ans » dont on parle n'a été autorisé à sortir sans vérification préalable des autorisations familiales recueillies en début d'année. Ce sont ces mêmes autorisations qui ont été et sont utilisées en cas de suppression de cours, absence de professeurs, y compris pour motifs de grève. Tous les établissements procèdent de la sorte. Au lycée de Corbeil-Essonnes comme ailleurs, l'équipe administrative a fait face à ses responsabilités, avec efficacité.

Tout élève non autorisé s'est vu invité à se rendre en étude surveillée, jusqu'à l'heure normale de fin des cours. Il en est allé de même pour ceux qui avaient des cars à prendre à une heure déterminée. Tous les internes sont restés en études jusqu'à réception d'une autorisation des familles avisées télégraphiquement. Un conseiller d'éducation a été spécialement affecté à la surveillance.

— Quant à la sécurité, mise en cause par l'opération « baisse des effectifs », le constat est le suivant : des élèves sont exclus des classes sans les garanties adéquates *formellement prévues par des règles administratives*. Conseillers d'éducation et censeurs sont privés des moyens dont ils disposent d'ordinaire pour assurer le contrôle des élèves. En effet, les maîtres en cause, après un appel, effectué à effectif total, reporté sur la feuille officielle d'absences, excluent des élèves sans en remettre la liste aux conseillers concernés. Pour l'administration et les familles, il n'y a donc plus qu'un effectif fictif incontrôlable.

Les lieux d'affectation sont connus par les seuls professeurs organisateurs. Quelques-uns d'ailleurs ne sont pas en mesure de les déterminer avec précision : Ateliers ? Salle de professeurs ? Classes ?...

On a vu des groupes d'élèves traîner dans des escaliers, demander à l'administration leur point de chute. Certain maître fut incapable de rapporter avec certitude le nombre des élèves renvoyés et l'identité de l'un d'eux, que des élèves durent rectifier.

Une salle de surveillance n'avait pas de « surveillant », alors qu'une partie des élèves exclus y étaient déjà. Des élèves refusent de quitter leurs cours malgré les pressions ; d'autres ne rejoignent pas les lieux de rassemblement. Ces faits ont été vérifiés par M. l'inspecteur d'académie et par moi-même, ainsi que par le conseiller d'éducation du secteur. Ce sont des réalités qui ont, hélas ! échappé à ce professeur dont on parle dans sa pérégrination solitaire à travers les couloirs. Mais qu'y faisait-il ? A chacun son métier.

Répétez une telle opération alternativement toutes les heures et pendant deux jours de suite, et vous pouvez aisément imaginer l'état d'un établissement de trois mille [...] au bout de quarante-huit h[...] C'est assurément alors qu'il [...] fallu s'inquiéter de la R.N. 7.

Certes, l'épreuve peut recor[...] cer... en en évitant les bavure[...] gereuses. Il n'en reste pas [...] dans l'anarchie organisée, qu'il [...] au transfert illégal de respons[...] que l'administration dans so[...] semble et les chefs d'établiss[...] en particulier ne peuvent acc[...] L'administration n'est pas là [...] prendre des risques, mais po[...] prévoir et les éviter. En ferm[...] lycée, elle les a prévus et [...] évités. Aujourd'hui, on ne pour[...] nous dire le contraire.

— On fait aussi allusion [...] « révolte » de « nombreux él[...] après l'interdiction d'une réu[...] laquelle devaient participer de[...] tants des jeunesses communis[...] est maladroit de faire sienne [...] version des faits, avant d'en [...] contrôlé la véracité.

Tout autres sont les faits. [...] vrai qu'un élève se disant [...] ponsable des jeunesses commu[...] « organisées » dans le lycée [...] sollicité la permission de fa[...] débat dans la cour avec la [...] pation de deux délégués nat[...] de son parti. Il est vrai aussi q[...] présence de mes collaborate[...] l'ai prié de placer ce débat d[...] cadre régulier et légal du [...] socio-éducatif. Mais il est indisc[...] et le témoignage ne manque [...] que ce jeune homme a rej[...] terme « légalité », estimant qu[...] présentant cent jeunes commu[...] (dans un lycée de trois mille é[...] il n'était pas concerné par [...] procédure. Après vingt-quatre [...] res de réflexion, il a préféré l'[...] intempestive à celle dictée p[...] textes, la sagesse et la con[...] Un lycée n'est pas un lieu o[...] pratique le racolage, mais un l[...] s'expriment la sérénité et la [...] nité, la légalité et l'égalité [...] ces mêmes qui se présentent c[...] des victimes d'une introuvabl[...] pression ne manquent pas de [...] gner avec éclat qu'ils ont fai[...] adhésions au parti après c[...] réunion du même genre !

Est-ce ainsi que l'on peut [...] le désordre ? Est-ce en brisa[...] structures d'accueil de l'état[...] ment qu'on en facilite le fonct[...] ment ? Est-ce en transforma[...] cours en arènes politiques a[...] que de provoquer des affronte[...] sanglants — on en a de t[...] exemples, — est-ce ainsi que [...] protège la laïcité dans son ens[...] et la sécurité des jeunes qui [...] sont confiés ?

L'opinion jugera.

L'éducation n'est pas le pri[...] d'une minorité, elle est au servi[...] toutes les familles sociales e[...] pensée. Quant au proviseur de [...] beil dont on a trop parlé, [...] connaît d'autre service que [...] de la nation dans la mission é[...] tive qui lui a été confiée.

[Rappelons simplement que [...] Miceli, proviseur du lycée de [...] beil, a refusé de nous recevoi[...] demande de l'inspecteur d'aca[...] de l'Essonne.

La circulaire du 15 septembre [...] signée par M. Fontanet, alor[...] nistre de l'éducation nationale, [...] rise et encourage pourtant les [...] d'établissement et inspecteurs [...] démie à répondre aux questio[...] journalistes.]

RÉUNI EN CONGRÈS A PARIS

Le Syndicat de la magistrature accuse le gouvernement d'assimiler la délinquance et la contestation politique

Applaudi avant même d'avoir pris la parole, M. Hubert Dalle, secrétaire général, devait, samedi 29 novembre, présenter durant une heure quarante-cinq minutes un *« rapport d'activité et d'orientation »* portant, en trois parties, sur *« la doctrine de la sécurité et l'utilisation politique de la délinquance »*, *« le rapport du juge et de la loi »*, *« les éléments d'une stratégie »*.

En introduction, M. Dalle déclare :

« 1973 et 1974 ont été deux années centrées sur les débats internes du Syndicat de la magistrature [qui] *ont abouti au constat de la possibilité de coexistence de différents courants, possibilité dont on affirmait le caractère enrichissant et le côté créateur (...). 1975 a été surtout l'année de la prise du pouvoir par les sections syndicales et les régions, par l'affirmation de leur autonomie, par l'émergence de nouveaux contacts et de nouvelles actions (...).*

» Ce bilan ne doit pas faire oublier le contexte général de la société dans laquelle s'inscrivent la justice et l'action du Syndicat de la magistrature, le développement de la crise économique et la réaction de l'appareil judiciaire, mais plus encore le rôle qu'attend le pouvoir en place de la justice en période de crise. Il serait en effet vain et dangereux de limiter notre analyse à ce qui se déroule aujourd'hui dans l'institution judiciaire, considérée comme une entité en elle-même, au-dessus des luttes et en dehors des conflits, alors que toutes nos analyses passées ont démontré qu'elle n'était qu'un reflet de la réalité sociale et que l'acte de juger est essentiellement de nature politique. »

Le mythe de la loi

Puis le secrétaire général observe :

« Sur le plan politique et syndical, après une période d'accalmie consécutive à l'élection présidentielle de mai 1974, on assiste à une nouvelle montée des luttes. (...) Correspondant à la période d'accalmie, le gouvernement a connu une période d'hésitation, il a affiché et prôné une volonté de réforme (...). Puis, après une période d'illusion, au durcissement de la lutte politique et syndicale a correspondu un durcissement du régime et de la répression, une restriction des libertés (...).

» Le gouvernement utilise une montée plus ou moins fictive, qu'il a engendrée, de la délinquance et de la violence. D'autre part, il tente de discréditer la justice auprès de l'opinion publique, soit en proclamant qu'elle ne fait pas son travail, qu'elle n'assure plus la sécurité des Français, soit en laissant entendre qu'elle n'applique plus la loi, qu'elle est partiale, infiltrée, quadrillée par une organisation subversive gauchiste.

» Cette double lutte idéologique sur la sécurité, d'une part, sur les rapports du juge à la loi, d'autre part, n'est pas le fruit du hasard. Il s'agit d'une action concertée dont il est urgent de démasquer à la fois les mobiles, les moyens et la finalité. »

Sur la sécurité, M. Dalle indique : *« Cette notion de sécurité est-elle une notion homogène quant à son contenu ? Cette notion de sécurité est-elle identique pour toutes les classes de la société ? Certains besoins de sécurité apparaissent à l'évidence antagonistes. Ainsi la sécurité du capital d'une entreprise, sécurité maintenue par son aptitude à dégager des profits, et la sécurité des travailleurs de cette entreprise. Il est difficile dans ces conditions de parler de Sécurité avec un S majuscule et au singulier, et il est peu conforme à la réalité de parler des « sécurités » avec un s minuscule et au pluriel. »*

Or *« le diagnostic que souhaite imposer le gouvernement est que l'insécurité dont souffrent tous les Français n'est pas celle qui est liée à la crise ou à sa gestion de la crise, mais celle qu'il désigne à l'opinion publique, celle qui serait due à la montée de la violence et de la délinquance »*.

La crise et la peur

Mais *« il existe de profondes inégalités dans le repérage statistique, inégalité qui est le reflet du mode de fonctionnement des institutions de contrôle, elles-mêmes reflet des inégalités sociales, quand elles ne contribuent pas à les accroître.*

» Il est évident par exemple que les mécanismes de contrôle fonctionnent à pleine capacité lorsqu'ils s'appliquent à la population immigrée. (...) Plus que sur l'importance de la criminalité, les statistiques criminelles renseignent sur la politique des agences de contrôle social (...).

» Bien plus, M. Poniatowski fait valser les chiffres. D'un discours à l'autre, selon qu'il cherche à obtenir un renforcement de la répression et des moyens de la police ou bien à démontrer l'efficacité de son action, la criminalité monte ou baisse au gré de l'inspiration du moment ».

Il y a donc, conclut sur ce point M. Dalle, une *« utilisation politique de la délinquance »* qui est comme un *« rideau de fumée »*.

« En focalisant l'opinion sur certaines catégories de délinquants, on détourne son attention des autres formes de délinquance. On cloue ainsi au pilori une délinquance qui transgresse le système en place, et notamment le droit de propriété, pour laisser dans les oubliettes la délinquance qui profite au système. (...) Il ne s'agit pas là d'un procès d'intention. On a vu dégarnir les effectifs de certaines sections financières de S.R.P.J., à Marseille par exemple, au profit de la lutte contre d'autres formes de délinquance, ou démanteler des sections financières de parquets trop curieuses.

» Le dernier objectif, le plus important, est d'accroître un climat de peur et donc de tension et de violence qui justifie le contrôle accru de l'Etat sur les citoyens et l'existence ou le renforcement d'un appareil répressif. Ce climat cherche à redonner une cohésion à la société, à un moment où le consensus social s'affaiblit, et à l'institution judiciaire, que l'on invite à s'atteler à des tâches essentiellement répressives. »

Car *« la crise économique fragilise le consensus social de la population et durcit la lutte entre les modèles de société défendus par les uns ou les autres. Elle accroît les tensions entre les classes sociales »*.

Enfin, *« la psychose de la peur et de l'insécurité crée un climat de moindre résistance. La population et la magistrature sont prêtes à se laisser convaincre de la nécessité de telles réponses. Le citoyen « honnête » est prêt à voir restreindre ses libertés pour davantage de sécurité, tout au moins le croit-il ; le juge « honnête » à réprimer plus vite et plus fort (...).*

» Petit à petit, on passe de la sécurité des citoyens à la sécurité de l'Etat. L'insécurité générale serait due à la fois à la montée de la délinquance, mais aussi aux attaques politiques menées contre l'Etat, identifié ici au pouvoir en place.

» On tente d'assimiler délinquance et contestation ou opposition politique, les deux étant rendues responsables de l'insécurité et de la violence. »

Quels peuvent être alors, selon cette analyse, les *« rapports du juge et de la loi »*, demande M. Dalle ?

Quelle est la nature du *« débat sur la neutralité du juge et la réflexion collective, sur la liaison entre la réflexion collective et les pratiques professionnelles »* ? Or *« tous les aspects tournent autour du problème du contrôle du rapport du juge et de la loi »*. Rappelant les thèmes des congrès antérieurs (l'argent, la propriété, etc.), M. Dalle en conclut :

« L'évolution de notre réflexion est logique. De l'institution elle est passée au comportement du juge, puis à son outil de travail, la loi, et enfin à l'organisation de son métier, de sa production parcellisée et de son contrôle par la hiérarchie et les techniques nouvelles de gestion. »

Contrôle social

Le secrétaire général recherche alors quelle est la réalité de la loi :

« Le mythe de la légalité a conduit à considérer que la loi était un produit achevé, une fin en soi, unique, générale et permanente. Les écoles exégétiques du code civil ont montré l'attachement et la valeur qu'accordaient les premiers juristes napoléoniens à la loi (...).

» Cependant, quelques notions apparaissent déjà comme subjectives : elles font appel à des références extérieures à la loi. Il s'agit par exemple des notions de « bon père de famille », d'« ordre public », de « bonnes mœurs ». *Elles laissent un pouvoir d'interprétation au juge qui recherche donc à l'extérieur, dans la société, la définition de la notion juridique.*

» Ce pouvoir d'interprétation n'est guère dangereux en lui-même si le juge l'utilise dans un sens conforme aux idées dominantes du système et aux principes et valeurs qui sous-tendent la loi en place. (...)

» Le développement des luttes sociales et l'apparition d'autres systèmes de référence et de modèles de société ont fragilisé l'édifice de la loi. Sous la pression des luttes, des lois nouvelles ont été concédées et qui contenaient des références à des systèmes de valeurs différents, le plus souvent en contradiction. La loi a perdu son homogénéité et par là son caractère absolu, général, unique et permanent.

» Le juge s'est donc trouvé peu à peu en situation de choix.

» (...) Ce que la bourgeoisie perdait sur le terrain de la loi, elle le regagnait sur le terrain de l'application de la loi par le contrôle de la production judiciaire. Ainsi l'interprétation civiliste du droit du travail a-t-elle vidé peu à peu ce dernier de son efficacité. Dans la grève avec occupation, pendant longtemps le droit de propriété a mis en échec le droit de grève, dans le licenciement la liberté contractuelle, la protection des travailleurs et leur droit au travail. »

Longtemps monolithique en raison d'origine sociale uniforme, *« la magistrature est devenue elle-même pluraliste, à l'image de la nation »*. Une rupture s'est produite dans la magistrature. Mais *« cette rupture ne doit pas non plus être surestimée, la grande partie de l'activité quotidienne de la justice démontre encore dans quel sens et pour quel ordre établi elle travaille. C'est toujours en majorité la même classe sociale qu'elle condamne au nom de la loi, de l'égalité des citoyens devant la loi, de la neutralité du juge. La crise économique qui accroît encore les inégalités accentue ces tendances naturelles »*.

Qu'en est-il des *« ripostes du pouvoir »* contre ces analyses ? Elles s'organisent, selon M. Dalle, autour de trois axes : donner à la loi un caractère qui entrave la liberté d'interprétation du juge, reprendre en main la justice, diviser l'institution judiciaire. Et de citer la prorogation du recrutement latéral, sur une proposition de loi de M. Foyer, pour *« permettre au pouvoir politique de choisir sans contrainte une grande masse de ses magistrats »*.

Si ce n'est *« pas suffisant »*, continue l'orateur, *« il faut contrôler la formation des autres »*, d'où les *« attaques »* contre l'Ecole nationale de la magistrature.

Le *« troisième volet de la stratégie gouvernementale »* explique M. Dalle, revient à *« dériver l'institution judiciaire »* au profit d'une *« emprise administrative »*, d'une *« mise en place ou d'une extension des agences de contrôle social extrajudiciaire »*.

« Si le contrôle social administratif est souvent présenté comme une intervention plus diffuse et plus douce de la puissance publique et qui est, pour ces raisons, le plus souvent accepté par la population à laquelle il s'applique, qu'il évite à long terme d'autres formes d'intervention plus répressives, force nous est de constater, à nous les juges qui sommes en aval de ces interventions, que dans la réalité il s'ajoute à la répression plutôt qu'il ne s'y substitue. Il y a toujours autant de personnes en prison. »

A partir de cet ensemble de constatations, le secrétaire général du Syndicat de la magistrature propose des *« éléments pour une stratégie »*. Rappelant les actions passées et la multiplication des contacts extérieurs, il déclare :

« L'action du Syndicat de la magistrature pour l'année nouvelle doit tenir compte à la fois des principaux combats qui ont été engagés auprès de l'opinion publique sur la sécurité et le rôle du magistrat, des réformes qui vont être engagées pour aggraver la répression et reprendre en main la magistrature et de la nécessité de poursuivre notre action syndicale et professionnelle. »

Il conclut :

« Cette démarche, nous ne pouvons la mener seuls. Notre légitimité, nous la trouvons également dans une ouverture du Syndicat et de la magistrature sur l'extérieur, pour qu'enfin la réalité et le mythe se rejoignent et que, progressivement, la justice soit réellement rendue au nom du peuple français et non au nom d'une minorité. »

Longuement applaudi par les congressistes massés dans la première chambre de la cour d'appel de Paris, le rapport est adopté par 265 voix, contre 3 et 5 abstentions.

Du succès aux périls

Le succès d'aujourd'hui, autant que les périls à envisager, expliquent le phénomène d'unanimité renforcée qui a marqué le huitième congrès du Syndicat de la magistrature réuni du 28 au 30 novembre à Paris sur le thème *« La crise, le juge et les libertés »*.

Le succès, c'est évidemment de voir entrer dans les faits cet effort si ardu de réflexion et de théorisation qui avait été jusqu'alors, à une exception près, la tâche des congrès depuis 1968.

L'importance de l'argent, la contradiction de droits également gravés dans les codes (travail et propriété, pour ne citer que l'exemple le plus flagrant), sont maintenant des thèmes dont la légitimité n'est plus contestée. Ils ne sont pas encore majoritaires dans le tissu social, mais ils y ont droit de cité. Un pas est franchi qui est irréversible. D'une certaine manière, le tapage fait autour des dernières incarcérations de patrons pour s'en scandaliser aura, objectivement, plutôt servi le Syndicat de la magistrature.

Par delà le C.N.P.F. et les syndicats ouvriers, dont les réactions ne pouvaient surprendre, les décisions prises par des magistrats membres du Syndicat de la magistrature, et à ce titre soutenus par lui quand leur acte de juge — non ce qu'il était — était critiqué, ont eu un retentissement profond auprès des individus qu'ils soient patrons ou salariés.

Les premiers ont vu le terme de l'impunité ; les seconds, le début de leur crédibilité en tant qu'acteurs du théâtre judiciaire. En ce sens, c'est un peu comme une révolution qui, dans le calme, se fait.

Le juge a moins changé qu'il n'a choisi d'autres interlocuteurs, qu'il n'a tourné l'oreille vers d'autres voix. *« Le juge »* oui, et pas seulement l'adhérent du Syndicat de la magistrature, car ce n'est pas que malice ou hasard, ni même surenchère, si la première condamnation d'un patron à l'emprisonnement ferme n'a pas été prononcée, à Troyes, par des membres du Syndicat de la magistrature, mais par des adhérents de l'organisation rivale, l'Union syndicale des magistrats, notoirement plus discrète dans ses actions publiques.

Rumeurs et lois

Le Syndicat s'apprête à pousser cet avantage en intégrant la *« crise économique »* dans ses analyses. Cela n'est pas une innovation de son attitude. Il reste fidèle à sa logique : ne pas composer avec la réalité aussi rudes que soient les difficultés qui en résulteront pour lui. Il serait donc excessif de penser que le Syndicat durcit sa position. C'est la réalité dont il tient compte qui s'aggrave.

Les succès acquis restent cependant aléatoires, tant sont réels les périls que l'on voit poindre pour le Syndicat de la magistrature, donc pour l'ensemble de la magistrature (on ne voit pas quel texte pourrait être si subtil qu'il ne vise, pour le museler ou des exclure, que les seuls membres du Syndicat de la magistrature).

Or fût-ce avec une arrière-pensée différente, le futur bâtonnier de Paris n'a pas manqué de dire récemment au cours de son allocution d'intronisation : *« Il n'est d'exemple dans l'histoire que la dégradation de la justice n'ait entraîné la chute du pouvoir. »*

Quatre personnes paraissent s'être donné le mot pour combattre un courant nouveau en lequel se reconnaissent aussi probablement certains qui n'en disent rien ou déplorent qu'on en débatte en public : deux sont ministres, à l'intérieur, M. Michel Poniatowski, à la justice, M. Jean Lecanuet ; deux sont parlementaires, respectivement président et vice-président de la commission des lois, M. Jean Foyer, député U.D.R. de Maine-et-Loire, et M. Claude Gerbet, député républicain indépendant de l'Eure-et-Loir. Tous quatre ont choisi d'agir sur deux fronts : celui de la rumeur, sinon de la médisance ou de la calomnie, d'une part ; celui de l'action législative, d'autre part.

Pour M. Poniatowski on connaît ses attaques répétées contre les magistrats, en général, accusés de faire preuve d'*« indulgence »*, ou de *« laxisme »*, affirmations qu'il n'a d'ailleurs jamais étayées du moindre exemple.

On a probablement moins perçu le caractère insidieux de pratiques administratives qui consistent à donner, au détriment des juges de l'application des peines, un rôle prépondérant aux préfets pour l'octroi des permissions de sortir ou des libérations conditionnelles ; ou encore d'un projet législatif qui, à titre d'essai dans un premier temps, introduirait un système de peines automatiques pour les porteurs d'armes. Il est évident que, dans les deux cas, c'est là déposséder le juge du pouvoir d'appréciation qui est le sien depuis maintenant cent soixante-dix ans. Il s'agit, notamment, d'une régression historique majeure, que le rapport général n'a pas manqué de signaler.

Aux yeux du Syndicat, et de quelques autres, M. Lecanuet est coupable par action et par omission. Par omission, en ce que sa défense de la magistrature contre les attaques de son collègue de l'intérieur a été tardive et fugace. Par action, parce qu'il jette lui-même le doute sur un acte de juge — comme dans l'affaire Chapron-Charette — en le déclarant *« surprenant »* (*« étonnant »* eût été grammaticalement plus correct) avant même que la procédure prévue par la loi n'ait joué. Par action encore, avec les menaces qu'il fait planer sur l'avenir de l'Ecole nationale de la magistrature, à laquelle, à présent, l'ensemble du corps est attaché.

M. Foyer, quant à lui, est accusé d'être un sous-marin de la chancellerie — quand il en fut durant près de cinq ans le maître, de 1962 à 1967. Ayant écrit dans *le Figaro* du 3 octobre que le ministère de la justice était *« noyauté »* par des gauchistes, il étend son *credo* à l'ensemble du pays dans *le Quotidien de Paris* du 28 novembre. Pour lui, la faute en revient à l'existence d'une école de juges (1) qui fabriquerait plus de *« gauchistes »* que de magistrats, ou du moins autant. Son analyse n'est pas inexacte, elle est incomplète et dépassée.

Il est vrai que l'existence d'une école de juges a favorisé une prise de conscience collective impossible avec les modes anciens de recrutement et de formation de magistrats fondés sur l'éparpillement ; que cette prise de conscience a abouti à un développement rapide de la syndicalisation, pour le plus grand profit du Syndicat de la magistrature lorsqu'il s'est créé en février-mai 1968.

Mais ce mouvement s'est profondément ralenti et les promotions actuelles ne comptent guère plus de 20 % de syndiqués, la quasi-totalité affiliée au Syndicat de la magistrature. En outre, les modifications apportées au recrutement des magistrats de la chancellerie, ont fait que le recrutement est, peu ou prou, à l'entière discrétion du ministre. M. Lecanuet serait responsable du *« noyautage gauchiste »* de ses propres services ? Cela n'est pas sérieux.

Le Syndicat de la magistrature fait d'autre part grief à l'ancien ministre d'être l'initiateur d'une *« loi scélérate »* qui, prorogeant le recrutement latéral, nuit au principe de recrutement par l'E.N.M.

M. Claude Gerbet, lui, n'a pas de mémoire. Il vilipende aujourd'hui ce qu'il adorait autrefois. N'écrivait-il pas, le 15 février 1971, au Syndicat de la magistrature, tout le bien qu'il pensait de lui ? Ne le vit-on pas, en 1971 encore, à Chartres, participer, à la tribune, à une réunion de ce mouvement sur l'Ombudsman. Mais il est juste d'observer que, depuis, il fut rapporteur d'un projet de loi, présenté par MM. Marcellin et Pleven, qui mettaient en cause le droit d'association et que le conseil constitutionnel censura.

Un troisième partenaire

Il propose aujourd'hui (dans une lettre en réponse au *Monde* (30 novembre-1er décembre) qui le disait auteur d'une erreur de droit) le vote d'une loi organique interdisant le syndicalisme des magistrats. Outre que ce serait viser également la plus sage Union syndicale des magistrats, une telle initiative est moins dangereuse qu'absurde. A quel tollé n'aurait pas affaire un gouvernement qui, premier de son espèce depuis Vichy, dissoudrait des syndicats jugés légaux — s'il en était besoin — par le Conseil d'Etat !

Il y a dans ce *« jeu »* entre le gouvernement et sa majorité avec une partie de la magistrature un troisième partenaire qui est essentiel dans la diffusion de cet ensemble de rumeurs : c'est la presse. C'est elle qui, dans sa diversité de techniques (journaux, radio, télévision), d'orientations (publications spécialisées ou bien d'informations générales), d'opinions, a amplifié ces faits jugés significatifs qui légitimeraient des déclarations ministérielles sur l'insécurité des Français, produite pour ainsi dire, par la tolérance et la négligence des juges.

Le congrès, certes, ne s'en est qu'incidemment préoccupé, mais il l'a fait nettement, en lançant *« un appel solennel aux travailleurs de l'information pour qu'ils (...) aident l'opinion publique à avoir une claire vision de périls réels qui la menacent »*. Sur l'initiative de M. Jean-Pierre Michel, ancien secrétaire général, le congrès a approuvé, le développement hors de Paris, où cela existe déjà, de comités locaux presse-police-justice. Le congrès n'ayant pas manqué de souligner en même temps *« les difficultés que rencontrent les salariés* (de la presse) *dans l'exercice de fonctions essentielles pour le jeu démocratique »*, il y a tout lieu de penser que le Syndicat de la magistrature, loin de vouloir se mettre en sommeil, comme l'y inviteraient les menaces dont il est l'objet, s'apprête, c'en est une preuve de plus, à aller de l'avant.

PHILIPPE BOUCHER.

(1) Créée en 1958, par M. Michel Debré, alors garde des sceaux, le Centre national d'études judiciaires est devenu, en 1970, avec M. René Pleven, l'Ecole nationale de la magistrature. Son siège est à Bordeaux.

● *Trois nouveaux membres* ont été élus, dimanche 30 novembre, au conseil syndical du Syndicat de la magistrature : M. Blanchard (magistrat au ministère de la justice, administration pénitentiaire), M. Zavaro et Mlle Elisabeth Renard, tous deux auditeurs de justice.

● *Une Union nationale des conseils juridiques* vient d'être déclarée à la préfecture de police de Paris pour faire suite à la loi du 31 décembre 1971 qui a notamment réglementé la profession des conseils juridiques. Cette association, déclarée le 17 octobre dernier, rassemble déjà, selon ses fondateurs, *« au plan national huit associations ou syndicats »*. L'U.N.C.J. entend *« définir et préparer un statut spécifique de la profession* (de conseil juridique) *en vue de son organisation définitive à défaut de réalisation de l'unification des professions d'avocat et de conseil juridique »*.

★ 60, rue La Boétie, 75008 Paris, tél. 225-12-95.

FAITS DIVERS

Disparue depuis 48 heures

UNE FILLETTE AURAIT ÉTÉ ENLEVÉE DANS UN SUPERMARCHÉ DE TOURS

Les recherches entreprises pour retrouver une fillette âgée de deux ans et demi, Cécile Revelli, disparue, samedi 29 novembre, dans un supermarché de Tours (Indre-et-Loire), n'avaient donné, dimanche soir 30 novembre, aucun résultat. Les policiers chargés de l'enquête ont entendu divers témoins. L'un deux a affirmé avoir aperçu une fillette correspondant au signalement donné de Cécile en compagnie *« d'un homme d'une quarantaine d'années, aux cheveux grisonnants »*.

Les policiers et les gendarmes ont aussitôt organisé les recherches et procédé à une fouille systématique de la galerie marchande où la fillette a été vue pour la dernière fois. Un hélicoptère a survolé les abords du supermarché et la campagne avoisinante puis les enquêteurs ont fouillé les baraques situées en bordure des rives du Cher et de la Loire. Ils n'ont trouvé aucun indice susceptible d'orienter leur enquête. Le signalement de la fillette a été diffusé dans les différents cinémas de la ville, mais toutes les démarches étaient, ce lundi matin 1er décembre, restées vaines.

Dans le Jura

UN OUVRIER MAROCAIN EST TUÉ PAR LE PORTIER D'UN CABARET

Un ouvrier marocain, M. Ahmed Daoud, vingt-cinq ans, a été tué, dans la nuit du 29 au 30 novembre, d'un coup de pistolet par le portier d'un cabaret à Dole (Jura). Ce dernier, M. Jacques Petite, trente ans, un ancien C.R.S. condamné en 1972 à dix ans de réclusion criminelle pour meurtre, a réussi à prendre la fuite. On ignore les circonstances exactes de la dispute, qui a eu lieu à l'entrée de l'établissement avant le coup de feu. Mais les témoins ont indiqué que, plus tôt dans la soirée, un jeune Nord-Africain avait déjà été *« repoussé »* par M. Petite.

Les enquêteurs s'étonnent que celui-ci ait été armé. Bénéficiant d'une remise de peine, il était sorti de prison, il y a trois mois, et avait alors été engagé par le propriétaire du cabaret. En 1970, M. Petite avait été condamné à dix mois d'emprisonnement pour vol, détention d'armes et proxénétisme.

En Vendée

UN JEUNE HOMME ET TROIS JEUNES FILLES SONT ARRÊTÉS APRÈS LE MEURTRE D'UN VIEILLARD

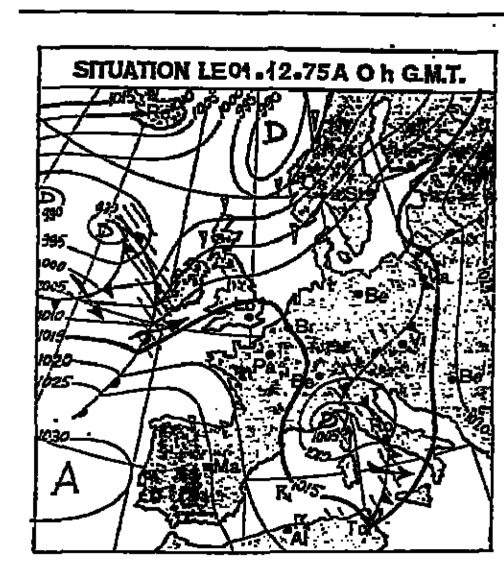
La gendarmerie de Fontenay-le-Comte (Vendée) a arrêté, samedi 29 novembre, le meurtrier présumé d'un septuagénaire dont le corps avait été retrouvé, le même jour, dans sa maison à Sérigné (Vendée). Inculpé d'homicide volontaire, M. Michel Bodin, vingt-cinq ans, sans profession, a été écroué à La Roche-sur-Yon. Il était, semble-t-il, familier de la victime, M. Adrien Rocard, soixante-douze ans, et s'était rendu chez elle, dans la soirée du vendredi 28 novembre, dans l'intention de la voler.

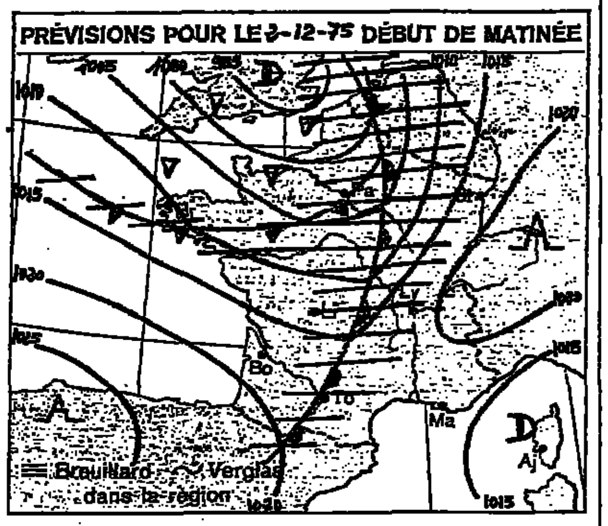
Une algarade aurait éclaté et Michel Bodin aurait alors frappé le vieillard à la tête avec une chaise. Interrogé par les enquêteurs, Michel Bodin a mis en cause trois jeunes filles qui l'auraient accompagné chez M. Rocard le soir du crime. Celles-ci ont été appréhendées et placées en garde à vue.

● *Un clochard a été tué*, dans la nuit du samedi 29 au dimanche 30 novembre, à Nantes (Loire-Atlantique). La police a aussitôt arrêté un jeune homme âgé de vingt-deux ans, M. Dominique Garel, qui a reconnu avoir tué le clochard, M. Raymond Michaud, quarante-cinq ans. Les deux hommes étaient ivres, et une rixe aurait éclaté à propos de billet de 100 francs. Dominique Garel a été écroué à la prison de Nantes.

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE





Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)

Zone de pluie ou neige ▽ averses ⚡ orages ➡ Sens de la marche des fronts

Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le lundi 1er décembre à 0 heure et le mardi 2 décembre à 24 heures :

La zone dépressionnaire située à l'ouest des îles Britanniques se déplacera vers la mer du Nord. La perturbation qui lui est associée traversera la France.

Mardi 2 décembre, le temps sera très nuageux ou couvert, et il pleuvra dans la plupart des régions. Sur le sud des Alpes et le Midi méditerranéen, on observera des éclaircies matinales, mais une aggravation se développera ensuite. Du Massif Central aux frontières de l'Est et du Nord-Est, les pluies seront précédées de chutes de neige qui seront assez abondantes en montagne. Sur la Bretagne et le Cotentin, après le passage de la zone pluvieuse, un temps variable, comportant des averses et quelques éclaircies, s'établira dès le matin. Ce type de temps gagnera le Bassin parisien, le Limousin et l'Aquitaine au cours de l'après-midi, tandis yue les vents, assez forts et irréguliers, de secteur sud-ouest durant les pluies, tourneront à l'ouest ou au nord-ouest. De violentes rafales atteignant la tempête sont à craindre sur les côtes de l'Atlantique et de la Manche. Les températures varieront peu dans les régions de l'Est ; ailleurs, elles seront en hausse.

Lundi 1er décembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 019,4 millibars, soit 764,6 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 30 novembre; le second, le minimum de la nuit du 30 novembre au 1er décembre) : Ajaccio, 17 et 6 degrés ; Biarritz, 9 et 6 ; Bordeaux, 9 et —1 ; Brest, 8 et 3 ; Caen, 8 et 1 ; Cherbourg, 6 et 2 ; Clermont-Ferrand, 9 et 2 ; Dijon, 6 et 2 ; Grenoble, 8 et 3 ; Lille, 5 et 0 ; Lyon, 6 et 3 ; Marseille, 11 et 7 ; Nancy, 7 et 0 ; Nantes, 9 et 0 ; Nice, 13 et 9 ; Paris-Le Bourget, 6 et 2 ; Pau, 7 et 3 ; Perpignan, 11 et 7 ; Rennes, 8 et 0 ; Strasbourg, 6 et 0 ; Tours, 9 et —1 ; Toulouse, 8 et 3 ; Pointe-à-Pitre, 24 et 21.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 4 et 2 degrés ; Athènes, 18 et 9 ; Bonn, 7 et 2 ; Bruxelles, 5 et 4 ; îles Canaries, 22 et 17 ; Copenhague, 3 et 1 ; Genève, 7 et 3 ; Lisbonne, 14 et 7 ; Londres, 2 et —2 ; Madrid, 10 et 1 ; Moscou, 0 et 0 ; New-York, 13 et 12 ; Palma-de-Majorque, 16 et 9 ; Rome, 17 et 11 ; Stockholm, 4 et 1 ; Téhéran, 10 et —1.

P. T. T.

● *Ouverture du service « Eurosignal ».* — Le nouveau service « Eurosignal », service public d'appel de personnes en déplacement, fonctionne depuis le 1er décembre.

Ouvert dans un premier temps dans la zone « France Nord » (c'est-à-dire de Dunkerque à Nemours dans le sens nord-sud et du Havre à Reims dans le sens ouest-est), il sera progressivement généralisé à l'ensemble du territoire au fur et à mesure de l'extension de la couverture radio-électrique.

Ce service a pour objet de permettre au porteur d'un récepteur de volume très réduit de recevoir, par voie radio-électrique, un signal émis à partir d'un poste téléphonique quelconque et présentant pour lui une signification particulière convenue à l'avance avec la personne qui l'appelle.

Circulation

FEUX TRICOLORES POUR PÉNÉTRER SUR L'AUTOROUTE DU NORD

Pour remédier aux embouteillages qui paralysent aux portes de Paris la circulation sur l'autoroute du Nord (A 1), le service régional de l'équipement de la région parisienne tente une expérience de régulation du trafic jusqu'au vendredi 19 décembre, de 6 h. 30 à 10 h. du lundi au vendredi et de 17 h. à 21 h. le dimanche.

Cette expérience repose sur une évidence : il ne faut pas qu'à un moment donné, rentrent sur l'autoroute plus de véhicules qu'elle ne peut en absorber. L'automobiliste aura donc le choix : soit il attendra quelques minutes devant les feux tricolores placés sur la bretelle d'accès et « surveillant » le trafic de l'autoroute ; soit il décidera d'emprunter les itinéraires de délestage. Pour augmenter la capacité de ces déviations, une nouvelle voie a été ouverte entre la porte d'Aubervilliers et la porte de Paris, à Saint-Denis.

Trente-cinq mille documents d'information sur cette opération seront distribués aux automobilistes sur les bretelles d'accès, à l'aéroport Charles-de-Gaulle et aux péages de Survilliers (Val-d'Oise).

● *Pont provisoire à Chennevières (Val-de-Marne).* — Trois mois après la fermeture à la circulation du pont de Chennevières, dont l'une des piles s'affaissait, un ouvrage provisoire vient d'être mis en place entre Chennevières et Saint-Maur-des-Fossés. L'installation de ce pont, prêté par le ministère de l'équipement, a coûté 1 million de francs au département. Le pont définitif devrait être achevé en 1977.

Transports

● *R.A.T.P. : les lignes d'autobus 318 et 360 fusionnent.* — Les lignes d'autobus nos 318 Garches (La Verboise) - Garches-Marnes-la-Coquette (hôpital Raymond-Poincaré) et 360 La Défense-Garches (mairie) fusionneront à partir du 1er décembre 1975. La nouvelle ligne sera exploitée sous l'indice 360 et empruntera le même itinéraire entre La Défense et Garches - Marnes-la-Coquette (hôpital Raymond-Poincaré).

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 318

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									■
II									
III			■		■			■	
IV			■					■	
V								■	
VI		■			■	■	■		
VII						■			
VIII	■								
IX				■			■		
X			■		■				
XI									

HORIZONTALEMENT

I. Cadeaux très bon marché. — II. Contient de pieux renseignements. — III. Terme musical ; Pronom. — IV. Bien conservé ; Pâleur d'Orient. — V. Nom de famille. — VI. Participe ; Petit mot d'un usage très restreint en temps de crise. — VII. Utilisent ; A moitié ruinés. — VIII. Nous lancerions dans les retranchements. — IX. Localité de France ; Peut faire ajourner un match de tennis (inversé) ; Fin de participe. — X. Annonçait aux fidèles la fin d'un sacrifice (épelé) ; Sans aucun doute. — XI. Une séparation les déchirent affreusement.

VERTICALEMENT

1. Instrument de taille ; Travaillent parfois la nuit. — 2. Peu éclairé ; Momentanément absent. — 3. Conjonction ; Dans les Bouches-du-Rhône. — 4. On lui doit de fières chandelles ; Elle goûte (épelé). — 5. Canton de France ; Fin de participe ; Suit une mise en boîte. — 6. Pied de vers ; En Roumanie. — 7. Moins fluides ; Reflète le ciel du Soudan ; N'é luent que très lentement. 8. Abréviation ; A de l'estime. 9. Plus ou moins fortem serrées.

Solution du problème n° 13

Horizontalement

I. Sabre ; Etc. — II. Anchois. III. Gê ; Inepte. — IV Erin ; — V. Fil ; Sorti. — VI. Ee ; M — VII. Câlin. — VIII. Mu ; R ces. — IX. Et ; Esses. — X. An Suc. — XI. Thésée ; Si.

Verticalement

1. Sage-femme. — 2. Aner Utah. — 3. B.C. ; Il ; Mé. — Rhin ; Marées. — 5. Eon ; Si — 6. Ie ; Orins. — 7. Espéran —8. Tut ; Esus. — 9. Crétines ;

GUY BROUTY

Journal officiel

Sont publiées au *Journal officiel* du 30 novembre 1975 :

DES LISTES

● Des élèves ayant obtenu le diplôme d'ingénieur de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat en 1975 ;

● Des élèves de l'Ecole nationale supérieure d'électricité et de mécanique de Nancy ayant obtenu le diplôme d'ingénieur en 1975.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P 4 207 - 23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M. ex-COMMUNAUTE (sauf Algérie)	90 F	160 F	232 F	300 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	144 F	273 F	402 F	530 F
ETRANGER par messageries I - BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	115 F	210 F	307 F	400 F
II. — TUNISIE	125 F	231 F	337 F	440 F

Par voie aérienne tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus), nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en caractères d'imprimerie.

Le Monde
LA STAMPA
THE TIMES
DIE WELT

Europa



Publié simultanément en Allemagne Fédérale, en France, en Grande-Bretagne et en Italie

Un «impôt» progressif, celui du crime

LA note à payer pour le crime en Europe occidentale ne cesse de s'élever. On estime à 2 millions de livres sterling la chasse aux ravisseurs du docteur Herrema, en République irlandaise, sans compter bien sûr les frais de procès.

En Allemagne, 12 millions de deutschemarks ont été investis dans la construction d'un palais de justice, à Stuttgart-Stammheim, pour le procès Baader-Meinhof, en excluant le coût des forces de police. Afin d'assurer la protection du juge Prinzing, qui dirige les débats, contre les attaques des sympathisants de la bande à Baader, sa maison a été équipée d'un *dispositif de sécurité* se montant à 80 000 D.M. Les accusés, Wolfgang, Grundmann et Kalsu Jünschke, qui refusent de s'alimenter, coûtent 10 000 D.M. par jour à la clinique universitaire de Mainz. De plus, on a installé une unité de sécurité à Zweibrücken avec des appareils de surveillance, dont le coût s'élève à 200 000 deutschemarks, afin de permettre leur logement sur place.

L'Italie rapporte que, parmi les différentes catégories de crimes, ces deux dernières années, ce sont les enlèvements qui ont connu le plus fort pourcentage d'augmentation. Ils sont passés de 4 937 en 1972 à 9 546 en 1974. On n'a toujours pas identifié les auteurs de 6 525 de ces crimes commis l'année dernière. On peut prévoir que les gens qui se sentent vulnérables vont chercher à se garder. Un expert de la sécurité chargé d'organiser une société de protection contre l'enlèvement s'est vu offrir un salaire annuel équivalent à quelque 200 000 F. Des services de sécurité existent déjà dans l'industrie pour protéger les dirigeants. En France, le syndicat national des pilotes de ligne déclare qu'il faut compter 2 000 F par heure de vol pour protéger un avion long-courrier affrété contre un détournement aérien.

A moins de louer gardes du corps, voitures blindées à l'épreuve des balles et d'utiliser les derniers modèles d'armes électriques, nul ne peut se sentir à l'abri. Les derniers attentats à la bombe dont a été victime l'ancien chef du parti conservateur, M. Heath, sont là pour en témoigner. La présence d'un garde du corps n'est même pas une garantie. Ainsi la princesse Anne a été l'objet d'une attaque alors qu'elle était accompagnée d'un détective.

Le vandalisme s'accroît également et certaines cibles semblent symboliser le travail de sape dont est victime la culture occidentale européenne. Ces trois dernières années, un touriste a endommagé à coups de marteau *la Pieta* de Michel-Ange, à Saint-Pierre de Rome ; à Cambridge, on a tailladé *l'Adoration des mages*, de Rubens, en formant le sigle IRA ; à Amsterdam, *la Ronde de nuit* a été déchirée à coups de couteau ; un homme a été inculpé pour incendie volontaire, le feu s'étant déclaré au pavillon royal de Brighton, le palais balnéaire construit pour le prince régent ; la restauration atteindrait 100 000 livres sterling.

En novembre dernier, dans la cathédrale de Cologne, des voleurs d'objets d'art, équipés comme des alpinistes, ont dérobé des trésors estimés à plusieurs millions de livres sterling.

Les frontières poreuses

Ainsi que la peste au Moyen Age, les crimes et délits ne connaissent pas de frontières, et il arrive que les mêmes actes se répètent en différents endroits, étonnamment ressemblants, peut-être encouragés par la publicité des médias. Un criminologue a donné l'exemple des agressions de personnes seules dans le métro de New York, qui se sont propagées ensuite dans ceux de Paris et de Londres.

Tout comme les affaires, le crime s'est internationalisé ; au rythme des sociétés légales, d'autres qui le sont moins croissent comme de mauvaises herbes.

M. J.W. Crane, adjoint du chef de la police, qui dirige le service de la répression des fraudes de Scotland Yard, a dénoncé la multiplication, non pas numérique mais géographique des fraudes commises par des sociétés. Un projet peut englober deux, ou plus communément quatre ou cinq pays. On rencontre des fraudes conçues à New York, ayant un relais à Panama, un autre aux Bermudes puis un quatrième en Suisse ou en Grande-Bretagne, les victimes étant d'un autre pays.

La section des arts et antiquités de Scotland Yard a récupéré au bureau des objets trouvés d'une gare, pour une valeur de six millions de livres sterlings de tableaux du dix-septième siècle volés dans une église du sud de l'Italie. La drogue constitue un autre aspect bien connu du trafic international sur lequel il n'est pas besoin d'insister.

Jusqu'à présent, cependant, l'Europe semble avoir échappé à l'organisation du crime telle qu'elle sévit aux Etats-Unis. C'est l'opinion de John R. Mack, criminologue à l'université de Glasgow et auteur d'un livre intitulé *l'Industrie du crime*, qui rend compte des grandes lignes d'un rapport sur l'Europe, réalisé par une équipe de criminologues et destiné à l'origine au Conseil de l'Europe. M. Mack conclut à la faible densité du réseau du crime en Europe. Il attribue ce fait au fonctionnement d'un marché cloisonné, chaque affaire étant montée sur une base spécifique. Les spécialistes du travail au chalumeau (pour l'ouverture des coffres-forts) et les experts en faux sont recrutés à la demande. Ce n'est pas dire qu'il n'existe pas, bien sûr, de criminels de haute volée, ayant un statut, qui laissent les autres ramasser les miettes.

Les experts italiens interrogés pour *Europa* ne pensent pas que la création et le développement du Marché commun aient beaucoup encouragé les délits. En revanche, selon les participants français à cette enquête « il y a des raisons de croire que la C.E.E. a engendré un certain type de délinquance », fondée sur l'utilisation frauduleuse des règlements communautaires.

M. Mack rapporte l'exemple de commerçants français, allemands, yougoslaves et roumains qui avaient expédié un important chargement de beurre pour un tour d'Europe par bateau et par train.

PETER EVANS
(The Times)

(Lire la suite page 25.)

« ENTERRONS L'EUROPE BUREAUCRATIQUE »

nous déclare M. Ralf Dahrendorf

directeur de la London School of Economics

A Rome, le Conseil européen — nouveau nom du « sommet » des Neuf — essaie de donner, les 1[er] et 2 décembre, une impulsion nouvelle aux affaires communautaires en cours. A cette occasion, « Europa » a demandé à Ralf Dahrendorf son sentiment sur la marche de la C.E.E. et son destin. L'actuel directeur de la célèbre London School of Economics fut en effet membre de la Commission de la C.E.E.

Bien qu'européen convaincu, il ne fut jamais un européen commode. Sous le pseudonyme de « Wieland Europa » il critiqua vivement en 1971 les structures bureaucratiques de la Communauté tout en assurant : « Je n'ai jamais perdu une journée à Bruxelles. »

« L'Europe donne lieu une fois de plus à des éditoriaux négatifs. Les Anglais regardent fixement leur pétrole, les Français protègent leurs vignerons, les Allemands comptent leurs sous. Est-ce le fait du hasard ou le signe d'une nouvelle vague de nationalisme en Europe ?

— Mon opinion est dans l'ensemble que l'Europe chemine sur une voie réaliste. La tendance à un retour au protectionnisme est mondiale. On ne l'observe pas seulement en effet en Allemagne, en Grande-Bretagne et en France, mais aussi aux Etats-Unis et au Japon.

— Vous avez dit voici quelques années : la première Europe est morte, vive la deuxième Europe. Vous teniez la première Europe pour illogique, bureaucratique et anti-libérale. La deuxième devait être une Europe politique. Si l'on regarde les plus récentes péripéties communautaires, peut-on dire que la première Europe soit réellement morte ?

— J'accepte tout ce que vous venez de dire de mes propres assertions, à l'exception du mot illogique. Je crois que l'une des principales faiblesses de la première Europe était justement d'être trop logique et trop peu réaliste.

— C'est vous-même qui avez employé le mot illogique.

— Je considère comme illogiques certains aspects de la politique agricole commune.

» La première Europe voulait qu'on réalise l'unité en fonction d'un plan élaboré au niveau des instances ministérielles de Bruxelles, et mis en pratique de façon concrète. Si vous voulez, selon un programme logique. C'était le plan de l'union douanière. Ce fut une réussite. Ma thèse était que cette Europe systématique, qui essaie d'imposer son propre calendrier, est arrivée à son terme. L'expérience de l'union économique et monétaire nous montre que l'on ne peut transposer à d'autres domaines l'expérience de l'union douanière. Jusque-là, d'accord avec vous : la première Europe est finie.

» La deuxième, si vous voulez bien employer ce concept, c'est-à-dire l'Europe qui doit conduire à l'union européenne, est en fait une Europe politique, c'est-à-dire une Europe qui n'impose pas ses propres vues à la réalité. On prend position sur des thèmes avec lesquels tous les Etats européens sont confrontés.

» Je pense en fait à une Europe qui s'occuperait des problèmes de l'inflation, du chômage, de la question du dialogue avec les pays arabes, plutôt qu'à une Europe qui, comme dans le cas de l'union monétaire, développe son propre programme en dehors de toute réalité.

Le « déficit démocratique »

— Vous avez parlé de « déficit démocratique » à propos de la première Europe. Nous avons tous pour cette raison fondé de grands espoirs sur la Grande-Bretagne. Mais les Anglais se montrent très réticents à adopter une attitude conforme à nos désirs. Notre attente concernant l'entrée de la Grande-Bretagne était peut-être trop optimiste ?

— J'appartiens à ceux qui ont pris part à la conférence « au sommet » de Paris d'octobre 1972, et je dois dire très clairement une fois pour toutes : il y a eu à cette époque une alliance des grands contre les petits. C'était le président néerlandais du conseil des ministres qui demandait une accélération du processus de l'élection au suffrage direct du Parlement européen. Le premier ministre britannique — qui n'est pas celui d'aujourd'hui — était tout à fait d'accord avec le chancelier allemand d'alors, qui, lui aussi, n'est plus le même, et avec le chef de l'Etat italien de l'époque et le président français pour éluder cette question. J'ai le sentiment que la solution à la question du « déficit démocratique » ne peut pas être le fait d'un seul pays. Si vous me le demandez, mes regrets vont moins vers la Grande-Bretagne que vers le Danemark, c'est-à-dire que je regrette qu'un petit pays démocratique comme le Danemark, qui devait trouver un intérêt décisif dans le fait que le vote direct lui permettrait d'exercer un contrôle démocratique plus sérieux, ne se soit pas orienté malgré cela dans cette direction.

— Vous parlez des chefs d'Etat du passé. Mais le fait qu'aujourd'hui d'autres aient le pouvoir est-il une raison pour que l'unité politique de l'Europe fasse si peu de progrès ?

— On pourrait être tenté d'avancer que MM. Heath et Brandt, en raison de leur profil personnel, ont été plus fortement imprégnés de l'idée européenne que MM. Wilson et Schmidt. En fait, les grands pays préfèrent négocier au niveau gouvernemental. Ce sont seulement les petits pays, la Commission et le Parlement lui-même, qui ont intérêt à ce que l'Europe soit plus fortement soutenue par les peuples, et je suis du côté des petits.

Propos recueillis par
FRITZ WIRTH.

(Lire la suite page 19.)

EN ATTENDANT LA CONFÉRENCE NORD-SUD

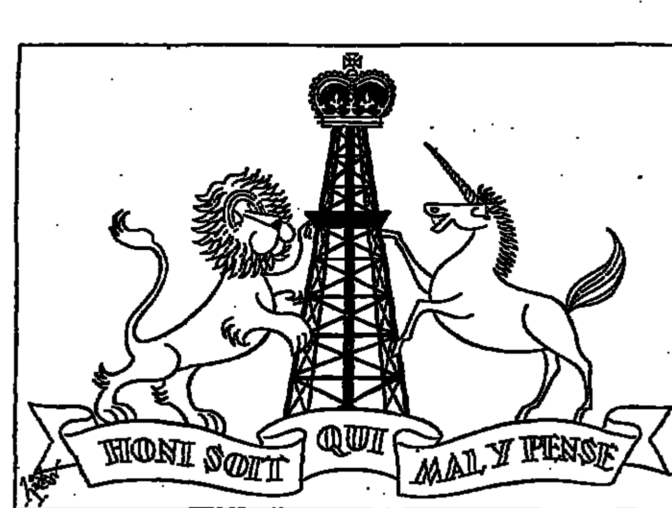
SUR le papier, tout était clair : la conférence ministérielle « *sur la coopération économique internationale* » devait s'ouvrir le 16 décembre à Paris et réunir les délégués de vingt-sept pays (dix-neuf pays en voie de développement et huit nations industrialisées, la C.E.E. comptant pour une voix).

Quatre commissions consacrées respectivement à l'énergie, aux matières premières, au développement et aux affaires financières, devaient être installées à cette occasion. On n'ose plus faire, aujourd'hui, de pronostic sur la date...

Une grande confusion règne, en effet. Elle est née de la volonté de Londres d'être représentée en tant que telle à la conférence et non par l'intermédiaire de la délégation de la C.E.E.

Réunis en ce moment, à Rome, en Conseil européen, les neuf représentants au « *sommet* » ne savent pas trop comment prendre ce « *paquet d'orties* ». Si, comme on peut encore l'espérer, la conférence Nord-Sud n'est pas complètement remise en cause, quels espoirs sont mis par les participants dans ce dialogue à l'échelle mondiale ?

(Lire page 18.)



On the contrary

THE European summit is a dangerous place. One stone can star on avalanche — of words rather than deeds. At the Paris summit three years ago, the Heads of Government of the nine Community countries produced a vast action programme; but the upshot was all programme and very little action. The Copenhagen summit saw more rhetoric, but no Regional Fund. Only at Dublin, last spring, did the Nine solve concrete problems, setting the seal on Britain's « renegotiation » and helping British « Europeans » to win the Referendum of June 5.

The summit in Rome faces less specific issues — saving Britain's demand for a separate seat at the North-South talks in Paris. The reform of Community farm policy will be slow and piecemeal : so will debate on European union, with Mr Tindemans's final report delayed. Direct elections to the European Parliament, again, are like virtue — praised by everyone, practised by few.

But one question looms above all others : the spectre of trade war. Already, the liberal policies of palmier days are under attack. Japan has been pressed into « self-limitation ». Textile « agreements » have restrained third-world exports. The United States has protested against the influx of European cars. Swedish steps against Community footwear have been fought by restrictions on paper and card. Even within the Community, France has taxed Italian wine cargoes, and Britain herself is flirting with selective import controls.

To those who remember the nineteen-thirties, the prospect is alarming. Mutual protection then — exporting unemployment rather than tackling it together — worsened the slump and at lenght led to political disaster and war. Perhaps Europe has learned its lesson. Perhaps the Rome summit will apply it. But one stone can start an avalanche. The European summit is a dangerous place.

PANGLOSS.

Sur le devant de la scène

EN ATTENDANT LA CONFÉRENCE NORD-SUD

Pour une institution nouvelle

ÉTATS-UNIS

LA conférence Nord-Sud a, dans l'esprit du gouvernement américain, une importance politique primordiale pour l'établissement d'un dialogue significatif et substantiel sur l'énergie, les matières premières, l'aide au développement et l'impact financier des accords en ces trois domaines.

La conférence a été soigneusement préparée au cours de ces derniers mois. Ces travaux d'approche sont placés sous le contrôle direct de M. Henry Kissinger par le truchement du département d'Etat, et non sous celui du ministère des finances ou de l'énergie.

Il ne fait pas de doute pour personne à Washington que M. Kissinger souhaite tout particulièrement la réussite de cette conférence, en raison des doutes profonds qu'il nourrit sur l'efficacité actuelle des institutions internationales existantes. Il croit que des organisations telles que les Nations unies ne peuvent plus servir à parler sérieusement de problèmes économiques précis, utilisées qu'elles sont comme plate-forme pour la diffusion d'une rhétorique généralement peu féconde.

Pour l'instant, les Américains craignent, comme tout le monde, que la conférence ne puisse démarrer, en raison des désaccords qui persistent entre les pays sur la liste des participants. Mais si la conférence devait se tenir comme prévu, le département d'Etat américain a déjà une idée très claire de ce qui devrait en résulter. Les Américains veulent la création d'une institution entièrement nouvelle, dotée d'un petit secrétariat permanent (siégeant probablement à Paris, puisque le gouvernement français aurait déjà offert un bâtiment à cet effet), qui serait chargé d'administrer l'activité des quatre commissions à établir sur l'énergie, les matières premières, l'aide au développement et les finances.

Il devrait y avoir vingt-sept participants à la conférence, dont huit pays industrialisés et dix-neuf pays en voie de développement. Les pays producteurs de pétrole seraient dans le groupe des pays industrialisés. Les Américains espèrent qu'il sera possible de faire en sorte que chacun de ces pays soit représenté dans au moins deux des quatre commissions et que chacune des commissions ne compte pas plus de quinze membres.

Les Américains sont persuadés que la taille et la composition de chaque commission devraient assurer leur fonctionnement efficace, du fait de la participation des seuls pays directement intéressés à des résultats positifs. Les commissions seront installées pour une durée maximum d'un an. Après ce délai, les Américains semblent prêts à se désintéresser complètement de l'entreprise si des propositions constructives ne sont pas avancées et si certains participants tentent de transformer la nouvelle institution en un forum pour discours politiques.

Les Etats-Unis estiment aussi que le système du vote majoritaire, comme celui qui est utilisé aux Nations unies, a démontré son caractère désastreux. Ils insisteront donc pour que tous les accords réalisés en commission soient entérinés par des votes unanimes. Chaque commission devra élaborer des propositions constructives qui pourraient être rapidement appliquées par des organisations existantes, tels le Fonds monétaire international ou la Banque mondiale. On n'attend pas de la conférence qu'elle élabore des accords substantiels sur l'énergie ou sur les autres questions, mais qu'elle soit seulement la base de lancement d'une institution complètement nouvelle et dont les Américains estiment qu'elle sera la première à aborder effectivement et efficacement les nouveaux problèmes économiques existant entre les pays riches et les pays pauvres.

Enfin, les Américains considèrent les quarante et une propositions énumérées en septembre par M. Kissinger devant les Nations unies comme un programme de travail po[ur] nouvelles commissions [...] autres participants à la c[...] rence pourraient avoir un [...] de vue différent à ce sujet, il est probable que les [...] cords ne se manifesteron[t] lorsque les commissions a[...] commencé à travailler.

Si elles sont créées, il est [...] bable que les commissions, [...] posées de fonctionnaires [...] vernementaux, se réunironi [...] semaine sur quatre. Les [...] ricains envisagent pour [...] prochain une réunion des [...] sept participants, à un [...] gouvernemental élevé, pour [...] ser en revue les progrès [...] par les commissions. L'h[...] à surveiller du côté amé[...] celui qui à Washington a [...] donné la planification [...] les différents départemen[...] qui a beaucoup voyagé [...] mener à un niveau très [...] les préparatifs secrets [...] conférence, est M. C[...] Robinson, sous-secrétaire [...] aux affaires économiques [...] nationales.

FRANK VO[...]
(The Tim[...]

« Vendre » la convention de Lomé ?

EUROPE

QU'ATTEND l'Europe des Neuf du dialogue Nord-Sud ? Pour répondre à cette question il faudrait d'abord savoir si cette Europe en elle-même est capable d'attendre quelque chose !

Il est vrai qu'on revient de très loin. La guerre du pétrole de la fin de 1973 avait entraîné une véritable débandade parmi les Neuf, les uns, au premier rang desquels les Pays-Bas, se raidissant dans une position pro-israélienne plus ou moins déclarée, plus ou moins maladroite, mais certes courageuse, les autres, la France en tête, allant courtiser, parfois non sans bassesse, les nouvelles puissances du Proche-Orient, croyant naïvement que l'on pouvait se sauver tout seul de la crise.

Au mois de février de l'année suivante, M. Henry Kissinger cherchait à profiter de la désunion européenne pour asseoir plus sûrement son autorité sur le monde occidental. A cette fin, il convoquait à Washington une « conférence sur l'énergie » d'où devait sortir, sous la houlette américaine, une sorte de cartel des pays consommateurs. Seule la France, par la voix de M. Michel Jobert, alors ministre des affaires étrangères, s'opposa à ce dessein. Les huit autres pays de la Communauté européenne s'empressèrent d'adhérer au projet du secrétaire d'Etat qui devait par la suite se concrétiser sous la forme d'une Agence internationale de l'énergie, finalement intégrée à l'O.C.D.E. Et l'on aboutit à ce paradoxe que la politique européenne de l'énergie se discutait au moins autant au château de la Muette, à Paris, siège de l'O.C.D.E., sans la France, qu'à Bruxelles, capitale de la C.E.E.

Le décor d'aujourd'hui est moins désespérant pour l'avenir de l'Europe. L'initiative du dialogue Nord-Sud est venue d'un pays européen, la France. Le dialogue lui-même se déroulera dans une capitale européenne : Paris. Les Américains d'un côté, et les plus intransigeants des pays pétroliers de l'autre, ont fini par arriver à un compromis autour de l'idée lancée par M. Giscard d'Estaing. Il est clair que ni Washington ni Alger ne serait parvenu à un tel résultat. Mais celui-ci est d'abord un succès pour la diplomatie française. L'Europe n'y est pour rien. Au contraire, la jalousie manifestée par Londres à l'égard de l'importance internationale prise par Paris et le souci du gouvernement britannique de défendre lui-même ses intérêts risquent jusqu'au dernier moment de faire capoter toute l'affaire.

L'Europe a pourtant tout à attendre de ce dialogue. La percée qu'elle a tentée en direction du Proche-Orient — le fameux dialogue euro-arabe — s'est avérée infructueuse jusqu'à maintenant. Or les pays européens sont dépourvus — inégalement, il est vrai — de ressources naturelles. Beaucoup plus que celle des « pays-continents » : Canada, Etats-Unis, Union soviétique, Australie, au sous-sol d'eldorado, leur économie est dépendante de l'extérieur. L'Europe a donc un intérêt fondamental à dialoguer avec ceux, riches ou pauvres, industrialisés ou « en voie de développement », qui disposent de telles ressources. Dans un monde aussi « sauvage » que le nôtre, le pays qui dispose d'une rente grâce à la nature n'a rien à craindre pour le moment d'une éventuelle socialisation de celle-ci par une sorte d'impôt international. Le dialogue pourrait peut-être permettre d'amorcer ce début de socialisation où l'Europe ne trouverait qu'avantage.

Malgré un passé colonial beaucoup plus lourd que celui des autres pays industrialisés, l'Europe du Marché commun a une assez bonne image de marque auprès du tiers-mond[e] [...] Communauté a appliqué [...] 1971 le principe dit des [...] rences généralisées, qui p[...] d'ouvrir les marchés des [...] riches aux produits fab[...] par le tiers-monde, alor[s] [...] les Etats-Unis ne l'appliqu[...] qu'au 1er janvier 1976 avec [...] ques restrictions, notam[...] vis-à-vis des pays de l'OP[EP].

De plus, par la conventi[on de] Lomé, la C.E.E., en dialo[gue] avec son propre « Sud [...] garanti pour cinq ans la [...] lité de leurs recettes d'e[...] tations à quarante-six [...] du tiers-monde, ses ex-col[...] Formule d'avenir qui po[...] être généralisée par le di[...] Nord-Sud.

Le contraste est grand a[...] dialogue Est-Ouest. Ici, elle [...] vait les grands. Là, malgr[...] zizanies internes, elle in[...] elle propose.

PHILIPPE SIMONN[...]
(Le Monde)

Un réseau de stocks régulateurs

NATIONS PAUVRES

DEPUIS qu'il a réclamé, il y a un an et demi, un nouvel ordre économique mondial, le tiers-monde offre, à l'extérieur, une apparence d'unité. Il en sera de même à Paris sans qu'on doive, pour autant, se faire d'illusions sur les divergences d'intérêts qui existent entre les cent dix pays en voie de développement. Toutefois, c'est le catalogue des revendications maximales qui fournit le ciment de l'union. Celles-ci s'adressent d'abord aux nations industrielles d'Occident, car le mécontentement qui s'était manifesté à l'égard des producteurs de pétrole, qui ont, par leurs augmentations de prix, entravé le progrès dans le tiers-monde, s'est pour l'instant dissipé, du fait de l'aide consentie par les Etats pétroliers. Toutefois, les pays en voie de développement dépourvus de pétrole aspirent, tout comme les pays industriels, à un approvisionnement sûr, à des prix sans hausses arbitraires.

Dans le dialogue Nord-Sud, le tiers-monde a pour premier souci de parvenir à une solution claire et nette avec les Etats industriels sur le chapitre des matières premières. Il veut éliminer les fortes oscillations des cours de ses principales productions d'exportation sur le marché mondial. En outre, il souhaite que ces cours soient fixés dans un rapport constant avec les prix des produits industriels.

Il y a des années qu'on discute, sans dégager de solution, de la détérioration des termes de l'échange. Les pays en voie de développement fondent désormais leurs espoirs sur un « accord intégré sur les matières premières » semblable à celui qui a été élaboré par l'U.N.C.T.A.D. Ce projet prévoit dix-sept centres régulateurs où les productions seront entreposées en cas de baisse des cours. Les marchandises se raréfiant et les cours remontant, on utilisera ces réserves. Un fonds commun financera le stockage et sera alimenté par des contributions des pays industrialisés, des nations sous-développées et des Etats pétroliers.

Le tiers-monde réclame un plus large accès de ses produits manufacturés aux marchés européen, nord-américain et japonais. Les représentants modérés des pays en voie de développement attendent du commerce une forte impulsion pour le progrès économique. Pour ce qui est de la politique monétaire, autre point capital aux yeux du tiers-monde, les pays en voie de développement demandent surtout des moyens supplémentaires : aides pour soutenir leur balance des paiements, financement de stocks régulateurs ou attribution de nouveaux droits de tirage spéciaux.

Les pays en voie de développement feront également porter le débat sur l'importance d[e leur] endettement. Pour bon no[mbre] d'entre eux, elle a créé un[e si]tuation précaire, et ils ne pe[uvent] s'acquitter de leurs obliga[tions] qu'en empruntant davantag[e. Ce] problème les amène à dema[nder] un accroissement des aide[s au] développement. Beaucoup d'[...] du tiers-monde ont tout [...] constaté que les pays indus[tria]lisés, dans la situation prés[ente,] peuvent tout juste main[tenir] leurs contributions. C'est [...] quoi le vœu de pouvoir ac[...] dans de meilleures condi[tions] aux techniques occiden[tales] prend le pas sur la dem[ande] d'aides financières directes.

HANS-JUERGEN MAHN[...]
(Die Welt)

Protéger le pouvoir d'achat

PAYS DE L'OPEP

L'OPEP ne se présente pas ès qualités à la conférence pour la coopération économique internationale — dénomination bureaucratique à laquelle tout le monde semble préférer le terme plus vivant et plus imposant de dialogue Nord-Sud. Elle n'entrera pas dans la salle de réunion en groupe compact derrière l'étendard de la « sainte alliance pétrolière ». En effet, quelques-uns seulement des treize membres sont représentés et ils ne se mêleront pas aux délégués des pays en voie de développement qui tentent de parvenir au décollage économique sans disposer de la richesse de l'« or noir ». Pourtant, même invisible, l'OPEP sera là et, depuis le début de l'année, c'est sa voix de superpuissance qui accélère le dialogue, le ralentit et détermine le rythme du débat.

L'OPEP veut même entrer en lice comme champion du tiers-monde ou plutôt du monde pauvre. Les treize membres de l'organisation disent en substance : *« C'est vrai, bon nombre d'entre nous sommes maintenant riches et même très riches mais c'est précisément parce que nous avons pu nous dégager des liens de l'esclavage économique que nous sommes les défenseurs tout désignés des peuples qui se débattent encore dans des difficultés sans nombre. »* On ne peut contester, en tout cas, qu'en moins de deux ans l'OPEP s'est montrée plus généreuse envers le tiers-monde que ne le fut jamais l'Occident. En novembre, elle a effectué un versement initial de 1 milliard de dollars à un fonds pour les pays en voie de développement.

Cette libéralité est, pour une part, inspirée par un complexe de culpabilité quant aux dommages infligés aux pays pauvres par les multiples hausses pétrolières. Il n'en reste pas moins que l'OPEP et le tiers-monde se soutiendront réciproquement dans beaucoup de leurs initiatives. A la conférence préparatoire d'octobre, l'Algérie, l'Arabie Saoudite, le Brésil, l'Inde, l'Iran, le Venezuela et le Zaïre ont présenté un document commun. Depuis lors, comme on l'a vu lors de la très brève réunion de l'OPEP à Genève le 18 novembre, les Treize ont préféré ne pas s'engager en formulant de véritables propositions. Ils ont voulu laisser une large marge à leurs consultations avec les représentants du Sud. Un accord s'est dégagé sur quelques demandes : garanties aux exportateurs de matières premières, stabilisation des marchés et transferts de technologie.

Il n'est néanmoins pas facile de tracer une limite bien nette entre les souhaits de l'OPEP et ceux du tiers-monde, pas plus qu'entre les vœux de certains Etats comme l'Algérie et l'Iran et les autres membres de l'alliance pétrolière. Toutefois, un objectif est absolument clair et tient tout particulièrement à cœur aux treize membres du puissant cartel : c'est la défense de leur nouvelle richesse. Les quatre représentants de l'OPEP : Algérie, Arabie Saoudite, Iran et Venezuela, ont en effet tenu à faire figurer dans le document, signé également par le Brésil, l'Inde, le Zaïre, les phrases suivantes : « protection du pouvoir d'achat dérivé des exportations d'énergie » et « protection de la valeur réelle des biens financiers ».

La première exigence porte sur une indexation, et la seconde sur une plus grande stabilité financière des investissements faits à l'étranger. L'OPEP sait que son pétrole ne durera pas toujours et elle craint que sa richesse soit dévorée par l'inflation et par des plans de développement internes de plus en plus dispendieux. C'est là une préoccupation légitime et le fait que les surplus dégagés par le pétrole soient inférieurs aux prévisions le montre à l'évidence. Tel est donc l'objectif pour lequel se battra l'OPEP en insistant pour avoir son mot à dire dans les grandes décisions d'ordre financier et monétaire. L'Occident serait bien inspiré en étudiant ces propositions car, si leurs revenus continuent à subir une érosion due à des facteurs externes, de nombreux pays arabes pourraient réduire leur production de pétrole.

MARIO CIRIELLO
(La Stampa)

Communauté européenne

LES DISCOURS ET LES ACTES

UNE nouvelle étape dans la construction laborieuse de l'Europe devrait être franchie ce mois-ci. En effet, M. Tindemans, premier ministre belge, présentera aux chefs de gouvernement des neuf pays de la Communauté les grandes lignes de son « rapport de synthèse » sur l'Union européenne demandé lors du « sommet » de Paris d'octobre 1972. Trois années se sont écoulées et nous en sommes toujours aux sondages préliminaires. Dans ces conditions, si le rythme des travaux ne s'accélère pas, il est douteux que l'échéance de 1980 soit tenue pour la réalisation de cette union. Cinq années devraient pourtant largement suffire. Ce qui fait le plus défaut, on le sait, c'est la volonté politique.

Il est certes très utile que l'on donne à l'unité européenne une base institutionnelle, pour définir notamment la forme de l'union, mais il est encore plus impératif qu'une réelle volonté communautaire se manifeste concrètement. Avant même de commencer, les bâtisseurs de l'Union européenne piétinent, pour ne pas dire pis. C'est ce que constatait en termes crus M. Xavier Ortoli, président de la Commission de Bruxelles, lorsqu'il déclarait que, depuis 1972, la crise économique et les incertitudes internationales « ont marqué un arrêt et même une régression dans la construction européenne ».

Face aux épreuves, l'Europe, en adoptant l'attitude que l'on sait, n'a pas démontré qu'elle était une organisation robuste et cohérente. Sans doute, dans ses discours, chaque partenaire accepte bon gré mal gré l'union européenne et même, parfois, l'appelle de ses vœux. Cependant, face aux réalités, les particularismes et les intérêts nationaux les plus étroits passent avant tout, et chacun s'imagine être capable de mieux surmonter seul les difficultés qui frappent les partenaires dans leur ensemble. Ainsi, par exemple, la Grande-Bretagne ne veut pas laisser à la Communauté le soin de la représenter dans les négociations sur l'énergie ; l'Allemagne serre les cordons de la bourse en arguant du laxisme des autres partenaires qui, selon elle, serait financée par le débours de ses précieux marks. Il serait fastidieux de poursuivre une énumération qui mettrait en cause également la France et l'Italie, pour ne citer que les principaux pays de la Communauté.

Dès lors, on ne peut que constater les résultats déplorables obtenus sur le plan économique ; les efforts des Neuf pour combattre la récession ont été pitoyables, les plans à long terme sont en pièces et la foi en l'union économique et monétaire est morte.

Sur le plan de la politique étrangère, les perspectives sont un peu moins décourageantes. Mais si M. Aldo Moro a signé le traité d'Helsinki en qualité de président du conseil des ministres de la Communauté, cela ne suffit pas pour affirmer que l'Europe possède une politique extérieure propre envers des questions beaucoup plus brûlantes et qui la touchent très directement en Méditerranée occidentale et au Proche-Orient.

L'année 1975 se termine sur un bilan décevant. Le « décollage » de l'Europe ne s'est pas produit et, pour pour cette raison, elle demeure encore sans identité.

● RECTIFICATIF. — Dans *Europa* du 7 octobre, le tableau des rémunérations par salarié dans l'industrie automobile européenne, la moyenne indiquée pour Renault n'est pas l'équivalent de 3 100 livres sterling, comme il a été imprimé, mais de 4 300 livres.

La sidérurgie, victime du libre-échange

QUELQUES chiffres illustrent la gravité de la crise que traverse la sidérurgie communautaire : la production des Neuf se situera aux environs de 125 millions de tonnes en 1975 contre 156 millions de tonnes en 1974, retombant ainsi au niveau de 1968. Les résultats d'août et de septembre 1975 sont inférieurs de 27 % à ceux de la même période de 1974 (en Belgique durant ces deux mois, le recul de la production a même atteint 47 %). En octobre, les prix intérieurs des produits laminés étaient de 35 à 45 % inférieurs au niveau maximal de 1974. Selon les industriels, le déficit supporté par tonne d'acier vendue atteindrait 200 francs par tonne. On considère que la plupart des aciéries de la Communauté vendent à perte depuis le printemps 1975.

C'est cette chute brutale des prix, plus encore que la diminution des commandes, qui affecte l'équilibre financier des entreprises. Elle est due, pour une large part, à l'obligation où se trouvent les producteurs de la C.E.E. de s'aligner sur les prix d'offre de leurs concurrents extérieurs.

Les pouvoirs responsables — il s'agit en l'occurrence de la Commission de Bruxelles, qui a hérité des compétences de la haute autorité de la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier) — ont suivi avec vigilance le déroulement de la crise, mais jusqu'ici sans faire grand usage des possibilités qu'ils détiennent pour en infléchir le cours. La Commission, début mai, a adopté un « programme prévisionnel » qui imposait aux industriels une réduction coordonnée de 15 % de la production. Il s'agissait alors d'imposer un minimum de solidarité aux producteurs, d'amorcer une sorte de cartellisation publique de la crise.

La Commission a répété cet exercice destiné à éviter une guerre sauvage entre producteurs communautaires, au début septembre. En octobre, constatant que la dégringolade des prix de l'acier résultait en partie de la faiblesse des prix d'offre de certains fournisseurs extérieurs, elle a suscité une réunion au sein de l'O.C.D.E., pour demander à ceux-ci — en particulier à l'Espagne et au Japon — de pratiquer une politique plus raisonnable. Cette réunion a eu lieu le 13 novembre à Paris. Parallèlement, les services de M. Spinelli, le commissaire chargé des affaires industrielles, se préparaient à instaurer, le cas échéant, des prix minimaux de l'acier à l'intérieur de la C.E.E.

Cette politique d'intervention feutrée est sévèrement critiquée par les professionnels, qui depuis le début de l'année ont réclamé avec insistance, mais sans succès, des mesures beaucoup plus draconiennes. Les sidérurgistes ont pourtant tout loisir de faire entendre leur voix ; le traité de la CECA offre, en effet, cette particularité d'officialiser le « lobbysme » : il fait obligation à la Commission de travailler au coude à coude avec les professionnels, producteurs et utilisateurs, au sein du « comité consultatif acier » et lors de la mise au point des programmes prévisionnels de production, de plus, les contacts informels entre M. Spinelli et le club des sidérurgistes, où siègent les présidents des chambres syndicales, sont fréquents.

Les raisons de l'échec

Comment comprendre alors que le dialogue entre la Commission et la profession n'ait pas permis d'aboutir à une stratégie de crise conçue d'un commun accord, et, au contraire, ait fait surgir entre elles, au fil des mois, un antagonisme de plus en plus vivace. Trois raisons expliquent cet échec : l'absence d'unanimité entre les industriels des Neuf, la priorité absolue donnée par la Commission à la lutte contre le protectionnisme, l'inadaptation du traité CECA aux difficultés actuelles.

Les sidérurgistes, bien qu'ayant fait depuis le début de l'année le même diagnostic sur l'ampleur et le caractère durable de la crise, divergent dès lors qu'il faut décider comment la combattre. M. Ferry, le président de la chambre syndicale française, réclame depuis le printemps le déclenchement de l' « état de crise manifeste » prévu par l'article 58 du traité qui donne la possibilité à la Commission de fixer des quotas de production par entreprise. En fait, M. Ferry souhaiterait la mise en jeu simultanée de tout l'arsenal des moyens anticrise figurant dans le traité : les quotas de production résultant de l' « état de crise manifeste », la fixation de prix minimaux à l'intérieur de la C.E.E. et l'adoption de mesures de protection aux frontières.

Ses partenaires ne croient pas opportun de faire appel à l'article 58 ; l' « état de crise manifeste », dernier échelon de la riposte implique, à leur avis, la mise en œuvre de procédures trop lourdes. Ils sont convaincus, par ailleurs, que les gouvernements membres qui devraient approuver une telle décision s'y opposeraient. En revanche, c'est M. Spethmann, le président de la chambre syndicale allemande, qui fait cavalier seul lorsqu'il est question d'instaurer des prix minimaux de l'acier à l'intérieur de la C.E.E. (en vertu de l'article 61 du traité). Pour avoir un sens, la fixation de ces prix minimaux devrait s'accompagner de l'interdiction faite aux industriels de la C.E.E. d'aligner leurs prix sur les offres des fournisseurs extérieurs.

Le représentant allemand reste hostile à cette mesure. Il préférait que la Commission laisse les sidérurgistes s'entendre entre eux pour écarter les dangers d'une guerre de prix fratricide.

Les Français, qui, comme leurs partenaires, sont peu optimistes sur les résultats à attendre des consultations au sein de l'O.C.D.E., suggèrent que soient perçus sur les importations des droits compensateurs variables qui combleraient la différence entre les prix minimaux de la C.E.E. et les prix d'offre des pays tiers.

Comment expliquer l'extrême prudence manifestée par la Commission ? Celle-ci est fermement convaincue qu'il serait suicidaire pour la Communauté, dont la prospérité dépend largement des exportations, de prendre des mesures de restriction aux frontières qui risqueraient d'attiser les tendances protectionnistes qui resurgissent en ce temps de crise, chez ses partenaires extérieurs, aux États-Unis ou ailleurs.

M. Spinelli fait volontiers valoir aux sidérurgistes qu'ils pourraient figurer parmi les premières victimes si la Commission commençait à donner des coups de canif à sa stratégie résolument libre-échangiste ; la Communauté exporte, en effet, six fois plus d'acier qu'elle n'en importe. Et certains de ses concurrents — tels les producteurs américains — ont montré récemment qu'ils n'attendaient qu'un prétexte pour exiger de leur administration la taxation des importations en provenance de la C.E.E. La Commission sait, en outre, que les États membres, sauf peut-être la France, ne la suivraient pas si elle proposait de relever les droits de douane ou d'imposer le respect des prix minimaux à l'importation des pays tiers.

Enfin, contrairement aux industriels, elle croit que la consultation à l'O.C.D.E. peut donner des résultats. Parmi les fournisseurs des Neuf, seuls les Japonais et les Espagnols font preuve d'une agressivité commerciale préoccupante.

Aux accusations de faiblesse lancées par les sidérurgistes, la Commission répond enfin qu'elle n'a pas le choix des moyens. Le traité de Paris a vieilli et les pouvoirs qu'il lui donne sont bien souvent illusoires. Pour imposer des quotas de production aux entreprises (article 58), ou freiner les importations (article 74), la Commission a besoin de l'aval des États membres et, selon elle, ceux-ci ne sont nullement disposés à le lui donner. L'article 74 du traité l'autorise peut-être à prendre les mesures de protection aux frontières, mais l'oblige en même temps à respecter ses engagements internationaux. Il lui faudrait donc faire appel à l'article 19 du GATT, ce qu'elle veut éviter, estimant qu'un tel recours inciterait à un glissement général vers le protectionnisme. L'article 19 du GATT offre la possibilité de rétablir des barrières tarifaires pour protéger un secteur de l'économie gravement menacé. Mais il fait obligation au pays qui y fait appel d'offrir des compensations commerciales.

Les relations vont-elles continuer à se tendre entre la Commission et les industriels qui lui reprochent sa passivité ? Si, par malchance, les perspectives d'une reprise rapide ne sont pas confirmées et si les licenciements se multiplient, Bruxelles sera probablement amené à réagir et à s'orienter vers l'application de prix minimaux à l'intérieur de la C.E.E. Auparavant, la Commission se sera efforcée d'obtenir de l'Espagne et du Japon qu'ils respectent les prix minimaux intérieurs lorsqu'ils auront été décidés. Il reste que si cette garantie n'est pas obtenue, ou si les promesses faites ne sont pas tenues, des mesures aux frontières seront indispensables pour accompagner la remise en ordre du marché européen de l'acier. Rien n'indique aujourd'hui que la Commission, même dans le cas où sa démarche à l'O.C.D.E. échouerait, se résignerait à s'engager dans cette voie.

PHILIPPE LEMAITRE.

Le calendrier

5-6 NOVEMBRE :

S'adressant aux autres ministres des affaires étrangères, M. Callaghan déclare que, d'après lui, il y avait peu d'espoir de parvenir à des élections directes au Parlement européen en 1978.

La discussion pour un mandat de la C.E.E. à la conférence de l'énergie, à Paris, révèle de profondes divergences sur le prix-plancher du pétrole.

Les ministres donnent une approbation modérée à la fourniture à long terme de céréales et de denrées alimentaires à l'Égypte, et se sont mis d'accord sur les dernières modalités d'un plan de préférences généralisées plus libéral en 1976.

10-11 NOVEMBRE :

Les ministres de l'agriculture achèvent leur inventaire de la politique commune pour l'agriculture et adressent un résumé de leurs conclusions aux chefs de gouvernements de la C.E.E. Ils se sont également mis d'accord sur une augmentation de 18 %, à compter du début de l'année prochaine, des prix payés aux producteurs de produits laitiers de Nouvelle-Zélande.

10-14 NOVEMBRE :

A Luxembourg, le Parlement européen vote, à une majorité écrasante, le rétablissement de près de quatre cinquièmes des réductions décidées par le conseil des ministres qui seront apportées au projet original du budget de la C.E.E. pour l'année prochaine, préparé par la Commission européenne.

12 NOVEMBRE :

La Commission européenne décide de faire passer la France devant la Cour de justice européenne pour avoir refusé de supprimer la taxe de 12 % sur les importations de vins de table italiens.

17 NOVEMBRE :

Les ministres des finances se mettent d'accord pour étendre l'utilisation de l'unité de compte « cocktail » — basée sur une moyenne pondérée des monnaies de la C.E.E. — aux transactions de la Communauté du charbon et de l'acier. Ce « cocktail » est également utilisé par le Fonds de développement européen et de la Banque européenne d'investissements.

18 NOVEMBRE :

Les ministres du travail et des finances, la Commission européenne, les employeurs et les syndicats tiennent une réunion conjointe afin de discuter du sort des cinq millions de chômeurs de la C.E.E.

LA C.E.E. DEMAIN

A la faveur du traditionnel regain d'activité qui précède Noël, la C.E.E. devra régler ce mois-ci le maximum d'affaires pendantes. Le programme comprend au moins huit réunions du conseil des ministres, qui feront passer au second plan les retombées de la réunion « au sommet » des chefs de gouvernement de la C.E.E. à Rome les 1er et 2 décembre.

La réunion de Rome, point culminant des six mois de présidence de l'Italie, viendra renforcer, semble-t-il, le rôle des « sommets » qui ont lieu trois fois l'an, et font office de dernière cour d'appel chargée de trancher les querelles encore non réglées. Entre autres choses, on pourrait bien encore débattre de la question épineuse de la représentation à la conférence Nord-Sud de Paris.

Les chefs de gouvernement examinent les propositions d'élection directe au Parlement européen et d'un passeport européen. On s'attend à un exposé de M. Léo Tindemans qui fera connaître l'état d'avancement de son rapport sur la question de l'union européenne, ainsi qu'à une importante prestation de M. Helmut Schmidt qui commentera les propositions allemandes concernant un contrôle plus strict du budget de la C.E.E.

Les ministres des affaires étrangères reprendront quelques-unes de ces affaires à Bruxelles le 9 décembre, alors qu'une semaine auparavant les ministres des finances se seront réunis afin d'examiner la demande du Parlement européen qui propose le rétablissement de réduction des dépenses proposé par la Commission européenne pour 1976. La résolution finale sera ensuite soumise au Parlement en vue de son adoption lors de la session qui s'ouvrira à Strasbourg le 15 décembre.

Les réunions des ministres de l'environnement (le 8 décembre) et des transports (les 10 et 11 décembre) seront dominées par les difficultés de la Grande-Bretagne qui cherche des mesures permettant le contrôle de la pollution des eaux, et par le problème de l'installation de tachymètres dans les cabines des camionneurs de la C.E.E. (afin surtout de surveiller le nombre d'heures de travail).

Les ministres de l'éducation et des affaires sociales se rencontreront les 10 et 18 décembre.

Le 15 décembre, les ministres des finances se retrouveront à nouveau pour se mettre d'accord sur les propositions qui seront adoptées à la réunion du groupe des Dix, quatre jours plus tard à Paris.

En même temps, on s'attend à ce que les ministres de l'agriculture discutent des propositions de prix agricoles de la Commission pour le marché de l'année 1976-1977. Ce sont les produits laitiers qui devraient soulever le plus de difficultés.

MICHAEL HORNSBY

UN ENTRETIEN AVEC M. RALF DAHRENDORF

(Suite de la page 17.)

— *Vous parlez des politiquement petits. Laissez-nous évoquer les gens qui, en Europe, sont économiquement et socialement défavorisés. Il y a là un problème important. Ne risque-t-on pas d'assister, au lieu d'une première et d'une deuxième Europe, à l'éclosion d'une Europe de première classe et d'une Europe de deuxième classe, comme M. Brandt l'a une fois laissé entendre ?*

— Oui, cela est malheureusement le cas, et je dois dire de façon catégorique : je tiens pour insupportable que nous acceptions cette régression. J'ai toujours été de l'opinion qu'une politique régionale européenne prise au sérieux était l'un des noyaux de l'Europe politique. Or je suis obligé de constater qu'il n'existe pas aujourd'hui de politique régionale européenne sérieuse. Ce que nous appelons aujourd'hui politique régionale ne correspond qu'à un équilibre financier d'ailleurs précaire et indépendant de tout concept politique.

— *Les gens qui siègent à Bruxelles sont-ils bien à leur place ? Vous avez qualifié une fois les ministres des affaires étrangères d'objectifs, et les fonctionnaires européens de politiciens incompétents, et demandé leur remplacement par des ministres de l'Europe. Vous en promettez-vous un changement important ?*

— Aucun changement important. Mais je crois que la coordination organisée au sein des gouvernements nationaux et leur représentation politique à un niveau élevé à Bruxelles, et sans doute une représentation unique, sont deux facteurs fondamentaux. Il s'est passé quelque chose de mémorable à l'intérieur de l'institution bruxelloise. Les ministres de l'agriculture d'abord ont découvert qu'ils pouvaient utiliser le conseil des ministres pour exercer des pressions sur leurs gouvernements nationaux, plus particulièrement sur leurs ministres des finances. Je ne veux pas ici me faire l'avocat des ministres des finances. Je crois que les ministres des finances ont joué en partie un rôle malheureux dans l'histoire du développement européen, et cela a fait problème. Mais je crois qu'une représentation unique au conseil des ministres et une volonté de coordination interne de la part de chaque pays pourrait être utile.

— *Quelle est la place de la politique de défense dans votre conception de la nouvelle ou deuxième Europe ?*

— Accordez-moi d'abord le droit de clarifier ce concept de nouvelle ou deuxième Europe. Dans mon esprit, la première Europe était l'Europe de l'union douanière. Ce que j'ai appelé la deuxième Europe est dans le fond une phase transitoire, riche en essais de coopération : la Fondation de la recherche scientifique, le « serpent » monétaire...

— *Permettez-moi de vous interrompre. Nous parlons déjà depuis vingt ans d'une phase transitoire dans la C.E.E.*

— Je ne le nie pas, mais je ne parle pas en ce moment de la C.E.E. Je dis que la C.E.E. n'est qu'une partie de la deuxième Europe. Cela est très important pour aller au fond de votre question touchant la politique de défense. Sur ce point, je suis de l'opinion que l'intégration du groupe européen au sein de l'OTAN est parfaitement réaliste. Il existe certains intérêts communs entre les membres européens de l'OTAN. Je suis aussi de l'opinion que cette intégration peut donner lieu à une coopération encore plus étroite. Je crois qu'une politique étrangère commune de la Communauté européenne est impensable sans certains aspects d'une politique de défense commune. Une politique de défense européenne à part entière dans le cadre de la Communauté serait souhaitable, mais elle me paraît exclue pour très longtemps.

— *Vous avez créé un jour l'expression* Nullsummengisinnung, *correspondant pour vous à l'inaptitude à tirer parti des processus de concertation politique. La Communauté est-elle atteinte de cette infirmité ?*

— Jusqu'à un certain point, oui. Le *Nullsummengisinnung* est en fait une expression qui résume un axiome, à savoir que le profit des uns est forcément issu de la perte des autres, qu'il n'est pas possible pour tous de tirer parti d'une coopération et d'une activité communes.

— *Bonn se targue volontiers d'être le « trésorier de l'Europe ».*

— J'ai entendu prononcer ce mot de « trésorier de l'Europe ». Et je le tiens pour l'un des plus malheureux qui soit sorti d'une bouche gouvernementale à propos de l'Europe. Car, s'il est un pays qui a eu besoin, tant sur le plan matériel que moral, de la Communauté européenne, c'est bien la République fédérale d'Allemagne.

— *Vous avez enterré l'Europe bureaucratique et réclamé une Europe politique. Le temps ne serait-il pas venu d'une Europe humaine ?*

— C'est l'une de ces questions auxquelles il est trop facile de répondre oui. Naturellement, il y a la nécessité d'intéresser de façon immédiate les Européens aux affaires européennes dans la mesure où sera fait pour eux en Europe quelque chose d'immédiat. Mais, attention, ici encore, aux représentations illusoires. Il existe des choses que l'on peut faire. Par exemple le passeport communautaire. Par exemple les aménagements juridiques concernant les migrations au sein de la République fédérale d'Allemagne. Il existe en revanche d'autres domaines qui ne relèvent pas essentiellement d'une action européenne.

— *Par exemple ?*

— Je ne crois pas, par exemple, qu'une Europe qui englobe tous les secteurs de la vie sociale soit absolument nécessaire. Car les législations respectives des pays membres comportent à cet égard des incompatibilités flagrantes. Pourquoi vouloir les ignorer et passer outre ? Certes, je suis de façon inconditionnelle pour l'Europe humaine, mais je crois que la façon la plus humaine de prouver l'existence de l'Europe c'est encore de respecter ses différences.

— *Comme représentant de la C.E.E. vous avez travaillé au cœur de la politique européenne. Quelles idées vous faites-vous de Bruxelles par rapport à ce qui l'entoure ?*

— Oui. Je dois auparavant faire une remarque personnelle et ensuite passer aux faits. La remarque personnelle est la suivante : Bruxelles appartient aux métropoles et la Communauté européenne aux institutions, où l'on se trouve au cœur de tout. Et où, n'y étant plus, l'on se trouve exclu de tout. Il n'existe en fin de compte, et c'est là une réflexion sérieuse, aucune « culture politique européenne », si vous me permettez pour une fois de m'exprimer en jargon professionnel.

— *Comment se présentera la Communauté dans les années 80 ? Plus stable, plus unie, plus logique ou comme un club de gens prospères qui a fait naufrage ?*

— Je vois les années d'ici à 1980 comme des années qui donneront lieu au moins à une douzaine de réalisations dans les domaines de l'énergie, de la recherche scientifique, de la défense et la concertation politique et autres, qui de prime abord ne paraissent pas aptes à contribuer au renforcement de la Communauté. Certaines d'entre elles, comme par exemple le « serpent » monétaire et la conférence sur l'énergie, ont tendance à paraître comme des facteurs d'instabilité de la Communauté. Mais je suis convaincu qu'en 1980 ou dans les années proches, sera atteint le point où il sera possible de considérer une Europe digne de ce nom et de dire : « *Nous avons maintenant développé si avant la coopération dans tel secteur-clé de l'Europe que la mutation de cette coopération en union véritablement européenne est désormais inéluctable.* » A partir de cela naîtront les institutions qui créeront véritablement l'union européenne. De toute façon, je suis fermement convaincu qu'il se passera de grandes choses entre 1980 et 1985.

Propos recueillis par
FRITZ WIRTH.

Les clés de la conjoncture

LE panorama des gestions à court terme comparées de l'Allemagne de l'Ouest, de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Italie est réalisé par une équipe de conjoncturistes européens avec la collaboration de Cégos-Economie.

Ont été sélectionnés six indicateurs (taux de croissance de la production industrielle, prix à la consommation, taux de chômage, équilibre des échanges commerciaux, goulets de production et investissement, degré de sensibilité au marché international). Les quatre premiers font l'objet de graphiques, de manière à montrer aussi nettement que possible la position relative de chaque pays. Ce qui permet ensuite de les noter (pour les deux derniers indicateurs, on se limitera à ces notes).

Ces appréciations seront obtenues par regroupement des résultats autour des trois objectifs majeurs d'une bonne gestion à court terme : a) croissance la plus forte possible ; b) croissance de bonne qualité (inflation et taux de chômage limités) ; c) croissance pouvant être maintenue (rythme d'investissements suffisant, échanges équilibrés, degré d- sensibilité au marché international limité).

UN APPRENTISSAGE DIFFICILE

L'ÉVOLUTION de la conjoncture européenne se caractérise par deux faits saillants. D'abord le recul de la production industrielle s'atténue encore, non plus seulement en France et en Allemagne, mais, point nouveau aussi, en Grande-Bretagne et en Italie. En Allemagne, le rythme tend même à redevenir légèrement positif au mois de septembre (+ 3 %), après un an de nette décroissance, alors que simultanément il s'accélère aux Etats-Unis et passe à une cadence de + 17 %.

Le deuxième fait concerne l'inflation moyenne des quatre pays, qui décroît encore une fois et passe maintenant nettement au-dessous des deux chiffres, à 8,7 %.

Mais on peut se demander si ces deux évolutions favorables, assez curieusement associées, ne sont pas précaires et fragiles l'une et l'autre. De nombreux signes montrent que la cause est loin d'être gagnée et qu'il faudra beaucoup de patience et d'attention pour revenir à des conditions à peu près acceptables. Le mieux est possible, mais au prix d'un apprentissage progressif permettant de s'adapter à de nouvelles conditions.

● Une reprise tronquée

Dans le passé, on avait coutume de connaître des reprises franches, nettes, qui permettaient tout simplement de retrouver le bon rythme, plus ou moins inflationniste et déséquilibré, à vrai dire, suivant le degré de sagesse et de compétitivité du pays. Mais tout repartait plus ou moins spontanément dans l'ordre : consommation, investissements...

Aujourd'hui, il n'en est plus de même. Prenons le cas des Etats-Unis, qui sont les plus avancés sur la voie de l'amélioration. Un examen attentif de leurs résultats montre que la reprise y reste encore forcée.

Le volume des commandes de biens durables a, à nouveau, baissé en septembre de 0,8 %, de même que les ventes au détail de 0,9 % ; ces dernières, il est vrai, ont à nouveau augmenté de 1 % en octobre et se trouvent à 9 % au-dessous de l'année dernière. On peut se demander, néanmoins, si, l'effet des allégements fiscaux sur le pouvoir d'achat des particuliers s'estompant et le chômage restant élevé, le progrès pourra continuer sans nouvelles impulsions.

Un autre signe : l'indice regroupant un certain nombre d'indicateurs en avance, qui avait progressé cinq mois de suite, est à nouveau en recul en septembre et en octobre, après avoir stagné en août.

Il faut donc se garder d'extrapoler trop rapidement les améliorations observées et tenir compte de leur caractère relatif, des niveaux atteints, qu'il s'agisse de stocks ou de parcs, ainsi que des comportements des ménages et des entreprises. Quand l'automobile repart comme aux Etats-Unis, ou que les commandes d'équipement se gonflent comme elles l'ont fait en Allemagne fin juin, il ne faut pas trop tôt crier victoire. Il peut s'agir simplement de rattrapage (il faut quand même, pour finir, remplacer l'automobile) ou d'anticipation de hausses de prix ou de simple décalage (on veut profiter des primes d'investissements, mais sans prendre aucune décision nouvelle).

A propos des investissements plus particulièrement, on peut dire que la reprise reste tronquée : car ils ne sont toujours pas repartis réellement, même pas aux Etats-Unis, malgré la remontée brillante de leur production industrielle. Il y a là un double blocage, à la fois financier avec l'endettement énorme, et psychologique avec le rétrécissement de l'horizon économique. Dès lors, les incitations classiques n'ont plus le même effet, le financier ne mord plus sur l'économique et il y a désamorçage.

● L'essai de Rambouillet

Certes ce déblocage n'est pas insurmontable, pas plus que celui qui menace progressivement les échanges, et par suite l'activité et l'emploi, sur le front international. Les tendances protectionnistes sont de plus en plus nettes, qu'elles soient le fait des syndicats (comme pour les automobiles aux Etats-Unis), ou du patronat (comme pour les textiles européens), ou du gouvernement lui-même (comme cela paraît être le fait en Grande-Bretagne).

En dehors des problèmes qui, comme celui de la Grande-Bretagne, sont structurels, d'autres sont plutôt conjoncturels, comme ceux des Etats-Unis, de la France et de l'Allemagne : ils pourraient être réglés partiellement par un ajustement correct et constant des taux de change qui, dans la situation de dépression actuelle, influent directement sur les activités. Cela pose immédiatement le problème du dollar.

Il n'est pas question, bien sûr, compte tenu du nombre des facteurs qui interviennent (dont certains sont psychologiques comme la menace de faillite de New-York), de fixer, *à priori*, des taux, mais au moins pourrait-on mettre en place un système de crise qui permettrait sinon de les rendre plus « visqueux », comme le demande M. Giscard d'Estaing, du moins de les adapter constamment en fonction d'intérêts communs qui sont de plus en plus interdépendants. C'est ce qu'on a essayé de faire à la conférence de Rambouillet au cours de laquelle on a noté une évolution significative de la position des Etats-Unis à la suite de l'expérience des années passées.

● Plus de sagesse pour les revenus

Un apprentissage international se fera progressivement sous la pression des faits. De même que celui que l'on observe déjà dans quelques pays à propos de l'inflation, qui constitue le deuxième point fragile de l'évolution mondiale, malgré les apparences. Nous avions souligné plus haut l'amélioration observée dans nos quatre pays européens. Et pourtant, en Grande-Bretagne, après le progrès très net des derniers mois, on a, à nouveau, noté en octobre un bond de 1,4 % des prix de détail.

De même, la France est toujours menacée par une inflatio[n] n'avait été réprimée que d'u[ne ma]nière superficielle et transit[oire] qui dépasse à nouveau les [...] Verra-t-on finalement dans ce pays se dégager une réactio[n] profonde ? Comme on l'obse[rve en] Allemagne, où patronat et syn[dicats] paraissent d'accord sur le fa[it qu'il] faut limiter la hausse des s[alaires] de 5,5 % à 6 % et favoriser [...]nissement des entreprises e[t les] investissements.

Il semble que l'on puisse [...]tivement déjà l'observer en G[rande-]Bretagne, où, il est vrai, les [...] ont été tellement loin que la [...]tion ne pouvait manquer de [...] Les limitations de salaires se[mblent] avoir été acceptées par le[s syn]dicats. Et le gouvernement, [...]tant le danger de bénéfices [insuf]fisants des entreprises, a [...]comment distribuer à vingt [...] millions de ménages britan[niques] une brochure expliquant co[mment] une inflation excessive peut [menacer] l'emploi, surtout dans la [con]joncture mondiale actuelle.

La France connaît un pro[blème] identique : salaires et revenu[s ont] en effet, progressé beaucoup [plus] que les résultats des entrep[rises,] ces dernières mangeant [...] souvent leur substance. Le p[roblè]me interne de l'investisseme[nt se] double d'un problème exter[ne de] balance, puisque, à la différen[ce de] la Grande-Bretagne, qui laiss[e aller] la livre, la France cherche à [main]tenir un franc fort dans le [...] du serpent et voit son tau[x de] couverture chuter brutalemen[t de] 100 % à 85 %.

Observera-t-on, là aussi, un [...] d'adaptation ? C'est un point [ma]jeur dont la solution dépend [beau]coup plus d'efforts de persu[asion] politique et sociale que de [...]tions technocratiques, si é[...]rées et originales qu'elles pu[issent] être. Comme celle de crée[r un] impôt nouveau en taxant l'infla[tion].

L'inflation, que ce soit en F[rance] où ailleurs, ne pourra reculer, [...] croissance ne pourra reprend[re,] peut-être à un rythme moindr[e,] que dans un contexte nouveau. [...] sur le plan international, apr[ès la] tourmente pétrolière et les e[...] des années 1973 et 1974, [des] progrès ont été réalisés, des [...]tions se sont rapprochées, [...] conjoncture s'est améliorée ; [...] les pays pétroliers ont-ils a[...] l'inconvénient des excès et [...] effet de boomerang !

Mais il y a encore du che[min] à parcourir. Il est peut-être m[...] souhaitable que la reprise déj[à en] cours ne soit pas trop franche, [...] que les pays aient le temps d['ac]quérir une expérience des lim[ites] entre le raisonnable et la fuite [en] avant.

MAURICE BOMMENSATH

NOTATION DES GESTIONS À COURT TERME COMPARÉES

	TAUX DE CROISSANCE	QUALITÉ DE LA CROISSANCE: Prix	QUALITÉ DE LA CROISSANCE: Emploi	MAINTIEN DE LA CROISSANCE: Capacité de production	MAINTIEN DE LA CROISSANCE: Échanges	MAINTIEN DE LA CROISSANCE: Sensibilité (1) internationale
ALLEMAGNE	—	+	— —	—	+ +	+
FRANCE	—	— —	— —	—	—	+
ITALIE	— —	—	— —	— —	+	—
GR^DE BRETAGNE	—	— —	— —	— — —	— —	— — —

+++ excellent ++ bon + assez bien — médiocre — — mauvais — — — très mauvais [trame] tendance précédente

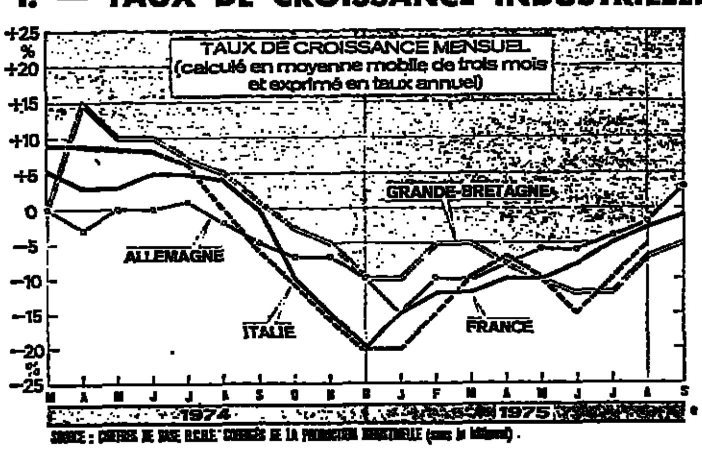
(1) La sensibilité internationale, appréciée par rapport à la structure des échanges n'est pas comparable d'un pays à l'autre. Plus elle est élevée, plus elle constitue un handicap pour la gestion à court terme.

ÉTATS-UNIS : SITUATION COMPARÉE ET INCIDENCES
(notes et calculs comparables)

CROISSANCE	+ + (+)	La production industrielle monte toujours, même d'une manière [...]lérée à un rythme de 17 % en septembre. Pourtant quelques [...] montrent que l'essoufflement pourrait se rapprocher : ainsi l'i[...] composite composé d'indicateurs en avance est resté stagnant en [...] et a légèrement reculé en septembre (— 0,9 %).
PRIX	— (—)	Le rythme d'inflation, après avoir remonté fortement de 5,2 [...] avril à 9,2 % en juin, a depuis légèrement reculé, passant à 7 [...] septembre, taux qui est presque le double de celui de l'Allem[agne]. Mais ce recul ne sera probablement que limité si on considèr[e que] les prix de gros ont fait un bond de 1,8 % en septembre.
CHOMAGE	— — (— —)	Le taux de chômage par rapport à la population active avait [...] de 9,3 % en mai à 8,5 % en juin, puis était resté à ce niveau c[...] mois de suite jusqu'en septembre. En octobre, il augmente à no[uveau] légèrement, passant à 8,7 %.
CAPACITÉ PRODUCTION	— — (— —)	En dépit de la remontée de la production industrielle, on n'o[bserve] pas de redémarrage des investissements des entreprises, don[t les] demandes de crédit stagnent.
ECHANGES	+ + (+ +)	Le taux de couverture des importations par les exportations (c[...] ici FOB-FOB par l'O.C.D.E.) reste depuis trois mois toujou[rs au] même niveau de 110 à 115 % environ (inférieur à celui de l'Allema[gne]). Exportations et importations augmentent simultanément.

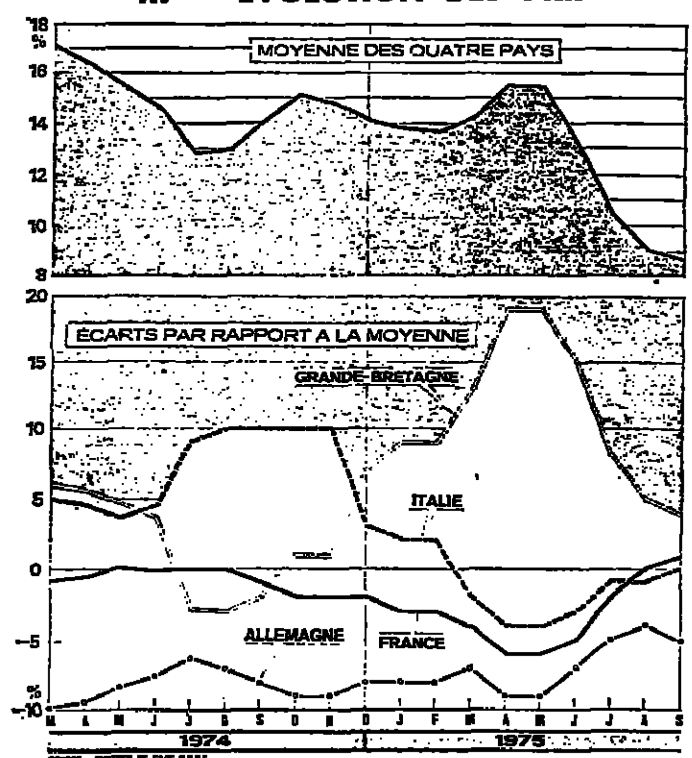
INCIDENCES SUR LES QUATRE PAYS	MONÉTAIRES ET FINANCIÈRES	Changement de politique monétaire de plus en plus net aux E[tats-]Unis : les taux d'intérêt, sous la conduite du FED, baissent à nou[veau] et en peu de temps le « prime rate » (taux accordé aux mei[lleurs] clients) est redescendu de 8 % à 7,14 %. Depuis la rencont[re de] Rambouillet, le dollar a tendance à remonter.
	ECONOMIQUES	La reprise américaine, de plus en plus nette, a probablement prov[oqué] l'arrêt de la contraction des échanges internationaux, ce qui a pe[rmis] dans quelques secteurs de biens de base, tel l'aluminium, d'obs[erver] un mieux relatif. Mais, en sens inverse, les mesures protectionnistes américaine[s (et] aussi britanniques), cherchant à sauvegarder l'activité et l'e[mploi,] gênent de plus en plus les autres pays, surtout quand leur mo[nnaie] est restée forte, telles la France et l'Allemagne.

I. — TAUX DE CROISSANCE INDUSTRIELLE



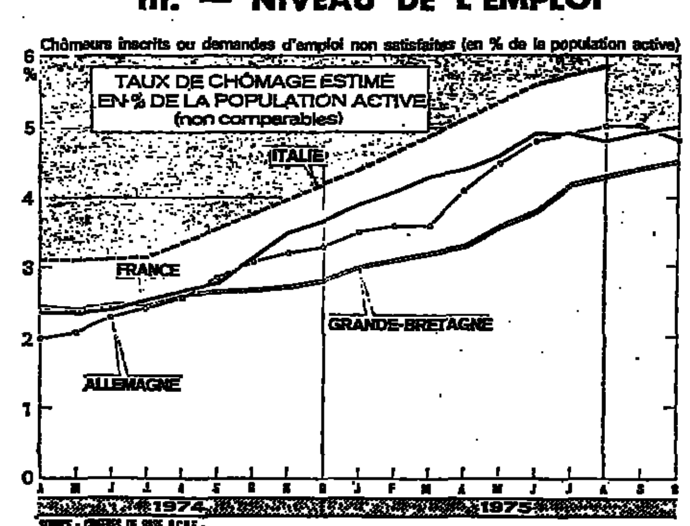
En Allemagne, la production industrielle progresse à nouveau très légèrement (+ 3 %), ce qui n'est pas encore le cas en France, bien qu'on en soit proche (— 2 %). En Italie et en Grande-Bretagne le rythme de la chute aussi se réduit sensiblement (— 5 %).

II. — ÉVOLUTION DES PRIX



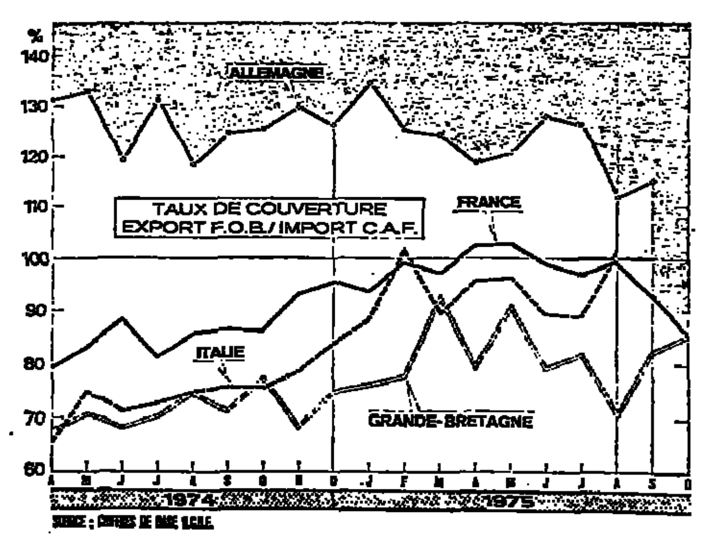
Le taux moyen d'inflation a encore une fois diminué en septembre 1975 pour la quatrième fois consécutive, passant de 9 % à 8,77 %. La performance la plus remarquable a été réalisée par l'Allemagne qui fait presque du 4 %, alors que la France, tout au contraire, dépasse les 10 %. Italie et Grande-Bretagne font encore des progrès et se situent respectivement à 8 % et 13 %. Mais dans ce dernier pays les prix remontent à nouveau fortement depuis octobre.

III. — NIVEAU DE L'EMPLOI



Les taux de chômage par rapport à la population active, corrigés des variations saisonnières, continuent dans l'ensemble à augmenter, passant à 5 % en France, à 4,40 % en Grande-Bretagne et 5,8 % en Italie. En Allemagne, ce taux diminue légèrement de 5 % à 4,8 %, mais si on en reste aux chiffres bruts, on constate, comme dans les trois autres pays, une augmentation sensible.

IV. — ÉCHANGES EXTÉRIEURS



Le taux de couverture des importations par les exportations corrigé des variations saisonnières s'améliore en Italie et monte à 101 % ; il se stabilise en Allemagne à 115 % et en Grande-Bretagne de 80 % à 85 %. En France, on note depuis peu une dégradation puisque le taux est redescendu de 99,5 % en août à 93,5 % en septembre, puis à 85,6 % en octobre et se rapproche de celui de la Grande-Bretagne.

Social

Comment protège-t-on les travailleurs contre les licenciements ?

BONN

Le quadrillage législatif

QUAND on en arrive à une confrontation décisive sur un licenciement, les employeurs et les salariés doivent absolument porter leur conflit devant les tribunaux. Les conditions pour que l'employeur ait le droit de renvoyer un membre de son personnel et les modalités de la protection du salarié contre un congédiement injustifié sont fixées par la loi.

Selon ce texte, un licenciement ne peut être prononcé que si des « *motifs urgents tenant à la personne ou au comportement du salarié ou bien si des impératifs pressants tenant à l'entreprise existent* ». Si l'entreprise doit, pour des motifs économiques, réduire le nombre de ses employés, l'employeur est tenu de faire un choix selon des critères sociaux. Il doit tenir compte de l'appartenance de l'intéressé à l'entreprise, du statut familial ou bien de l'âge des personnes en question pour savoir si l'employé congédié pourra trouver un nouveau travail.

Les motifs qui tiennent à la personne comprennent par exemple le cas où un chauffeur de poids lourd devient daltonien. Ce qui sert de règle fondamentale pour un congédiement c'est le fait que le salarié ne peut plus fournir les services prévus par le contrat. S'y ajoutent les cas des maladies longues ou contagieuses. « *C'est une erreur très répandue que la maladie protège du licenciement* », a déclaré récemment un expert. « *Une grippe n'exclut pas le licenciement, mais elle ne peut non plus le justifier.* » En revanche, le comportement d'un employé qui injurie son patron continuellement peut être considéré comme insupportable.

Avant tout licenciement, le comité d'entreprise doit absolument être entendu. Il peut « donner son assentiment », « être indifférent à *l'affaire* » ou bien « exprimer des réserves ». Dans ces cas le licenciement devient effectif. Si le comité d'entreprise émet un avis défavorable, l'employeur peut passer outre, mais sa position devant le tribunal devient alors assez faible.

Une plainte devant le tribunal du travail peut être déposée dans un délai de trois semaines. Ou bien le tribunal rejette la plainte ou bien il décide que le contrat de travail n'est pas rompu et qu'il continue d'exister. Les salariés et les employeurs ont malgré tout la possibilité de demander la dissolution du contrat. Dans ce cas une indemnité doit être payée qui peut aller jusqu'à douze mois de salaire. Une règle absolue veut que pour un an d'appartenance à l'entreprise soit payée la valeur d'un mois de rétribution. Dans les cas d'appartenance très longue à l'entreprise ou d'un âge élevé, l'entreprise peut payer jusqu'à dix-huit mois de salaire. En outre il existe pour les deux parties la possibilité de passer un accord devant le tribunal.

Seuls sont protégés contre les licenciements abusifs les employés d'une entreprise qui compte plus de cinq personnes. Dans les autres, le contrat est totalement libre. En outre, le salarié doit être âgé de dix-huit ans au moins et avoir appartenu à l'entreprise pendant six mois.

Les femmes jouissent d'une protection particulière contre le licenciement durant la grossesse et jusqu'à quatre mois après la naissance. Les handicapés graves, les membres du comité d'entreprise et les soldats en bénéficient également.

Un licenciement ne peut être prononcé que deux semaines après que les motifs invoqués par l'employeur sont devenus notoires De tels motifs sont par exemple le vol, un dommage matériel causé à dessein, l'ivresse d'un chauffeur entraînant le retrait du permis de conduire... ou les assiduités d'un chef de service à l'égard de sa secrétaire. Dans de tels cas, la personne congédiée a le droit, dans le délai de deux semaines qui lui est accordé, de faire prononcer par un tribunal l'invalidité du congédiement.

HANS JOACHIM MELDER.

PARIS

Le « boomerang » de l'embauche

« *IL devient très difficile en France de procéder à des licenciements puisque dans certains cas il faut respecter un délai de six mois entre l'annonce d'un projet de réduction d'effectifs et l'application de la décision. Dans ces conditions, beaucoup d'employeurs hésitent à embaucher.* » Cette remarque est souvent faite par les chefs d'entreprise et par le Conseil national du patronat français depuis qu'une série de lois nouvelles et d'accords entre les syndicats et le patronat ont renforcé les droits des salariés en matière d'emploi, du moins dans les principes.

La loi du 19 février 1958, l'ordonnance du 13 juillet 1967, les lois du 13 juillet 1973 et du 3 janvier 1975, constituent un arsenal protecteur qui a été précédé ou suivi d'une batterie d'accords : celui de février 1969 et surtout celui de novembre 1974, qui élargissait à tous les secteurs des mesures contractuelles déjà en application dans la métallurgie ou la chimie.

Outre les mesures préventives qui consistent, pour l'État, à favoriser les mutations ou les reclassements par l'intermédiaire du Fonds national pour l'emploi ou à subventionner les entreprises optant pour le chômage partiel plutôt que pour le chômage total, la limitation du droit de licenciement porte essentiellement sur les réductions d'effectifs pour causes économiques.

S'il s'agit d'un licenciement individuel pour cause économique, l'employeur doit avoir un entretien préalable avec l'intéressé et ensuite demander une autorisation au directeur départemental du travail ; en outre, un délai de préavis d'un ou deux mois selon l'ancienneté, doit être respecté.

S'il s'agit d'un licenciement collectif, la procédure de consultation est à la fois plus large et plus longue : les délégués ou le comité d'entreprise doivent être informés en temps utile et un « *plan social* » doit être présenté par la direction afin de réduire les départs ; une autorisation de l'administration est nécessaire, ce qui, tout confondu, nécessite un délai d'un à quatre mois selon l'importance des compressions d'effectifs — toute mesure de licenciement étant suspendue durant cette procédure, — auquel s'ajoute un délai de préavis de un à deux mois au minimum.

Lorsque la décision est prise, le chômeur peut recevoir diverses allocations qui, sauf cas particulier, représentent 35 à 45 % du salaire (50 % environ du salaire moyen d'un ouvrier), les aides se décomposent ainsi : aide publique forfaitaire égale à 12 F par jour avec majoration de 4,8 F par personne à charge, ces sommes étant réduites de 10 % par an sans que cette réduction dépasse 30 % si l'inactivité se prolonge ; indemnité complémentaire égale à 40,25 % d'un salaire mensuel plafond (1 100 F) durant les trois premiers mois, à 35 % ensuite pour une durée d'un an, cette période étant prolongée pour les chômeurs âgés.

Enfin trois types d'allocations supplémentaires sont prévues dans certains cas : les indemnités (garantie de ressources) sont portées à 70 % du salaire pour les personnes licenciées et âgées de plus de soixante ans et cela jusqu'à la retraite (soixante neuf mille huit cents bénéficiaires) : à 70 voire 90 % pour les chômeurs qui suivent un stage de formation ou de reconversion ; à 90 % du salaire brut (soit 100 % du salaire net) pendant un an si le salarié a été licencié pour motif économique (quatre vingt quinze mille bénéficiaires soit à peu près 25 % des chômeurs secourus).

Ces différentes formules sont loin cependant de mettre vraiment à l'abri tous les salariés et du licenciement, et de la chute des revenus : des départs sont déguisés en démissions, les indemnités importantes disparaissent au bout d'un an et tombent alors à 10 % ou 15 % du salaire. Il y a plus grave : 50 % des personnes inscrites à l'Agence nationale pour l'emploi comme chômeurs ne reçoivent aucune aide.

JEAN-PIERRE DUMONT.

LONDRES

Une réponse partielle

LA question des indemnités de chômage est à l'ordre du jour en Grande-Bretagne depuis près de dix ans. Mais on peut dire que le système actuellement appliqué n'est, au mieux, qu'une réponse partielle aux besoins personnels et collectifs qui se posent lorsqu'une société rejette une partie de la main-d'œuvre.

Le principal objectif de la loi de 1965 sur les indemnités consenties aux chômeurs par le gouvernement britannique était de procurer à l'individu privé de son emploi une compensation financière aux charges sociales et économiques qu'il avait alors à supporter. Cependant, un travailleur licencié perd non seulement un revenu, mais des droits à la retraite, des avantages divers, et la satisfaction que peut apporter un emploi, alors que la personne qui change volontairement de travail gagne généralement sur tous ces points.

Cet aspect du problème est aujourd'hui considéré comme important par un certain nombre de sociétés en Grande-Bretagne, et quelques-unes offrent maintenant au personnel qu'elles licencient les services gratuits d'une agence spécialisée qui les aidera à se reclasser, soutenant ainsi l'effort du gouvernement dans ce domaine. Ces facilités ont toutefois été jusqu'ici limitées au personnel d'encadrement.

Pour les travailleurs manuels qui constituent la grande masse des chômeurs, ce sont les allocations qui atténuent les effets d'un licenciement. Entre dix-huit et vingt ans, il reçoit le salaire d'une demi-semaine par année d'ancienneté ; de vingt à quarante ans, il a l'équivalent d'une semaine de travail ; de quarante à soixante-quatre ans (cinquante-neuf ans pour les femmes), celui d'une semaine et demie. Un plafond est fixé à vingt ans d'ancienneté et à 80 livres de salaire hebdomadaire.

Le facteur âge a été introduit par le gouvernement qui invoquait le fait que les jeunes, plus mobiles, avaient moins de difficultés à trouver du travail.

Les employeurs — ou du moins les plus ouverts d'entre eux — ont pourtant reconnu que se conformer strictement à la loi ne suffisait plus aujourd'hui. Le phénomène récent d'accords signés à l'intérieur des entreprises leur a montré qu'un plan de licenciement ne peut être accepté que s'il est établi avec le consentement des travailleurs, et que leur coopération dépend largement des conditions financières de compensation.

Les firmes qui reconnaissent cette nécessité et mettent au point leur propre plan sont — on le comprend aisément — les plus importantes, celles qui ont le moins de chances d'avoir à envisager des licenciements.

La plupart des compagnies qui opèrent aujourd'hui des compressions de personnel essayent de donner aux travailleurs le plus de compensations financières possible, souvent sous la forme de gratifications ou en leur permettant de chercher un nouvel emploi pendant leur temps de travail.

Un accord commun signé dans une grande société qui a récemment enregistré une série de départs volontaires et involontaires donne à chaque travailleur un mois de salaire par année d'ancienneté, sans qu'il soit tenu compte de l'âge. Dans des cas comme celui-ci, les paiements dépassent souvent les limites au-dessus desquelles ne joue plus l'exemption d'impôt — cette limite est fixée à 5 000 livres, — et certains versements doivent être étalés pour éviter la taxation.

Lorsque la société est insolvable, le plan gouvernemental intervient pour verser au travailleur licencié l'indemnité requise. Ces sommes proviennent du fonds d'État pour le chômage auquel chaque employeur est tenu, de par la loi, d'apporter sa contribution chaque semaine et pour chaque personne qu'il emploie. Une entreprise, qui, pour survivre, est contrainte de licencier une partie de son personnel, est responsable du versement minimal légal d'indemnités aux travailleurs qu'elle congédie. Elle peut ensuite se faire rembourser par le fonds une bonne partie de la somme versée.

Les syndicats jugent le système insuffisant du fait du rythme d'inflation, malgré la hausse du plafond qui est passé l'an dernier de 40 à 80 livres par semaine. Le patronat, quant à lui, se plaint du peu d'efforts consentis pour la reconversion des travailleurs, qui permettrait de tirer le meilleur profit de la reprise attendue.

DAVID YOUNG.

ROME

A LA RECHERCHE D'EXPÉDIENTS

LE marché du travail italien a toujours été caractérisé par un large volant de main-d'œuvre disponible. Ce phénomène est à l'origine d'une série de mesures qui ont eu pour but de rendre les licenciements de plus en plus difficiles pour les employeurs. La défense intransigeante de l'emploi correspond très certainement à des exigences sociales, mais elle présente l'inconvénient, ici comme dans d'autres pays, de rendre les patrons très circonspects quand il s'agit d'embauche. Cette réaction est très répandue dans les petites entreprises où certains employeurs affirment en forme de boutade qu' « *embaucher un travailleur à l'heure actuelle, c'est pire que de l'épouser* ».

Beaucoup de patrons ont essayé de tourner les contraintes légales et syndicales par toute sorte de moyens. Certains ont recours à des procédés nettement antisociaux comme le « travail noir » ou le travail à domicile, actuellement très répandu en Italie. D'autres ont réorganisé leur production en la disséminant dans une multitude de petites entreprises indépendantes. Enfin, on a fait appel à des travailleurs intérimaires.

Si les entreprises italiennes ont recours à ces expédients, ce n'est pas uniquement à cause des mesures de protection de l'emploi, mais aussi en raison du coût élevé de l'heure de travail, puisque le montant des charges et des primes diverses représente, au total, une somme presque égale à celle qui est versée sous forme de salaire.

Pour réagir contre ces pratiques patronales, les syndicats ont répliqué par la mise en place d'un contrôle strict sur l'utilisation d'intérimaires, mais qui ne peut s'exercer que dans un nombre limité de sociétés, et par l'obligation faite aux entreprises artisanales de délivrer un contrat de travail au moment de l'embauche. De plus, dans les négociations en cours sur le renouvellement des conventions collectives, les syndicats réclament des garanties contractuelles pour les travailleurs à domicile, un droit de contrôle sur les travaux donnés en sous-traitance et un renforcement des structures syndicales dans les petites entreprises.

Dans le cas d'un licenciement collectif, il existe en Italie une procédure qui dure en moyenne vingt-cinq jours. Réunis en commission, les représentants patronaux et syndicaux examinent les motifs, le nombre et la date des licenciements envisagés. Si l'on ne parvient pas à se mettre d'accord, les partenaires peuvent reprendre leur liberté d'action, mais, pour les grandes entreprises, la marge de manœuvre reste étroite.

Les licenciés peuvent être mis à la retraite anticipée à la condition qu'ils aient cotisé pendant au moins quatorze ans et qu'ils soient âgés de cinquante-sept ans pour les hommes et de cinquante-deux ans pour les femmes, soit trois ans avant l'âge légal de la retraite, qui est respectivement de soixante ans et de cinquante-cinq ans en Italie.

Si le licencié ne peut pas partir en retraite, il bénéficie alors de divers secours. Il touchera pendant six mois une allocation de chômage d'un montant de 1 500 lires par jour (le salaire horaire est actuellement de 1 300 lires en moyenne) et une indemnité qui s'élève aux deux tiers du salaire brut renouvelable tous les trois mois. En cas de licenciement dû à une « crise du secteur d'activité », comme aujourd'hui dans le textile, les appareils électroménagers, etc., cette indemnité s'élève à 80 % du salaire brut antérieur.

Les licenciements individuels font l'objet d'une réglementation spéciale dont l'employeur doit faire la preuve. Avant l'entrée en vigueur du « statut des travailleurs », en mai 1970, l'entreprise pouvait passer outre à un avis défavorable de la commission d'arbitrage et procéder au licenciement en payant au salarié une indemnité qui variait entre cinq et douze mois de salaire. Mais, aujourd'hui, si l'avis du conseil d'arbitrage est défavorable, l'employeur est tenu de réintégrer le salarié en lui payant rétroactivement tous les salaires échus depuis son départ de l'entreprise, ainsi qu'une indemnité qui ne peut être inférieure à cinq mois de salaire.

SERGIO DEVECCHI

Affaires

L'industrie chimique allemande utilise mieux ses capitaux et sa main-d'œuvre

SIX sociétés géantes dominent l'industrie chimique dans les pays de la Communauté économique européenne. Trois firmes allemandes (Hoechst, B.A.S.F. et Bayer) et la compagnie anglaise I.C.I., qui étaient à peu près à égalité en 1974 avec des chiffres d'affaires dépassant 3 milliards de livres sterling, sont nettement en tête. Suivent la Montedison italienne et le groupe français Rhône-Poulenc ; la taille des sociétés qui viennent derrière est nettement plus petite. Ainsi la suivante est la firme allemande Huls, dont le chiffre d'affaires n'est que le quart de celui de la société française.

A l'exception de la Montedison, qui n'en dit rien, les grandes compagnies ne font que la moitié ou le tiers de leurs ventes sur les marchés nationaux. Pour une part comprise entre le quart et les deux cinquièmes, leurs productions sont fabriquées en dehors de leur pays d'origine.

Bayer est le plus gros fabricant à l'étranger, alors que Hoechst est l'exportateur le plus heureux.

Le salarié moyen des six sociétés représente entre 5 500 et 9 400 de livres sterling d'immobilisations (avoirs, bâtiment et équipement) et les capitaux employés (à l'exclusion des investissements dans les compagnies associées) produisent de 9 200 à 14 400 livres par tête de salarié.

Les trois sociétés allemandes ont été les plus fortes utilisatrices de capitaux, la B.A.S.F. réussissant mieux en la matière que ses concurrentes. Les salariés de la Montedison ont le moins d'immobilisations à leur disposition, à moins qu'on considère plutôt que c'est la Montedison qui compte proportionnellement le plus de personnel

Le tableau que nous présentons montre la valeur ajoutée par salarié et la valeur ajoutée par millier de livres immobilisées. La valeur ajoutée représente la différence entre les valeurs intégrées (imput) et les valeurs produites (output). Les chiffres comptables du groupe B.A.S.F. n'étant pas suffisamment détaillés pour permettre l'évaluation directe du montant de la valeur ajoutée, le chiffre indiqué a été obtenu en supposant que le rapport existant entre la valeur ajoutée et le chiffre d'affaires au niveau du groupe est le même que dans la société par actions B.A.S.F. Cette méthode étant vérifiée par comparaison avec les sociétés par actions de Hoechst et Bayer pour lesquelles la donnée recherchée était connue.

Si le montant de la valeur ajoutée par salarié varie considérablement d'une compagnie à l'autre, il y a peu de différence dans la valeur ajoutée par rapport aux immobilisations.

Les firmes allemandes, qui ont davantage d'immobilisations par salarié, ont néanmoins un taux plus élevé de valeur ajoutée par rapport aux immobilisations. Ceci démontre que la supériorité des firmes allemandes ne réside pas dans une meilleure ou dans une plus grande capitalisation par rapport à leur production, mais dans le niveau d'utilisation de leur main-d'œuvre. Étant donné que la B.A.S.F. est la meilleure en la matière, c'est elle qui a obtenu la valeur ajoutée la plus élevée par tête de salarié.

LES RÉSULTATS COMPARÉS

	Chiffre d'affaires en millions de livres sterling	Valeur ajoutée par salariés en livres sterling	Valeur ajoutée par milliers de livres sterling d'immobilisations
ALLEMAGNE			
Hoechst	3 300	8 600	1 300
Groupe B.A.S.F.	3 300	12 200*	1 300*
Bayer	3 100	9 200	1 300
GRANDE-BRETAGNE			
I.C.I.	3 000	6 300	1.100
ITALIE			
Montedison	2 600	6 200	1 100
FRANCE			
Rhône - Poulenc	1 800	7 200	1 100

(*) Estimations faites à partir de la BASF Aktiengesellschaft.

Cinq des six sociétés ont augmenté considérablement leurs chiffres d'affaires dans leurs monnaies nationales : cet accroissement va de 36 à 38 % du niveau atteint en 1973. La Montedison a même atteint le chiffre record de 56 %. Toutefois, ces accroissements reflètent plus les hausses de prix qu'une augmentation du volume des affaires traitées. Ainsi le rapport d'ICI signale que, malgré une augmentation de 36 % de son chiffre d'affaires, le volume de ses ventes n'a augmenté, lui, que de 3 %.

Dans ces conditions, nos chiffres des valeurs ajoutées ont probablement été gonflés par les bénéfices provenant de la vente de stocks. Les compagnies chimiques stockent en marchandises au moins l'équivalent de deux mois de chiffre d'affaires. Ce procédé pourrait donc représenter dans nos chiffres des valeurs ajoutées de 1 200 à 1 900 livres par salarié. Mais les compagnies n'ont pas pu augmenter simultanément les prix dans la proportion où se sont accrus les coûts. Aussi est-il peu probable qu'elles soient aussi bénéficiaires que semble l'indiquer l'habitude du stockage.

Si les prix de vente n'ont pas pris de retard sur les prix de revient, il faut s'attendre à voir les valeurs ajoutées baisser dès que les coûts seront stabilisés. La récession actuelle pourrait fort bien produire un tel effet.

En ce qui concerne les dépenses des compagnies pour la recherche et le développement, les compagnies indiquent leurs dépenses (à l'exception de la Montedison). Trois d'entre elles — Bayer, Hoechst et Rhône-Poulenc — ont dépensé l'équivalent de 3,8 % à 4 % de leur chiffre d'affaires pour la recherche. L'I.C.I. et B.A.S.F. ont dépensé bien moins (2,9 % et 2,6 %). Cependant, ces deux dernières compagnies ont accusé entre 1971 et 1974 un taux de croissance annuel du chiffre d'affaires de l'ordre de 18 %, alors que le même chiffre, pour les trois autres compagnies, qui ont dépensé bien plus pour la recherche, n'était que de 14 %. Il semble donc que le lien entre les dépenses de recherche et de développement et la croissance ne sont pas aussi étroits qu'on le croit souvent.

JAMES ROTHMAN.

(PUBLICITÉ)

L'ÉCONOMIE SÉNÉGALAISE

POUR TENIR COMPTE DE L'INFLATION ET INTÉGRER DE NOUVEAUX PROJETS

Les investissements passent de 180 à 320 milliards de francs C.F.A.

AU terme des deux premières années de son exécution, le IV[e] plan de développement économique et social du Sénégal, qui porte sur la période 1973-1977, vient de faire l'objet d'un très important réajustement ; les prévisions initiales passant de 180 milliards de francs C.F.A. à près de 324 milliards.

La hausse généralisée des prix mondiaux a, en effet, considérablement accru le coût des projets par le biais des équipements et matières premières importés. Les augmentations de salaires ont joué dans le même sens. Ces deux facteurs conjugués se sont traduits par des taux moyens d'actualisation des coûts de l'ordre de 20 % par an, atteignant parfois 30 %. Les projets non encore exécutés voyaient ainsi leur coût prévisionnel s'accroître de 70 % en moyenne, voire de 100 % !

Par ailleurs, le montant global des financements acquis au cours des deux premières années a déjà dépassé 170 milliards, c'est-à-dire qu'il correspond pratiquement à l'ensemble des prévisions initiales du plan. Il ne fait aucun doute, d'autre part, que ce chiffre de 170 milliards sera très largement dépassé d'ici la fin du IV[e] plan. On peut, en effet, estimer à 30 milliards au moins la contribution du budget d'équipement du pays pour les deux années budgétaires qui restent à courir et à plus de 60 milliards l'ensemble des financements extérieurs nouvellement acquis ou en cours de négociation.

Enfin, des projets nouveaux sont venus s'ajouter aux programmes des différents secteurs, alors que très peu de projets initialement inscrits étaient à l'inverse définitivement écartés, et qu'un petit nombre seulement voyaient leur réalisation reportée au V[e] plan ou étalée dans le temps, débordant ainsi l'horizon du IV[e] plan. Or le coût de ces projets nouveaux a largement dépassé ces réductions, accroissant sensiblement des prévisions déjà réajustées en hausse par suite des augmentations de prix.

Au total, l'enveloppe globale sectorielle du IV[e] plan réajusté — soit 323,9 milliards — se décompose ainsi : 232,4 milliards pour le coût actualisé des anciens projets retenus et 91,5 milliards pour les nouveaux projets. Le coût initial des anciens projets retenus étant de 167,2 milliards, plus de 65 milliards dans l'enveloppe actualisée sont donc imputables à la seule dépréciation monétaire.

Ainsi, bien que le IV[e] plan ait été réajusté de 180,5 à 323,9 milliards (+ 79 %), 39 % de cette hausse sont dus à l'inflation, puisque les 323,9 milliards représentent 233,1 milliards en francs 1973 (en excluant 13,3 milliards pour les projets écartés ou reportés).

Il reste que le chiffre de 323,9 milliards constitue sans aucun doute une limite supérieure des prévisions réajustées.

C'est dans le secteur social que l'on note le plus de changements par rapport aux prévisions initiales. En effet, les quatre sous-secteurs les plus importants ont été fortement révisés en hausse et il en est résulté, au niveau du secteur, un accroissement considérable des prévisions (+ 117 %), qui sont passées de 39,9 milliards à 86,5 milliards. Cette hausse est en grande partie imputable à l'urbanisme dont les prévisions ont été multipliées par sept (par l'inclusion notamment du nouveau projet de rénovation de Saint-Louis), passant de 2,3 à 16 milliards. Le sous-secteur le plus important, en termes d'investissements, demeure cependant celui de l'habitat, dont les prévisions ont pratiquement doublé (de 10,8 à 19,7 milliards). Viennent ensuite l'hydraulique - assainissement, ainsi que l'éducation (ce dernier sous-secteur a vu ses prévisions multipliées par trois), où les investissements à réaliser s'élèvent à 19 milliards, dans chaque cas.

Les réalisations 1973-1974 — 1974-1975

Au cours des deux premières années du plan, le montant global des réalisations en cours et terminées s'est élevé à 93,8 milliards, chiffre qui correspond à 29 % des prévisions réajustées (52 % des prévisions initiales) et à 56 % du financement acquis.

Le taux réel de réalisation technique et financière est loin d'être uniforme et varie fortement de secteur à secteur.

Les réalisations en cours s'élèvent à plus de 19 milliards dans le secteur primaire, soit 25 % des prévisions actualisées. Sur ce total, 14,6 milliards ont été investis dans l'agriculture, dont le taux de réalisation est ainsi égal à 31 %. Les investissements se montent à 2,2 milliards dans la pêche et à 1,8 milliard dans l'élevage.

Le taux de réalisation est beaucoup plus élevé dans le secteur secondaire (39 %), où les investissements des deux premières années du plan représentent 16,3 milliards, dont 11,9 milliards pour l'industrie et 4,3 milliards pour l'énergie. Quant à l'artisanat, les réalisations ne représentent guère que 114 millions, soit 21 % des prévisions pourtant modestes.

Dans le secteur tertiaire, les réalisations en cours ou terminées représentent le tiers des prévisions rajustées. Sur les 29 milliards engagés, 14,2 milliards l'ont été dans les infrastructures, 7,4 milliards dans le tourisme et 7,4 milliards dans le commerce (dont le taux de réalisation particulièrement élevé — 95 % — est dû au projet Foire de Dakar). Quant aux transports, les réalisations en cours ou terminées s'y élèvent à 1,7 milliard, soit 29 % des prévisions réajustées.

Sur les 18,9 milliards investis dans le secteur social (taux de réalisation de 22 %), 6,9 milliards ont été consacrés à l'habitat, 4,2 milliards à l'hydraulique, 3,2 milliards à l'éducation, 2,1 milliards à l'urbanisme et 1,1 milliard à la santé.

Enfin, les réalisations en cours en matière d'études et recherches se sont élevées à 8,6 milliards (37 % des prévisions réajustées) et celle des équipements administratifs à 1,9 milliard.

En valeur absolue, les investissements dans le secteur tertiaire (29 milliards) représentent 31 % de l'ensemble des réalisations ; ils sont plus élevés que dans l'agriculture ou le secteur social (20 % respectivement).

Budget d'équipement 1975-1976

Le projet de budget d'équipement 1975-1976, soumis cet été au vote de l'Assemblée nationale dans le même temps que le projet de plan réajusté, s'élève à 25 milliards de francs. Dans ce budget figurent cependant un certain nombre d'opérations qui ne concernent pas directement le IV[e] plan de développement et qui représentent quelque 6,6 milliards ; en outre, 3 milliards correspondent à des reports d'opérations en cours. Il s'ensuit que la contribution réellement attendue du budget pour le financement des projets s'élève alors à 15,37 milliards, qui se décomposent de la manière suivante :

— 2,447 milliards pour le secteur primaire, dont 1,7 milliard pour l'agriculture ;

— 116 millions pour le secteur secondaire ;

— 1,973 milliard pour le secteur tertiaire, dont 655 millions pour le tourisme et 1,318 milliard pour les infrastructures ;

— 4,610 milliards pour le secteur social, près de la moitié de cette somme étant destinée à l'éducation ;

— 5,469 milliards pour les équipements administratifs.

Régionalisation des programmes sectoriels

Les projets entièrement localisés dans une région représentent 220,4 milliards, soit 68 % des prévisions globales réajustées.

Il faut noter à ce propos le « poids » de la région du Cap-Vert, où se trouve la capitale, Dakar, et où sont concentrés la moitié des investissements prévus ; elle absorbe, en outre, la moitié des financements acquis et une proportion plus grande encore des sommes destinées aux projets localisés dans le projet de budget d'équipement 1975-1976 ; enfin, les réalisations y constituent près de 58 % de l'ensemble des sommes engagées au titre des projets localisés pendant les deux premières années du plan.

Arrive ensuite la région du fleuve Sénégal, où les prévisions, financement acquis et réalisations représentent 20 % environ des montants correspondants relatifs aux projets localisés.

IV[e] PLAN QUADRIENNAL

I. — PROJETS DE GRANDE ENVERGURE

— Les barrages du Delta et de Manantali, dans le cadre de l'O.M.V.S. (Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal).
— Création d'une raffinerie géante (complexe pétrochimique de Cayar).
— Autoroute Dakar-Thiès.
— Projet Dakar-Marine (atelier de réparation pour gros pétroliers).
— Création de la zone franche industrielle de Dakar.
— Construction du pont de Ziguinchor sur la Casamance.
— Construction de l'université Gaston-Berger, à Saint-Louis.
— Construction du musée d'art négro-africain.

II. — LES PRINCIPAUX PROJETS PAR SECTEUR

A) Secteur primaire

● Agriculture
— Barrages du Delta et de Manantali (rappel).
— Complexe agro-industriel de Richard-Toll (culture de canne à sucre, production et raffinage de sucre).
— Barrages de Nyassia et de Guidel (Casamance).
— Promotion rurale du Sine-Saloum (ensemble du sous-secteur).
— Projet semencier.
— Intensification de la riziculture dans le Delta avec la S.A.E.D. comme maître-d'œuvre (Société d'aménagement et de mise en valeur du Delta).
— Projet de riziculture du fleuve (S.A.E.D.), l'intervention étant concentrée dans la cuvette de Dagana.
— Aménagement de la cuvette de Nianga.
— Projet riz en moyenne-Casamance (doit se poursuivre jusqu'en 1981).
— Projet riz de la mission chinoise : intervention surtout en Casamance et dans le fleuve.
— Développement de la riziculture (pluviale) au Sénégal oriental.
— Projet coton et céréales au Sénégal oriental.
— Projet maraîchage industriel Bud-Sénégal et démarrage du projet amélioration du maraîchage traditionnel BUD.
— Projet de quatre barrages en Casamance (étudiés par la République populaire de Chine et par la B.A.D.E.A.).

● Pêche
— Motorisation des pirogues - construction d'ateliers de réparation.
— Projet thonier SOSAP : acquisition de trois navires frigorifiques.
— Projet chaîne du froid (construction d'entrepôts frigorifiques à Dakar et à Saint-Louis, Kaolack).

● Elevage
— Trois projets intégrés concernant :
— La zone sylvopastorale.
— La Casamance.
— Le Sénégal oriental.

B) Secteur secondaire

● Industrie-Energie
— Complexe pétrochimique de Cayar (raffinerie géante) (rappel).
— Minerai de fer du Sénégal oriental.
— Dakar-Marine (rappel).
— Zone franche industrielle de Dakar (rappel).
— Extension centrale E.D.S. (Cap-des-Biches).

C) Secteur tertiaire

● Commerce
— Foire internationale de Dakar (déjà réalisée).

● Tourisme
— Aménagement touristique de la « Petite-Côte » (infrastructure).
— Nombreux hôtels et camps de vacances.

● Transports
— Renforcement du réseau routier primaire (routes et ponts).
— Pont de Ziguinchor (rappel).
— Renouvellement voie ferrée Kaffrine-Koussanar.
— Autoroute Dakar-Thiès (rappel).
— Port de pêche d'Elinkine (Basse-Casamance).
— Extension aéroport de Yoff (et piste décollage).
— Extension port de Dakar (môle de pêche).

● Télécommunication
— Création d'un réseau panafricain de télécommunications (projet régional).
— Extension du réseau de télécommunications (Dakar, Thiès, Saint-Louis, Rosso).
— Câbles sous-marins Casablanca-Dakar et Dakar-Abidjan (projets régionaux).

D) Secteur social

— Nombreux projets d'hydraulique villageoise et pastorale (120 forages, 300 puits).
— Etablissement de documents d'urbanisme.
— Assainissement de sept villes de l'intérieur.
— Complexe hospitalier du fleuve.
— Pavillon de pédiatrie à Fann - Installation d'un laboratoire de lutte antituberculeuse.
— Université de Saint-Louis (Gaston-Berger) (rappel).
— Ecole polytechnique de Thiès (deuxième tranche).
— Musée d'art négro-africain à Dakar (rappel).

Un socialisme pour les paysans

L'ECONOMIE dite de traite consistait, pour quelques grandes sociétés capitalistes souvent installées dans le pays depuis les débuts du 19[e] siècle, à rafler les produits agricoles dès la récolte et à offrir aux paysans les produits manufacturés de première nécessité. Soit des bénéfices à l'achat et à la vente et une position de quasi-monopole sur le marché. De plus, l'économie de traite avait encouragé les cultures industrielles d'exportation, la généralisation de l'arachide se faisant au détriment des cultures vivrières. Elle détruisait ainsi l'équilibre agricole du pays.

Pour mettre un terme à la position monopoliste des grosses sociétés et pour tendre à une diversification des cultures, le gouvernement sénégalais, dès l'indépendance acquise, est allé chercher ses recettes dans le vieux fonds collectiviste africain remodelé selon des techniques et à l'aide de structures modernes. Pour l'essentiel, il s'agit :

— d'une généralisation du mouvement coopératif auquel tout producteur doit adhérer ;

— de l'institution d'un domaine national inappropriable et géré par les collectivités locales concernées ;

— de la confiscation par l'Etat de la commercialisation des produits agricoles par l'Office National de Commercialisation et d'Aide au Développement chargé notamment, avec la Banque Nationale de Développement, d'apporter aux coopératives les moyens en semences, en engrais, en matériel nécessaires aux producteurs ;

— enfin de l'encadrement du monde rural par divers organismes tels les Centres d'Expansion Rurale.

Bien entendu, après quinze ans, l'expérience n'est pas exempte de critiques. Mais, dans l'ensemble, le système fonctionne sans difficultés extrêmes et montre que le socialisme d'Etat peut s'allier harmonieusement au collectivisme négro-africain.

Néanmoins, l'administration tenait en main l'ensemble des postes de décision. Les communes en nombre réduit n'étaient instituées que dans les chefs-lieux de régions et de départements. Partout ailleurs, l'administration directe de la période coloniale était maintenue avec un centralisme excessif.

Après le choc de 1968, l'Union Progressiste Sénégalaise a dégagé la notion de « participation responsable », c'est-à-dire la prise en main des intérêts locaux ou professionnels par les citoyens concernés. Cette nouvelle option, prise en avril 1969, devait conduire à un mouvement de large déconcentration du pouvoir et à une décentralisation non moins importante.

La déconcentration du pouvoir s'est tout d'abord manifestée sur le plan constitutionnel. La réforme de février 1970, en instituant un poste de premier ministre, chef du gouvernement, et en prévoyant une délégation des pouvoirs du Président de la République aux ministres, a amorcé le mouvement. Le Sénégal est ainsi rentré dans un régime politique qualifié de « présidentiel déconcentré » par le Président SENGHOR. Dès lors la déconcentration a été étendue en direction des chefs de circonscriptions administratives qui voient leurs attributions augmenter, spécialement dans le domaine de la tutelle des collectivités locales.

Pour ce qui est de la décentralisation, l'originalité a été recherchée. Plutôt que de communaliser l'ensemble du territoire selon le système français, les lois du 1[er] février et du 19 avril 1972 ont posé les bases de communautés rurales.

La communauté rurale est le regroupement de plusieurs villages disposant d'une population totale de 10 000 habitants environ, dans un diamètre de dix kilomètres à partir d'un village centre, en principe. Elle est dotée de la personnalité morale de droit public et de l'autonomie financière. Son administration est confiée à un conseil rural dont les membres sont, pour les deux tiers, élus au suffrage universel et, pour le reste, désignés par les assemblées générales des coopératives de producteurs. Le conseil choisit un président parmi ses membres élus se livrant à une activité rurale à titre principal.

Le fonctionnement du conseil rural a été volontairement simplifié par rapport à celui des conseils municipaux. En dehors d'une session budgétaire obligatoire fixée par les textes, le conseil rural se réunit quand il le veut et comme il l'entend. Autre particularité : les ressources de la communauté sont entièrement utilisées à des programmes de développement si bien que la collectivité locale échappe aux charges, insupportables pour elle, de dépenses de fonctionnement et de personnel. La sous-préfecture prend en compte celles-ci.

Le conseil vote son budget, fixe les modalités de tous les droits d'usage de la terre, détermine les projets d'aménagement, les investissements humains, les servitudes... Il délibère sur les comptes d'administration qui lui sont annuellement présentés.

Le Président du Conseil rural est officier de l'état civil. Il représente la communauté rurale et fait appliquer les décisions du conseil. Surtout, il affecte et désaffecte les terres du domaine national en fonction de l'usage qui en est fait.

La participation responsable a été étendue à d'autres domaines. Les conseils municipaux reçoivent en leur sein les représentants désignés par les forces socio-économiques les plus représentatives : syndicats, Croix-Rouge, associations de producteurs... Auprès de chaque échelon de l'administration territoriale — sous-préfet, préfet, gouverneur de région — il a été institué un conseil ayant un rôle consultatif, le conseil départemental fixant en outre le taux de la taxe rurale. Celle-ci constitue les neuf dixièmes des ressources des communautés rurales.

Cette réforme de 1972 a été volontairement introduite région par région. Celle de Thiès a bénéficié de la primeur, puis celle du Sine-Saloum en 1974. En 1976, elle sera étendue à la région de Diourbel. L'ensemble du territoire sera couvert en 1980. Le gouvernement se donne ainsi le temps de rectifier les erreurs possibles et de tracer, sans précipitation, les limites des communautés rurales.

Dans l'état actuel des choses, la déconcentration et la décentralisation sont un succès incontestable. Malgré quelques obstacles dûs aux retards accumulés par quelques ministères techniques, qui répugnent à déléguer certains de leurs pouvoirs, les nouvelles institutions fonctionnent harmonieusement.

Les populations rurales et leurs élus poussent d'ailleurs les autorités centrales à une accélération de la mise en place des communautés. Celles qui existent ont déjà obtenu des résultats remarquables : fonçages de puits, construction de pistes et de ponceaux, création de maternités et de pharmacies de villages. Elles ont conscience d'être entrées dans un socialisme à visage humain.

CONNAIT UNE CROISSANCE SOUTENUE

Trois grands projets industriels

« DAKARMARINE »

EN 1970, le gouvernement sénégalais a conçu le projet de créer à Dakar un centre de réparations navales pour grands navires. Dénommé « Dakarmarine », ce projet est entré aussitôt dans la phase des réalisations avec la constitution, le 10 février 1971, de la « Société pour le Développement de l'Infrastructure des Chantiers Maritimes du Port de Dakar » ou « Dakarmarine », puis avec un certain nombre d'études.

POURQUOI DAKAR ?

Nous allons voir les principales caractéristiques de ce projet, mais auparavant évoquons les raisons qui ont amené à le concevoir.

Elles découlent de constatations évidentes que l'on peut ainsi résumer :

— Position géographique exceptionnelle de Dakar sur le plan maritime. La capitale sénégalaise bénéficie en effet d'une rade abritée au carrefour de routes maritimes très fréquentées, entre l'Europe et le cap de Bonne-Espérance, l'Amérique du Sud, l'Afrique et l'Amérique centrale et du Nord ;

— Existence d'un port de commerce bien équipé, d'une infrastructure industrielle développée, de moyens de communications internationaux faciles.

Ainsi, placée au mieux sur les principales routes pétrolières du monde, et déjà bien équipée, la presqu'île du Cap-Vert, où est bâtie Dakar, offre-t-elle aux navires et particulièrement aux pétroliers géants qui exigent pour leur entretien des installatoins nouvelles et spéciales (elles doivent notamment être assez éloignées du lieu de déchargement pour permettre le dégazage des citernes avant réparations), un site privilégié.

A cela s'ajoute la présence sur place de l'abondante main-d'œuvre nécessaire.

Cependant, aujourd'hui, le projet se présente sous un jour un peu moins favorable qu'au moment de sa conception en raison de l'incertitude que fait peser la crise pétrolière, de la réouverture et de l'agrandissement du canal de Suez, de l'existence de plusieurs projets concurrents.

L'ÉTAT SÉNÉGALAIS MAJORITAIRE

Ces handicaps nouvellement surgis ne sont cependant pas suffisants pour remettre en cause le projet. Le gouvernement sénégalais est décidé à le mener à bien et de nouveaux partenaires, qui pourraient participer à son financement, sont recherchés, notamment parmi les pays arabes.

Nous avons vu ci-dessus le départ de l'affaire dans la création de la Société « Dakarmarine » en 1971. Celle-ci avait, à l'origine, un capital *de 100 millions de francs C.F.A.* (2 millions de francs français), associant l'Etat sénégalais aux Ateliers et Chantiers Réunis « Beliard Murdoch » et à la Société Commerciale d'Affrètement et de Combustible (SCAC). Le capital initial a ensuite été porté à 210 millions de francs C.F.A. (4,2 millions de francs français), qui sont ainsi répartis :

— Etat sénégalais : 52 % ;

— Banque Européenne d'Investissement : 15 % ;

— Beliard Murdoch : 9 % ;

— SCAC : 9 % ;

— Cinq autres participations de 5 à 1 % dont A. G. Weser et Fincantiéri, qui détiennent à eux deux 9,5 %.

Les Ateliers et Chantiers Réunis « Beliard Murdoch » sont un groupe belge spécialisé en réparations navales, et implanté à Anvers, Ostende et Ruppelmonde, en Belgique ; à Dunkerque et au Havre, en France. Les possibilités de réparation des grands navires citernes étant limitées à Anvers, ce groupe avait, dès 1969, entrepris des études dont il ressortit que Dakar, sur la route des principaux trafics maritimes internationaux et à une distance des ports de déchargement pétroliers suffisante pour donner aux navires le temps de se dégazer, disposait d'une très bonne situation. Participant au capital de « Dakarmarine », Beliard Murdoch lançait, en coopération avec des bureaux d'études réputés, les premières études techniques et économiques du projet. Terminées en 1972, ces études donnèrent des résultats encourageants. Des contacts furent alors établis avec plusieurs sources de financement possibles : Banque Mondiale, Communauté Economique Européenne, Fonds (français) d'Aide et de Coopération, notamment.

La Société Commerciale d'Affrètement et de Combustible, autre partenaire de l'Etat sénégalais dès la constitution de « Dakarmarine », est un groupe français spécialisé dans l'armement maritime et déjà fortement implanté en Afrique. La SCAC est, notamment, propriétaire des Ateliers et Chantiers de Dakar (A.C.D.), premier chantier maritime de Dakar.

Les études d'avant-projet Beliard Murdoch évoquées ci-dessus permirent :

— L'entrée de nouveaux associés à grande surface financière : les constructeurs et réparateurs navals ouest-allemand A.G. Weser (Krupp), Brême, et italien, Fincantiéri (IRI), le groupe français Empain-Schneider ;

— D'augmenter le capital social *(cf. supra)* ;

— De réaliser de nouvelles études (techniques, de marché, de main-d'œuvre, de factibilité, financières et économiques) pour un montant de 700 millions de francs C.F.A. avec les aides de la Banque Mondiale, de la C.E.E. et de la France. Ces études furent confiées à deux bureaux de consultants : De Weger (Hollande), pour la partie technique, et SEMA (Métra International), pour la partie financière et économique, avec Beliard Murdoch agissant en tant qu'assistant technique de « Dakarmarine » ;

— De développer sans plus attendre la petite et moyenne réparation navale à Dakar (installation en cours d'un élévateur à navires de 1 200 tonnes et formation d'un premier noyau de personnel pour le grand chantier) ;

— De constituer une société d'exploitation chargée de la réalisation des superstructures et de l'exploitation de l'ensemble du centre de réparations navales (selon le principe de redevance pour location des infrastructures qui sont la propriété de l'Etat sénégalais).

LE SCHÉMA ET LES PRÉVISIONS D'INVESTISSEMENTS

Le schéma de base du projet prévoyait :

— Dans un premier temps, la construction de deux cales pour navires, l'une de 300 000 tonnes, l'autre de 500 000 tonnes, ainsi que 1 200 m de quais extensibles à 1 800 m.

— Dans un deuxième temps, une cale pour navires de 1 million de tonnes et 600 m de quais supplémentaires, avec possibilité d'extension pour la construction d'éléments de navires.

Le site de Thiaroye, à 10 km de Dakar, a été retenu pour ses avantages nautiques, ses conditions géologiques et sa proximité de la zone industrielle de Dakar.

Les investissements prévus étaient estimés à 36,650 milliards de francs C.F.A. (733 millions de francs français). La crise pétrolière et la réouverture, le 5 juin 1975, du canal de Suez, fermé depuis huit ans, allaient obliger à réduire le schéma initial, qui est maintenant envisagé ainsi :

— Dans un premier temps, une cale de 500 000 tonnes, 600 m de quais et une station de nettoyage et de reprise de résidus ;

— Dans un deuxième temps, une cale de 300 000 tonnes, 400 m de quais et une jetée centrale de 250 m.

Pour la première phase, les investissements ont été estimés à 18,7 milliards pour l'infrastructure ; 5,6 milliards pour la superstructure ; 1,07 milliard pour la station de nettoyage. Soit, au total, 25,37 milliards de francs C.F.A. (507,4 millions de francs français). Pour la seconde phase, les évaluations sont de 9,4 milliards pour l'infrastructure et de 2,05 milliards pour la superstructure. Soit, au total, 11,45 milliards de francs C.F.A. (229 *millions de francs français)*.

La deuxième phase serait réalisée dès que le chantier aura acquis une certaine notoriété. Au départ, l'effectif employé sera de huit cents personnes ; il devrait atteindre ensuite — vers 1985, prévoit-on — deux mille à deux mille cinq cents personnes.

LA ZONE FRANCHE INDUSTRIELLE DE DAKAR

● **Qu'est-ce que la zone franche industrielle de Dakar?**

C'EST d'abord une zone industrielle, délimitée, dont le développement est effectué d'après un plan directeur. Les investisseurs y trouvent des terrains industriels équipés, disponibles sans délai.

C'est ensuite une zone qui bénéficie d'un statut libéral, concédé pour une durée de vingt-cinq ans et renouvelable. Il confère à toute entreprise industrielle qui s'y installe des avantages économiques substantiels.

Cette zone est gérée par une administration autonome, qui reçoit les délégations de pouvoirs nécessaires des départements ministériels, pour régler sur place et dans les limites géographiques de la zone toutes les questions administratives relatives à l'agrément des projets industriels et au fonctionnement normal des entreprises.

Enfin, dernière caractéristique, dans la zone sont mis en place des services communs dont l'élément moteur est, dans la phase de démarrage, la Société d'Aménagement et de Promotion de la Zone franche Industrielle de Dakar (SAPROZI). Elle est responsable, en plus de l'aménagement et du développement de la zone, de l'entretien des équipements, de l'accueil des investisseurs et de l'attribution des terrains. Elle offre aux investisseurs et aux industriels déjà installés toute une gamme de services, afin de faciliter la solution des problèmes pratiques qui se posent, en particulier lors de l'implantation initiale.

● **Quel est l'objectif poursuivi par la zone franche industrielle de Dakar ?**

Le gouvernement du Sénégal entend créer avec la zone un cadre d'accueil particulièrement attractif, pour inciter les investisseurs des pays industrialisés à transférer dans la zone leurs entreprises grandes utilisatrices de main-d'œuvre, qui utilisent souvent à l'heure actuelle de la main-d'œuvre en provenance des pays sous-développés. Ces usines tirent parti des conditions de production avantageuses offertes par la zone, à partir de laquelle elles peuvent approvisionner leurs marchés traditionnels. Ces entreprises ont pour le Sénégal une activité essentiellement exportatrice. Le but recherché par le Sénégal, en créant la zone, est l'emploi d'une main-d'œuvre abondante disponible dans la région de Dakar.

Les industries de main-d'œuvre qui sont le mieux à même de tirer avantage d'un tel transfert sont celles pour lesquelles le produit final représente, sous un faible poids et un faible encombrement, le maximum de valeur ajoutée sous forme de salaires et de matières premières locales ou régionales. Pour ces industries, le bilan total du transfert — gains réalisés sur les salaires contre coût additionnel du transport — est positif. Parmi ces industries, citons :

— les industries textiles (confection, bonneterie...) ;

— les industries du cuir et du plastique (maroquinerie, chaussures) ;

— les industries de l'électronique (composants, miniaturisation, etc.) ;

— les industries du jouet.

Les industries, pour être agréées, devront présenter un programme d'investissement de 200 millions de francs C.F.A. et la création d'au moins cent cinquante emplois de cadres et d'ouvriers sénégalais. L'investissement devra être réalisé dans un délai de *deux ans*.

● **Les avantages conférés par le statut aux entreprises industrielles de la zone franche industrielle de Dakar.**

— Une exemption fiscale totale;

— Une exemption des droits et taxes à l'importation et à l'exportation (sauf vers le Sénégal) de toute marchandise, biens d'équipements, matières premières ;

— Une détaxation des marchandises et services en provenance du territoire douanier du Sénégal ;

— La liberté de transfert des capitaux investis et de leurs revenus de toute nature ;

— La liberté de transfert des salaires du personnel expatrié ;

— La liberté de recrutement du personnel local et expatrié ;

— L'arbitrage de la Banque mondiale pour tout différend qui résulterait de l'application du statut.

● **Promotion de la zone franche.**

Un effort particulier est fait par le gouvernement du Sénégal pour la promotion de la zone franche à l'étranger.

Cette action s'articule autour de deux centres. Le premier, situé à Dakar, le « Comité de promotion », a pour tâche d'élaborer la politique de promotion. Le second, à Bruxelles, le « Centre de prospection », rayonne sur l'Europe, choisie comme cible prioritaire dans une première phase. Ce centre planifie et coordonne la promotion au niveau européen en liaison avec les intervenants désignés dans chaque pays.

La coordination générale des instances revient à la SAPROZI, qui assure par ailleurs l'accueil des investisseurs à Dakar.

Parallèlement, des missions d'information sont effectuées à l'étranger par le ministère du développement industriel et de l'environnement, qui ont pour but la sensibilisation des opérateurs économiques.

C'est ainsi que des missions ont déjà été effectuées en République fédérale d'Allemagne, en France et au Benelux.

Elles se poursuivront en Europe, mais aussi sur le continent américain (U.S.A., Canada, Brésil) ainsi qu'au Japon.

● **Réalisation.**

— Les travaux d'aménagement des 60 hectares de la première tranche sont en cours. Les premiers terrains seront livrés au mois de mars 1976.

— Trois industries ont déjà reçu l'agrément de s'installer dans la zone franche, dont l'une d'entre elles entrera en production en décembre 1975.

— Les dossiers de quatre demandes complémentaires sont en cours d'élaboration en vue d'être déposés avant la fin de cette année.

— Deux sociétés de service sont également agréées. L'une d'entre elles offre la possibilité de financement d'installations industrielles en crédit-bail.

● **Renseignements.**

Dans les ambassades du Sénégal ou aux adresses ci-dessous :

DAKAR : SAPROZI, B.P. 110 Dakar. Telex : 288.

PARIS : CEPIA, 11, rue Marbeuf, 8e ; SETIMEG, 157, avenue Charles-de-Gaulle, 92521 Neuilly.

GENEVE : S.G.I., 71, avenue Louis-Casaï, 1216 Cointrin/Genève (Suisse).

LE COMPLEXE PÉTROCHIMIQUE ET MINIER DE KAYAR

EN un an, des efforts remarqua- réalisation du complexe indus- réalisation du complexe industriel de Kayar. En effet, deux sociétés sont créées :

a) La SOSERAP, en novembre 1974 (Société sénégalaise de raffinage et de pétrochimie), qui appartient entièrement à l'Etat du Sénégal. C'est, disent les Sénégalais, notre Société nationale des pétroles ;

b) L'IRASENCO, en avril 1975 (Iran-Senegal Company - Société irano-sénégalaise des pétroles et des mines). Il s'agit d'une holding qui appartient à deux sociétés nationales des pétroles : la S.N.I.C.C. (iranienne) et la SOSERAP (sénégalaise), à raison de 50 % chacune.

La réalisation du projet de Kayar se fera sous la maîtrise d'IRASENCO, avec le contrôle et l'orientation de l'Etat par l'intermédiaire de la SOSERAP. A cause des vicissitudes de l'économie internationale, et plus particulièrement dans le domaine du pétrole, des études de factibilité ont abouti aux décisions de réalisation dont la première tranche comporte :

a) Une raffinerie de pétrole, d'une capacité en pleine exploitation de 2,5 millions de tonnes. Elle devra approvisionner le marché intérieur sénégalais (complémentarité avec la raffinerie existante sur les produits blancs), le marché international des soutes du port de Dakar et quelques marchés régionaux. La raffinerie de Kayar, qui nécessitera un investissement total de 50 millions de dollars (11 milliards de francs C.F.A.) devra être fonctionnelle vers juin 1978. Les appels d'offre ont été lancés depuis le 12 août et les proposition d'offres reçues le 6 octobre ;

b) Une nouvelle mine de phosphates à Tobène : elle produira 1 550 000 tonnes et impliquera l'embauche d'environ trois cent cinquante personnes. L'investissement sera de 40 millions de dollars ;

c) L'usine d'ammoniac et d'urée, dont l'installation, initialement prévue à côté de la SIES (Société industrielle d'engrais du Sénégal) sera faite à proximité de la raffinerie de Kayar. Sa capacité sera de 180 tonnes-jour en ammoniac et de 170 tonnes-jour en urée. L'installation et l'exploitation de cette usine seront assurées par la société FERTISAN, dans laquelle IRASENCO *aura une part importante des actions.*

Toujours dans le cadre du complexe industriel de Kayar, il est prévu la création d'une nouvelle cimenterie d'environ 1 million de tonnes ; on en procède à l'analyse des éléments de factibilité.

L'expansion des installations portuaires de Dakar pour l'exportation des phosphates de Taïba, de Lam-Lam et de Tobène nécessiterait des investissements très importants et il faudrait assurer la modernisation des moyens de transport. Même si cette solution était retenu, plus tard, aux horizons 1985, avec l'exportation de pellets de fer de La Falemé (10 millions de tonnes par an), on se trouverait au-delà de la capacité d'absorption du port de Dakar. Pour toutes ces raisons, il reste justifié d'envisager la construction d'un nouveau port dans la région de M'Boro-Kayar. Le nouveau port minéralier et pétrolier sera à 27,2 kilomètres au nord de Kayar. Ce site a été choisi en accord avec les responsables de la région de Thiès et les départements ministériels intéressés (du ministère du développement rural et de l'hydraulique, du ministère des transports, etc.).

Avec ce port, qui devra être fonctionnel trente mois après le 1er janvier 1976, et les unités environnantes, on assistera à une recentralisation industrielle : c'est un des soucis majeurs du gouvernement.

On mesure les effets induits : création de nouveaux emplois, construction de routes nouvelles, édification d'une ville nouvelle, etc.

Il reste certain que le complexe de Kayar marquera un tournant dans la politique sénégalaise d'industrialisation.

Le second rendez-vous de Dakar

LA 1re Foire Internationale de Dakar a connu un succès sans précédent ; en effet, pour sa toute première manifestation, le Centre International d'Echanges de Dakar a vu la participation de quarante-quatre pays, de six cent soixante-dix firmes et reçu cinq cent mille visiteurs.

La 2e Foire Internationale de Dakar ouvrira ses portes du 3 au 12 décembre 1976. Elle sera, encore une fois, le rendez-vous privilégié des pays en voie d'équipement, désireux de comparer et de choisir un matériel adapté à leurs besoins et des pays industrialisés désireux de conquérir ou de consolider leur position sur un marché de plus de 100 millions de consommateurs.

Mais elle sera surtout l'occasion, pour les pays du tiers-monde en général, de mieux faire connaître leurs potentialités. Elle permettra aux différents opérateurs économiques des différents continents d'étudier concrètement, au cours de rencontres professionnelles, les voies et moyens les meilleurs pour un développement réel de leurs échanges.

Un programme particulier sera réservé aux échanges intra-africains et intra-A.C.P.

Encore une fois, le Centre International d'Echanges de Dakar mettra à la disposition des exposants ses 27.000 m2 de hall d'exposition, ses 29.000 m2 d'aires d'exposition extérieure et 120.000 m2 de terrains viabilisés pour la construction de pavillons individuels. Un service technique assure tous les problèmes d'installation de stands grâce à un matériel des plus modernes du type Syma-System.

La 2e Foire Internationale de Dakar assurera un service tout à fait nouveau : un Bureau d'Informations Economiques et Commerciales consacré à l'économie des pays de l'Afrique de l'Ouest. Il fournira des renseignements pratiques sur la situation économique, les potentialités, les potentialités, les grands projets, les plans de développement, les différentes réglementations.

A travers le Centre International d'Echanges de Dakar et la 2e Foire Internationale de Dakar, le Sénégal veut concrétiser sa volonté de s'ouvrir à tous les courants d'échanges économiques, culturels et sociaux pour une interpénétration réelle des économies, des cultures et des peuples de tous les continents.

(*) Pour tous renseignements : Centre International d'Echanges de Dakar, Boîte Postale 3329. Tél. : 511-11. Télex : FIDAK 430 SG. Dakar.

Forum

La querelle sur les systèmes de changes

CONTRE LE FLOTTEMENT DES MONNAIES

par GUILLAUME GUINDEY (*)

Les apôtres des changes flottants ont toujours distingué, à juste titre, entre le flottement libre (ou *clean floating*), seul objet de leurs louanges, et le flottement contrôlé par les autorités publiques (baptisé *dirty floating*).

Or ce qui a été appliqué depuis quatre ans est un *dirty floating*. Tous les grands Etats industriels exportateurs, à l'exception des Etats-Unis, sont intervenus systématiquement sur le marché, et si les autorités monétaires américaines ne l'ont pas fait, les pays étrangers les ont, dans une certaine mesure, remplacées, puisqu'ils ont, pour des montants considérables, acheté des dollars afin d'en limiter la dépréciation. Il n'est pas toujours facile de démêler, dans les bons et les mauvais côtés de notre régime, ce qui provient du fait qu'il a été un *floating* et ce qui provient du fait que le *floating* a été un « *dirty* » *floating*.

Cela dit, l'expérience des dernières années montre clairement les dangers d'un régime de flottement non contrôlé ou insuffisamment contrôlé.

Les chutes du dollar au cours de l'été 1973 et au début de 1975 aboutissaient à des sous-évaluations flagrantes de la monnaie américaine par rapport aux monnaies du « serpent » européen et par rapport au franc suisse. De tels mouvements ont naturellement des conséquences commerciales qui aboutissent, dans une certaine mesure, à les corriger. L'expérience prouve que lesdites conséquences ne se produisent toutefois qu'avec un décalage, et qu'entre temps les fluctuations du marché — accentuées, sinon provoquées, par la spéculation — peuvent entraîner une monnaie bien trop bas ou bien trop haut.

Le fait que des dépréciations de grande amplitude, assurant à certains pays des avantages indéniables sur le plan commercial, n'aient guère, jusqu'ici, entraîné sur ce plan de mesures de protection ou de rétorsion, ne doit pas faire illusion. Le grand bénéficiaire de cette stratégie a été les Etats-Unis. L'on y regarde à deux fois avant de déclencher des hostilités contre un aussi puissant partenaire.

Le dollar n'a pas été seulement dévalué à l'excès. Son cours a été erratique. C'est ainsi par exemple que, en termes de dollars, la valeur du franc suisse a augmenté de plus de 20 % de mai à juillet 1973, baissé de plus de 21 % de juillet 1973 à janvier 1974, monté de 19 % de janvier à mai 1974, baissé de près de 5 % de mai à septembre 1974, monté de plus de 25 % de septembre 1974 à février 1975, baissé de plus de 11 % de février à juillet 1975. Des fluctuations du même genre se sont produites pour les monnaies du « serpent » européen.

Des oscillations en sens opposé de cette amplitude n'étaient évidemment pas justifiées par des changements correspondants dans la relation entre les pouvoirs d'achat des monnaies. Et elles auraient été plus grandes encore si les autorités des pays autres que les Etats-Unis n'étaient intervenues pour essayer de les limiter.

Une telle instabilité n'est pas seulement démoralisante ; elle n'est pas seulement vouée à engendrer un sentiment d'insécurité, de défiance à l'égard de toutes les monnaies ; elle n'est pas seulement de nature à créer, pour les banques et pour les gérants de trésorerie, de graves problèmes et des tentations de spéculation. Elle contribue aussi à l'inflation mondiale. Car les dévaluations accentuent l'inflation dans les pays qui dévaluent ; mais les revalorisations n'exercent pas, dans les pays qui y procèdent, un effet déflationniste correspondant, en raison de la résistance des coûts et des prix à la baisse. De sorte qu'au total, c'est l'inflation dans le monde qui gagne à ces multiples variations des changes.

Les principaux perdants sont les faibles. Ce sont, parmi les nations, les pays en voie de développement non producteurs de pétrole. Ce sont, à l'intérieur des Etats, les entreprises moyennes et petites, pour lesquelles il est plus difficile de venir à bout des complexités inhérentes aux opérations commerciales et financières internationales. Le risque est grand de voir se développer une réticence à l'égard de ces opérations, une tendance au repli à l'intérieur des frontières nationales.

Tout cela est devenu aujourd'hui si évident que des voix autorisées de plus en plus nombreuses se sont élevées, même aux Etats-Unis — on en a vu l'effet au « sommet » de Rambouillet, — pour réclamer une action de stabilisation des parités entre le dollar et les monnaies du « serpent ». En quoi pourrait-elle consister ? Diverses méthodes peuvent être envisagées. Une chose au moins est sûre. Le *clean floating*, qui n'a jamais été qu'un jeu de l'esprit, est condamné. Le *floating* n'est supportable qu'à la condition d'être *very dirty*, et de ressembler beaucoup à la stabilité.

* Ancien directeur général de la Banque des règlements internationaux.

L'inadaptation des parités fixes

par BRIAN GRIFFITHS (*)

Lorsque, il y a quelques années, le système monétaire mis en place à Bretton-Woods était sur le point de s'effondrer, les adversaires des taux de changes flottants s'opposèrent à l'adoption d'une telle politique qui, selon eux, ne pouvait conduire qu'à une désorganisation complète du commerce mondial, à un déclin des investissements internationaux et à la dislocation des marchés des capitaux.

Depuis deux ans, le monde occidental vit sur un système de flottement généralisé — l'expérience a même été poussée plus loin dans certains pays.

Au calme de l'après-guerre avait succédé une période de grande instabilité : inflation très forte et très irrégulière, récession comme on n'en avait vu depuis les années 30, taux d'intérêts et prix du pétrole plus élevés que jamais. C'est dans ce contexte que les changes flottants firent la preuve de leur efficacité. En amortissant les à-coups et les hausses de prix déjà considérables, ils aidèrent les pays développés à résoudre leurs problèmes d'ajustement. Un système de taux de changes fixes n'eut jamais pu faire face à une telle situation sans créer des flux massifs de capitaux à court terme, avec les contrôles qu'ils entraînent et, dans les pays à balance déficitaire, une récession beaucoup plus dure qui aurait pu les conduire à adopter une politique de mendicité à l'extérieur. Ainsi peut-on dire que les changes flottants ont joué, au cours de ces deux dernières années, un rôle primordial et qu'ils ont permis à l'économie mondiale d'éviter le retour au chaos des années 30.

On fait souvent porter aux changes flottants la responsabilité de l'inflation mondiale actuelle. Le fait que les gouvernements n'aient plus à tenir compte, dans leur politique monétaire et fiscale, du déficit de la balance des paiements, favoriserait, dit-on, des politiques inflationnistes et obligerait même à y recourir.

Il est cependant important de noter que l'inflation sévissait déjà bien avant que la France ne laisse flotter le franc en janvier 1974. En vérité, la facilité avec laquelle l'inflation américaine s'est transmise à l'Europe s'explique précisément en grande partie par le fait que la Communauté a tenu à lier son sort à celui du dollar. L'adoption des taux de change flottants fut un *effet* et non une *cause* de l'ajustement de tous les pays aux conséquences de l'inflation.

Ceci étant, le débat n'est pas clos. Comparé, au *gold standard*, les changes flottants correspondent, en quelque sorte, à une politique du laisser-faire. Il serait cependant extrêmement naïf d'en déduire que les changes fixes représentent la discipline, et les changes flottants, le dérèglement. On doit plus sûrement chercher les racines du manque de rigueur dans la préférence que portent les gouvernements au suremploi, à la croissance incontrôlée, aux tentatives faites pour se concilier — en les achetant — leurs opposants, à l'échec d'un contrôle efficace des dépenses gouvernementales et un refus d'augmenter les impôts qui pourraient permettre de payer les pots-de-vin offerts à leurs électeurs. Le retour aux taux de changes fixes ne pourrait jamais résoudre ces problèmes de base.

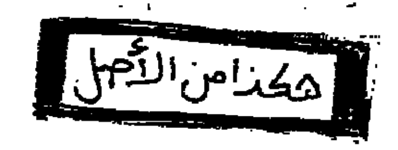
Est-ce un bien, est-ce un mal ? L'âge est dépassé de l'innocence dans le domaine monétaire international. Il est difficile de concevoir un changement brutal de politique de la part des gouvernements actuels dans le seul but de maintenir la valeur externe de leur monnaie. Un tel changement ne pourra intervenir que lorsque les gouvernements seront prêts à assurer un contrôle sur les finances publiques et quand les électeurs accepteront de faire face aux coûts de l'inflation.

Dans un monde aussi imparfait aussi peu satisfaisant, où les dém cratles sont déterminées à pou suivre des politiques aussi pe concertées, l'avantage des taux c change flexibles est qu'ils le permettent la liberté de choix entre une aggravation et une dim nution de l'inflation.

★ London School of Economic







Un « impôt » progressif, celui du crime

(Suite de la page 17.)

« Tandis que le beurre se transformait de lui-même ou par une fiction fiscale en corps gras puis de corps gras en mayonnaise, de mayonnaise en corps gras à usage industriel (c'est-à-dire pour faire du savon), de corps gras industriel en assaisonnement, une succession de primes à l'exportation et à l'importation avaient été perçues pour chaque opération et cela jusqu'à ce que 10 millions de DM de compensations aient été accumulées pour cette expédition. »

D'autres fraudeurs ont obtenu des remboursements de taxes à la valeur ajoutée qu'ils n'avaient jamais payées, en remplissant des formulaires pour des exportations fictives. Comme à l'époque des Phéniciens, il y a des itinéraires pour certaines marchandises. Plus de cinquante trafiquants, ainsi que de nombreux complices, découverts par la police allemande, avaient établi des bases qui s'étendaient de Stockholm à Istambul, via Francfort, Bruxelles et Milan.

Le vol des voitures est spécialement bien organisé. Il se fonde sur une large division du travail : il y a des spécialistes pour chaque étape. Ils sont résidents ou nationaux dans chaque pays et respectent des ordres précis venus de l'extérieur.

La nécessité de mettre en place de strictes mesures contre le vol a fait l'objet de discussions à la conférence annuelle de l'Union internationale des assurances maritimes à Berlin, qui a fêté son centième anniversaire en 1974. Le magazine britannique *Security Gazette* rapporte que les compagnies d'assurances ont été invitées à faire respecter plus strictement l'usage d'équipements anti-vol sur les véhicules de transports routiers internationaux. Plusieurs pays, et notamment l'Italie, la France, la Hollande et la Suisse, ont déclaré avoir introduit des clauses spéciales dans leurs polices afin de recommander, et parfois de rendre obligatoires, ces équipements anti-vol.

L'efficacité des enregistreurs de parcours ou tachymètres a été démontrée lors du vol d'un chargement de marchandises de valeur dans la région de Milan. Les voleurs avaient abandonné la camionnette après l'avoir vidée de son contenu. Les enquêteurs purent découvrir l'endroit où était caché le butin grâce aux appareils enregistreurs qui avaient noté la vitesse ainsi que le nombre de kilomètres parcourus par le véhicule après le vol.

La centralisation des informations sur les crimes et délits à l'échelle européenne est encore tellement rudimentaire que l'on ne peut guère établir à proprement parler de stratégie même s'il existait une structure adéquate.

Les délinquants du siècle : automobilistes et voleurs

Europa a recherché des statistiques en Grande-Bretagne, en Allemagne de l'Ouest, en France et en Italie. Dans chacun de ces autres pays, les délits de la route constituent la masse des infractions et par conséquent coûtent le plus de temps et d'argent à la police et aux tribunaux correctionnels. Cependant, la plupart des délits commis par les automobilistes sont sanctionnés par des pénalités fixées à l'avance — avertissements ou amendes — sans qu'on ait souvent recours à la prison ou autres mesures pénales.

Dans chacun de ces pays le plus grand nombre des infractions répertoriées par la police (en dehors des délits de la route) est constitué par les vols et vols avec effraction chez des particuliers ou dans des locaux commerciaux ou industriels. Ces deux catégories représentent plus des deux tiers des délits commis dans ces quatre pays.

On note une augmentation des incendies volontaires et des actes de vandalisme, ainsi que des vols avec violence, détournements d'avion et d'actes de violence collectifs.

En France, l'évasion fiscale coûte très cher à la collectivité : en 1972, une perte de recettes de 29 milliards de francs pour le Trésor public, alors que les hold-up et autres agressions à main armée n'avaient rapporté que 37 millions de francs à leurs auteurs.

Il est difficile de comparer l'incidence de la délinquance dans quatre pays. En effet, le code pénal, les méthodes et classifications adoptées par la police et les tribunaux, varient de l'un à l'autre.

D'après les renseignements de police, si l'on tient compte de l'accroissement des populations, de 1971 à 1973, c'est en Italie et en France que l'augmentation de la délinquance a été la plus importante, alors que, en Allemagne et en Grande-Bretagne, la variation a été moindre (Italie + 24 %, France + 13 %, Allemagne + 4 % et 0 % pour la Grande-Bretagne). Mais, pour les deux derniers pays, la période de 1973 à 1974 a vu une progression marquée : + 7 % pour l'Allemagne et + 18 % pour la Grande-Bretagne.

Il semblerait que le taux des infractions par cent habitants soit supérieur en Grande-Bretagne et en Allemagne. Mais étant donné que ces pays ont inclus dans leurs statistiques des délits de moindre importance, il faudrait revoir la valeur de cette comparaison.

Les estimations des taux de crimes et délits (à l'exclusion des infractions au code de la route) pour les quatre pays sont les suivants :

Crimes et délits pour 100 000 habitants :

ITALIE	
1971	2,342
1972	2,582
1973	2,893
FRANCE	
1971	2,994
1972	3,228
1973	3,372
ALLEMAGNE	
1971	3,982
1972	4,176
1973	4,136
GRANDE-BRETAGNE	
1971	4,377
1972	4,433
1973	4,350

« Attraper du mercure avec la main »

D'autres chiffres mettent en relief un fait qu'exprime très clairement le responsable d'une société britannique de protection privée : *« Si l'on porte un coup d'arrêt à une catégorie de délits, celle-ci émergera sous une autre forme. Cela revient à essayer d'attraper du mercure avec la main ».*

L'exemple des chèques sans provision est là pour illustrer ce point. Le public a conscience du risque qu'il y a à porter sur soi de l'argent liquide. C'est ce qui a donné un tel essor à la « société sans cash » et aux paiements bancaires. Les voleurs ont changé de tactique et ce sont les chèques, chéquiers et cartes de crédit qui sont devenus l'objet de leur convoitise. Il en est résulté à son tour une nouvelle méthode de protection. Les banques et la police, grâce à leurs recherches, ont mis au point un sytème afin d'identifier les empreintes sur le papier, ainsi que sur les tissus et les plastiques. L'équilibre entre l'utilisation des méthodes scientifiques actuellement disponibles et la préservation des droits individuels est délicat à préserver. Les instruments utilisés lors du siège du restaurant italien à Londres et durant la captivité du docteur Herrera révèlent l'étendue des moyens d'écoute électronique dont on dispose.

On suggère en Grande-Bretagne que le fait d'avoir pris les empreintes digitales de toute la population n'a pas servi à grand-chose. L'utilisation d'ordinateurs afin de stocker et de retrouver des renseignements sur les véhicules, les empreintes digitales et les criminels connus, va en s'accroissant et demande une sérieuse protection.

Sur les cinq cents et quelques postes frontières d'Allemagne de l'Ouest, soixante-dix-huit ont été équipés d'un système Inpol. Ce système comprend un écran de télévision qui donne au douanier, quelques secondes après que celui-ci a introduit le passeport, les renseignements requis sur le voyageur sans qu'il soit nécessaire de consulter la liste des personnes recherchées.

Le 2 juin 1975, lors de la publication des statistiques sur la criminalité en 1974, Werner Mainhofer, ministre fédéral de l'intérieur, a déclaré que, en 1974, « une arrestation sur trois parmi les personnes recherchées a été rendue possible grâce au système de renseignements Inpol. Depuis lors, la liste des véhicules volés a été incorporée au système et est entrée en opération en 1974. On espère diminuer de 40 % le nombre des véhicules manquants qui se maintient actuellement à cent mille.

Il est certain que ce nouvel équipement va permettre de réaliser des économies en donnant la possibilité d'arrêter des personnes susceptibles, si l'on en croit les renseignements antérieurs, de commettre des crimes. Pour un prix de location d'environ 400 DM par mois, ces machines de transmission de renseignements sont un bon investissement. Le nouvel ordinateur de la police britannique devrait également augmenter le rythme des arrestations.

De plus en plus d'argent

On investit de plus en plus d'argent dans la lutte contre la criminalité entendue au sens large de la délinquance. En 1971, en France, le montant des dépenses du gouvernement s'est élevé à 1 143,2 milliards de francs, consacrés à la répression. De plus, 654 millions de francs ont été dépensés pour la protection dans le secteur privé. On avance deux chiffres concernant le coût de la prévention de la criminalité, l'un s'élevant à 491 millions de francs et couvrant uniquement les frais spécifiques : l'autre, de 1 561 millions, incluant tous les frais de police. Le coût de la lutte contre la criminalité entre 1970 et 1971 s'est accru de 10 % pour la prévention et de 9 % pour la répression. Cela représente un prélèvement de 10 % sur le produit national brut.

En Italie la dépense publique pour la lutte contre la criminalité s'élevait à 847,3 milliards de lires sur lesquels 417,4 millions étaient affectés à l'entretien de carabiniers et 374,4 millions aux autres forces de police. De plus 113,6 milliards étaient affectés aux prisons et 136,8 milliards à l'administration judiciaire (cette dernière somme couvrant à la fois les procédures pénales et civiles). On n'a pas de statistiques concernant le coût de la protection, non plus que sur les pertes annuelles représentées par les vols.

En Grande-Bretagne on a essayé plusieurs fois de chiffrer le coût de la criminalité. Les renseignements, spécialement compilés pour *Europa*, proviennent de sources gouvernementales, du magazine *Security Gazette*, d'universitaires, de la British Insurance Association et d'entreprises de police privée.

On trouvera aussi des informations sur ce sujet dans une brochure publiée par le Conservative Political Centre en 1973 (*The Cost of Crime*, par le député Norman Fowler). Dans le livre *le Vol sur le marché*, publié en 1974 par le professeur L. Carter, de l'université de Nottingham, pour le compte de l'Institut des affaires économiques de Londres, mentionnons aussi les avis du professeur F. H. Mcclintock, d'Edimbourg.

On relève une nouveauté : le budget d'hôpitaux sous surveillance policière, comme celui de Broadmoor. Ils dépendent du ministère de la santé et de la sécurité sociale, et une partie seulement des malades hospitalisés ont commis des délits. Cependant, il y a des hôpitaux plus strictement surveillés, où l'on cherche à réduire le risque que ceux qui y sont envoyés représentent pour le public. En ce sens, on peut les considérer comme faisant partie de la prévention de la criminalité.

De même, la police n'emploie pas la totalité de son temps à lutter contre la criminalité. Selon les informations du professeur J. P. Martin, de l'université de Southampton, et de Gail Wilson, réunies dans *The Police ; A study in manpower*, il est raisonnable d'estimer qu'environ 80 % des frais de police seulement entrent normalement dans ce total. Toutefois, on constate que, même lorsqu'ils sont occupés à d'autres tâches, la présence des policiers a un effet dissuasif.

Le professeur Martin suggère également que la moitié du travail du Service des libertés surveillées est consacré au contrôle de police, à celle des jeunes délinquants, etc., ce que l'on peut considérer comme faisant partie intégrante de la lutte contre la criminalité.

Le chiffre de la rubrique « Coûts des transactions d'assurances » sur notre tableau a été calculé selon la méthode du professeur Carter. Ce mode de calcul est basé sur des informations fournies par la British Insurance Association, sur les pertes à la suite de vols, couvertes par une assurance.

Les pertes en argent liquide et autres biens, à la suite de vols, vols qualifiés et vols avec effraction, sont présentées dans un rapport publié dans la *Security Gazette*, d'après des renseignements donnés par la police.

Pour le montant des larcins commis par les employés et le public dans les boutiques, usines et chantiers de construction, on a extrapolé à partir du chiffre déterminé par le professeur Carter en 1971. Bien qu'il ne comprenne pas l'Ecosse, ce nouveau chiffre est presque certainement sous-estimé. Il suppose une augmentation de 50 % en termes monétaires des dépenses de consommation, ainsi qu'une stabilité des larcins et des vols à l'étalage.

Pour la police privée, l'industrie a fourni une estimation de 150 millions de livres sterling dépensées annuellement. Cela ne comprend pas les dépenses de protection contre le feu, bien que les incendies les plus graves, en 1973, aient été pour une large part des incendies volontaires. L'estimation des dommages causés par les incendies volontaires est très modérée.

Toute moralité mise à part, on peut arguer que, du point de vue politique, le vol n'est qu'un transfert de richesse, alors que les incendies volontaires constituent une perte sèche. C'est pour cette raison que le tableau ci-dessous a été intitulé « Coût des pertes subies par la collectivité ».

Il est clair que cette somme est sous-estimée. Ainsi, le nombre d'enfants qui ont eu maille à partir avec les lois n'est pas comptabilisé. De même, les incendies volontaires entraînent des pertes supplémentaires pour l'économie, engendrées par la cessation d'affaires et d'emplois, la perte de marchés extérieurs et le manque à gagner sur la production.

Bien qu'une pension soit versée aux victimes de la criminalité, il n'existe pas de statistiques qui prennent en compte tous les gens qui doivent aller se faire soigner à l'hôpital après les bagarres du samedi soir et autres pugilats qui n'entraînent que des condamnations mineures et ne sont parfois même pas retenus. Et qui pourra calculer le prix d'une personne assassinée ?

En tout cas, les experts ont longuement insisté sur la sous-estimation du nombre des délits. Ce doit donc être également vrai du coût de la délinquance.

Les propos qu'un commissaire de police a tenus à *Europa* en témoignent : *« Moins de 30 % des délits que nous découvrons entrent dans les statistiques. Nous traitons le reste comme des affaires internes. »*

Un responsable de la sécurité d'une société pétrolière raconta comment, ayant remplacé un jour ses propres hommes à la station-service, entre 7 h. 30 et 8 h. 30 du matin, il prit sur le fait dix-sept chauffeurs de camionnettes qui utilisaient frauduleusement la carte de crédit de leur entreprise. Au bout d'une heure, il dut mettre fin à cette opération, car la cour était encombrée de camionnettes. *« Il est probable que, à cette heure, 85 % des clients utilisaient cette combine. »*

On voit donc que, pour mesurer le coût de la criminalité, on aurait besoin de chiffres plus précis. Cette année, à cause de l'inflation, on va enregistrer une augmentation de ces coûts, surtout en Grande-Bretagne, où des estimations officielles suggèrent que, si l'on tient compte des postes qui ne peuvent entrer dans l'addition globale, le coût du crime pour 1975 pourrait bien atteindre 2 000 millions de livres sterling.

PETER EVANS
(The Times)

Avec la collaboration de Philippe Boucher (« le Monde »), Guido Guidi (« la Stampa »), Eberhard Nietsche (« Die Welt »).

ÉVALUATION DU COUT DES PERTES SUBIES PAR LA COLLECTIVITÉ (1974) EN GRANDE-BRETAGNE

	En millions de livres sterling
Montant des biens et argent liquide dérobés lors de vols, de vols qualifiés et vols avec effraction déclarés à la police	80
Larcins commis dans les boutiques par les employés et les clients, ainsi que sur les chantiers de construction	600
Incendies volontaires	22
Coût des transactions d'assurances	21
Polices privées (y compris la police des gares, la police maritime, etc.)	150
FRAIS DE :	
Police (80 % du total)	546
Prisons	150
Services de liberté surveillée (50 %)	15
Assistance judiciaire	16
Centres d'éducation surveillée	1
Indemnités de préjudice versées aux victimes	6
Etablissement d'éducation et liberté surveillée	2
Hôpitaux sous surveillance policière	9
Bénéfices supplémentaires provenant d'entreprises illégales	8
Cours de justice (y compris magistrats)	48
TOTAL	1.674

A PROPOS « DU » LLOYD'S

Nous avions dans le dernier numéro d'*Europa* consacré un article à la Lloyd's. M. de Canecaude, représentant général unique à Paris des souscripteurs du Lloyd's de Londres, nous écrit que pour parler de *la* « Corporation of Lloyd's », il est d'usage d'écrire *le* Lloyd's, puisqu'il s'agit d'un marché où se rencontrent assureurs et courtiers d'assurances et, par extension, le « club » de ces assureurs.

Notre correspondant nous signale en outre qu'actuellement les marchés maritimes et terrestres s'équivalent à peu près et que le mot « soumissionnaire » est un terme inconnu au Lloyd's, « underwriter » étant difficilement traduisible dans la mesure où « souscripteur », qui est réservé aux membres assureurs du Lloyd's et qui le vocable approprié, désigne aussi souvent en français l'assuré, ce qui peut conduire à une confusion.

Signalons enfin que les sept mille sept cents « noms » représentés dans la corporation ne sont pas ceux des Américains seuls — comme nous l'avons écrit par erreur — mais ceux de l'ensemble des membres actuels du Lloyd's.

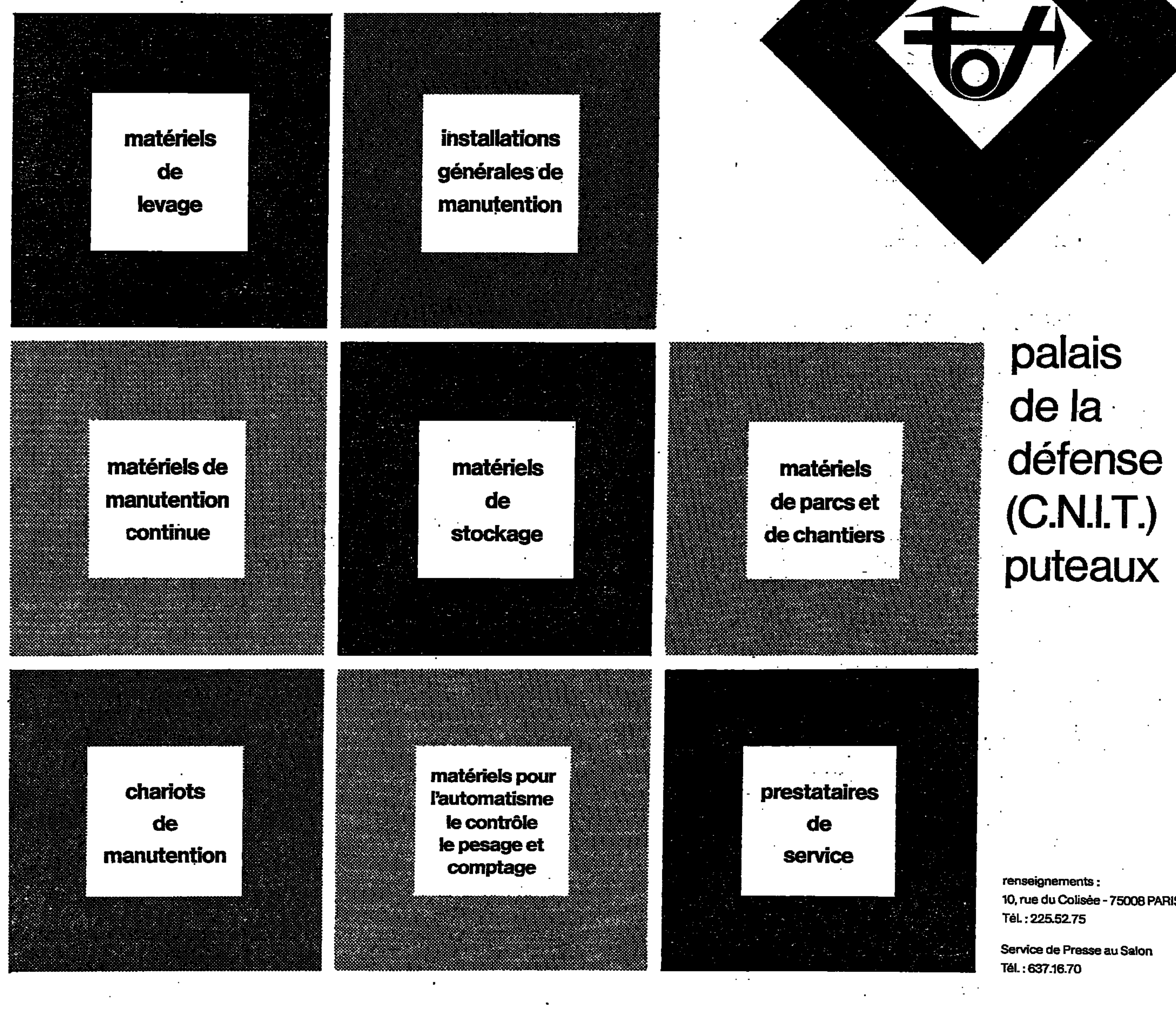


Rédaction : Pierre Drouin. Jacqueline Grapin (« le Monde »), Piero de Garzarolli, Carlo Sartori (« la Stampa »), John Greig, coordonnateur. David Spanier (« The Times »). Fritz Wirth, Elmar Biebl (Die Welt »).

Publicité : Michel Gérard (« le Monde »). Riccardo di Corato (« la Stampa »). Garry Thorne, coordonnateur (« The Times »). Dietrich Windberg (« Die Welt »).

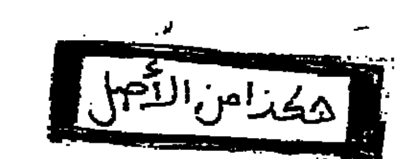
16e SALON INTERNATIONAL DE LA MANUTENTION

toutes les techniques et tous les équipements indispensables pour l'amélioration des conditions de travail et la diminution des prix de revient !



à PARIS, du 2 au 10 Décembre

Ouvert tous les jours de 9 heures à 18 heures (y compris le dimanche)



SPORTS

FOOTBALL

Du déclin de Nice à l'avènement de Metz

Avignon. — Avant de connaître leur première défaite de la saison à Marseille, le 17 octobre, les Niçois possédaient 4 points d'avance sur leurs suivants immédiats, qui n'étaient autres que les Lyonnais, 8 points sur les Stéphanois, tenants du titre, et 11 points sur les Messins. Le panache qu'ils manifestaient incitait à se demander si le championnat n'était pas prématurément joué. Moins d'un mois et demi plus tard, la compétition est plus ouverte que jamais après la troisième défaite (1 à 0) des Niçois à Lyon, le samedi 29 novembre, et, le lendemain, les succès en déplacement de Metz à Avignon (1 à 0) et de Saint-Etienne à Monaco (3 à 0), qui permettent à ces deux clubs de revenir à 2 points du leader.

De notre envoyé spécial

La réussite d'une équipe de football tient souvent à peu de chose. Si les Niçois, accablés par les ennuis musculaires, mais surtout envahis par le doute, en font actuellement l'expérience, l'exemple des Messins est à ce titre plus édifiant encore. Profitant de leur euphorie actuelle, ils pourraient bien jouer les troisièmes larrons dans la course au titre que briguent Saint-Etienne et Nice, alors qu'ils étaient, il y a moins d'un an, avant-derniers du championnat, à la fin des matches « aller », et jouaient sous la menace de la relégation en deuxième division.

Le retrait de l'entraîneur du club, René Vernier, malade depuis quelques mois, permettait alors à Georges Huart, un ancien enseignant — qui ne possédait d'ailleurs pas le diplôme officiel pour entraîner un club de première division, — de prendre la responsabilité totale de l'équipe. Avec beaucoup de psychologie, Georges Huart s'attacha en priorité à restaurer un meilleur climat au sein du club. Les bons résultats revinrent rapidement, et seul Saint-Etienne fit mieux que Metz au cours de la deuxième partie du championnat.

Après quelques matches difficiles, les Messins semblent pouvoir progresser encore cette saison, puisqu'ils restent sur sept victoires pour leurs huit dernières rencontres. Parvenus au rang de favoris, ils vont dorénavant devoir sortir d'un anonymat dans lequel ils paraissaient se complaire.

A l'exception d'André Betta, qui fut sélectionné deux fois en équipe de France en 1969, le Football Club de Metz ne compte pas de joueurs de renom dans ses rangs, comme Nice ou Saint-Etienne. L'ossature de l'équipe est formée par des bons professionnels qui ont atteint la trentaine et encadrent quelques-uns des meilleurs espoirs du football français, comme le défenseur Battiston (dix-huit ans) ou les ailiers Dehon (dix-neuf ans) et Zenier (dix-huit ans).

De même que Saint-Etienne, le Football Club de Metz dispose de joueurs de milieu de terrain parfaitement complémentaires. Comme Bathenay, Coustillet (trente ans) aide efficacement sa défense en surveillant le deuxième avant-centre adverse. Hausknecht (trente ans) apporte, comme Larqué, sa technique bien posée et sa vision du jeu, tandis que Betta (trente et un ans) rappelle Synaeghel par son intense activité dans le rôle de relayeur entre la défense et l'attaque. Le point fort de l'équipe réside peut-être dans un duo d'avants-centres formé du Luxembourgeois Braun et de l'Argentin Curioni, qui comptent peu de rivaux dans le domaine de l'efficacité.

Par comparaison, la défense peut paraître un peu lourde et empruntée. Face aux attaquants avignonnais, pleins de bonne volonté mais trop brouillons pour être vraiment dangereux, les défenseurs messins connurent trop d'instants de panique, comme au moment du tir de Louis sur le poteau (vingt-sixième minute) ou du fauchage de Leroy (soixante et onzième minute) et du tir de Pech, dévié de la main par Rastoll (quatre-vingtième), qui auraient dû valoir deux pénalités en faveur des joueurs locaux.

La recherche du résultat, qui entraîne souvent la dégradation du jeu, explique peut-être le comportement un peu décevant des Messins, qui, connaissant le résultat obtenu par les Niçois la veille, songèrent surtout à préserver leur but d'avance, marqué par Dehon dès la douzième minute. Désormais placés en position de postulants au titre national, il sera intéressant de voir leurs réactions pour juger de leurs chances réelles.

Le souvenir de l'hiver dernier

Cette difficulté d'assumer le rôle de favoris explique, autant que les blessures d'Adams et de Molitor (déchirures aux muscles adducteurs) ou de Huck (claquage aux muscles ischio-jambiers), l'effondrement actuel des Niçois. Sauvés lors des deux précédents matches par l'exceptionnelle frappe de balle de leur arrière central Katalinski, auteur des deux buts contre Troyes (2-2) et de celui marqué devant Valenciennes (1-0), les Niçois ont donné à Lyon l'image d'une équipe désemparée, prudente à l'excès et incapable de retrouver son automatisme. Dans ce petit festival de truquages et de gestes d'anti-jeu (quatre avertissements et cinquante-huit coups francs), qui traduit bien le manque de confiance des joueurs, les Azuréens ne purent même pas obtenir le match nul recherché. Après le but lyonnais, marqué par Delestre (67e), les Niçois donnèrent toute la mesure de leur désarroi en plaçant Guillou comme ultime défenseur pour permettre à Katalinski de se porter, en vain, à la pointe de l'attaque. Le précédent de 1972-1973, où les Niçois s'effondrèrent durant l'hiver, après avoir compté jusqu'à neuf points d'avance, n'est pas fait pour les remettre en confiance.

GÉRARD ALBOUY.

ATHLÉTISME

Une journée de cross pour tous

Le « sport pour tous » commencerait-il à devenir une réalité ? L'idée lancée un peu à la va-vite, il y a deux ans par le C.N.O.S.F. (Comité national olympique et sportif français) n'avait d'abord été l'objet que d'une publicité dérisoire : ne prenez pas l'ascenseur, montez vos escaliers en courant. La belle affaire ! Et qui demandait si peu d'argent. A ce compte, on ne risquait pas de devoir aménager de nouveaux stades ni d'augmenter le nombre des animateurs.

C'était confondre activité physique — voire agitation physique — et sport, ce dernier supposant nécessairement une forme de compétition qui redonne son sens à la formule culée du dépassement de soi. Sans doute est-ce dans cet esprit que le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports a enjoint à ses services extérieurs d'organiser des compétitions de masse en y attirant de préférence des non-pratiquants.

Leur première compétition

La journée du 30 novembre a été l'occasion d'une manifestation de ce type dans une quarantaine de départements où les directions départementales de la jeunesse et des sports, les comités départementaux olympiques et sportifs, ou les comités départementaux de la fédération d'athlétisme organisaient des cross. La couse à travers champs est, en effet, une épreuve qui requiert peu de matériel, et à laquelle on peut participer selon son âge, son ambition, son souffle et la vigueur de ses jarrets. Son bon déroulement n'est fonction que d'une organisation suffisamment rigoureuse. Autrement, on sait maintenant que les concurrents ne manquent pas.

Cela est si vrai que certains organisateurs se sont gardés de faire une trop grande publicité afin de rester dans les limites de leurs possibilités. Pour le secteur de Paris, la direction départementale de la jeunesse et des sports s'est contentée de faire appel aux établissements de formation professionnelle et technique tout en recommandant aux directeurs de solliciter en priorité les élèves non licenciés. Malgré cela, il est venu dans le bois de Vincennes plus d'un millier de jeunes et de moins jeunes qui, pour la plupart, disputaient leur premier cross de compétition.

Une occasion offerte

Les conditions nécessaires à la bonne marche de l'entreprise semblaient réunies : des installations de vestiaires suffisantes (celles du stade de Pershing auxquelles on avait ajouté six tentes prêtées par la Ville de Paris), un horaire respecté à peu de chose près, une équipe d'encadrement assez nombreuse et alliant la fermeté à la souplesse. Les coureurs de la onzième heure trouvaient sans difficulté un dossard, et ceux qui ne faisaient pas partie des établissements scolaires pouvaient normalement accompagner leurs anciens camarades. Quelques moniteurs d'éducation physique ont eu l'audace de prendre le départ malgré les menaces gouailleuses de leurs élèves : « S'il ne gagne pas, j'irai plus à la gym ! »

Les mérites de la formule n'ont pas à être développés, sinon par un exemple : l'école de la Chambre de commerce de Paris pouvait se dispenser de participer à la journée du cross, dans la mesure où la plupart de ses élèves sont inscrits à l'ASSU (Association du sport scolaire et universitaire), sauf en ce qui concerne sa section hôtellière retenue par des cours le mercredi, jour traditionnel des activités de l'ASSU. L'occasion était donc offerte à ces « laissés-pour-compte » d'entrer dans la compétition.

L'humeur joyeuse de ces garçons, arrivés premiers, arrivés derniers, calculant avec humour les points qu'ils avaient rapportés à leur école (il y avait un classement par établissements) montre aussi qu'ils n'étaient pas venus pour vaincre à tout prix, mais pour participer à ce tour d'honneur de plusieurs kilomètres. « Ça maintient la forme », disait sentencieusement l'un d'eux en se frappant les pectoraux comme un Tarzan de banlieue. Cet autre, qui venait de remporter une des courses de la catégorie « cadets », annonçait son inscription dans un club pour continuer le cross, mais surtout pour essayer de faire quelque chose sur 1 500 mètres.

Demain, le même effort en faveur du sport pour tous concernera la natation et le cyclisme. En sortira-t-il des champions ? Ce n'est pas la question que se posent les pouvoirs publics dont l'intervention, pour tardive qu'elle soit, ne peut être que positive. Elle vient à son heure pour répondre à une demande qui, autrement, avait de plus en plus tendance à être satisfaite par des initiatives privées un peu moins désintéressées.

FRANÇOIS SIMON.

AUTOMOBILISME

La disparition de Graham Hill et de Tony Brise

L'ancien champion du monde Graham Hille, le pilote Tony Brise, l'ingénieur Ray Brimble et les mécaniciens Tony Alcock, Andy Smallman, Tony Richards ont trouvé la mort, près de Londres, samedi 29 novembre, dans un accident d'avion. L'appareil, un bimoteur Piper Aztec, venait du Castellet (Var), où l'équipe de course que dirigeait Graham Hill avait procédé pendant plusieurs jours à des essais de routine. Au cours de son approche de l'aérodrome d'Elstres, l'avion, piloté par Graham Hill, s'est écrasé sur un terrain de golf à Barnet. Les six occupants ont été carbonisés. Au moment de l'accident la visibilité était inférieure à 100 mètres et les deux grands aéroports londoniens — Heathrow et Gatwick — étaient fermés au trafic.

Marié, père de trois enfants, Graham Hill avait pris la décision de renoncer à la compétition au mois de mai dernier. Il était âgé de quarante-six ans. Au cours de sa longue carrière — dix-neuf années de course, — Graham Hill avait obtenu de très nombreux succès et il pouvait notamment se prévaloir d'être le seul pilote à avoir gagné à la fois le championnat du monde des conducteurs (1962-1968), les 500 miles d'Indianapolis (1966) et les Vingt-Quatre Heures du Mans (1972). Son goût pour le sport automobile l'avait poussé à devenir constructeur.

Graham Hill avait fini par admettre qu'il y a un temps pour chaque chose. Son ambition était désormais de construire une formule 1 compétitive et de tout faire pour aider un jeune pilote britannique à marcher sur ses traces. Son choix s'était porté sur Tony Brise, vingt-trois ans, dont la réputation grandissante semblait en tous points justifiée. Tony Brise avait longuement conduit la voiture de Graham Hill au Castellet avant de repartir pour la Grande-Bretagne dans l'avion qui s'est écrasé à Barnet.

La notoriété de Graham Hill et l'estime dont il était entouré tenaient autant à sa personnalité qu'à son palmarès de pilote. Il était, de loin, le plus connu de ses pairs en Grande-Bretagne, où son sens de l'humour était très apprécié. Il personnifiait à la perfection le pilote britannique tant par son allure que par sa manière de vivre et, à la longue, il avait bien compris tout le parti qu'il pouvait en tirer.

Henri Pescarolo, avec qui il avait gagné les Vingt-Quatre Heures du Mans en 1972, sur Matra, en a gardé un souvenir précis. « *Lorsque j'ai su*, dit-il, *que Graham Hill serait mon équipier, j'ai douté un instant qu'il soit encore assez motivé, eu égard à son âge et ses références, pour être le partenaire idéal. Au Mans, il faut souvent prendre des risques, c'est une épreuve longue et difficile. Avant la course, Graham Hill m'avait rassuré en m'affirmant qu'il ferait tout pour gagner, parce que Le Mans manquait à son palmarès. Et, effectivement, il a mis toute son expérience au service de notre équipage, et je me souviens que c'est sous la pluie, dans la confusion, au moment où il est difficile de vérifier que chacune des voitures observe bien son tableau de marche, qu'il a roulé suffisamment vite pour nous placer en bonne position. Je connaissais déjà bien Graham Hill avant Le Mans. Je n'ai donc pas eu à le découvrir. Mais j'ai pu cependant vérifier qu'il n'avait nul besoin de se forcer pour composer un personnage et qu'il était parfaitement heureux, pourvu qu'il reste dans le monde de la course. C'est la raison pour laquelle il a repoussé, autant qu'il a pu le faire, la date de sa retraite.* » — F. J.

ALPINISME

MORT DU GUIDE ARMAND CHARLET

Le célèbre guide chamoniard Armand Charlet est mort, à l'âge de soixante-quinze ans, dans son chalet de Trélechamp, au-dessus d'Argentière (Haute-Savoie), des suites d'une longue maladie.

Des traits taillés dans le granit et de guingois, l'œil bleu délavé, le béret alpin en casseur sur l'oreille, Armand Charlet, figure légendaire de la vallée de Chamonix, était d'un abord difficile. Fierté, amour de la solitude, puisé dans l'adversité, répugnance à se lier, refus de se compromettre, et cette méfiance organique qui tient aux moelles des Chamoniards : toutes ces qualités faisaient de lui un *caractère*. Mais quand on l'avait apprivoisé, l'homme communiquait une chaleur exceptionnelle, et son amitié elle-même était ennoblissante.

Peu de guides ont totalisé autant de « premières » et de sauvetages. Le « terrain de jeu » favori de Charlet était l'aiguille Verte, qu'il avait escaladée cent fois par dix-huit voies différentes, la première, par l'arête du Jardin, remontant à 1928. Doté, sous un aspect menu, d'une résistance physique à toute épreuve, il était un rochassier au pied de chamois et plus encore un glaciériste dont les chevilles, à une époque où les chaussures à crampons n'assuraient pas une « prise » comparable aux semelles d'aujourd'hui, pouvaient supporter sans douleur des heures de torsion. Entré en 1919 à la Compagnie des guides de Chamonix, dont il fut président de 1946 à 1950, il s'en était retiré avec le titre de professeur-maître en 1964.

Son beau livre *Vocation alpine* exprime à la fois le sens de la montagne dont il était apanagé ainsi que son amour de la vallée de l'Arve, plus particulièrement de ce village d'Argentière où il est enterré comme le membre le plus éminent de la tribu des Charlet.

OLIVIER MERLIN.

SPORTS ÉQUESTRES

Les organisateurs bordelais ont surmonté les obstacles

Bordeaux. — *Le jumping national de Bordeaux, qui a pris fin dimanche 30 novembre au Palais des expositions, après trois jours d'épreuves ininterrompues, appartient à ce petit lot privilégié de concours qui se refusent à improviser leur vocation. D'où une carrière en principe à l'abri des impondérables.*

De notre envoyé spécial

Son président, M. Emeric Couperie, est homme de cheval jusqu'au bout des ongles. Le comité d'organisation ne compte que des cravaches aguerries et titrées. Le mérite n'est pas mince, à une époque où le noble animal se voit de plus en plus accaparé et monopolisé par les grands ténors de la publicité, dont on ne saurait minimiser le rôle. Mais les gros sous ne sont pas tout, et même ne sont rien, si l'incompétence au plan technique vient à en bloquer et bientôt à en tarir la circulation.

On nous dira : « *Vous nous la baillez belle.* » Le jumping de Bordeaux n'a que deux petites années d'existence ; le blé est un peu vert pour parler équitablement de moisson. Le bilan, le voici : des tribunes pleines à craquer tous les soirs ; une piste sur laquelle — innovation heureuse — une pluie abondante de copeaux dorés avait été répandue sur un lit de gravats argileux, dont s'accommodèrent les sabots les plus susceptibles ; de beaux obstacles, ni trop massifs ni trop dégarnis ; un paddock où tout danger de bousculade, de désordre était exclu ; des écuries construites en utilisant adroitement les 3 hectares de plancher du Palais. Messieurs les sceptiques, aux yeux de qui l'ordre dispersé vaut mieux que la méthode, prenez-en de la graine !

Des visages ouverts

Car les villes françaises de très ancienne tradition cavalière sont en train de perdre le souffle. La semaine passée nous en a fourni une nouvelle preuve, le confort trompeur de la routine hâtant l'inexorable déclin. Piste médiocre, attractions inexistantes, entracte interminable, ni sonneries de trompes ni fanfare, gradins déserts. Les sportifs, qui ont tant besoin de chaleur humaine pour se distinguer, ressentent invariablement leur parcours dans les marais frisquets de la solitude. A quand le sursaut d'énergie salvateur ?

Dernière remarque, d'ordre purement esthétique et moral, celle-là. Nous n'avons rencontré au bord de la lice que des visages ouverts et souriants, les juges, pour leur part, se gardant bien de jouer aux procureurs. Ailleurs, et trop fréquemment, un doute nous saisit : sommes-nous au stade ou au tribunal ?

Le Grand Prix de la ville de Bordeaux, disputé dimanche 30 novembre devant un public électrisé, a consacré la victoire d'un excellent cavalier, le Nordiste Marc Roguet, dont la présence inquiète toujours et parfois défrise les tout premiers rôles, fussent-ils en selle sur le meilleur sujet de leur piquet. « *Lorsque je monte à cheval, je l'envahis.* » La réflexion est du comte d'Aura, illustre cavalier du siècle dernier, et M. Roguet, qui n'a peut-être jamais lu une ligne de cet écuyer-écrivain, applique à la lettre et d'instinct la technique qui conduit à l'exploit sans aventure fâcheuse, ses aides personnelles excluant toute tentative de brutalité. Sa jument *Belle de mars*, très « hunter » de découpure, autrement dit plus solide qu'élégante, possède à l'obstacle un coup d'ascenseur qui devrait éveiller l'intérêt forcément en alerte du sélectionneur des Jeux olympiques. Avec cela, la loyauté même, le refus dans sa caboche étant sans doute tenu pour une insigne malhonnêteté.

La surprise

Sur la piste, le tracé signé de Raymond Brousse comprenait dix obstacles dont un double (mur et verticale) et un triple. Les chevaux en accusèrent la difficulté à la deuxième manche, l'épreuve étant du type Coupe des nations. Hâtons-nous de dire que les vedettes ne jouèrent qu'un rôle effacé. *Rocket*, le cheval olympique de Janou Tissot-Lefebvre, troisième au classement général, semble perdre au fil des jours sa saine vitalité, l'âge creusant dans sa mémoire des trous cruels. Le bai *Bayard de Maupas*, piloté par le champion de France Marcel Rozier, ne parvint pas à étendre correctement sa foulée en palais ni à se concentrer. *Tic*, empoigné avec tant de bonheur la veille par Hubert Parot, s'est payé quatre perches, à mettre sans doute au compte de la fatigue. En revanche, le jeune Philippe Dessauvages a produit la surprise de la soirée en se faufilant à la deuxième place sur le cheval *Abner*, rachetant ce qu'il a de commun dans sa tête par une régularité de pendule.

Ultime impression : beaucoup trop de chevaux se présentaient au-dessus de l'obstacle en « plané » sidéral, leurs yeux dangereusement tournés vers le plafonnier. Les tenants de l'équitation classique s'en voilaient la face.

ROLAND MERLIN.

Les résultats

Basket-ball

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE NATIONALE I

*Tours b. Villeurbanne	93-92
Le Mans b. *Jœuf	79-69
Caen b. *Graffenstaden	103-98
*Bagnolet b. Antibes	96-84
*Lyon b. Roanne	84-75
*Clermont b. Orthez	90-83
*Nice b. Denain	100-94
*Challans b. Berck	78-75

Classement. — 1. Tours, 37 pts ; 2. Villeurbanne et Le Mans, 33 ; 4. Caen, Berck et Challans, 31 ; 7. Clermont, 28 ; 8. Orthez, Nice et Antibes, 25 ; 11. Bagnolet et Lyon, 23 ; 13. Roanne et Graffenstaden, 19 ; 15. Jœuf, 18 ; 16. Denain, 17.

Football

CHAMPIONNAT DE FRANCE PREMIERE DIVISION

*Bastia bat Reims	2-0
*Nantes bat Lille	4-0
*Nancy bat Lens	3-0
*Troyes et Nîmes	1-1
*Sochaux bat Marseille	3-0
*Strasbourg b. Paris-St-Germain	1-0
Metz bat *Avignon	1-0
Saint-Etienne bat *Monaco	3-0
*Lyon bat Nice	1-0
*Valenciennes et Bordeaux	1-1

Classements : 1. Nice, 27 points ; 2. Metz et Saint-Etienne, 25 ; 4. Lyon, Bastia et Sochaux, 21 ; 7. Marseille et Bordeaux, 20 ; 9. Lille, Nantes et Nancy, 19 ; 12. Reims, Paris-S.-G., Lens et Nîmes, 18 ; 16. Valenciennes, 16 ; 17. Strasbourg, 15 ; 18. Monaco, 13 ; 19. Troyes, 12 ; 20. Avignon, 8.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE DEUXIEME DIVISION
GROUPE A

*Fontainebleau bat Rennes	2-1
Laval bat *Brest	1-0
*Caen bat Tours	2-1
*Sedan bat Hazebrouck	2-1
Lorient bat *Amiens	3-2
*Dunkerque bat Rouen	4-1
*Angoulême bat Paris F.C.	4-1
*Châteauroux bat Boulogne	1-0
*Malakoff bat Cholet	4-2

Classement : 1. Laval, 28 points ; 2. Rennes, 27 ; 3. Caen, 20 ; 4. Châteauroux, Lorient, 19 ; 6. Hazebrouck, Angoulême, Amiens, Rouen, 17 ; 10. Paris F.C., Sedan, 16 ; 12. Dunkerque, Boulogne, 13 ; 14. Tours, 13 ; 15. Malakoff, 12 ; 16. Cholet, 11 ; 17. Brest, 9 ; 18. Fontainebleau, 8.

GROUPE B

*Angers et Toulouse	2-2
*Béziers bat Ajaccio	2-1
*Auxerre bat Toulon	1-0
*Chaumont bat Sète	1-0
*Mulhouse bat Saint-Dié	1-0
*Red Star bat Gueugnon	1-0
*Epinal bat Martigues	2-1
*Besançon bat Montluçon	4-1

Remis : Nevers-Cannes.

Classement : 1. Red Star, 23 pts ; 2. Angers, Béziers, 22 ; 4. Cannes, 21 ; 5. Toulouse, Besançon, Gueugnon, 20 ; 8. Auxerre, 18 ; 9. Toulon, Martigues, Ajaccio, 17 ; 12. Montluçon, 13 ; 13. Epinal, Chaumont, 12 ; 15. Saint-Dié, Mulhouse, 10 ; 17. Sète, 9 ; 18. Nevers, 5.

Handball

Au terme d'un match comptant pour la qualification aux Jeux olympiques, la France a battu l'Autriche, à Graz, par 23 à 22. Le match « retour » aura lieu le 21 février, à Saint-Etienne.

Hippisme

Le prix Alain-de-Goulaine, disputé le 30 novembre à Auteuil et réservé au pari tiercé, a été remporté par Girlona, suivie de Maryo et de Djelia. La combinaison gagnante est 17-11-5.

Rugby

PREMIERE DIVISION PREMIER GROUPE

POULE A

*Montchanin b. Lavelanet	11-0
*Perpignan b. Tulle	34-6
*Béziers b. Pau	64-7
*Stade Toulousain b. Valence	6-0

1. Béziers, 19 pts ; 2. Valence, 17 ; 3. Stade Toulousain, 15 ; 4. Pau, 15 ; 5. Perpignan, 13 ; 6. Montchanin, 11 ; 7. Tulle, 10 ; 8. Lavelanet, 9.

POULE B

*Saint-Girons b. Chambéry	9-0
*Mt-de-Marsan et La Rochelle	6-6
*Bègles b. Brive	9-7
*Montferrand b. Aurillac	20-3

1. Montferrand, 18 pts ; 2. Brive, Bègles et Aurillac, 17 ; 5. Mont-de-Marsan et La Rochelle, 12 ; 7. Saint-Girons, 11 ; 8. Chambéry, 8.

POULE C

*Lyon O.U. b. Vichy	14-12
*Biarritz b. Oloron	10-4
*Avignon et Bayonne	13-13
*La Voulte b. Narbonne	17-13

1. Narbonne, 19 pts ; 2. Avignon, 18 ; 3. La Voulte et Biarritz, 14 ; 5. Bayonne et Lyon, 13 ; 7. Oloron, 12 ; 8. Vichy, 11.

POULE D

Racing b. *Marmande	10-8
*Romans b. Bourgoin	16-4
*Bourg b. Toulon	19-3
Dax b. *Nice	14-12

1. Bourg, 17 pts ; 2. Romans, Toulon, Racing et Dax, 15 ; 6. Nice et Bourgoin, 13 ; 8. Marmande, 9.

POULE E

*Lourdes b. Périgueux	
*Bagnères b. Agen	9-6
Tarbes b. *Mérignac	14-11
*Saint-Jean-de-Luz et Montauban	0-0

1. Saint-Jean-de-Luz et Bagnères, 16 pts ; 3. Agen et Lourdes, 15 ; 5. Tarbes et Montauban, 14 ; 7. Mérignac, 13 ; 8. Périgueux, 9.

DEUXIEME GROUPE

POULE F

*Bergerac b. Quillan	29-6
*Limoges b. Montélimar	13-4
*Graulhet b. Nîmes	27-0
*Tyrosse b. Salles	12-9

1. Graulhet, 18 pts ; 2. Limoges et Salles, 16 ; 4. Tyrosse, 15 ; 5. Bergerac, 13 ; 6. Quillan et Nîmes, 12 ; 8. Montélimar, 10.

POULE G

*Cahors b. Albi	12-9
*Pamiers b. Oyonnax	20-9
Castres b. *PUC	25-3
*Fleurance b. SBUC	34-9

1. Castres, 21 pts ; 2. Cahors, 18 ; 3. Fleurance, 15 ; 4. Albi, 14 ; 5. Oyonnax, 13 ; 6. PUC et Pamiers, 11 ; 8. SBUC, 9.

POULE H

*Saint-Médard et Le Creusot	6-6
*Dijon b. Auch	22-3
*Mazamet b. Mimizan	16-4
*Roanne b. Montceau	22-11

1. Le Creusot et Dijon, 17 pts ; 3. Mazamet et Mimizan, 15 ; 5. Auch, 14 ; 6. Saint-Médard, 13 ; 7. Montceau, 11 ; 8. Roanne, 10.

POULE J

*Saint-Claude b. Beaumont	23-3
Coarraze-Nay b. *Fumel	6-3
*Castelsarrasin b. Châteaurenard	11-7
*Langon b. Gaillac	4-0

1. Saint-Claude, 19 ; 2. Langon et Beaumont, 15 ; 4. Castelsarrasin, Fumel, Coarraze-Nay et Gaillac, 13 ; 8. Châteaurenard, 11.

POULE K

*Grenoble b. Angoulême	15-6
*Cognac b. Le Boucau	9-3
Peyrehorade b. *Carcassonne	23-7
Carmaux b. *Millau	18-12

1. Grenoble et Angoulême, 17 pts ; 3. Carcassonne, Peyrehorade et Carmaux, 15 ; 6. Le Boucau, 13 ; 7. Millau, 11 ; 8. Cognac, 9.

Ski

A Livigno (Italie), le jeune Suédois Ingemar Stenmark a remporté une épreuve de slalom spécial devant l'Autrichien Hans Hinterseer, lequel remporta le slalom géant.

Tennis

Au Kungliga Tennishallen, de Stockholm, a commencé la poule finale du « Masters », Nastase et Ashe se sont faits disqualifier pour refus de terminer un match qui les opposait.

LETTRES

Mort du romancier brésilien Erico Verissimo

Le Brésil vient de perdre l'un de ses écrivains les plus marquants, Erico Verissimo, mort, le 28 novembre, d'une crise cardiaque, à son domicile de Porto-Alegre. Il allait avoir soixante-dix ans.

Une épopée sudiste

Moins connu à l'étranger que Jorge Amado, il l'égalait dans son pays en popularité. Tous deux appartiennent d'ailleurs à la même génération littéraire, celle qui, à partir des années 30, a capté le passage du Brésil rural, patriarcal, vers une société plus urbaine, plus industrialisée, et décrit les conflits de pouvoir, les chocs psychologiques et sociaux qu'une telle transformation a provoqués.

Dès ses débuts, en 1933, Erico Verissimo a été un romancier du Sud, de la pampa brésilienne, région de frontière riche en conflits, et dont le type humain, le « gaucho », semble à l'opposé de ce que l'on imagine du Brésilien tropical, car c'est un homme de plaine et de troupeau, un vacher enfermé dans sa solitude, d'humeur farouche, guerrière. La décadence des vieilles familles d'éleveurs, le déplacement du pouvoir des campagnes vers les villes, l'éclosion d'une province qui se distingue aujourd'hui par sa formation « blanche » — européenne, — par sa texture urbaine, par sa structure économiquement avancée, tout cela apparait dans les premiers ouvrages (Musique au loin, Regardez les lys des champs, Le reste est silence), *mais en arrière-plan des descriptions de caractères, faites en phrases courtes, limpides, de facture presque anglo-saxonne, loin du lyrisme bahianais de Jorge Amado.*

Avec sa trilogie, publiée dans les années 50 sous le titre général le Temps et le Vent, *Erico Verissimo est passé du portrait à la fresque. C'est deux siècles d'histoire qu'il embrasse, avant de brosser à grands traits les conflits sociaux, politiques, qui ont agité le Rio-Grande-do-Sul ces dernières décennies. Cette épopée sudiste a livré au public un des moments, un des fragments de la réalité brésilienne, comme l'a fait en son temps un Guimaraes Rosa pour le Brésil complexe du Minas-Gerais.*

Moins engagé que d'autres grands noms de la littérature régionaliste et sociale, Erico Verissimo n'en était pas moins un ennemi de l'oppression, de l'injustice, de la violence. Position qui l'a mis naturellement dans le camp des adversaires du régime militaire, et qu'il avait exprimée il y a un an en appuyant publiquement la candidature au Sénat d'un homme d'opposition, M. Paulo Brossard, infatigable avocat des libertés individuelles.

CHARLES VANHECKE.

● *Un accord sur la coopération dans le domaine de la littérature et de l'édition* entre l'Union des écrivains soviétiques et la Société des gens de lettres de France a été signé à Paris, indique un communiqué conjoint des deux associations remis vendredi 28 novembre à la presse. M. Markov, secrétaire général de l'Union, après avoir affirmé que cet accord d'Helsinki, a répondu aux journalistes que le désir de ne pas autoriser M. Sakharov à aller recevoir à Oslo son prix Nobel de la paix était « juste », qu'il pensait « du mal » des écrivains russes André Siniavski et Viktor Nekrassov, et que si cela dépendait de lui, il les priverait de leur citoyenneté soviétique.

SCIENCES

La C.F.D.T. critique vivement le dirigisme accru de l'État dans la politique de recherche

Les sections syndicales C.F.D.T. de cinq grands organismes scientifiques touchés par les récentes réformes du gouvernement, le Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.), le Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.), l'Institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (I.N.S.E.R.M.) et l'Office de la recherche scientifique d'outre-mer (O.R.S.T.O.M.) ont donné à Paris, le vendredi 28 novembre, une conférence de presse commune. Elles ont dénoncé les nouvelles orientations de la politique de recherche du gouvernement qui se sont traduites, ces dix derniers mois, par un grand nombre de réformes de structure.

Les reproches de la C.F.D.T. portent sur trois grands thèmes : le dirigisme accru de l'Etat dans la définition de la politique des organismes scientifiques, notamment par l'intermédiaire de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (D.G.R.S.T.) ; les liens de plus en plus nombreux — l'asservissement, disent les délégués syndicaux — entre la recherche fondamentale et l'industrie, et le poids de plus en plus grand des préoccupations industrielles dans le choix des thèmes de recherche ; la politique de l'emploi des chercheurs, dont le gouvernement force la mobilité d'une région à l'autre lorsqu'il crée des laboratoires sans embaucher le personnel nouveau.

Ainsi mise au service du redéploiement industriel, la recherche se privatise peu à peu. Tous les syndicats ont protesté vigoureusement contre la filialisation du secteur des producteurs du C.E.A., contre l'accord passé entre le C.N.R.S. et Rhône-Poulenc, qui prévoit qu'un comité commun déterminera les sujets de recherche à traiter et que Rhône-Poulenc aura la priorité, s'il le désire, pour prendre des brevets à partir des résultats des recherches menées en commun. L'accord prévoit aussi que des représentants de Rhône-Poulenc pourront siéger dans les diverses instances du C.N.R.S. Pour la C.F.D.T., cet accord diffère de tous ceux passés jusqu'ici entre les laboratoires publics et l'industrie par la mise en place d'un groupe de coordination alors que, jusqu'ici, la collaboration se faisait au coup par coup. C'est le secteur entier de la chimie, disent les syndicalistes, qui va se trouver orienté dans certaines directions, tandis que d'autres thèmes de recherche seront oubliés.

La C.F.D.T. s'inquiète aussi du poids de plus en plus grand pris par la D.G.R.S.T. dans tous les secteurs : *« Dans les organismes, cela se traduit par des contrats internes, la perte de substance des instances où les travailleurs sont représentés, le renforcement constant des organes de direction tant scientifiques qu'administratifs, au nom d'une fausse décentralisation. »*

Enfin, la C.F.D.T. dénonce l'insuffisance des budgets, l'intégration partielle des personnels hors statut sur postes fixes, puisque les personnels qui ne sont pas dans l'enveloppe recherche (fondations privées, collectivités locales, certains ministères ou organismes) ne seront pas intégrés.

La C.F.D.T. affirme qu'elle n'est pas opposée aux relations entre les laboratoires publics et l'industrie, mais qu'elle veut *« une recherche au service d'une autre croissance »*. Elle voudrait voir privilégier la recherche médicale, sociale et préventive, la recherche sur les problèmes de sécurité nucléaire, la recherche pour protéger la santé des consommateurs. Pour elle le comportement de l'état-patron aboutit à une insécurité d'emploi. La réforme du statut du chercheur, qui fixe à quatre ans seulement la période d'attaché de recherche pendant laquelle il faudra désormais obtenir un doctorat d'Etat, aboutira à des licenciements au moment de passer chargé de recherche. De même, l'attribution des allocations de recherche aux étudiants faisant une thèse dans des domaines jugés prioritaires aboutira à une réorientation complète de l'Université et de son enseignement. — D. V.

A L'HOTEL DROUOT

Mardi

EXPOSITIONS

de 11 heures à 18 heures

S. 1. — Vente à 21 h. : art contemporain. S.C.P. Loudmer/Poulain.
S. 4. - Meubles, tableaux anciens, art nègre. Me Pechon/Delavenne.
S. 6. — Art Déco, art 1900, collect. Dunand et Atel. Mathurin Méheut. M. Marcilhac, Miles Thorinton, Callec, S.C.P. Laurin, Guilloux, Buffetaud, Tailleur.
S. 7. — Bibliothèque Mme D... : 2e partie édit. originales 19e et 20e. M. Guérin, Mes Ader, Picard, Tajan.
S. 7. — Livres anciens et modernes, reliures aux armes, édit. originales. M. Guérin, Mes Ader, Picard, Tajan.
S. 11. — Mobilier Napoléon-III, Me Rogeon (tél. 878-81-06).
S. 12. - Meubles. Me Thullier.
S. 14. — Tableaux, estampes. Mes R. et Cl. Boisgirard.

Palais Galliéra, 21 h. à 23 h.
IMPORTANTS
TABLEAUX et DESSINS MODERNES
SCULPTURES
provenant des Successions
Louis Guiraud et Frédéric Luce
de la collection Sacha Guitry
et appartenant à divers.
MM. Dubourg, Durand-Ruel, Pacitti, Brame, Lorenceau, Maréchaux, Cézanne.
Mes ADER, PICARD, TAJAN

VENTE A MACON

Me D. PLATET, cre-pris., MACON
Tél. 38-09-02
Sam. 6 déc. et dim. s'il y a lieu, salle Balard, CHARNAY-L.-MACON
Tél. 38-45-43
Vente aux enchères publiques
BEAU MOBILIER :
bahut et crédence ép. Renaiss., coffre ép. L. XV, lit ép. L. XVI, bronzes, tapis d'Orient, point. 19e et 20e s., billard, alambic, piano, Gaveau, livres, etc. - Expo. vendr. 5 déc., 14 à 19 h. et sam. matin.

CARNET

Naissances

— M. et Mme Gilbert Caty et Muriel
ont la joie de faire part de la naissance de
Guillaume.
Paris, le 28 novembre 1975.

— M. Christian Quimaud-Boivin, Mme, née Gaétane Rosquin,
sont heureux de faire part de la naissance de
Amélie,
le 27 novembre 1975.
33, avenue Edouard-Herriot,
71000 Mâcon.

Décès

— Le docteur et Mme François Berthezene,
Le docteur et Mme Jean-Claude Cartillier,
M. et Mme Michel Berthezene,
Le docteur et Mme Jacques Beaune,
M. et Mme Dominique Berthezene,
M. et Mme Jean Berthezene,
Le docteur Renée Berthezene,
Mlle Odette Berthezene,
font part du décès du
docteur Raymond BERTHEZENE.
Les obsèques ont eu lieu lundi 1er décembre 1975, en l'église Saint-Maurice, à Lyon (8e).

— Nous apprenons le décès de
M. Claude CARTIER,
survenu le 28 novembre, à New-York.

[Agé de cinquante ans, ancien président de la bijouterie Cartier inc. de New-York, M. Claude Cartier était le fils de M. Louis Cartier, président de la firme parisienne. Il avait dirigé la boutique de la Cinquième-Avenue de 1948 à 1962, après qu'elle eut été cédée par sa famille à un groupe américain.]

— Mme Jacques Desjardins,
M. et Mme Patrick Desjardins,
M. et Mme Pierre Clerc,
Les familles Desjardins, Lalanne, Dupertuis, Jung, Mendegris,
Le conseil d'administration du « Parisien libéré »,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
M. Claude DESJARDINS,
premier rédacteur en chef
du « Parisien libéré »,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
rosette de la Résistance,
leur fils, père, frère, beau-frère, oncle, neveu, parent et ami, décédé le 27 novembre 1975 à l'âge de cinquante-cinq ans, à Paris.
Le service religieux sera célébré le mercredi 3 décembre, en l'église Notre-Dame-des-Champs, 91, boulevard du Montparnasse, Paris-6e.
On se réunira à l'église à 10 h. 30 précises.
L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse, dans le caveau de famille.
Prière de n'envoyer les fleurs qu'à l'église.
72, rue Bonaparte,
75006 Paris.
3, rue de l'Amiral-Cloué,
75016 Paris.
[*La biographie de M. Desjardins a paru dans* le Monde *du 30 novembre-1er décembre.*]

— Mme Albert Guyader, son épouse,
M. Yves Guyader et sa famille,
M. Roland Guyader et sa famille,
Mlle Christiane Guyader,
ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Albert GUYADER,
contrôleur civil honoraire,
chevalier de la Légion d'honneur,
survenu brutalement à Paris le 19 novembre 1975.
Les obsèques ont eu lieu à Brest le 22 novembre.

— Mme Maurice Houdry,
M. Jean-Loup Houdry,
Les familles Minet, Daguin, Houdry, Tirard, Blanchon, Chantriaux,
ont la douleur de faire part du décès, à l'âge de soixante-six ans, de
M. Maurice HOUDRY,
chevalier de la Légion d'honneur.
La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 3 décembre, à 13 h. 45, en l'église Saint-Pierre de Montrouge, à Paris.
118, avenue du Général-Leclerc.

— Les enfants, les petits-enfants et arrière-petits-enfants de
M. Jean du ROUCHET,
ingénieur en chef
des ponts et chaussées E.R.,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
commandeur du Nissam-Alouite,
chevalier du Mérite saharien,
ont la douleur de faire part de son décès, survenu le 25 novembre 1975, à Nice.
L'inhumation a eu lieu le 27 novembre à Cagnes-sur-Mer.
Chemin des Jacons,
Saint-Laurent-du-Var.

— Mme Yves Thomazeau,
M. et Mme Claude Fouchard et leurs enfants,
M. et Mme Alain Thomazeau et leurs enfants,
M. l'abbé Guy Thomazeau,
M. et Mme Jean Thomazeau et leurs enfants,
M. et Mme Philippe Thomazeau et leurs enfants,
M. et Mme Bruno Flichy et leurs enfants,
M. et Mme Guy Porret et leur fille,
M. et Mme François Thomazeau et leur fille,
M. et Mme David Barkley,
M. et Mme Alfred Walder,
font part du rappel à Dieu de
M. Yves THOMAZEAU,
officier de la Légion d'honneur,
leur époux, père, grand-père et frère, décédé subitement le 29 novembre dans sa soixante-huitième année.
La célébration religieuse aura lieu le mercredi 3 décembre, à 10 h. 30, en l'église Notre-Dame d'Auteuil.
Ni fleurs ni couronnes. Il n'y aura pas de condoléances.
Cet avis tient lieu de faire-part.

[Né le 29 février 1908 à Lille, M. Yves Thomazeau, ancien élève de l'Ecole polytechnique, était inspecteur des finances. Sous-directeur du Trésor en 1940, il devenait secrétaire général, puis directeur général adjoint du Comptoir National d'Escompte de Paris en 1959, restant à ce poste lorsque le C.N.E.P. devint, en 1966, Banque Nationale de Paris. Il était, depuis 1968, directeur général honoraire de la B.N.P.

M. Thomazeau était également administrateur de la Société des mines et fonderies de zinc de la Vieille-Montagne et *de la* Compagnie générale de participation et d'entreprise (CEGEPAR) — du groupe Paribas, — et membre du conseil de surveillance du Crédit mobilier industriel Sovac.]

Remerciements

— Dans l'impossibilité de répondre à toutes les marques de sympathie prodiguées à l'occasion du décès de
Mme Lucien BEAUGÉ,
née Berubé,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants prient tous leurs amis de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

— Mme Sheila Haggis,
très touchée des marques de sympathie qui lui ont été témoignées lors du décès de son époux,
M. Bernard-Murray HAGGIS,
remercie tous ceux qui se sont associés à sa peine.

— La Fédération internationale des professeurs de français
remercie tous ceux qui lui ont exprimé leur sympathie lors du décès de
M. Bernard-Murray HAGGIS.

Services religieux

— A la mémoire du peintre
Serge CHARCHOUNE,
décédé le 24 novembre 1975, et inhumé le 28 novembre au cimetière russe de Sainte-Geneviève-des-Bois, un service religieux sera célébré le mardi 2 décembre, à 19 heures, en l'église-cathédrale russe, 12, rue Daru, Paris-8e.

Communications diverses

— Un concours sur titres est ouvert par le Centre hospitalier régional de Bordeaux pour le recrutement d'un ingénieur subdivisionnaire (génie électrique, mention électro technique). Renseignements et inscriptions (avant le 20 décembre) à la direction générale du centre, 12, rue Dubernat, 33400 Talence.

— L'Union sioniste de France organise une séance cinématographique sur Israël, le 3 décembre, à 20 h. 30, 84, rue de la Roquette, à Paris-11e. La projection du film « Vivre à nouveau » sera suivie d'un débat.

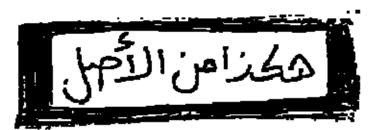
Visites et conférenc[es]

MARDI 2 DECEMBRE

VISITES GUIDEES ET PROM[E]NADES. — Caisse nationale [des] monuments historiques. — 15 [h.,] 23, boulevard du Montparnas[se,] Mme Chapuis : « Peintre conte[m]porain : Blanc-Falaize ».
13 h. 30, place de la Concor[de,] côté Tuileries : « Les nouvel[les] restaurations de Versailles, de [la] chambre de la reine à la galerie [des] Glaces et à l'appartement de M[me] de Maintenon » (Paris et [son] histoire). — 15 h., sortie métro A[b]besses : « Le vieux Montmartre » (Mme Rouch-Gain).

CONFERENCES. — 20 h. 45, 14, r[ue] Georges-Berger, M. Hoster : « [Le] Monde » est-il un journal m[ar]xiste ? » (Association des ingénieu[rs] scientifiques et cadres amis d'Israë[l]). — 20 h. 30, 8, rue de la Ville-l'Év[ê]que, M. Audinet : « La catéchè[se] pour quels types d'hommes ? ». [—] 19 h., 44, rue de Rennes, M. Lav[a]tine : « L'éthique du symbolism[e.] Sa portée sociale » (Religions [et] vérité). — 20 h. 30, 21, rue Not[re-]Dame-des-Victoires, Mme Thibaut [:] « Le Louvre, le XVIIe siècle fr[an]çais : autour de Georges de [La] Tour » (Histoire de la peinture). [—] 20 h. 45, 20, rue des Tanneri[es,] M. Goureau : « Et les jeunes, qu'[en] ce qu'ils en pensent ? » Centre L[a]cordaire).





RADIO-TÉLÉVISION

VU

L'anti-expert

Ainsi donc, Héraclite avait raison. Ainsi donc, nous ne sommes pas mais nous devenons ; ainsi donc, tout s'écoule et la vie — processus et non état, — notre vie, s'alimente au cycle universel de la consommation et de la combustion : une cellule neuve pour d'autres cellules moribondes. Pas de frontières Pas d'objets.

Edgar Morin a amorcé de façon brillante, dimanche soir sur TF 1, l'enquête de Jean-Claude Bringuier et d'Hubert Knapp sur l'identité : « Recherche d'un homme » (le Monde daté 30 novembre et 1er décembre). Il a énoncé ses postulats et défini d'un coup, sans sourciller, notre origine, notre place et notre destination dans le monde C'était suffisant pour un premier soir. Çà l'était d'autant plus qu'aucun élément n'avait été donné, antérieurement, ou n'était fourni simultanément aux téléspectateurs pour mettre sa parole en perspective et — pourquoi pas ? — en doute.

Non que l'on veuille systématiquement prendre ses distances. Chacun a pu mesurer, d'emblée, l'autorité et la générosité intellectuelle de cet ancien journaliste, de cette essayiste à grande audience, de ce sociologue qui ne se veut ni philosophe ni homme de sciences, de cet « anti-expert », acharné à prouver que la métaphysique nous concerne tous, qu'elle est accessible. Mais pourquoi ne pas situer ce « présocratique des temps modernes » plus précisément dans l'évolution de la pensée actuelle ?

Les trois émissions qui vont suivre sauront probablement élargir et préciser les thèses énoncées dès la première. Reste que la formule choisie pour cette « Recherche d'un homme » apparaît singulièrement personnalisée, pour un sujet aussi vaste. A moins que l'homme dont il s'agit ne soit, au fond, que Edgar Morin lui-même...

* * *

Tandis que la première chaîne persiste à cautionner l'audace de cette série consacrée à la réflexion fondamentale par la prudence de sa programmation et n'aborde toujours les « grands problèmes » qu'après les fausses série noires (« Echappement libre », de Jean Becker », ce dimanche), FR 3 compose ses rares soirées avec une exigence plus remarquable d'unité et de rigueur Reichenbach succédait à Averty, samedi soir, et Berlioz au Milhaud du « Bœuf sur le toit ». L'humour à froid du réalisateur de « Ticket de rétro » transformait le ballet, imaginé par Cocteau, en « carnaval noir » ; une avalanche de photos jaunies, les saccades des chansons chauvines entrecoupées de manifestes dadaïstes semblaient vouloir symboliser l'effervescence panique du Paris de l'entre-deux guerres. Quelque chose d'immédiatement perceptible était dit sur une époque, à comparer avec le document qui allait suivre, un moment de beauté pure, filmé, par hasard, par Reichenbach : Béjart lançant ses danseurs dans une improvisation forcée, un soir de grande pluie, place des Tuileries. Ballet d'hier, danse d'aujourd'hui.

ANNE REY.

LES PROGRAMMES

« Le Monde » publie tous les samedis, numéro daté du dimanche-lundi, un supplément radio-télévision avec les programmes complets de la semaine.

LUNDI 1er DÉCEMBRE

PROGRAMME MINIMUM MARDI ?

Des assemblées générales du personnel des sociétés de télévision et de radio sont prévues ce lundi afin de faire le point sur l'ensemble des négociations entre syndicats et directions. Le préavis de grève de durée non déterminée déposé pour le mardi 2 décembre par le S.N.R.T. (C.G.T.) et le SURT-C.F.D.T. à TF 1, Antenne 2, FR 3 et Radio-France est maintenu. Le SURT-C.F.D.T. a également lancé un mot d'ordre de grève reconductible à la S.F.P. (Société française de production) et à T.D.F. (Télédiffusion de France) pour le mardi 2 décembre. Les journalistes (S.N.J.) de TF 1 seront aussi en grève le 2 décembre. Et les négociations entre les journalistes et la direction de FR 3 sont toujours suspendues.

Une assemblée générale de l'ensemble du personnel de radio et de télévision est prévue à la Bourse du travail le mardi 2 décembre à 14 heures.

Dans ces conditions, les programmes que nous publions risquent d'être modifiés ; un programme minimum pourrait être diffusé sur chaque chaîne de télévision, à la radio sur France-Inter et FIP, et un autre commun à France-Culture et France-Musique avec trois bulletins d'information à 8 heures, 13 heures et 19 heures.

CHAINE I : TF 1

20 h. 30 (R.), La caméra du lundi (film policier) : « la Chaîne », de S. Kramer (1958). Avec T. Curtis, S. Poitier, Th. Bickel, Ch. McGraw.

22 h. 5, Emission musicale : Arcana (La critique musicale) ; 23 h., IT 1 dernière.

CHAINE II (couleur) : A 2

20 h. 30, Jeu : La tête et les jambes, de P. Bellemare ; 21 h. 45, Alain Decaux raconte : l'affaire Petiot.

22 h. 45, Journal de l'A 2.

CHAINE III (couleur) : FR 3

20 h. 30 (R.), Prestige du cinéma : « Brigade anti-gangs », de B. Borderie (1966). Avec R. Hossein, R. Pellegrin, G. Tinti, P. Clementi.

21 h. 55, FR 3 actualités.

FRANCE-CULTURE

20 h. 5 (S.), « Traits pour traits », de S. Martel, avec M. Michael, D. Manuel, R. Leduc, M. Nasil (réalisation B. Horowicz) ; 21 h. 5 (S.), Rencontres internationales de musique contemporaine à Metz.. Ensemble musique vivante, direction D. Masson : « Concerto grosso » (V. Globokar) ; 22 h. 35, Les fictions contemporaines : leurs enjeux, par L.-C. Sirjacq et P. Boyer ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

20 h., Présentation du concert ; 20 h. 30, En direct de Francfort.. Chœurs de l'Opéra et orchestre symphonique de la radio de Francfort, direction C. Melles, avec J. Winn, pianiste : « Fantaise en ut mineur pour piano, chœurs et orchestre » (Beethoven), « Concerto pour piano, chœur d'hommes et orchestre » (Busoni) ; 22 h. 30, Faisceaux, par A. Almuro.

MARDI 2 DÉCEMBRE

CHAINE I : TF 1

20 h. 30, Jeu · Quoi, de qui ? ; 21 h. 20, Chronique historique : Ces années-là, de M. Droit (1951) ; 22 h. 20, Emission littéraire : De vive voix, de J. Ferniot et Ch. Collange (Les résistants étaient-ils des hommes comme les autre..?) (voir Tribunes et débats) ; 23 h. 20, IT 1 dernière.

CHAINE II (couleur) : A 2

20 h. 30, Les dossiers de l'écran, d'A. Jammot. Film : « Pamela », de P de Hérain (1944). Avec R. Saint-Cyr, F. Gravey, G. Marchal, Y. Lebon, S. Emrich. (N.)

A l'époque du Directoire, Pamela, marchande de modes parisiennes, se joint à des conspirateurs qui veulent enlever le jeune Louis XVII de la prison du Temple.

Débat : « L'énigme du Temple » (voir Tribunes et débats) ; 23 h. 15, Journal de l'A 2.

CHAINE III (couleur) : FR 3

20 h. 30, Westerns, films policiers, aventures : « le Retour de Sabata », de F. Kramer (1971). Avec L. Van Cleef, R. Schone, A. Incontreta, G.-P Albertini.

22 h. 10, FR 3 actualités.

FRANCE-CULTURE

20 h., Poésie ; 20 h. 5, Dialogues, par R. Pillaudin : « La marque du Vietnam », avec Noam Chomsky et Howard Zinn, de l'université de Boston ; 21 h. 20, Musiques de notre temps, par G. Léon : Rencontres internationales de musique contemporaine à Metz, avec l'Orchestre radio-symphonique de Sarrebruck, direction Hans Zender, avec R. Woodward et E. Schloifer (Decoust, Feldman, Lefebvre, Zimmermann) ; 22 h. 35, Les fictions contemporaines, leurs enjeux, par L.-C. Sirjacq et P. Boyer ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

magazine musical ; 18 h. 30, Mal entendus, par P. Carles ; 19 h. 15, Calendrier nécrologique : thèmes et variations ; 19 h. 25, Instruments et solistes... Narciso Yepes : « Sarabande et double en si mineur » BWV 1002 (Bach), « Concerto d'Aranjuez pour guitare et orchestre » (Rodrigo), par l'Orchestre

20 h., Présentation du concert ; 20 h. 30, En direct du Théâtre de Chaillot..., orchestre philharmonique de Radio-France, direction Kazuhiro Koisumi, avec J.-P. Wallez : « Gwendoline », ouverture (Chabrier), « Concerto russe » (Lalo), « Concerto en fa » (Lalo), « España » (Chabrier) ; 22 h. 30, « Watts ? », ou « la musique au tout-électrique », de M. Chion et J. Vidal ; 24 h., Non écrites, par P. Lattes ; 1 h., Plans sur plans.

TRIBUNES ET DÉBATS

LUNDI 1er DECEMBRE

— *Le Père Carré* est interrogé par Jacques Chancel pour « Radioscopie », sur France-Inter, à 17 heures.

— *Les Pionniers de France* expriment leur point de vue à la tribune libre de FR 3, à 19 h. 40.

MARDI 2 DECEMBRE

— *M. René Andrieu*, rédacteur en chef de *l'Humanité*, répond aux questions de Jacques Paugam, sur France-Culture, à 12 h. 5.

— *M. Jean Foyer*, ancien garde des sceaux, est l'invité de Jean-Pierre Defrain, sur Radio-Monte-Carlo, à 13 heures.

— *M. Robert Grossman*, secrétaire national de l'U.D.R. chargé de la jeunesse, est interrogé par Jacques Chancel pour « Radioscopie », sur France-Inter, à 17 h.

— *Le Front des jeunes progressistes* expose son opinion à la tribune libre de FR 3, à 19 h. 40 (sous réserves).

— *MM. A. Castelot, A. Soboul, J.-P. Romain, C. Mazauric, Me R. Escaich*, participent au débat des « Dossiers de l'écran » : « L'énigme du Temple », sur Antenne 2, vers 22 heures (sous réserves).

— *MM. A. Diligent, P. Dreyfus, H. Fresnay et A. Ouzoulias* répondent à la question : Les résistants étaient-ils des hommes comme les autres ? pour « De vive voix », sur TF 1, à 22 h. 20 (sous réserves).

● Antenne 2 et la S.F.P. ont déclaré, dans un communiqué publié à la suite des incidents de jeudi au « Grand Echiquier », où des travailleurs du Livre sont intervenus en cours d'émission — succédant à l'irruption du commando du sergent Dupuy dans les locaux d'A 2, le 11 novembre, qui a empêché le déroulement des « Dossiers » consacrés à l'armée, — qu'elles ont décidé de porter plainte si des faits du même ordre se reproduisaient.



SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 20 h. : Don Giovanni.
Comédie-Française, 20 h. 30 : Partage de midi (abt habillé).
Chaillot, grande salle, 18 h. 30 et 21 h. 30 : Herbert Pagani.

Les salles municipales

Nouveau Carré, 21 h. : Lucrèce Borgia ; 20 h. 30 : Cours d'initiation au cinéma et à la télévision.

Les autres salles

Bouffes-Parisiens, 20 h. 45 : la Grosse
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre du Soleil, 20 h. 30 : l'Age d'or.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Cour des Miracles, 20 h. 30 : Elle, elle et elle ; 22 h. 30 : l'Homme sang ; 23 h. 15 : Douby.
Daunou, 21 h. : Monsieur Masure.
Deux-Portes, M.J.C., 20 h. 30 : les Mauvais Bergers.
Espace Cardin, 21 h. : Rose des sables.
Madeleine, 20 h. 30 : Peau de vache.
Michel, 21 h. 10 : Duos sur canapé.
Nouveautés, 21 h. : les Deux Vierges.
Plaisance, 20 h 30 : Moby Dick.
Poche-Montparnasse, 20 h. 45 : la Caverne d'Adullam.
Théâtre Campagne-Première, 20 h. 30 : Catherine Lara ; 22 h. : Zouc.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 30 : les Poings crispés dans l'ombre.
Théâtre de l'Etincelle, 20 h. 30 : Richard II.

Le jazz

Théâtre Mouffetard, 20 h. 30 : Trijoums.

Les concerts

Théâtre Essaïon, 18 h. 30 : Quatuor Arcana (Beethoven) ; 20 h. 30 : Quatuor Bernède, avec M. Piquemal, baryton, et C. Cebro, piano (Ravel).
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Orchestre national de France, dir. S. Koehler (Geneviève de Schumann).
Palais des congrès, 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. J. Delacôte, avec J. Norman, cantatrice (Berg, Wagner, Mahler, R. Strauss).
Salle Gaveau, 20 h. 30 : Y.-P. Tortelier, violon, et M. de la Pau, piano (Pugnani, Kreisler, Mozart, Debussy, Brahms, Saint-Saëns, Ysaye).
Théâtre Oblique, 21 h. : R. Woodward, piano (Beethoven).
Centre culturel du Marais, 21 h. 15 : Groupe de recherche musicale International 5 (Bayle, Parmegiani, Boucourechliev).

Festival d'automne

Chapelle de la Sorbonne, 22 h. : le Grand Prisme, spectacle audiovisuel.

Vidéo

Vidéostone, de 14 h. à 24 h. : Soldats toujours, toujours aux côtés du peule.
44, rue de Rennes, 20 h. 45 : Un et nu.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Lundi 1er décembre



Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

Les exclusivités

AGUIRRE, LA COLERE DE DIEU (All., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83).
ALLEGORIE (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86), à 14 h., 15 h. 40, 22 h. 10.
L'ARBRE DE GUERNICA (Fr.) (*) : Omnia, 2e (231-39-36) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Liberté, 12e (343-01-59) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; La Clef, 5e (337-90-90) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Studio Raspail, 14e (326-38-98) (sous réserves) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Plaza, 8e (073-74-55).
LA BATAILLE DU CHILI (Chil., v. o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; 14-Juillet, 11e (700-51-13).
BLACK MOON (Fr.) : Pagode, 7e (551-12-15).
CATHERINE ET Cie (Fr.) (*) : Royal Passy, 16e (527-41-16) ; Marignan, 8e (359-92-82).
LE CHANT DU DEPART (Fr.) : Racine, 6e (633-43-71).
LE CHAT ET LA SOURIS (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Cinoche-de-Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; Studio République, 1e (805-51-97).
LA CHEVAUCHEE SAUVAGE (A., v.o.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Arlequin, 6e (548-62 25) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Orléans, 14e (580-03-75) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Boul'Mich', 5e (033-48-29).
CHOBIZENESSE (Fr.) . Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
LA COURSE A L'ECHALOTE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Wepler, 18e (387-56-07) ; Diderot, 12e (343-19-29).
COUSIN, COUSINE (Fr.) : Concorde, 8e (359-92-82), Gaumont-Lumière, 9e (770-84-64), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Panthéon, 5e (033-15-04), Cluny-Palace, 5e (033-07-76).
LA DERNIERE TOMBE A DIMBAZA (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
LE DROIT DU PLUS FORT (All., v.o.) (**) : Olympic-Entrepôt, 14e (783-67-42).
L'ENIGME DE KASPAR HAUSER (All., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
FLIC STORY (Fr.) : Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montparnasse, 15e (326-22-17), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23).
LA FLUTE ENCHANTEE (Suéd., v.o.) : U.G.C.-Biarritz, 8e (723-69-23), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Vendôme, 2e (073-97-52). — V.f. : Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
LES GALETTES DE PONT-AVEN (Fr.) (*) : Bretagne, 6e (222-57-97), Ermitage, 8e (359-15-71), Capri, 2e (508-11-69).
GUERRE ET AMOUR (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47). — V.f : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
H MUSIC (A., v.o.) : Grands Augustins, 6e (633-22-13).
HESTER STREET (A., v.o.) : 14-Juillet, 11e (700-51-13), Quintette, 5e (033-35-40), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
HISTOIRE D'ADELE H (fr.) : Biarritz 8e (359-42-33), U.G.C.-Odéon 6e (325-71-08), Bienvenüe-Montparnasse 15e (544-25-02), Murat 16e (288-99-75)
HISTOIRE D'HOMMES (A.) (**) (v.o.) : Bilboquet 6e (222-87-23), Hollywood-Boulevard 9e (770-10-41), Studio Galande 5e (033-72-71).
HISTOIRE DE PAUL (Fr.) : la Clef 5e (337-90-90).
HU-MAN (Fr.) : Templiers 3e (272-94-56).
L'ILE SUR LE TOIT DU MONDE (A.) (v o.) : Ermitage 8e (359-15-71) (en soirée). v.f. : Ermitage 8e (en mat.), Rex 2e (236-83-93), Miramar 14e (326-41-02), U.G.C.-Gobelins 13e (331-06-19), Mistral 14e (734-20-70), Terminal-Foch 16e (704-49-53), Cambronne 15e (734-42-96), Images 18e (522-47-94), Cinémonde-Opéra 9e (770-01-90).
L'INCORRIGIBLE (Fr.) : U.G.C.-Gobelins 13e (331-06-19), Cluny-Ecoles 5e (033-20-12), Bretagne 6e (222-57-97), Normandie 8e (359-41-18), Rex 2e (236-83-93), Paramount-Maillot 17e (758-24-24), Paramount-Opéra 9e (073-34-37), Paramount-Montmartre 18e (606-34-25), Paramount-Orléans 14e (580-03-75), Publicis-Saint-Germain 6e (222-72-80), Magic-Convention 15e (828-20-64).
L'INDE FANTOME (Fr.) : Olympic 14e (783-67-42).
INDIA SONG (Fr.) : Le Seine 5e (325-92-46), à 14 h. 45, 17 h. 15, 20 h. et 22 h. 15.
JANIS JOPLIN (A.) (v.o.) : La Clef 5e (337-90-90), U.G.C.-Marbeuf 8e (225-47-19).
MILESTONES (A.) (v.o.) : Action-Christine 6e (325-85-78).
LA MORT D'UN GUIDE (Fr.) : Bonaparte 6e (326-12-12), U.G.C.-Marbeuf 8e (225-47-19).
NASHVILLE (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Luxembourg, 6e (633-97-77), St-Germain-Studio, 5e (033-42-72).
V.f. : St-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).
LES ONZE MILLE VERGES (Fr.) (**) : Balzac, 8e (359-52-70), Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Quintette, 5e (033-35-40), Murat, 16e (288-99-75).
PARFUM DE FEMME (It., v.o.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Quintette, 5e (033-35-40), Hautefeuille, 6e (633-79-38).
V.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Gaumont-Convention, (828-42-27), Gaumont-Gambet[ta] 20e (797-02-74), Marignan, 8e (3[59]-92-82), Clichy-Pathé, 18e (5[22]-37-41), ABC, 2e (236-55-54), C[a]lypso, 17e (754-10-68).
PARLEZ-MOI D'AMOUR (Fr.) : Concorde, 8e (359-92-84), Franç[ais] 9e (770-33-88), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Hautefeuill[e] 6e (633-79-38), Gaumont-Sud, (331-51-16), Nations, 12e (3[43]-04-67), Quintette, 5e (033-35-4[0]), Montparnasse-Pathé, 14e (3[26]-65-13)
PHASE IV (A., v.o.) : Elysé[es]-Point-Show, 8e (225-67-29). V.f. : Trois-Haussmann, 9e (7[70]-47-55).
POUR ELECTRE (Hong., v.o.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).
QUAND LA VILLE S'EVEILLE (Fr.) : Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Normandie, 8e (359-41-18), Rex, (236-83-93), Paramount-Gaîté, (326-99-34).
LE RETOUR DE LA PANTHERE ROSE (A., v.o.) : Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-6[7]) Hautefeuille, 6e (633-79-38). V.f. : Gaumont-Madeleine, 8e (0[73]-56-03), Gaumont-Bosquet, 7e (5[51]-44-11), Cambronne, 15e (7[34]-42-96), Gaumont-Gambetta, 797-02-74)
ROYAL FLASH (A., v.o.) : Dant[on] 6e (326-08-18) ; Mercury, 8e (2[25]-75-90). — V.f. : Cambronne, (734-42-96) ; Saint-Lazare-Pasqui[er] 8e (387-35-43)
SHAMPOO (A., v.o.) : Biarritz, (deux salles) (723-69-23) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08). — V.f. U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) Magic-Convention, 15e (828-20-64) Rotonde, 6e (633-08-22) ; Helder, (770-11-24)
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) : Studio Contrescarpe, (325-78-37) ; U.G.C.-Biarritz, (359-42-33). — V.f. : Nation, (343-04-67) ; Moulin-Rouge, (606-34-25) ; Paramount-Opéra, (073-34-37) ; Fauvette, 13e (33[1]-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (33[1]-51-76) ; Paramount-Bastille, (343-79-17).
LE SECRETAIRE AUX MILLE ... UN TIROIR ou LE SUJET (Fr.) Le Marais, 4e (278-47-86), à 17 h. ... 18 h. 50, 20 h. 30
SOUVENIRS D'EN FRANCE (Fr.) Quintette, 5e (033-35-40)
LE TELEPHONE ROSE (Fr.) : ... Paris, 8e (359-53-99) ; Impérial, (742-72-52) ; Maxeville, 9e (77[0]-72-87) ; Montparnasse-Pathé, (326-65-13) ; Gaumont-Conventio[n] 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, (522-37-41).
LA TOILE D'ARAIGNEE (A., v.o.) Saint-Germain-Huchette, 5e (63[3]-87-59) ; France-Elysées, 8e (72[3]-71-11). — V.f : Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03) . Maxeville, (770-72-87) ; Fauvette, 13e (33[1]-60-74) ; Clichy-Pathé, 18e (52[2]-37-41) ; P.L.M.-Saint-Jacques, (589-68-42) ; Cambronne, 15e (73[4]-42-96) ; Nations, 12e (343-04-67) Montparnasse 83, 6e (544-14-27)
LES TROIS JOURS DU CONDO[R] (A., v.o.) (*) : Ermitage, 8e (35[9]-15-71) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17 — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Miramar, 14e (326-41-02) ; Napoléon 17e (380-41-46) ; Mistral, 14e (73[4]-20-70) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (33[1]-06-19) ; Publicis-Matignon, (359-31-97).
LE VIEUX FUSIL (Fr.) : George [V] 8e (225-41-46) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Marivaux, (742-83-90) ; Passy, 16e (288-62-34) Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
LE VOYAGE DES COMEDIENS (Grec, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

Les films nouveaux

CHRONIQUE DES ANNEES DE BRAISE, film algérien de Lakhdar Hamina, avec Jorgo Vayagis, Larbi Sekkal, Cheik Nourredine, Lakhdar Hamina. — V.o : Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36), Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Caméo, 9e (770-20-89), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE SAUVAGE, film français de Jean-Paul Rappeneau, avec Catherine Deneuve et Yves Montand — Gaumont-Colisée, 8e (359-29-46), Français, 9e (770-33-88), Caravelle, 18e (387-50-72), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Fauvette, 13e (331-60-74), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Quartier-Latin, 5e (326-84-65), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74), Victor-Hugo, 16e (727-49-75)
ATTILA 74, film grec de Michael Cacoyanis. — V.o. : La Pagode, 7e (551-12-15)
T'AS PAS 100 BALLES ? (BROTHER CAN YOU SPARE A DIME ?), film anglais de Philip Mora. — V.o : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Dragon, 6e (548-54-74), Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59), Mayfair, 16e (525-27-06), 14 Juillet, 11e (700-51-13)
TANT QU'Y A DE LA GUERRE, Y'A DE L'ESPOIR, film italien d'Alberto Sordi, avec Alberto Sordi — V.o. : Studio Jean-Cocteau, 5e (033-47-62)
FILM, film américain de Samuel Beckett, avec Buster Keaton, et JEU, film irlandais de Reginald Grey, avec Laurent Terzief. — Le Seine, 5e (325-93-46), à 20 h. et 22 h.
LE LIBAN DANS LA TOURMENTE, film de Jocelyn Saal et Jorg Stocklin. — Olympic-Entrepôt, 14e (783-67-42).
SAO BERNARDO, film brésilien de Léon Hirszman, avec Othon Bastos, Isabel Ribeiro — V.o. : Olympic-Entrepôt, 14e (783-67-42)

VOTRE TABLE CE SOIR

LE TROU DES HALLES 508-30-13 47, rue Saint-Honoré, 1er F./Dim.	Dans un cadre amical, déjeuners d'affaires, dîners, soupers. Spéc. : bouillabaisse, lotte sauce verte, pot-au-feu aux 4 viandes, tripes.
LE DELMONICO 073-58-16 39, avenue de l'Opéra, 1er. F./Dim.	2 plats du jour : 1 viande, 1 poisson. Choix de poissons, de grillades faites devant vous, et ses desserts... un plein chariot. 60 F VSNC.
OSAKA 260-66-01 163, rue Saint-Honoré, 1er. T.l.jrs	Anciennement 6, rue du Helder, 9e. Jusq. 22 h. 30. Cuisine Japonaise : Tempura - Soukiyaki - Soushi - Sashimi. Dans un cadre typique.
BOFINGER 272-87-82 5, rue de la Bastille, 4e. F./Dim.	Déjeuners, Dîners, Soupers jusqu'à 2 h. du matin. Banc d'huîtres. Spécialités. Plats du jour. Parking facile sur la place.
PORT-ST-BERNARD DAN. 37-28 29, quai Tournelles, 5e, 1, r. Poissy	Ouv. le dim. Feuilleté au Roquefort. Confit de Porc aux poireaux. Foie gras frais, Côte de veau girolles - CAHORS G. VIGOUROUX.
PIZZA PINO Carrefour Odéon 113, bd Saint-Germain. 75007 Paris	15 fameuses pizza à partir de 8 F., les meilleures spécialités italiennes dégustées avec le Chianti Melini, de succulentes glaces maison à part. de 8 F. Ambiance italienne. Ouv. tous les jours apr. le spectacle.
LE CHALEUIL 265-53-13 4, rue de l'Arcade, 8e. F/Sam.-Dim.	Jusqu'à 22 h. Robert DAUBIAN, le jeune patron, est aux fourneaux. Sa cuisine française traditionnelle dans un cadre douillet et agréable.
LES ANNEES 30 359-08-20 92, rue La Boétie, 8e. F. dim.	Dans un cadre Art Déco authentique. Déj. Dîners et Soupers avec Henri POULAT au piano. L'aiguillette de canard aux pêches 29 F. La célèbre Galimafrée Roger Lapierre 32 F.
CHEZ TANTE LOUISE 265-06-85 41, rue Boissy-d'Anglas, 8e. F./Dim.	Jusqu'à 22 h. ; 50 ans de bonne vieille cuisine française Foie gras frais aux raisins. Les confits d'oie et de canard, et cèpes.
LE MIKADO Jusq. 2 h. mat. T.l.jrs 55, bd Rochechouart, 9e. TRU. 74-63	Dans le cadre 1930, entièrement rénové, d'une Brasserie réputée, une carte de grande classe à partir de 50 F. Club privé au sous-sol.
CHOP SUEY TAI. 51-69 30, faubourg Montmartre, 9e.	Spéc. Vietnamiennes et Chinoise. T.l.j. Déj., dîners aux chandelles. Spéc. du Pâté Impérial 6,50 F. Ses Soupes. Poulet désossé farci 9 F.
LA MOUTARDIERE 205-96-80 12, av. Richerand, 10e. F./dim., sam. Fêtes	25 terrines hors-d'œuvre à volonté. Les entrecôtes ou plat du jour, plateau fromages, desserts (vin volonté). Dîn. aux chand. P.M.R. 32 F.
LA TOUR SAINT-DENIS 770-73-31 1, bd de Strasbourg, 10e. Jusq. 2 h. du matin, 1er étage.	Son Banc d'Huîtres. Spéc. Alsaciennes. Sa Choucroute comme à Hunawihr 65 F pour 2 pers. au champagne avec boudins blanc et noir.
JULIEN PRO. 16-06 16, rue du Fg-St-Denis, 10e. T.l.jrs	Dans son cadre « fin de siècle », sa nouvelle formule « plats chiffrés entrées comprises ». Ses fabuleux « bouillons ». Foie gras. 10 plats journaliers. P.M.R. 50 F. Réveillons. Dîners prolongés.
LE TEMPLIA 700-61-13 ● 24, bd du Temple, 11e. Jusq. 22 h. 30	Civet de lotte à la bordelaise 25 F. Pavé au Roquefort 32 F. Menus 35 et 55 F. Ambiance musicale avec pianiste.
LA TOUR D'ARGENT 344-32-19 4, pl. de la Bastille, 12e. 344-32-32	Jusqu'à 1 h. 15 du matin, dans un cadre élégant et confortable. A la carte : Grillades et Plats cuisinés.

● Ambiance musicale. ■ Orchestre. ★ Spectacle en soirée. P.M.R. : prix moyen du repas.

ARTS ET SPECTACLES

Cinéma

« Le Liban dans la tourmente »

(Suite de la première page.)

« Le Liban dans la tourmente » a surtout le mérite de situer le conflit confessionnel dans son véritable contexte. Fait significatif, la thèse de la « guerre de religion » en vogue dans une certaine presse étrangère, n'a pas cours parmi les dirigeants libanais, chrétiens ou musulmans, de droite ou de gauche. Aucun d'eux n'a, en tout cas, osé soutenir devant la caméra que l'affrontement est, fondamentalement, d'ordre confessionnel. La ligne de démarcation se situe ailleurs, selon que l'on est de droite ou de gauche. M. Pierre Gemayel, leader des phalanges, comme M. Chaker Abou Sleiman, président de la ligue maronite, parlent de l'intégrité du sol national, des libertés menacées par des « agents étrangers », dénoncent la « subversion » entretenue par la « gauche internationale » et les Palestiniens qui ont créé un « Etat dans l'Etat » paralysant ainsi les institutions libanaises.

Les représentants de la gauche, qui sont le plus souvent de confession musulmane, rétorquent que l'Etat retrouverait toute son autorité le jour où les injustices politiques et sociales les plus criantes auront été éliminées, que les influences étrangères, y compris celles d'Etats arabes conservateurs, ne trouveraient plus alors un terrain propice pour proliférer. Les accusations réciproques de « double allégeance » paraissent dès lors relever de la polémique. Les chrétiens de droite ne sont pas plus « pro-occidentaux » que les musulmans progressistes ne sont « inféodés au monde arabe ». Le fond du débat, tel qu'il transparaît dans le film, oppose partisans et advresaires du *statu quo* politico-social, les uns et les autres s'appuyant sur des amitiés ou des complicités étrangères.

***

Dans quelle mesure Israël, les Etats-Unis, voire l'Egypte et l'Arabie Saoudite soutiennent-ils le combat des phalangistes ? Quelle est l'ampleur de l'aide syrienne, libyenne, palestinienne ou soviétique au camp islamo-progressiste ? Jocelyn Saab et Jorg Stocklin ont eu l'honnêteté de ne pas développer cet aspect du conflit, sans doute faute de témoignages irréfutables.

En revanche, leur reportage dans les bidonvilles de Beyrouth ainsi que dans les régions de la Bekaa, du Hermel et du sud du pays — qui nous valent des images imprégnées d'une poignante poésie — nous permet de comparer la misère des uns à l'opulence des autres, telle qu'elle se manifeste dans cette séquence, superbement filmée, du dîner mondain. Ces régions sous-développées étant peuplées surtout de musulmans chiites, le « pape » de cette secte, l'iman Sadr, soutient que son « Mouvement des déshérités » est certes d'allure confessionnelle mais d'envergure nationale et d'inspiration humanitaire ». Des personnalités chrétiennes de droite — tels MM. Raymond Eddé, Khalil El Khoury et Ghassan Tueni — apportent quelques justifications à cette thèse en insistant sur le fait que de profondes réformes sociales ou institutionnelles sont désormais indispensables pour le rétablissement de la paix civile.

La dernière partie du film incite cependant au pessimisme. Certains dirigeants maronites, et non des moindres, se refusent à tout dialogue à cet égard, préférant « rêver tout haut » à un petit Liban chrétien dans lequel ils pourraient conserver leur système politico-social. La thèse de ces extrémistes gagne du terrain parmi leurs coreligionnaires : ni riches ni privilégiés, en proie à la « peur des minoritaires », des chrétiens de plus en plus nombreux sont persuadés qu'il ne leur reste pas d'autre issue que le partage pour assurer la pérennité de leur identité, voire de leur existence physique. La guerre civile, le sang répandu, l'exacerbation des passions, aggravant le conflit en le « confessionnalisant ».

***

« Le Liban dans la tourmente » n'a sans doute pas épuisé le sujet. Il est néanmoins déjà suffisamment touffu pour mériter d'être vu deux fois plutôt qu'une, malgré certaines imperfections. A ne pas rater, en avant-programme *« Les nouveaux croisés d'Orient »*, dans lequel les mêmes réalisateurs esquissent le portrait des mercenaires français au Liban, spécimens d'une race d'aventuriers que l'on croyait être en voie d'extinction.

ERIC ROULEAU.

★ Olympic - Entrepôt.

■ Le Théâtre de la Commune d'Aubervilliers présente, jusqu'au 13 décembre, treize films, suivis de débats en présence d'historiens, de réalisateurs et de critiques, pour illustrer le thème « Le monde libre en crise ».

« CHRONIQUE DES ANNÉES DE BRAISE », de Lakhdar-Hamina

Ce que décrit la *Chronique des années de braise*, avec simplicité, avec lyrisme, c'est l'éveil d'une conscience populaire. De 1939 à novembre 1954, l'Algérie : le feu couve sous la cendre, quelques brandons, quelques tisons, s'allument ici ou là, de vieilles braises commencent à rougeoyer. Nous n'en sommes encore qu'au prélude de l'incendie. L'histoire déjà chemine, mais en secret. En fait, le film s'arrête le jour où l'histoire se démasque, c'est-à-dire le jour où la révolte du peuple algérien devient révolution.

Une fresque, une geste, largement brossée, articulée autour de quelques événements qui font office de jalons et de phares (la sécheresse de 1939, la défaite de la France en 1940, une épidémie de typhus, les élections de 1947, l'organisation des premiers maquis) et, au centre de cette fresque, un homme, « héros » exemplaire en qui s'incarnent les désespoirs, les hontes, les peurs et les colères d'un peuple. Que cet homme soit un paysan est significatif. A l'origine du soulèvement de 1954, il y a eu la misère d'une paysannerie dont les enfants ne trouvaient plus à se nourrir sur le sol natal.

Un vagabond illuminé, prophète en haillons (qu'incarne le réalisateur Lakhdar-Hamina), babille et vaticine, annonçant l'incroyable avec la lucidité et la sagesse des âmes pures. Il représente la part du rêve et son délire transcende la réalité socio-économique que symbolise le paysan. Entre ces deux éléments — l'action et le songe — le film trouve son équilibre et prend la forme d'une leçon d'histoire exaltante et familière.

On ne peut rester insensible à la gravité, à la puissance de ce film, au souffle épique qui, parfois, le traverse. S'il arrive à Lakhdar-Hamina d'avoir recours à l'imagerie simpliste et au morceau de bravoure spectaculaire, du moins ne verse-t-il jamais dans le didactisme et la démagogie. Le réquisitoire qu'il dresse contre la présence française est sévère, mais le ressentiment y fait généralement place à la dérision. Et c'est à ceux de ses compatriotes qui acceptèrent d'être les complices et les serviteurs du pouvoir colonial qu'il réserve ses coups les plus rudes.

A la suite de son succès à Cannes (*Chronique des années de braise* a remporté la palme d'or), Lakhdar-Hamina a été l'objet de violentes attaques dans son pays. On lui a reproché d'avoir réalisé une œuvre ruineuse pour la cinématographie algérienne, idéologiquement contestable et de facture académique. Nous n'avons pas à juger du bien-fondé des deux premiers griefs. Quant au troisième, il tient sans doute au fait que, ayant choisi de s'adresser à un vaste public, Lakhdar-Hamina a jugé préférable d'éviter les véhémences et les obscurités à la mode et de se référer aux grands modèles américains et soviétiques en tournant un film parfaitement « lisible », fortement charpenté, et qui n'exclut ni la beauté ni l'émotion.

Au fond, la qualité majeure de cette *Chronique des années de braise*, c'est son enracinement dans le concret. Si ce film nous touche, malgré ses imperfections, malgré nos souvenirs et nos remords, c'est parce que, humblement, prosaïquement, il redonne une épaisseur charnelle à des mots très usés comme « liberté », « justice », « indépendance ». C'est parce que nous devinons que la vague immense qui le soulève et le porte vient des profondeurs d'un peuple. C'est parce qu'il se situe constamment à hauteur d'homme.

JEAN DE BARONCELLI.

★ Gaumont-Rive gauche, Elysées-Cinéma, Hautefeuille, Caméo, Gaumont-Convention, Clichy-Pathé (v. o.).

« Peut-on me reprocher d'être un cinéaste adulte ? »

« Avez-vous aimé mon film ? », demande Mohammed Lakhdar-Hamina. Sans attendre la réponse, il se met à parler, très vite : *« J'ai obtenu la palme d'or au Festival de Cannes*, dit-il. *A quoi cela sert-il si, sept mois après, quand tout le monde a un peu oublié, la* Chronique des années de braise *ne sort à Paris que dans six salles, en version originale alors que la version française est prête. Pourquoi n'est-il pas distribué en même temps dans les salles périphériques et en province ? Le contrat passé entre l'O.N.C.I.C. (Office national pour le commerce et l'industrie cinématographiques) et les circuits de distribution français ne donne pas sa chance à mon film. C'est peut-être un manque d'expérience de la part de l'organisme algérien qui a pris en charge la production. Mais on n'a pas le droit de considérer comme un pauvre petit film algérien un film gagnant, le premier film arabe reconnu, consacré par la critique internationale. Avec un budget de publicité aussi faible, lap romotion de mon film n'est pas assurée correctement. C'est grave ; non seulement pour des raisons économiques, mais parce qu'il est politiquement important qu'un grand nombre de Français voient la* Chronique, *aient une autre idée de l'Algérie, des Algériens.*

— Il y a eu des critiques en Algérie même, on vous a reproché d'avoir réalisé un film de 1 milliard de francs, on s'est interrogé sur l'utilité immédiate de cette fresque historique.

— Je sais. Mais pourquoi n'aurait-on pas le droit de faire un film en panavision sous le prétexte que le cinéma du tiers-monde doit être un cinéma de misère ? Je ne crois pas que le talent soit une question d'argent. On peut dépenser 1 milliard et faire un mauvais film. J'ai prouvé que je pouvais avec un budget modeste réaliser des films de qualité. Mais pour raconter cette épopée, il fallait d'autres moyens. Le film soviétique Ils ont combattu pour la patrie *est aussi une super-production. Est-ce que cela nuit à son aspect politique, idéologique ? Pourquoi n'aurions-nous pas le droit de faire aussi de belles images spectaculaires si nous en sommes capables. Un film de 100 millions, s'il est médiocre, est encore trop cher. Au départ, la* Chronique *durait cinq heures, c'est l'équivalent de trois films de durée normale. Tourné en trois mois et demi avec cent dix-sept mille figurants, aux Etats-Unis le même film coûterait dix fois plus cher. Alors ? Peut-on me reprocher d'être un professionnel, un cinéaste adulte ? Croyez-vous que ce film aurait été envoyé à Cannes pour représenter officiellement l'Algérie si dans mon pays son contenu politique avait été mis en doute ? Non seulement tout a été financé par l'Etat, mais le film a été approuvé par le ministère de l'information et de la culture, et par tous les membres du gouvernement. Il a été présenté à de nombreux chefs d'Etat du tiers-monde. N'était-ce pas une caution suffisante ?*

» L'authenticité de mon film ne fait aucun doute. Je suis né en 1934 et j'ai vécu mon enfance et mon adolescence dans le Sud pauvre de l'Algérie, dans une famille de paysans. Les Français avaient pris les meilleures terres ; les fellahs devaient vivre dans ces « réserves » arides, incultivables. Au fond, je parle des Indiens. Je raconte leur prise de conscience progressive, j'explique comment ils sont passés de l'opposition à la lutte armée pour l'indépendance. J'ai fait partie de cette génération.

» Maintenant, bien sûr, c'est tout à fait autre chose. Mais il fallait dire pourquoi et comment la guerre était arrivée. Sur cette période il n'y avait que le témoignage de Courrière ? Je crois — l'histoire le dira — que mon film restera comme un document véridique. Bien sûr, je l'ai fait avec ma sensibilité, avec mes souvenirs. C'est ma vision, mais il faut « savoir écouter l'histoire aux portes de la légende ». On ne peut être parfaitement objectif et les références ne sont jamais vraiment rigoureuses. J'ai choisi des repères historiques, ce qui explique la classification en plusieurs titres qui apparaissent sur l'écran. Je n'ai pas triché avec les faits, mais je n'ai pu renoncé à la création artistique.

— On vous a reproché d'insister plus sur la fatalité écologique que sur le fait colonial proprement dit.

— Là encore, c'est de la mauvaise foi. Je démontre clairement que le système colonial est la cause des malheurs successifs de mes personnages. Mais il ne faut pas croire que, dès cette époque, les partis politiques venaient prêcher la révolution dans les douars les plus éloignés. C'est à cause de la sécheresse que Ahmad émigre vers la ville.

» Ahmed n'est pas un héros au départ. Ce sont les événements qui en font un héros. Au fur et à mesure de ses pérégrinations, il rencontre les courroies de transmission du colonialisme. Les colons français n'étaient pas très nombreux dans les campagnes, mais ils s'appuyaient sur d'autres Algériens : les bachagas, les aghas, les caïds. En 1954, tous ces « gardes-champêtres » ou bien ont compris leur erreur et ont rejoint le F.L.N. ou bien ont été éliminés. Ce film justifie la révolution agraire, une révolution mGarie à la quelle tous doivent participer. Ambed, contraint de travailler pour les colons, revient et dit: « Ils ont pris le paradis, ils nous ont rejetés en enfer », *il s'adresse aux deux tribus ennemies :* « Vous faut-il encore faire couler le sang de vos frères pour la goutte de vase que nous laisse l'étranger ? Le combat est là-bas contre ceux qui nous ont sopliés de nos terres, de notre eau, ed nos biens. C'est contre eux qu'il faut retourner nos armes. Vou voulez de l'eau, c'est facile... » *Ce sera l'explosion du barrage. La répression qui s'ensuit éveille la conscience nationale. Les jeunes des deux tribus sont envoyés sur les champs de bataille d'Europe. Quand Ambed revient, il assiste à la répression ; son douar est décimé.* « Ils sont entrés par la force, ils ne sortiront que par la force. » *Ahmed et ses amis organisent la résistance. On ne peut accuser mon film d'être défaitiste, réactionnaire.*

— Pourquoi vous êtes-vous arrêté le 11 novembre 1954 ?

— Je voudrais faire une chronique des années de guerre. Mais il y a peut-être trop de gens concernés encore. Je la ferai. »

Propos recueillis par MATHILDE LA BARDONNIE.

■ Les travailleurs C.F.D.T. de l'information, du spectacle, de la radio-télévision et des professions artistiques et culturelles ont tenu, ce week-end, à Paris, le congrès constitutif de la F.T.I.A.A.C.-C.F.D.T. (Fédération des travailleurs de l'information, de l'audiovisuel et de l'action culturelle).

La Fédération a affirmé son soutien à tous les travailleurs en lutte dans son secteur. Elle a dénoncé « les pratiques du patronat de la presse » et « l'étranglement financier des jeunes compagnies théâtrales et de l'action culturelle ». Elle a enfin condamné « la restructuration de l'industrie du spectacle au détriment des travailleurs ».

■ Un préavis de grève a été déposé par les musiciens C.G.T. de l'orchestre philharmonique et de l'orchestre de chambre de Radio-France pour le mardi 2 et le jeudi 4 décembre. Les musiciens C.G.T. dénoncent les nouvelles conditions de travail à Radio-France.

Théâtre

« LA PYRAMIDE », de Copi

Aux derniers jours du royaume Inca, la pyramide sert de refuge à la reine aveugle, Hilcia d'Aubeterre. La nourriture est son obsession et celle de sa fille Myriam Mezière. Tout le monde meurt de faim. Il y a bien une vache sacrée, mais elle est sacrée et personne n'a d'argent pour l'acheter, pas même un stylo pour signer un chèque. Arrive un rat. Copi, débarqué en Argentine avec Christophe Colomb qui mangera qui ? C'est le jésuite Andrew More qui mangera le rat, dont le fantôme hante la pyramide, prison dont personne ne peut s'évader, même pas la mort. Le vice-roi Pablo Amero condamne, après inversion des personnages, la reine, Myriam Mezière, et sa fille, Hilcia d'Aubeterre, le jésuite (toujours dAnrew More) et la vache sacrée, Christian Belaygue, à périr d'inanition. Des siècles plus tard, le rat fantôme coiffé d'une casquette de guide, fait visiter la pyramide aux touristes.

Cette comptine amère pour enfant désespéré est une entière création de Copi, il en est l'auteur et le metteur en scène. Avec un chapeau de paille claire, des collants noirs, une veste noire trop large prolongée d'une queue qu'il mordille sans cesse, une bizarre moustache attristant sa bouche aux dents noircies, il est un rat hallucinant, une sorte de Schveik latino-américain, le fantôme éternel qui ronge la conscience des peuples dominateurs, vibrion vivace planté dans la tête des autres comme un remords ou un regret, comme un brûlure douloureuse et douce, Copi acteur, avec sa voix sourde, son sourire triste, son corps frêle, ses gestes « déconnectés », sa loufoquerie calme, semble réellement né d'un autre monde. Ce n'est pas une question d'accent et d'exotisme. Copi est un Orphée revenu des enfers, porteur d'une expérience terrifiante et merveilleuse, il est la poésie dans ce qu'elle a de subversif, de dangereux, de fascinant.

Copi auteur développe des thèmes obsessionnels. Comme dans *l'Homosexuel*, *les Quatre Jumelles*, *Loretta Strong*, il parle de gens qui se dédoublent, s'échangent, se métamorphosent, il raconte des voyages impossibles, des évasions empêchées, et que la faim (l'amour) pousse à manger (à détruire). Il montre la tendresse avec un humour cynique, la détresse avec timidité. Il prend le parti de faire rire, croit-il, sans ambiguïté. Il pose en contrepoint deux poèmes nostalgiques et rudes, tangos parlés : le long et difficile trajet d'un nuage de poussière parti de Buenos-Aires à travers l'Amérique latine et qui se désagrège à la frontière du Brésil, et l'histoire légendaire d'un émissaire de la mort. Mais il les fait dire en espagnol : *« Pour la beauté des mots »*, dit-il. Par pudeur sans doute.

Copi metteur en scène réunit un chat noir et désabusé, des acteurs en pleine forme (Myriam Mezière super-sexy, Hilcia d'Aubeterre noble boufonne), mais il les laisse flotter au hasard, sans lien, sans idée directrice. Alors ils se perdent dans les fastes kitsch des décors de Javier Botana et se raccrochent à des effets comiques de cabaret.

COLETTE GODARD.

★ Le Palace, 22 h. 30.

Musique

Jessye Norman et Jacques Delacôte

Un programme chargé de musique à ras bord comme un chalutier de haute mer, un jeune chef français qui affirme sa maîtrise, une cantatrice noire qui se révèle grande wagnérienne, et l'Orchestre de Paris attentif, souple et superbe comme aux meilleurs jours, voilà qui mérite qu'on se dérange, même si le public n'y trouve pas sa « ration » de monstres consacrés.

En un an et demi (le Monde *du 13 février 1974*), *les progrès de Jacques Delacôte sont considérables ; sa battue s'est dépouillée, est devenue simple et classique, et il a le bras, « lourd de musique », des vrais chefs. Dans les* Pièces op. 6 *d'Alban Berg les monstres intimes rôdent dans la grisaille, la sombre et massive architecture se profile à l'arrière-plan de cette immense polyphonie aux multiples détails d'une extrême et minutieuse qualité. Œuvre grandiose et déchirante, dans cette alliance de la détresse et de la beauté qu'on ne découvre guère que chez Schubert.*

L'accompagnement des Wesendoncklieder *de Wagner et du* Knabenwunderhorn *de Mahler n'est pas moins probant ; Delacôte amène l'Orchestre de Paris au juste niveau d'intensité et de magie, étayant sans s'effacer ni l'effacer la voix splendide de Jessye Norman. Cette cantatrice de taille colossale a une légèreté de voix à la Schwarzkopf dans la douceur et parfois l'accent fauve d'une Varnay dans la force ; elle module son souffle avec un art extrême qui fait chatoyer le timbre au gré de l'ineffable poésie wagnérienne, où elle s'abîme sans nulle recherche de l'effet extérieur.*

Ce frémissement accordé à l'intensité musicale se retrouve au même degré dans les Lieder tirés du Knabenwunderhorn *(le Cor enchanté de l'enfant), que ce soit la* Petite Chanson *si ingénue, l'extraordinaire* Là où sonnent les fières trompettes, *dont le climat d'amour, d'étrangeté, de pays lointains vous attendrit et vous broie le cœur à la fois, ou cet autre* Roi des aulnes, la Vie terrestre, *dont la musique glisse comme le temps qui passe sans qu'on y fasse attention et débouche sur la mort, brusquement.*

Il était délicat de revenir ensuite aux facéties du Till Eulenspiegel, *de Strauss, sinon, comme l'a fait Delacôte, en soulignant la qualité et la brillance exceptionnelles de l'écriture qui défient toute comparaison.*

JACQUES LONCHAMPT.

★ Le même programme est redonné au Palais des Congrès ce lundi 1er et le mercredi 3 décembre (20 h. 30). On notera la sortie d'un admirable disque des *Wesendoncklieder* et de *Prélude et mort d'Isolde* par Jessye Norman, avec le London Symphony dirigé par Colin Davis. (Philips, 9500 031.)

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	34,00	39,70
Offres d'emploi "Placards encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	38,00	44,37
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,03
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC	65,00	75,89

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER Achat–Vente–Location EXCLUSIVITÉS	25,00	29,19
	30,00	35,03
L'AGENDA DU MONDE (chaque vendredi)	23,00	26,85

emplois internationaux — emplois internationaux



DIRECTEUR DE BANQUE
Dakar-Sénégal

— Un important GROUPE ARABE D'INVESTISSEMENT, en pleine expansion, recherche un Directeur pour sa banque affiliée à Dakar, Sénégal.
— Ce Directeur doit avoir 40 ans minimum.
— Il doit avoir une large expérience dans le secteur des banques commerciales, avec certaines connaissances dans le domaine du financement des projets de développement. Il doit avoir antérieurement occupé un poste de directeur de banque, avec toutes les prérogatives qui y sont rattachées, et bénéficier d'excellentes références.
— Les détenteurs d'un diplôme universitaire ou l'équivalent auront priorité. Le Candidat Directeur devrait avoir la personnalité requise pour entreprendre des contacts au plus haut niveau et pour diriger le personnel et les opérations de la Banque. Il doit être à même de s'acquitter de toutes ses fonctions en Français, en Anglais et en Arabe.
— Les conditions d'emploi seraient les suivantes :
- Un contrat de travail de trois ans minimum, avec possibilité d'être placé dans l'une des autres organisations internationales du groupe.
- Revenu de départ annuel de $ U.S. 35.000 à $ U.S. 40.000, suivant qualifications.
- Appartement meublé assuré par la Banque.
- Voiture et chauffeur aux frais de la Banque.
- Billet de voyage annuels offerts par la Banque pour le Directeur et sa famille jusqu'à son pays d'origine.
- Un mois de congé payé par an.

Prière d'écrire avec tous les détails, références et l'adresse à laquelle il est possible de vous contacter y compris le numéro de téléphone à : Monsieur SABA — Arthur Andersen, SABA and Co — p/o box 1245 Ford Agents Building Ahmed-Jaber Street Koweït (KOWEIT)

FILIALE D'UN IMPORTANT GROUPE FINANCIER
recherche pour missions
MOYEN-ORIENT, AMERIQUE LATINE et AFRIQUE du NORD

INGENIEUR RESPONSABLE D'ACTIONS DE FORMATION

– formation exigée : Grandes Ecoles d'ingénieurs
– expérience confirmée en milieu industriel
– expérience complémentaire souhaitée : stages de formation de formateurs et pratique de la formation
– anglais écrit et parlé couramment
– âge : 30 ans minimum

Les missions auront pour objectifs de :
– concevoir des programmes de formation dans le domaine de l'industrialisation.
– mettre en place ces programmes et notamment lancer la formation des formateurs pour les personnels ouvriers et de maîtrise.

Basé à Paris au siège de la société, cet ingénieur devra travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire.
Sa rémunération sera fonction des responsabilités assumées.

Adresser C.V., photo et prétentions s/réf. M 112 à



Personnel CONSEIL — G.CAM SINORG
7 RUE ROYALE 75008 PARIS

IRAN
Recherche pour la construction d'une très importante usine :
DIRECTEUR DE TRAVAUX
CONDUCTEURS DE TRAVAUX
CHEFS DE CHANTIER
CHEFS D'EQUIPE
Très sérieuses référ. bâtiments industriels. Béton pré-contraint, préfabrication. Début de travaux février 1976. Ecrire s/réf. 279 à P. LICHAU S.A., 50, allée Jean-Jaurès 31000 TOULOUSE, qui trans.

Société T.P. 92 BOULOGNE recherche pour son agence de KINSHASA-ZAIRE
EMPLOYE ADMINISTRATIF
RESPONSABLE DU SERVICE TRANSIT IMPORTATION
Poste convenant à élément méthodiq. et dynamiq., quelques années d'expér., bonne référ. Libre rapidem. Adr. lettre manuscrite, C.V., prét., ph. (ret.) à S.G.R., Service Achat Transit 41, rue de Sèvres, 92 Boulogne.
NE PAS TELEPHONER.

EXCEPTIONNEL
cherche PROFESSEUR Sciences économiques, mathématiques pour un étudiant ABIDJAN Afrique noire, de Noël à Juin. Excellentes conditions.
Tél. : 256-02-51.

Cherchons pour travail EN ALLEMAGNE
INGENIEUR et TECHNICIEN
spécialisés en technique nucléaire ou en radiochimie. Connaissanc. programmat. souh. Adresser candidature à :
EURATOM
75 Karlsruhe (All.) Postfach 2266

LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE
Pour son Usine située à Casablanca - Maroc recherche :

UN DIRECTEUR D'USINE

Membre du Comité de Direction, responsable des activités de production, il dirigera 150 personnes. Il aura pour mission de définir les objectifs de fabrication, lancer les programmes, superviser les achats, les stocks, les expéditions et la maintenance, suivre les prix de revient et améliorer les méthodes.
Le candidat sera un spécialiste de la production, de l'ordonnancement et des méthodes et aura une formation de gestionnaire et une expérience d'au moins 8 ans dans la direction d'une unité de fabrication au sein d'un groupe pharmaceutique. Pour réussir, il devra se montrer compétent en gestion et dans la direction des hommes.

SON ADJOINT GESTIONNAIRE

Rapportant au Directeur d'Usine, il animera environ 30 personnes. Responsable du planning de la production, il assurera la coordination des achats, l'importation, la réception et le stockage des matières premières, le contrôle de la rotation des stocks, les relations avec les transporteurs et les expéditeurs.
Le candidat doit joindre à une formation supérieure une pratique d'au moins 5 ans des achats et de la gestion des stocks dans le domaine des produits pharmaceutiques ou de la grande distribution et de solides qualités d'organisation et de méthode.

SON ADJOINT INGÉNIEUR

En position fonctionnelle, il aura un rôle de conseil sur la rentabilité de la production. Il sera chargé de développer et de gérer un programme de réduction des coûts, d'établir et de maintenir des standards de fabrication, de conduire des projets sur de nouveaux équipements.
Ce poste conviendrait à un ingénieur (Arts et Métiers ou équivalent) ayant 3 à 5 ans d'expérience industrielle dans un groupe pharmaceutique ou chimique.

Les candidats doivent être désireux de contribuer au développement d'une société performante au sein d'une équipe jeune.

Envoyer C.V., photo, rémunération actuelle et prétentions, en précisant le poste désiré, à :
S.I.P.A., B.P. 3028-Casablanca
Le secret des candidatures est garanti.

Importante Société Marseillaise spécialisée dans la maintenance des installations d'exploitations pétrolières recherche

DEUX INGÉNIEURS

Ces 2 cadres, techniciens, devront avoir une formation A.M. ou Officier 1re classe de la Marine Marchande, ou une formation équivalente.

Il est demandé une parfaite maîtrise technique et pratique des moteurs Diesel de moyenne puissance, des turbines à gaz, des pompes, des compresseurs.

La fonction exige, outre la compétence technique, aptitude et pratique confirmée du commandement, dynamisme et bons contacts humains.

L'un est destiné à travailler dans un pays de Centre Afrique.

L'autre rattaché au recrutement à Marseille, sera appelé à de fréquents déplacements à l'Etranger.

Envoyez lettre manuscrite, C.V. et prétentions, sous référence SM 72

CASEGA Conseil en Recrutement. 36, rue du Maréchal-Joffre. 78800 HOUILLES.

---

emplois régionaux

Usine métallurgique, 500 personnes
région CENTRE
recherche

CADRE COMMERCIAL

Agé de 30 ans minimum, de formation supérieure technique OU commerciale, pratiquant couramment la langue anglaise, il doit avoir l'expérience du travail commercial dans le secteur de la métallurgie.

Son rôle sera pendant 2 ou 3 ans un rôle d'organisation (réception et suivi des commandes en fabrication, relation avec les clients, adaptation des ventes aux possibilités de production de l'Usine).

Il pourra par la suite connaître une évolution de carrière intéressante dans un groupe très important.

Rémunération de départ de l'ordre de
80.000 F

Adresser C.V. détaillé sous référence CTC 48 à :



PROFILS — CONSEIL EN RECRUTEMENT, 3 bis, rue Keppler. 75116 PARIS.

INGENIEUR CHEF DU SERVICE INDUSTRIALISATION
ROUEN

La Société fabrique des transformateurs de distribution depuis plus de 50 ans. Son chiffre d'affaires, en accroissement continu, dépasse 85 millions. Elle emploie 650 personnes.
Elle recherche un ingénieur mécanicien ou électromécanicien (A et M, IEG, ESME,...) ayant une dizaine d'années d'expérience industrielle.
Dépendant du Directeur d'Usine, ce cadre devra animer un service méthodes et un bureau d'études des outillage, chargé de concevoir les machines spéciales nécessaires aux nouvelles fabrications pour adapter en permanence l'outil de production à l'évolution des techniques.

France Cadres · 26 RUE MARBEUF - 75008 Paris - vous adressera une note d'information et un dossier de candidature sur simple demande. Réf. 445M2.

IMPORTANTE USINE DE PÉTROCHIMIE
Région du HAVRE
recherche

UN CONTREMAITRE D'ENTRETIEN GÉNÉRAL ET DE MÉCANIQUE

ayant exercé cette fonction dans le même type d'industrie pendant plusieurs années.
Formation :
— Base technique ou équivalent ;
— Spécialités Marine appréciées.

AGENTS DE MAITRISE ÉLECTRICITÉ

pour travail en exploitation (3 X 8 continu) ou en entretien (jour).
Formation :
— Base technique ou équivalent ;
— Expérience de plusieurs années dans la spécialité électricité.

Envoyer curr. vitae détaillé sous référence L 301, 76065 HAVAS LE HAVRE Cedex, qui transmettra.

Groupe d'engineering renforce son département Electricité
et recherche
POUR DEPLACEMENTS LONGUE DUREE
MOYEN-ORIENT

UN INGÉNIEUR THERMOMÉCANICIEN
(référ. 42/1)

Le candidat retenu devra :
- Avoir au minimum 10 ans d'expérience en centrales thermo-électriques de grande puissance ;
- Fournir de très sérieuses références.
- Etre disponible janvier 1976.

UN SURVEILLANT DE CHANTIERS
(référ. 42/2)

pour postes électriques 230 kV

Le candidat retenu devra :
- Etre polyvalent : génie civil, installations HT et BT ;
- Fournir de très sérieuses références.
- Etre disponible janvier 1976.

Envoyer C.V. et prétentions sous n° 31.934. CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

H.E.C. - E.S.S.E.C.
analyse financière
KINSHASA

Pour assister le Directeur Financier d'une Organisation étatique ayant pour budget 70 millions de dollars provenant en grande partie de crédits internationaux (BIRD, FED, BAD,...), nous recherchons un jeune analyste financier.

Sa mission consistera à définir, organiser et interpréter les données de la comptabilité (budget, bilan, ...).
Il aura également à préparer les plans de financement de projets de développement.

Le statut est celui d'Expert de l'assistance technique française. Les conditions offertes sont très intéressantes.
Le poste est à pourvoir rapidement.

Écrivez rapidement aux Conseils en recrutement d'EUREQUIP, sous référence 10.145/M.

EUREQUIP
19, rue Yves du Manoir, B.P. 30 92420 Vaucresson

VOUS ETES MEDECIN

- Peut-être occupez-vous actuellement un poste promotionnel dans l'industrie Pharmaceutique, mais vous vous y sentez un peu à l'étroit, et vous envisagez pour prochaine étape de votre plan de carrière, un poste à visée internationale.
- Peut-être vos activités vous ont-elles conduit à connaître le milieu médical de certains pays d'Amérique Latine. Aujourd'hui, vous êtes implanté en France, mais vous ne détesteriez pas reprendre contact avec ces secteurs.

Dans l'un ou l'autre cas votre candidature nous intéresse.
Nous recherchons

UN DIRECTEUR MEDICAL pour l'Amérique Latine

Il sera responsable de l'implantation de nos produits et donc de leur développement scientifique et promotionnel.
Vous appartiendrez à un IMPORTANT LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE, et sa réputation constituera un solide atout pour vous.
Poste de travail à PARIS.
Déplacements fréquents.
Envoyer C.V. et lettre manuscrite sous réf. 216 à
emgey conseil

Société d'Etude recherche pour AFRIQUE NOIRE

AGRO-ÉCONOMISTE

pour étude de projets de développement rural dans organisme public d'aménagement.
5 ans d'expérience professionnelle

INGÉNIEUR ÉCONOMISTE

pour préparation de politiques industrielles et méthodologie de l'étude de projets dans organisme de planification.
Formation économétrie
7 ans d'expérience professionnelle

Envoyer C.V. à B.P. 218 - 75024 Paris Cedex 01.

URGENT

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ALGER

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE SCANDINAVE D'IMPORTANCE MONDIALE
recherche pour ALGER
DIRECTEUR DE SA FILIALE COMMERCIALE

spécialisée dans importation et vente de machines et de produits destinés à l'industrie de la transformation métallique.

Le candidat retenu aura l'expérience de la représentation de produits techniques et industriels. Après deux ans sa carrière pourra évoluer au sein du réseau international du groupe, et la connaissance de l'anglais est donc indispensable.
Traitement élevé, logement et voiture de fonction, voyage et congé annuel en Europe, et remboursement frais de scolarité garantis.

Les interviews auront lieu à Paris les 11 et 12 décembre 1975, et les candidats sont priés de s'adresser d'urgence par écrit ou téléphoniquement à Mme RABIER, 11, rue de la Ville-l'Evêque, 75008 PARIS - TEL. : 265-19-54.

Importante association de TOURISME SOCIAL recherche pour son village de vacances nouvellement créé dans le VAR (1100 lits)

directeur

responsable dans le cadre d'un budget devant le directeur du siège à Paris, de la gestion, du personnel, de l'entretien et de l'animation du village de vacances ouvert toute l'année.
Ce poste conviendrait à un homme (30 ans minimum), ayant déjà exercé des responsabilités similaires dans le tourisme social de préférence.
Ecrire avec CV détaillé, en précisant le salaire actuel, au Service 1574 M
plein emploi
10, rue du mail PARIS 2ème

IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL
Fabrication Matériel Chauffage Grande Série
Côte Atlantique
recherche

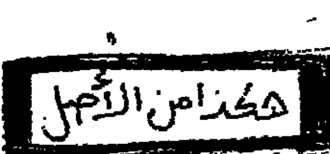
INGÉNIEURS DÉBUTANTS (ou presque)
A. et M. - E.N.S.M. - E.N.I.

Pendant un an, les candidats engagés seront chargés de missions ponctuelles et diversifiées en production.
Ils se verront ensuite confier des responsabilités opérationnelles de commandement.
Adr. C.V. manuscrit détaillé et prétentions à : S.F.D.T., Service du Personnel - 87 X 85002 LA ROCHE-SUR-YON.

---

emplois internationaux — emplois internationaux

Le Monde présente cette rubrique dans ses pages d'annonces le lundi et le mardi.
Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.



offres d'emploi

PARIS
La Filiale d'un des plus importants groupes industriels mondiaux
RECHERCHE

INGENIEUR COMMERCIAL
EN MATERIEL INFORMATIQUE

diplômé d'Ecole Commerciale

Cet ingénieur aura commencé sa carrière dans la vente de matériel informatique.

Il devra justifier :
- d'une réelle connaissance des matériels et systèmes existants sur le marché FRANÇAIS.
- d'expérience réussie dans la vente à haut niveau.

Sur tous les plans ce poste offre de réelles OPPORTUNITES. Il ne sera confié qu'à une personne ayant plus de 3 ans d'expérience dans la branche.

Adresser votre dossier sous enveloppe double Sous N° 45.101 à BLEU PUBLICITE
17, rue Lebel - 94300 VINCENNES qui transmettra.

Les candidatures resteront confidentielles.



ELECTRO-MENAGER
TELEVISION – HI-FI

cherche

le responsable d'un service
METHODES et ORGANISATION

Ce cadre, de formation supérieure, E.S.C. ou équivalent, participera à l'implantation, d'un système de gestion informatique, et sera chargé de définir différentes procédures d'organisation, ou d'en assurer le suivi et la maintenance.

Une bonne connaissance de l'entreprise, acquise par de nombreux stages ou un début d'expérience professionnelle, est demandée.

Ecrire au Directeur du Personnel et des Relations Sociales
123-155 Avenue Galliéni - 93140 BONDY.

Ingénieurs commerciaux.
Parlez nous de votre expérience, nous vous parlerons de la nôtre.

En quatre ans vous avez acquis l'expérience de la vente chez un constructeur d'ordinateurs ou un prestataire de services.
En quatre ans nous sommes devenus le premier groupe européen de services informatiques.
Vous recherchez un poste bien rémunéré offrant de réelles perspectives d'avenir.
Nous recherchons des hommes ambitieux pour assurer la continuité de notre expansion, à Paris et en province.
Si vous êtes intéressés, venez nous voir.
Nous parlerons avenir.

Générale de Service Informatique.
Direction Commerciale.
Tél. 522.17.09/46, rue La Boétie/75008 Paris.

Y&R



emplois régionaux

PS Conseil

ORGANISATION INDUSTRIELLE
FRANCHE-COMTÉ

OREGA-E.M. (groupe Thomson-Brandt) recherche pour son établissement de GRAY (70) un jeune ingénieur responsable des méthodes et de l'organisation industrielle. Sous l'autorité du directeur d'usine et après une période d'adaptation, il aura la responsabilité entière du service et développera la fonction au sein des départements « transformateurs » et « radio » (industrialisation, organisation de chaîne, amélioration de la productivité, études d'implantation, définition de procédés de fabrication, aménagement des postes de travail). Il animera une équipe de techniciens et supervisera un atelier de mécanique chargé de la réalisation des outillages. Ce poste doit motiver un jeune ingénieur diplômé d'une école supérieure de mécanique (AM,...). De réelles perspectives d'évolution pourront être offertes à un candidat de valeur.

Adresser C.V. sous réf. A/3343 BM à :
PS CONSEIL
9, rue Jacques Moyron - 69006 Lyon
Discrétion assurée

INGÉNIEUR D'AFFAIRES

Notre client, filiale d'un important groupe multinational, recherche un ingénieur confirmé en commutation téléphonique capable d'occuper les fonctions d'ADJOINT dans une agence commerciale du Centre de la France.

Dans l'immédiat, cet ingénieur se verra plus spécialement confier la responsabilité du service technique : installation, dépannage, après-vente.

Il s'agit d'un poste d'avenir susceptible de préparer un homme de valeur à occuper des fonctions de niveau supérieur.

Adr. C.V. et prétentions s/réf. 5851 à AXIAL Pub., 91, Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, q. transm.

IMPORTANTE SOCIETE de PRODUCTION
d'OUTILS COUPANTS
recherche pour couvrir les diverses régions de FRANCE

AGENTS COMMERCIAUX EXCLUSIFS

bien introduits dans les industries de l'usinage par enlèvement de copeaux ou déformation.
Les postes conviennent à candidats de 30 ans minimum, niveau BTS ayant le sens de la négociation et le goût de la vente.
- Connaissances en usinage indispensables.
- Expérience en atelier ou bureau d'études appréciée.
- Leurs contacts s'établiront au niveau des bureaux d'achats, de méthodes et d'études.
- Fixe + intéressement, voiture fournie.

Envoyer lettre de candidature manuscrite et CV à M. Claude SERVEAU 211, av. Gambetta 75020 PARIS.
Il ne sera pas répondu aux appels téléphoniques.

Recherchons
CADRE
Administratif, grande expérien. Exportation branche bâtiment T.P. résidant Cannes. Ecrire sous référ. 280, P. LICHAU S.A., 50, allée Jean-Jaurès, 31000 TOULOUSE, qui trans.

Importante Société niçoise recherche pour extension de son activité commerciale sur MARSEILLE et tt le SUD-EST de la France, un AGENT COMMERCIAL. Candidat recherché 25, 30 ans minimum. Formation Ecole supérieure de Commerce, Ecole de Transports. Connaissances en transports souhaitées. Italien souhaité. Envoyer C.V. à Havas Nice 0103 qui transmet.

Impt Etabliss. Banc. rég. rech. pr son Serv. Jurid. élém. mas., 32 a. min., dynam. ayt déjà exer. chez un avoué ou avocat postulant et ayt acquis la prat. des diver. procéd. et des voies d'exécut. Adr. les candidat. av. C.V. dét., ph. et prét. finan. au journal q. trans. L'Etab. dem. répond. direct. aux candidat. en les convoq. éventuel. pr un entretien au cours duquel les condit. d'admis. seraient discutées.

Ecr. n° 7.790, « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427, Paris-9e.

CENTRE DE RECHERCHES CLIN MIDY
MONTPELLIER
recrute pour
Département de Synthèse Organique

INGÉNIEUR E.N.S.I.

Titulaire d'un Doctorat pour Synthèse à l'Echelle semi-pilote (Quart de Grand)

Adresser C.V., prétentions, à Mme BENAIN, B.P. n° 3.001. — 34082 MONTPELLIER CEDEX.

UNE IMPORTANTE SOCIETE DEVELOPPANT LES ACTIVITES D'UNE DE SES DIVISIONS
recherche
POUR UNE UNITE DE PRODUCTION SITUEE AU CENTRE DE LA FRANCE

RESPONSABLE DE FABRICATION

Ingénieur ayant une première expérience industr. (en production de préférence)

Les activités consistent à organiser la production en fonction des objectifs programmés :
— mise en place des effectifs (400) ;
— ordonnancement des fabrications.

LES RESPONSABILITES S'APPLIQUENT :
— à la réalisation des objectifs ;
— à l'encadrement du personnel ;
— à l'optimisation des matériels, modes opératoires, matières, en liaison avec les services du matériel et technique ;
— à l'élaboration (avec le chef de groupe de fabrication) des prix de revient et budgets.

Pour prés. votre candid., écrire avec C.V. et prét., sous le n° 1.016 à LEVI-TOURNAY PUBLIPRESS, 31, bd de Bonne-Nouvelle, 75002 PARIS, qui tr.

NOUS RECHERCHONS

UN CHEF COMPTABLE

Adjoint au Directeur Financier

— il sera responsable des budgets, de la comptabilité générale et de la fiscalité ;
— il doit être titulaire du B.P., du D.E.C.S. ou équivalent ;

Lieu de travail : 15 km de Rouen.
NOUS SOMMES FILATEURS DE FIBRES SYNTHETIQUES ET DE COTON PEIGNE INDEPENDANTS, endettement faible et cependant investissements élevés au cours des cinq dernières années.

CANDIDATUDE MANUSCRITE avec rémunération souhaitée, Etabliss. BADIN, Direction Financière, 76360 BARENTIN - Tél. : (35) 75-85-55.



Le Groupe Bancaire
crédit universel
offre à quelques

Jeunes Diplomés
de l'Enseignement Supérieur Commercial

La possibilité d'accéder rapidement à des poste de direction d'agence.
Ces opportunités qui se situent en PROVINCE ne peuvent être offertes qu'à des candidats pouvant faire preuve de leur dynamisme commercial.
L'expérience du Crédit ou de la Banque sera appréciée.

Ecrire avec CV, photo et salaire actuel à :
Groupe du Crédit Universel — Direction de l'Exploitation — 51, Bld des Dames 13242 Marseille Cedex 01

SIÈGE GROUPE RÉGIONAL
Pays de Loire, bâtiment, 1 800 pers.
CHERCHE

INFORMATICIEN

— jeune diplômé grande école ingénieurs ou commerciale ;
— libéré des O.M. ;
— 1 à 2 ans expérience ;
— libre rapidement
pour ASSISTER DIRECTEUR dans gestion et développement applications informatique du groupe.

Cand. par let. manusc. av. C.V. dét., photo, rémun. à P.G.I. : Tour Franklin, Cedex 11, 92081 PARIS LA DEFENSE qui transmettra.

IMPORTANT GROUPE MECANIQUE DE PRECISION
à vocation internationale, situé parmi les premières entreprises françaises exportant des biens industriels,
recherche pour une de ses principales unités banlieue SUD

UN RESPONSABLE DES GESTIONS BUDGETAIRE ET ANALYTIQUE

Formation ESSEC ou ESCP (DECS apprécié)

Pour assurer :
- la centralisation de tous les éléments de comptabilité destinés au siège
- la préparation des éléments de gestion budgétaire
- l'établissement du compte d'Exploitation Analytique
- la tenue des investissements.

Il sera responsable de dix comptables et de leur encadrement.

Ce poste exige :
- une expérience de 5 ans minimum dans un poste similaire
- la pratique de la comptabilité analytique
- la connaissance de l'intégration de la comptabilité sur ordinateur.

Il offre de larges possibilités de promotion au sein du groupe pour un candidat de valeur.

Adressez C.V. détaillé, photo, prétentions et références à C.A.P.I.C. - 18, rue Volney — 75002 PARIS, sous No 75115.

Dans le cadre de son développement de vente de Terminaux et Mini-Systèmes
TRÈS IMPORTANT CONSTRUCTEUR EN INFORMATIQUE
recherche

Collaborateur de Direction
Marketing

Responsabilités : Conception de logiciels d'application.
Sa mission comprendra : Etudes, analyses Conception, éducation.
Nombreux contacts avec la clientèle, les sociétés de service, les équipes de vente.

Pour ce poste le candidat devra :
- être âgé de 30 ans minimum ;
- avoir une formation Informatique et Gestion ;
- une expérience souhaitée dans le service Technico-Commercial d'un Constructeur en Informatique ou d'une Société de Service ;
- avoir le sens des contacts humains ;
- dynamisme, aisance, ouverture d'esprit.

Connaissance de l'anglais indispensable.
Nombreux déplacements à prévoir.

Conditions de rémunération élevée, position cadre.

Adr. C.V., lettre manuscrite et prétent. ss référ. ANCEL (à ment. sur l'enveloppe) à


EMPLOIS et CARRIERES
30 rue Vernet 75008 PARIS

LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE
cherche à pourvoir immédiatement un poste de

TECHNICIEN SUPERIEUR
OU
CADRE DEBUTANT PHARMACOLOGIE

Sachant manipuler.

Niveau : licence ou équivalence.
Connaissances en physiologie animale.

Mission : Etudes expérimentales de nouvelles molécules synthétisées au Département de la Recherche.

Adresser candidature avec C.V. à No 31770 CONTESSE PUBLICITE 20, av. Opéra - 75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra.

PARTICIPER A LA CREATION D'UNE CELLULE METHODES COMBUSTIBLE NUCLEAIRE

une fonction pour un ingénieur mécanicien

Vous avez au moins cinq ans d'expérience acquise en bureau d'études ou des méthodes d'une société de fabrication mécanique à haute technicité. Aujourd'hui, vous souhaitez poursuivre et enrichir votre acquis dans un secteur de pointe. Société d'engineering et de construction nucléaire, nous vous proposons au sein de notre division "Combustible" de participer à la création d'une cellule méthodes.
Votre objectif : contribuer à l'optimisation de la fabrication du combustible. Pour cela, vous serez associé au développement de nouveaux procédés de fabrication. En relation avec notre service de conception ainsi qu'avec nos fabricants et nos sous-traitants.

Ecrire à No 31.729, Contesse Publicité, 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01, q.tr.

GROUPE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DE DIMENSION EUROPEENNE
recherche

CONTROLEUR DE GESTION

Placé auprès du Directeur des relations avec les filiales étrangères, il aura pour responsabilité de préparer et de suivre l'exploitation des différents paramètres de gestion dans chacune des filiales.

DANS LE CADRE DE CETTE FONCTION IL PARTICIPERA :
— à l'élaboration, à la présentation et au suivi des plans annuels ;
— à l'élaboration et à l'application du contrôle de gestion ;
— les déplacements seront fréquents, mais de courte durée.

POUR CE POSTE, IL EST DEMANDE :
— une formation supérieure (ESSEC, HEC, SC. ECONOMIQUES, SUP. de CO) ;
— une première expérience dans une fonction analogue de préférence dans une société anglo-saxonne ;
— la pratique de l'allemand (et de l'anglais) sera appréciée.

Pour présenter votre candidature, écrire avec C.V. et prétentions sous no 1.014 à : LEVI-TOURNAY PUBLIPRESS - 31, bd Bonne-Nouvelle, 75002 PARIS, qui transmettra.

SOCIETE INTERNATIONALE DE PRODUITS DE BEAUTE
PARIS BANLIEUE OUEST

chef comptable
80.000 F

- Cadre dépendant de contrôleur, aura la responsabilité de la comptabilité générale et de la fiscalité.
- Il présentera les états mensuels (bilan et comptes d'exploitation).
- Il gérera la trésorerie.
- Il sera en relation avec les banques.

Le candidat retenu :
- Aura 28 ans minimum ;
- Une formation supérieure comptable avec connaissance de l'anglais lu et parlé.
- Justifiera de 3 à 5 années d'expérience professionnelle.

Ce poste convient à un comptable orienté vers les problèmes de gestion qu'il suivra de près avec le contrôleur, dans l'optique de la comptabilité anglo-saxonne.

Ecrire à la DIRECTION DU PERSONNEL
HELENA RUBINSTEIN S.A.,
72, r. du Colonel-de-Rochebrune, 92380 GARCHES.

offres d'emploi

Ingénieur Prix de revient

Nous sommes une importante société du secteur mécanique - 15.000 personnes - Plusieurs usines en province.

Le responsable de notre service prix de revient prévisionnel, carrosserie recherche un collaborateur pour le seconder : il sera plus particulièrement chargé de la détermination des coûts et prix de revient des produits futurs et de la réalisation d'études économiques (rentabilité, analyse de la valeur, make or buy).

Ce poste évolutif conviendrait à un jeune ingénieur (A. et M. - Centrale) possédant déjà une première expérience du travail des métaux en feuille acquise de préférence en fabrication ou dans un service méthodes.

Envoyer curriculum vitae détaillé sous réf. VRAK (à mentionner/enveloppe) à :



EN VUE D'UN DEVELOPPEMENT IMPORTANT

RIPOLIN GEORGET FREITAG

recherche, pour assister le DIRECTEUR de sa DIVISION PEINTURES INDUSTRIE

UN JEUNE CADRE DE GESTION

— Il aura notamment pour mission d'assurer la gestion des produits finis et l'ordonnancement des productions en liaison avec le service commercial et les services de productions ;
— directement rattaché au DIRECTEUR de DIVISION, il participera au suivi de la gestion de l'unité ;
— des possibilités d'évolution ultérieure sont offertes au sein du groupe.

PROFIL DU CANDIDAT :
— diplôme de l'enseignement supérieur, ayant deux ans d'expérience professionnelle dans une société industrielle ;
— une connaissance et une expérience de la gestion des stocks sont nécessaires, des connaissances en chimie seraient appréciées.

Veuillez adresser votre candidature, curriculum vitae, photo et prétentions à Mlle NICOLE LIST, Société RIPOLIN GEORGET FREITAG, Le Palatino, 17, avenue de Choisy, 75643 PARIS CEDEX 13.



PROGRAMMEURS confirmés

COBOL - FORTRAN - ASSEMBLEUR
IBM 360/370 OS ou DOS

pour s'intégrer dans un groupe de développement de programmes d'aide à la réalisation de centraux téléphoniques électroniques.

Ecrire avec C.V. sous référence No 25. à CIE GENERALE DE CONSTRUCTIONS TELEPHONIQUES - Service du Personnel - 251, rue de Vaugirard - 75740 Paris Cedex 15.

POLAROID (FRANCE)

recherche dans le cadre de l'expansion de son département photo :

REPRÉSENTANT CHEF DE SECTEUR

RÉGION PARISIENNE

Possibilité de promotion à poste encadrement courant 76

QUALITES REQUISES :
— Forte expérience de la vente aux revendeurs, grandes surfaces et centrales d'achats et de gestion d'un secteur.
— Expérience du contact et aptitude au commandement.
— Sens de l'organisation et respect des procédures.

VOITURE PERSONNELLE INDISPENSABLE
Salaire intéressant + primes + frais + participation + avantages sociaux.

Envoyer C.V. et photo, Service du Personnel, 57, rue de Villiers, 92202 NEUILLY.

SOCIÉTÉ SECTEUR AUTOMOBILE
Leader dans sa branche
recrute

Chef des Services Comptabilité

Effectif 9 personnes

— D.E.C.S.
— Expérience de 4 à 5 ans.
— Habitué aux procédures informatiques.
— Esprit pratique

Le salaire ne sera pas inférieur à 75.000 F.
Responsabilité et évolution intéressantes.

Adr. C.V. man. dét. av. photo et salaire actuel à : SYLLOG - Conseil d'Entreprise 138, rue Montmartre, 75002 PARIS.

IMPORTANT CENTRE DE RECHERCHE grande banlieue Nord de Paris, recrute

INGENIEUR-MECANICIEN

DIPLOME disposant d'une expérience de quelques années dans le domaine de l'usinage, acquise dans un service méthode ou fabrication et attiré par l'étude des conditions d'utilisation des outils de coupe modernes. Connaissance du FORTRAN souhaitable. Allemand et/ou anglais apprécié.

Cet ingénieur aura de larges possibilités d'enrichir ses connaissances au contact de l'industrie et des services de recherche appliquée spécialisés dans la coupe et les méthodes.

Possibilité de logement dans la région.

Adr. C.V., photo et prétent. à nº 30.680 CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

AGENCE FRANCE PRESSE
recherche

2 TECHNICIENS DE MAINTENANCE INFORMATIQUE

— B.E. électricité ou électronique,
— Au moins 2 ans pratique dans la maintenance des terminaux ou de préférence de mini-ordinateurs.
— Rémunération mensuelle supérieure à 3.000 F 13 fois l'an.
— Libre début janvier 1976.

Ecr. avec C.V. au Directeur Technique, 11 à 15, place de la Bourse, 75002 PARIS.

Société de transports PONTOISE recherche

CHEF COMPTABLE

participant aux décisions de l'entreprise au plus haut niveau. 35 ans, minimum 5 ans expérience dans la fonction. Niveau B.P. ou D.E.C.S. Responsable comptabilité générale.
- Fiscalité ;
- Comptabilité analytique ;
- Trésorerie ;
- Relations bancaires (service 15 personnes).

Qualité de rigueur et méthode.
Envoyer C.V. à M.G.T., 6, rue Picot, 75116 PARIS.

INF. 17 recherche

ANALYSTE

confirmé gestion.
Bon programmeur COBOL.
Libre rapidement. Tél. 627-53-34.

Organisme Professionnel Paris recherche

CADRE ADMINISTRATIF

Format. compt. Sens organisat. 30 a. min. pr poste responsab. Ecr. av. C.V. man. + photo et prétent. s/nº 27.776, à J.R.P., 39, rue de l'Arcade (8e), qui tr. Discrétion assurée

---

jeunes ingénieurs grande école

X — ECP — MINES —
SUP-AERO — ESE — INPG —

Nous sommes une entreprise française rattachée à un groupe important qui réalise des projets d'applications civiles dans le domaine des automatismes et de l'électronique.
Pour faire face à une expansion croissante, nous recherchons des Ingénieurs débutants ou ayant deux ans d'expérience.
Les jeunes gens dynamiques trouveront chez nous des possibilités de développement et de carrière.
Un poste est à pourvoir à Paris, les autres dans la région RHONE-ALPES.
Envoyer C.V., photo récente et rémunération actuelle sous la réf. 2415/M (à mentionner sur l'enveloppe).
Le secret absolu des candidatures est garanti par :

BERNARD KRIEF CONSULTANTS
1, RUE DANTON 75263 PARIS CEDEX 06

BANQUE HERVET

recherche
pour l'une de ses filiales, un

CADRE DE HAUT NIVEAU

Il est concerné par toutes les opérations de rapprochement de sociétés : fusions, cessions, restructurations, prises de participation, accords commerciaux...

Son rôle est d'établir des contacts, aussi bien en France qu'à l'étranger, avec les entreprises intéressées par ce type d'opérations. Vient ensuite une phase d'études financières et estimatives des sociétés en cause.
Pendant les négociations et jusqu'à la conclusion des contrats, il lui faudra assister les parties sur les plans financier et juridique, sans négliger l'aspect psychologique.

Le candidat à ce poste est parfaitement bilingue, il a une formation supérieure et plusieurs années d'expérience.

Adresser c.v. détaillé à BANQUE HERVET, Direction du Personnel, 127, av. Charles-de-Gaulle, B.P. 154 - 92201 NEUILLY-S/SEINE.

HAVAS CONTACT

LES MAISONS BRUNO PETIT

L'un des premiers constructeurs de maisons individuelles engage :

INGÉNIEURS E.C.P., P.C, T.P., A. M.

possédant une première expérience « bâtiment »

Ils seront responsables de Centre de travaux.

Ils pourront progressivement étendre leur champ d'action et se préparer à devenir CHEF D'AGENCE.

Ecrire 41, rue des Sorrières - 92190 MEUDON.

Importante Société Industrielle du Bâtiment Recherche :

1 CHEF DE PRODUITS

(réf. C.P. 44)

Au sein du Service Marketing, il (elle) sera responsable :
- des études de marchés,
- de la définition des produits nouveaux à commercialiser,
- de la préparation (information et coordination avec les différents services intéressés) et
- de l'exécution du lancement (organisation, vente) de ces produits.

Agé (e) d'au moins 30 ans, de formation commerciale supérieure, il (elle) aura quelques années d'expérience dans le domaine du Bâtiment et particulièrement dans celui de l'isolation thermique et des enduits.
Poste basé à Paris et nécessitant des interventions aux plans national et international.

1 FUTUR CHEF DE PRODUITS

(réf. F.C.P. 44)

Dans une première étape (moins d'un an), il (elle) devra vendre les produits de la Société destinés aux peintres dans le Lyonnais et l'Est de la France.
Partant de cette expérience, il (elle) pourra accéder au poste de Chef de produits au sein du Service Marketing à Paris (voir définition de fonction ci-dessus).
Age souhaité : environ 30 ans.
Poste basé dans la Région Lyonnaise.

4 ASSISTANTES COMMERCIALES

(réf. A.C. 44)

Jeunes femmes habituées aux contacts téléphoniques, niveau études secondaires, formation commerciale, pour seconder les Equipes de Vente et faciliter la coordination de leurs actions au plan commercial et administratif.
Postes fixes à pourvoir à Paris 8e, quartier Saint-Lazare.
Avantages sociaux
Restaurant d'Entreprise.

ADRESSER CURRICULUM VITAE PHOTO PRETENTIONS en indiquant la référence du poste souhaité à :

marketing et communication MC
39 bd Magenta
75010 PARIS

GRANDE ENTREPRISE INDUSTRIELLE DE DIMENSION INTERNATIONALE recherche pour poste situé à PARIS

Chef de service organisation de la distribution

France et Etranger

pour large gamme de produits durables de haute valeur.

Ce poste nécessite :
- une expérience industrielle d'au moins cinq ans ;
- la pratique des techniques de Recherche Opérationnelle, de l'Organisation, de l'Informatique ;
- une bonne maîtrise des langues anglaise et allemande.

Larges perspectives de carrière au sein du Groupe.

Ecrire sous référence VIOB (à mentionner sur l'enveloppe) à :

EMPLOIS et CARRIERES
30 rue Vernet 75008 PARIS

Organisme d'hébergement travailleurs étrangers recrute pour foyers région parisienne

COLLABORATEURS

ayt le sens des responsabilités, goût des contacts humains, esprit de gestion, sens social. Age minimum 28 ans. Salaire annuel 33.000 F. Logem. assuré. Formation complémentaire. Expérience antérieure appréc.

Ecrire avec C.V. et photo sous référence 31.859 M, à :
I.C.A. PETITES ANNONCES
3, RUE D'HAUTEVILLE, PARIS 10e

Recherchons URGENT

15 INGÉNIEURS INFORMATICIENS

Cinq à dix ans expérience, ayant participé à la réalisation de systèmes d'exploitation. BONNES CONNAISSANCES TELEINFORMATIQUE.

TRES HAUT SALAIRE

Adresser C.V. à A.T.S., 39, rue de Maubeuge, Paris-9e.

A SALES REPRESENTATIVE

Fluent English with at least two years airline and travel agency background wanted by

GREY HOUND WORLD TRAVEL
15, rue Daunou, PARIS (2e).

Return applications in English only.

TEKELEC TA AIRTRONIC

Société Française d'Electronique

600 personnes — 160 millions de chiffre d'affaires renforce ses structures et recherche pour sa DIVISION COMPOSANTS ELECTRONIQUES

UN DIRECTEUR DE DIVISION INDUSTRIELLE

rendant compte directement à la Direction Générale et disposant d'une très large délégation d'autorité, il aura pour mission d'animer et de coordonner au sein d'une usine moderne de plus de 200 personnes l'activité des différentes unités concourant à la production : études, fabrications, contrôles, approvisionnements, ordonnancement, méthodes, relations industrielles et relations humaines, marketing, etc.
Ce poste implique une résidence en région bordelaise. Il doit intéresser un Ingénieur diplômé d'une Grande Ecole, âgé de 35 ans au minimum, pouvant faire état d'un véritable niveau de « Manager » et d'une expérience industrielle réussie de préférence dans l'industrie des composants électroniques passifs professionnels.
Une bonne connaissance de l'anglais est indispensable.
La rémunération de départ ne sera pas inférieure à 150.000 francs.
Envoyer C.V. détaillé à TEKELEC-AIRTRONIC, Service du Personnel, B.P. nº 2 - 92310 SEVRES.
Discrétion absolue assurée.
Il sera répondu à toutes les candidatures

Importante société industrielle, fabriquant matériel haute technicité, leader sur le marché européen,
recherche
pour son Siège Sud Paris

responsable département informatique

Il est exigé :
- une formation grande école,
- une dizaine d'années d'expérience,
- capacité d'animation pour une équipe de trente personnes environ.

Le matériel utilisé : IBM 370/145, plus terminaux lourds dans les usines.

Adr. candidature sous réf. 2111 à Cabinet Serge BAILLY 40, av. Hoche 75008 PARIS

IMPORTANT GROUPE FRANÇAIS (C.A. SUPÉRIEUR A 1 MILLIARD 1/2 DE FRANCS, PLUS DE 60 % A L'EXPORTATION) - SIÈGE PARIS - RECHERCHE

DIRECTEUR FINANCIER

H.E.C. - ESSEC - E.S.C.P. - EXPERT COMPTABLE, ayant 10 à 15 ans d'expérience à un niveau de direction, disposant solides connaissances en matière financière, juridique, fiscale, comptable.
Capable assumer des responsabilités très importantes : gestion, investissements, financement des exportations, comptabilité, contrôle des filiales...

Ordre de grandeur de rémunération **130.000 F**

Ecrire sous référ. TI 265 AM. 4, rue Massenet, 75016 PARIS. DISCRETION ABSOLUE.

etap

PROFESSIONNEL DE LA VENTE OU JEUNE DIPLOME D'ECOLE COMMERCIALE profitez de l'opportunité que vous offre la Société Rank Xerox en posant votre candidature à un poste d'

Attaché commercial

pour la diffusion de copieurs-duplicateurs.

Formation assurée et rémunération élevée.

Postes à pourvoir à PARIS et BANLIEUE et dans les villes suivantes : MULHOUSE - STRASBOURG; DUNKERQUE - MAUBEUGE.

Merci d'écrire sous référence V.11 (en précisant l'affectation désirée) à Fabienne PEZEU - Service Recrutement.

RANK XEROX B.P.63, 93602 Aulnay/Bois

IMPORTANTE SOCIÉTÉ INDUSTRIES CHIMIQUES ET MATIÈRES PLASTIQUES
recherche

INGÉNIEUR DIPLOMÉ de HAUT NIVEAU

DEBUTANT OU QUELQUES ANNEES D'EXPERIENCE.

Formation :
— X, E.C.P., MINES, PHYSIQUE, CHIMIE DE PARIS, SUPELEC, ENSIC Nancy, GENIE CHIMIQUE Toulouse.

Affectation :
— développement procédés avec possibilité d'affectation ultérieure en exploitation notamment.

Envoyer curriculum vitae et photo à : HAVAS CONTACT, 156, boulevard Haussmann, 75008 PARIS, sous référence 37.947, qui transm.

هكذا من الأصل

offres d'emploi

La Direction Informatique
d'une importante Société industrielle en expansion, proche banlieue OUEST, offre à

informaticiens

sur Matériel IBM 370/145
plusieurs postes :

- **Analyste-programmeur** confirmé, pour Etudes et Gestion.
- **Programmeur** ayant des connaissances en Fortran, Assembleur, Cobol.
- **Pupitreurs** ayant acquis une bonne expérience de la multiprogrammation (DOS/VS - POWER).
- **Opérateur** pour périphérique IBM.

Ecrire avec CV et prétentions en indiquant le poste choisi, sous référence 7442 M à
plein emploi PUBLICITE
10, rue du mail PARIS 2ème qui trans.

SOCIETE FRANCAISE DE MECANIQUE DE POINTE
leader dans sa branche
recherche
pour une de ses unités Région Parisienne

Un ATTACHE au service COMPTABILITE

formation Ecole Supérieure de Commerce option finances et comptabilité ou DECS

Capable :
- de prendre en charge la comptabilité analytique : prix de revient, comptabilité matières, comptabilité d'exploitation
- d'assurer les liaisons des différentes chaînes comptables avec l'informatique.

Une expérience de 5 ans minimum dans le domaine concerné est indispensable pour s'intégrer à l'équipe existante et pour profiter des réelles possibilités d'évolution de carrière offertes dans ce poste.

Adresser C.V. détaillé, photo, prétentions et référ. à C.A.P.I.C. 18 r. Volney 75002 Paris sous No 75114

GROUPE MULTINATIONAL FABRIQUANT SEMI-CONDUCTEURS
recherche
pour sa filiale française

INGÉNIEUR

Il est demandé :
- Une expérience concrète des applications des semi-conducteurs utilisés dans le domaine T.V.-Radio ;
- Un sens du contact humain ;
- Une connaissance de l'anglais (appréciée).

Le poste est à pourvoir à Paris au sein d'un département « Product-Marketing » et implique un travail à 70 % en laboratoire pour l'assistance technique auprès de la clientèle grand public.

Le candidat retenu sera également responsable du suivi technique d'une ligne de produits (plus particulièrement les circuits intégrés linéaires grand public) et amené à entretenir des relations fréquentes avec les usines de la société mère.

Env. C.V. man. + photo (ret.) + prét. n° 15.038, PUBLICITE ROGER BLEY, 101, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui transmettra.



BOEHRINGER MANNHEIM FRANCE S.A.
recherche

DÉLÉGUÉS SCIENTIFIQUES

Vous avez une formation supérieure de technicien de laboratoire (I.U.T., B.T.S...) ou une bonne expérience des analyses biologiques.

Vous êtes d'une grande disponibilité, attiré par les contacts humains.

Vous disposez d'un véhicule personnel.

Adresser curriculum vitae, photo et prétentions à

BOEHRINGER MANNHEIM FRANCE S.A. — 75001. 7, bd de la Madeleine, à l'attention de M. Cabau.

Discrétion assurée

NIXDORF COMPUTER

pour la diffusion de ses nouveaux produits
MULTICLAVIERS 620
TERMINAUX 8864
ORDINATEURS 8870
recherche

COMMERCIAUX

— Formation supérieure ;
— Disponibles rapidement.

Adr. C.V. et prétentions à NIXDORF COMPUTER, 22, avenue Hoche - 75008 Paris.

RECHERCHONS

ANALYSTE-PROGRAMMEUR

- Expérimenté en logiciel de base pour mini-calculateurs et acquisitions de mesures scientifiques en temps réel ;
- fréquents déplacements province lors de mises au point ;
- dégagé obligations militaires ;
- nationalité française exigée.

Ecrire avec curriculum vitae détaillé à : M. le Directeur du Service des Equipements de Champs de Tir, Fort de Montrouge, 94110 Arcueil.

Société multinationale
recherche

1 ingénieur

pour son centre européen de traitement de l'information.

Sa mission consistera à apporter un support technique au Service Exploitation.

Les candidats retenus auront déjà travaillé dans une équipe Système (1 à 2 ans) et posséderont une expér. «Exploitation».

Des connaissances en OS VS 2, téléprocessing et/ou ASP seront indispensables ainsi que l'Anglais.

Lieu de travail banlieue parisienne

Merci d'écrire, sous référence 1222 à
Pierre LICHAU S.A.
10, rue de Louvois,
75063 Paris cédex 02 q.tr.

- Vous êtes diplômé d'une Grande Ecole ou de l'Université.
- Vous possédez une première expérience professionnelle, bancaire ou financière.
- Vous maîtrisez la langue anglaise.
- Vous aimeriez compléter votre carrière par une activité en milieu international.
- Vous aimeriez voir cette carrière dépendre plus directement de vos résultats personnels, qui seront exceptionnels...

Prenez contact avec
La
FIRST NATIONAL CITY BANK



Lettre + C.V. à FNCB. Personnel, 60, Chps-Elysées

Nous sommes
une SOCIETE de PRESTATIONS de MAIN-D'ŒUVRE en INDUSTRIE implantée sur le territoire national

Nous recherchons
POUR NOTRE AGENCE DE PARIS

UN TECHNICO-COMMERCIAL

ayant la volonté de réussir
dynamique - ambitieux - sérieux
POUVANT DEVENIR NOTRE CHEF D'AGENCE
Paris et région parisienne, dans un second temps.

Nous offrons
une rémunération annuelle comportant
- une partie fixe de 30.000 F à laquelle s'ajoute une partie variable très motivante (atteignant 50.000 F et plus pour un candidat de grande valeur).

SI VOUS ETES
L'HOMME QUE NOUS RECHERCHONS

Adr. lettre manuscrite avec C.V. complet et photo, sous la référence n° 21.042 à RUSH Publicité, 84, rue d'Hauteville. — 75015 PARIS, qui transm.

Filiale d'un groupe international nous fabriquons et distribuons des produits chimiques destinés à une clientèle industrielle très diversifiée. Nous créons au sein de la Direction Commerciale un poste d'

ingénieur commercial

(H.E.C. — E.S.S.E.C. — E.S.C. ...)

Basé en banlieue sud de Paris, il aura une mission de vente, de promotion et d'assistance technique en France et à l'étranger. De fréquents déplacements sont à prévoir. L'anglais courant et quelques années d'expérience commerciale en clientèle industrielle sont indispensables.
Ce poste doit évoluer vers des responsabilités élargies. Réponse et discrétion assurées à tte lettre man. + CV + photo + rém. adressée ss réf. B/3858 à Mme Butterlin.

bernard julhiet psycom
93, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly

La Direction Européenne d'Herman Miller
un des premiers fabricants de mobilier de bureau agencé, recherche un

PROJETEUR

Herman Miller est le pionnier du mobilier contemporain et de l'agencement d'espaces de bureau et un leader dans le domaine du design.
Notre futur collaborateur devra posséder un solide background d'architecture intérieure — décoration.
Il est souhaitable qu'il ait une expérience en matière d'agencement de bureaux.
Il ne devra pas sacrifier l'art au sens commercial dans le domaine de l'établissement des plans d'agencement.

Nous recherchons un homme qui fasse preuve de présence et de « poids » dans ses relations avec les responsables d'entreprise.

Ecrire avec curriculum vitae à :

herman miller
59, avenue d'Iéna. — 75016 PARIS.

SOCALTRA - LEVIVIER
(GROUPE CREUSOT-LOIRE)
recherche

JEUNE INGÉNIEUR

rattaché au chef du bureau d'Etudes

Sa mission sera d'établir les spécifications techniques approvisionnements et produits (tuyauterie haute pression, nucléaire, hydraulique).

Ce poste conviendrait à Ingénieur (A.M., I.C.A.M. ou équivalent) de préférence formation métallurgiste avec 3 à 5 ans d'expérience chaudronnerie ou tuyauterie.

Lieu de travail : PARIS

Adresser lettre manuscrite avec C.V. et prétentions à Service du personnel, tour Fiat 92084 Paris - La Défense Cedex 16

IMPORTANTE SOCIÉTÉ
Spécialisée dans la fabrication des résines synthétiques pour peintures
recherche

CADRE TECHNICO-COMMMERCIAL

chargé de la commercialisation près de la clientèle, de résines synthétiques pour peintures industries et dispersions.

LE CANDIDAT DEVRA JUSTIFIER :
- *d'une sérieuse formation commerciale ou technique ;*
- *de plusieurs années d'expérience dans une branche d'activité similaire ;*
- *de bonnes connaissances de la langue allemande et anglaise.*

LIEU DE TRAVAIL :
- *Région parisienne, avec déplacements fréquents en France et à l'étranger.*

LA REMUNERATION SERA EN FONCTION DE LA VALEUR DU CANDIDAT.

Envoyer C.V. détaillé manuscrit, photo et prétentions à n° 368/D, A. MINET Publicité, 40, rue Olivier-de-Serres, 75015 PARIS, qui transmettra

---

Filiale d'une Société Américaine - Siége Social à Paris - Leader dans sa branche (produits d'hygiène dentaire), cherche pour développer son action auprès des CHIRURGIENS DENTISTES

RESPONSABLE des RELATIONS PROFESSIONNELLES

LES RESPONSABILITES COMPRENNENT :
- formation et encadrement d'une équipe de délégués ;
- relations avec la profession dentaire ;
- élaboration de la publicité professionnelle.

LE CANDIDAT AURA :
- une formation supérieure dans le domaine dentaire, médical ou pharmaceutique ;
- une expérience de plusieurs années d'encadrement de délégués dentaires ou médicaux ;
- une bonne connaissance de l'anglais.

Envoyer C.V., photo et prétentions à B.E.D. 1042, 67, Champs-Elysées, PARIS (8e).

Importante Société Produits Chimiques

Région parisienne
recherche pour son DÉPARTEMENT

PEINTURES - ENCRES - VERNIS

CADRE TECHNICO-COMMERCIAL

Ce poste nécessite une bonne formation chimique, expérience de la vente de produits techniques.

Anglais souhaité.
Déplacements assez fréquents.

Envoyer C.V., photo et prétentions, no 31.989, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

FILIALE DE SOCIETE AMERICAINE
TORRINGTON
ROULEMENTS
RECHERCHE

INGENIEUR DES VENTES

- Formation Ingénieur du roulement ou expérience.
- Bonne connaissance de l'anglais nécessaire.
- Prêt à se déplacer dans toute la France et capable de s'encadrer dans une petite équipe jeune et dynamique.

Ecrire directement : 47, rue de Sèvres 92100 BOULOGNE avec C.V. et prétentions

---

IMPORTANTE ENTREPRISE
Domaine Electroménager et Electronique
recherche d'urgence

INGÉNIEUR ARTS ET MÉTIERS

Cadre de production
ayant expérience pour s'intégrer à l'équipe dirigeante d'une de ses usines.

INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN

Grandes Ecoles
ayant expérience confirmée en pratique pour bureau études, développement et production.

Les candidats retenus seront convoqués dans la semaine du 5 au 12 janvier 1976.

Envoyer C.V. manuscrit détaillé + photo à : n° 45.894, BLEU PUBLICITE, 17, rue Lebel 94300 VINCENNES, qui transmettra.

BRITISH LEYLAND
Premier Constructeur Automobiles Britannique
recherche dans le cadre de l'extension de son DEPARTEMENT COMMERCIAL

RESPONSABLE DES VENTES DIRECTES

Aux utilisateurs de flottes, aux bénéficiaires T.T. - I.T., aux V.I.P.
Le candidat devra justifier d'une expérience d'au moins deux ans dans la vente automobile.
Connaissance de l'ANGLAIS nécessaire.
Voiture fournie.

13e mois - Avantages sociaux.
Restaurant d'entreprise.

Envoyer curriculum vitae et prétentions à B.L.F., rue Ambroise-Croizat, 95101 ARGENTEUIL.

IMPORTANTE BANQUE
recherche pour ses relations internationales

SPÉCIALISTE

FINANCEMENTS EXPORT (notamment M.T.E.) ET CREDITS ACHETEURS
Niveau Fondé de Pouvoirs
Bonnes perspectives de carrière pour élément de valeur.
Lieu de travail habituel : PARIS.

Adresser C.V. détaillé et prétentions ss réf. 1.224 à P. LICHAU S.A., 10, r. Louvois, 75063 Paris Cedex 02, qui transmettra.

Important groupe français, leader sur son marché dans le domaine de l'équipement automobile, nous recherchons pour notre Service des Affaires Internationales un

cadre export

60.000 F +

De formation supérieure, juridique ou commerciale (Lic. Droit, E.S.C.P., I.A.E...), 28 ans minimum. Une bonne maîtrise des langues anglaises et espagnoles, si possible une expérience de l'industrie automobile. Il sera responsable de la gestion administrative du Service. Son rôle s'étendra progressivement au suivi des contrats d'assistance technique, au contrôle des filiales et à la préparation des négociations auxquelles il pourra être amené à participer. Réponse et discrétion assurées à tte lettre man. + CV + photo + rém. adressée ss réf. B/5861 à Mme Sigolet.

bernard julhiet psycom
93, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly

IMPORTANTE SOCIETE ETUDES ET REALISATIONS
recherche

INGENIEUR COMMERCIAL

— Diplômé ou équivalent
— Spécialisé Engineering hospit.
— Avant expér. : plusieurs ann. Secteur Médical et équipements hospitaliers.

CADRE SPECIFIQUE HOSPITALIER

— Diplômé ou équivalent
— Avant expérience domaine médical et Hôpitaux pour Système de santé et programmation Hospitalière
— Connaissant pays en voie de développement
— Possib. formation complém.

Pour ces deux postes ANGLAIS indispensable.
Déplacements France et étrang.
LIEU DE TRAVAIL :
Banlieue SUD PARIS.

Adr. C.V. détaillé et prétent. à n° 31.667, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra.

Centre de Recherches Industrielles et Techniques
recrute

INGENIEUR
RADIO
Connaissances matériels Bendix - Sunair
Déplacement Golfe Persique

Envoyer C.V. à CRIT, B.P. 55, 92300 Levallois-Perret ou 758-12-20 (Poste 349)

Important groupe Américain recherche
pour son service après-vente FRANCE département photocomposition. Lieu de travail : SAINT-MANDE

AT ELECTRONICIEN
2e ou 3e CATEGORIE

Les candidats devront avoir le niveau BTS et au min. 3 ans d'expér., connaissance de l'anglais appréciée.
Env. C.V. et photo à M. E. Kunz Directeur du Personnel, SOCIETE MARINONI, B.P. 22, 60160 MONTATAIRE.

PARFUMS MOLYNEUX S.A.
recherchent

UN CHEF SERVICE ACHATS

Le candidat devra avoir de bonnes connaissances dans les problèmes :
— d'APPROVISIONNEMENT
— de la GESTION des STOCKS
— du PLANNING et de l'ORDONNANCEMENT
— des PRIX de REVIENT.

Expérience préalable dans la branche souhaitée. Env. C.V. manuscrit + photo à : MOLYNEUX, 72, av. Georges-Clemenceau, 92 Nanterre Cedex.

Important groupe américain
recherche
pour département SCHRIBER-EUROPE

A.T.
2e ou 3e CATEGORIE

qui sera responsable du Serv. pièces de rechange, multilingue, mais au minim. anglais exigé. Connaiss. machines à imprimer en continu souhaitées.
Lieu de travail : Versailles.
Env. C.V. et photo à M. KUNZ, Directeur du Personnel SOCIETE MARINONI B.P. 22 60160 MONTATAIRE.

FABRICANT IMPORTANT BROSSERIE recherche

JEUNE ATTACHE COMMERCIAL

pour visites secteur NORD et EST
Clientèle hypermarchés
Fixe + primes + indemnités

C.V., photo, à : DIAM B.P. 186 - 93502 PANTIN

IMPORTANTE SOCIETE METALLURGIQUE
Prox. Mo Pont-de-Levallois
recherche

CONSEILLERE DU TRAVAIL

Adresser C.V. et prétentions à n° 31.785 CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er q.t.

STE D'EDITION ET PHOTOGRAVURE cherche

ATTACHE (E)
COMMERCIAL (E)
pour région parisienne
Expérience indispensable.
Env. C.V., prétentions et photo, Agence de MENDEZ, serv. D, 51, r. de Miromesnil, Paris-8e

---

IMPORTANT ORGANISME DE CONTROLE TECHNIQUE
recherche pour
PARIS et environs
Libre immédiatement

INGENIEUR EN THERMIQUE ET GENIE CLIMATIQUE

E.C.P. - MINES - A.M., etc.

Expérience pratique de quelques années obligatoire en conception, construction ou exploitation d'installations.

Poste important, susceptible d'évolution.

Adr. C.V., n° 32.312, Contesse P., 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q.t.

Cabinet juridique international, bureau de Paris recherche

JURISTE

2/3 ans expér. pratique minim. avec stage formation ou études aux U.S.A. Envoyer C.V. au N° 7.804 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

MAISON D'EDITIONS
recherche

HOMME ou FEMME

de 25 ans minimum, avec 3 ans d'expérience au moins pour mise en page et réalisation de livres.

Env. C.V. et photo à n° 31.853 CONTESSE PUBLICITE 20, av. de l'Opéra, Paris-1er q.t.

Importante Firme Caoutchouc manufacturé
recherche

TECHNICO-COMMERCIAL

possédant tr. bnes connaissances caoutchouc industriel. Rémunér. intéress. Adr. C.V. complet et réf. par lettre manuscr. Il sera répondu à ttes les candidatures. RUSTIN, B.P. 70, 92113 CLICHY

Pontoise, Sté dynamique rech.

UNE AIDE-COMPTABLE

mi-temps, expér. travaux variés administratifs et comptables.

UN COMPTABLE

très bon niveau. Mission 4 mois min. Temps complet. Poss. embauche ultérieure. Poste comptabilité clients nécessitant expérience précédente obligatoire. Adr. C.V., à M.G. Transports, B.P. 8, 95310 St-Ouen-l'Aumône.

Importante société NEUILLY ch.

ELECTRICIEN D'ENTRETIEN

hautement qualifié, 25 a. min. Se prés. Service du personnel, SACEM, 10, rue Chaptal (9e), de 9 h. à 12 h. ou de 14 à 16 h.

Société import-export cuir ch. femme 25 a. min. active, expér. gest., exécution dactylographiée. Credoc, relation banque-changes. Situation avenir, 12e arrondiss. Téléphone 344-05-20, poste 6.

Urgt rech. enquêteurs - trices, Paris R.P. Profess. porte-à-porte pr études marchés. T. 950-17-26.

Travail temporaire

Kelly Girl

recrute
— STENODACTYLOS et DACT.
— DACTYLOS bilingues.
— SECRETAIRES STENODACTYLOS bilingues.
— COMPTABLES et AIDES-COMPTABLES.
— TELEXISTES.
— MECANOGRAPHES.
— PERFORATRICES.
— 5, rue du Helder-9e, 770-95-49.
— 83, b. de la Gare-13e, 589-87-20.
— Tour Maine-Montp. 538-52-03.

Importante Sté métallurgique à EPINAY-SUR-SEINE, rech.

STATISTICIENNE

très qualif., niveau B.T.S. ou équivalent, pour service comm. Bonne rémunération si qualif. Position cadre, restaurant entreprise, 13e mois.
Env. C.V. manuscrit et prét. à

Département Conseil P.I.D., 41, rue Godot-de-Mauroy, 75009 Paris.

SOCIETE D'INGENIERIE
recherche pour PARIS

PLANIFICATEUR T.C.E.

pour études et chantiers de bâtiment (immeuble de bureau, hôtel, E.T.C.).
FONCTION : montages de planning tous systèmes, après analyses et synthèses des éléments intervenant.
PROFIL : Ingénieur généraliste, expérience parfaite du bâtiment et notamment gros œuvre, électricité, climatisation.
Age minimum 28 ans.
Env. C.V. manuscrit, référ., prétent., HAVAS LYON 8.052.

Société 15e arrt recherche
PROGRAMMEUR-ANALYSTE
connaissant assembleur TYPE 360. - Ecrire avec C.V. et photo à n° 9.382, SPERAR, 12, rue Jean-Jaurès, 92807 Puteaux, qui transmettra.

Nous avons une certaine idée du développement de notre agence de publicité.
Nous cherchons un jeune

CHEF DE PUBLICITE

(1 à 2 ans d'expérience)
pour lui confier la charge.

Si vous avez envie de changer d'air, téléphon. à Claude Veyrac 874-94-61 et 62.
MARELLO VEYRAC ASSOCIES

Important Organisme Recherches Minières
recherche

JEUNE CADRE

pour service financier et contrôle de gestion. Licence en Droit ou Sciences Eco. + formation comptable-gestion. Expérience professionnelle 1 à 2 ans. Anglais souhaité.

Ecrire avec C.V., photo et prétentions à No 11.189, Emplois et Entreprises, 18, rue Volney, 75002 PARIS.

STE DE DISTRIBUTION
recherche :

COMPTABLE
CONFIRME
Pour poste à responsabilités.
Restaurant. 13e mois.
Env. C.V. : SODIM, 69, bd Victor-Hugo (93) SAINT-OUEN.

IMPORTANT GROUPE DE SOCIETES
Implanté Paris et sa région
recherche :

JEUNE HOMME

D.U.T. option « Personnel ». Libéré obligations militaires.
Adr. C.V. et prétentions à n° 31.655 Contesse Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

EXPERT COMPTABLE REPUBLIQUE, recherche :

COMPTABLE (H. ou F.)
1er ASSISTANT contrôleur

D.E.C.S. ou niveau, expérimenté (e) en travaux de Cabinet comptab. générale bilan inclus, paies, déclarations sociales et fiscales. Commissariat aux comptes. Libre de suite ou rapidement. Travail 5 × 8. Env. C.V. manuscrit et prétent., à VOLKAERTS, 21, r. Béranger 75003 Paris

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	34,00	39,70
Offres d'emploi "Placards encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	38,00	44,37
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,03
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC	65,00	75,89

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER Achat–Vente–Location	25,00	29,19
EXCLUSIVITÉS	30,00	35,03
L'AGENDA DU MONDE (chaque vendredi)	23,00	26,85

demandes d'emploi

JE RECHERCHE

UNE GRANDE DIRECTION GÉNÉRALE

J'assume actuellement des fonctions importantes dans un grand groupe.

Voulant exercer des responsabilités encore plus grandes, je suis prêt à mettre :
— mon expérience du management, de la gestion, du marketing ;
— ma puissance de travail ;
— mes qualités de négociateur, de décisionnaire et de meneur d'hommes au service d'un groupe ou d'une grande société.

Préférence région parisienne

Ecrire n° 171.718 - M. REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS (2e), qui transmettra.

CHEF COMPTABLE

35 ANS, D.E.C.S.

cherche place

— Expérience Cabinet d'Expertise ;
— Responsable Service Comptable ;
— Résultats Comptables et Fiscaux ;
— Gestion du Personnel ;
— Trésorerie et Contentieux.
Libre immédiatement.

Ecrire : No 920 - « LE MONDE » PUBLICITE, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e).

INGÉNIEUR BUREAU D'ÉTUDE DIRECTEUR DE PROJETS

— Plus de 10 ans d'expérience en inventaire - exploitation et gestion des

RESSOURCES EN EAU

— Haute compétence en informatique appliquée à l'hydrogéologie, l'hydrologie, l'hydraulique urbaine et agricole, la gestion ;
— Nombreuses références internationales ;
— recherche intégration dans société dynamique à activité internationale.

Ecrire sous le n° 171.792 à REGIE PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75081 PARIS, qui transm.

Je recherche la DIRECTION FILIALE FRANÇAISE d'un groupe international ou la DIRECTION INTERNATIONALE d'une société française
18 ans expérience professionnelle

DIRECTEUR INTERNATIONAL

au sein très important et dynamique groupe de publicité.
M.A. Oxford - Anglais, allemand, espagnol, russe - 47 ans - Français.

Ecr. sous n° G 245 M à REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e), qui trans.

JEUNE FEMME - 30 ans, 10 ans expérience secrétariat direction, désirant élargir orientation, recherche poste ASSISTANTE dans une équipe dynamique, création, achats, vente, animation commerciale, expositions, surfaces de vente.
SECTEURS PREFERENTIELS :
mode, esthétique, bijoux, parfumerie.
Salaire annuel : 40.000 F. Disponible rapidement.

Ecrire sous le n° 6.383, à P. LICHAU S.A., 10, rue Louvois, 75063 Paris Cedex 02, qui transm.

J.F. SECRÉTAIRE DE DIRECTION

B.T.S. expérimentée, RECHERCHE poste intéressant avec responsabilités.
Possibilité déplacements FRANCE-ETRANGER. Utilisation langues allemand, anglais, espagnol. Connaissant sténo française et anglaise. Salaire minimum souhaité : 3.000 F net.

Ecrire sous référence 6.386 à : P. LICHAU S.A., 10, rue Louvois, 75063 PARIS Cedex 02, qui transm. ou téléphoner heures bureau : 260-33-44, poste 223.

SPÉCIALISTE PROMOTION DES VENTES

29 ans, 7 ans de pratique dans grandes agences. Expérience toutes techniques, tous secteurs, recherche poste

RESPONSABLE SERVICE PROMOTION
Agence ou annonceur

Ecrire sous n° G 241 M à REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS (2e), qui tr.

DIRECTEUR DES INVESTISSEMENTS ET PARTICIPATIONS

Concevant et réalisant gamme étendue d'opérations. Très bonne expérience bancaire et boursière. Etudierait toute proposition.

Ecrire n° 866, « LE MONDE » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e).

INFORMATICIEN DE GESTION

J.H. 24 ans, dég. OM, MIAGE + 1 an doct. gest., 2 ans expér. analyse et progr., recherche à Paris ou proche banlieue poste INGENIEUR DEBUTANT ou ANALYSTE ORGANIQUE

Ecr. n° 913, « le Monde » Publ., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

SPECIALISTE MARKETING IMMOBILIER

Sc. Po, lic. droit, 35 a., homme de contact, diplomate, esprit groupe, négoc. haut niveau, 7 ans expér. promotion et commercialisation immobil. (burx, industriel, centres commerc.), étudierait toutes propositions. — Ecr. n° 6.110, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

JURISTE - FISCALISTE

J.H. 25 a., marié, dégagé O.M., dipl. Instit. du drt des aff., DES, drt fisc. et des aff., ét. tte prop. Ecr. n° 904, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Créateur graphiste libéral spécialiste design de

SIGLES ET MARQUES

M. GAGGIONE, 2, allée Nungesser-et-Coli, Chevilly-Larue, 94150 RUNGIS.

Jeune femme, 34 ans, cherche place vendeuse dans commerce, libre 1er décembre. Ecrire à : Vanda Amorin, chez Mme Labro, 7, rue Herion-Berthier, Neuilly.

Chef de Publicité support industriel leader, expérience agence, cherche poste annonceur industriel. Ecr. n° 52.737, P.A. SVP, 37, rue du Gal-Foy, Paris-8e.

Couple Guinéen rech. pl. gard.-concierge. Ecrire SOW ALPHA, 266, r. du Fg-Saint-Martin (10e).

J. F., 29 ans, niveau B.T.S., expérience promotion et vente de services. Très bon contact humain, recherche une situation similaire, de préférence région Paris. Ecrire s/n° 32.184, à : CONTESSE PUBLICITE, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

J. H., 27 a., lic. Sc. Eco. + Ecole de commerce, ch. poste administr. ou Ccial. Tél. 531-71-53

ARCHITECTE D.P.L.G.
26 ans, 4 ans d'expérience FRANCE - ETRANGER, anglais, allemand parlés, écrits, cherche une situation société ou agence. - Téléphone : 306-37-56, ou 236-50-40, de 10 à 12 heures.

J. F., cultivée, secrét. dactylo, 5 a. d'expér. admin. et enseign., ch. emploi dans rech. scientif., socio., médec., arts, édition. Ecr. n° 915, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. F., 25 ans, LIC. SC. ECO., économétrie - D.E.C.S. en cours, expér. bancaire, change, relat. client., sev. étude de marché, libre de suite, recherche une situat. dans service commerc import-export, etc., Paris. Ecr. n° 31.972, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

Créateur, architecte d'intérieur, ENSAD, 26 ans, ayant expér., nombr. référ., cherche situation. Ecr. n° 32.041, Contesse Pub., 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

Cadre supér., Hôtelier, 28 ans, diplômé Strasbourg-Lausanne : étudie ttes propositions. Ecrire n° T 79.942 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

Monsieur, 58 ans, sér. réf., ch. empl. garçon de bur. M. Vergnacht, 8, rue des Onze-Arpents, 95130 FRANCONVILLE. Téléphone : 803-86-33.

J. F., Secrétaire Générale, études de droit, solide expér. de gestion, de direct. du pers. de financem. dans l'immobilier, rech. : SECRETAIRE GENER. ou DIRECT. ADMINISTRATIVE libre de suite. Ecr. s/réf. 2.711, Pté LAROCHE, 39, rue Périer, 92120 MONTROUGE, qui trans.

J. H., 25 ans, dég. O.M., lic. Sciences Econom., diplômé IEP, très motivé, relativement à planification et aménagement, étudie toutes propositions : agences privées, collectivités locales, en France et Etranger. Ecrire sous n° T 079.928 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

J. Fille, lic. allem., sél. 5 a. en Allem., 2 a. expér. pédag., intér. par enseignem. audio-visuel et form. contin., étud. ttes prop., France ou étranger. Ecrire à : Mlle Geffard, 24300 NONTRON.

TECHNICIEN ACCORDEUR DE PIANOS
30 ans, bonnes qualifications et références, cherche sit. d'avenir. Ecr. n° 6.109, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

REDACTEUR EN CHEF
Revue spécialisée, 30 a., Sc. Po., lic. angl., ch. resp. similaires PRESSE - EDITION - RELATIONS PUBLIQUES. Ecrire Tizac, 104 A r. St-Charles Paris-15e, q. tr.

H., 27 a., doct. 3e cycle géol., dipl. angl., all. hongr., not. esp., russe, étud. tte prop. Meissette, 17, rue Gassendi, - 75014 Paris.

Administrateur de concerts
5 a. d'expér., organis. de festiv., cherche une situation en rapp. Etudierait toutes propositions. Ecr. n° 6.108, « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

CADRE COMPT. ET FINANC.
études droit, économie et compt., expér. dans industrie pétrole, direction chaîne hôtelière, pratique compt. anglo-saxonne et informatique, anglais court., Ecr. n° 902, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

CADRE DE GESTION
27 a., univ. à Paris Dauphine, option finances fiscalité, certificat comptable du DECS, rech. poste corresp. à format., de préférence à PARIS. Ecrire n° 0.897, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

INGENIEUR ENI + IAE BILINGUE FRANÇ. - ALLEM.
28 ans, formation mécanique, cherche emploi technico-Ccial, en contact avec l'Allemagne. Ecr. n° 836, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. F., 26 a., lic. et DES droit privé, rech. poste juriste ou attach. de direct., Lyon, Paris, Aix-en-Provence. Ecrire n° 887, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. Femme, 31 a., form. IESTO + 7 a. exp. cab. étud. économ., détach. pays en voie de développement, cherche un poste d'ingénieur en organisation cabinet de conseil, ou service organis. d'entreprise Paris ou ds région parisienne souhaitée. - Ecrire : n° T 79.894 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

Cadre, 8 ans expérience, spécialiste distribution de produits de grande consommation en Afrique francophone et anglaise, étudierait tout poste de responsabilité dans sa spécialité. Faire offre à : HAVAS, B.P. 503, DAKAR, référence 2.982.

LYON. Jeune Femme, étud. sup. lett., 7 a. exp. ENSEIGN., AIM. rédio., goût pour les livr. et les cont. hum., ch. empl. intéress. et stable, librair., bibliothèque, édition ou relations publiques.

Ecrire HAVAS, LYON, 5.659.

J. F., 21 ans, format IUT GRENOBLE, DUT animation culturelle, recherche un poste à plein temps Ecrire HAVAS, NEVERS (58), sous le n° 466.

Infirmière D.E. et ancien mil., cadre administrat. act. sani., cherchent emploi outre - mer. Ecrire Isabelle Jacques, BP 3, 37190 AZAY-LE-RIDEAU

J. F., TITULAIRE DU BAC
1re ann. de droit, bon. connaiss. angl., ch. empl., libre de suite. Tél., après 17 h. à : 285-80-25.

J. H. cherche place photo ou tireur labo. - Tél. : 708-73-62, après 18 heures.

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIEES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit de « Monde Publicité » ou d'une agence.

capitaux ou proposit. comm.

A CEDER cause double activité

S.A.R.L. Bordelaise

rayonnant sur départements limitrophes produits entretien pour collectivités
Concessionnaire exclusif
grande marque internationale
Gros chiffre d'affaires
Il faut disposer de 100 unités plus fonds de roulement

Ecrire E 9.951 Havas Bordeaux qui transmettra.

Société importante Suisse fabriquant des articles de ménage et de cadeau

cherche immédiatement REPRESENTATION EXCLUSIVE pr toute la France, ayant de bonnes relations.

Notre nouveauté sensationnelle permettra l'introduction facile sur le marché.
Veuillez nous contacter sous chiffre 3037 ZR, Orell Füssli Werbe AG, CH-8022 Zurich.

Editeur, 2 beaux annuaires, clés de tout le grand commerce moderne français, plus journal, céderait régie complète des 3 publications à Société en groupe d'édition susceptible de l'assumer au mieux. Prise de participation, fusion, envisageable. Sérieuses garanties demandées. Premier courrier ss n° 46.121 B, EDITIONS BLEU, 17, rue Lebel, 94300 VINCENNES, qui transm.

secrétaires

SECRETAIRE BILINGUE

Poste à responsabilités + notions comptables. Société SAVITEX. Tél. : 255-73-47.

IMPORTANTE SOCIETE
Prox. métro Pont-de-Levallois recherche pour sa Direction commerciale

SECRETAIRE-STENODACTYLO

Ayant quelques années d'expérience. Connaissance de l'allemand souhaité.
Adresser C.V. et prétentions au n° 31.787, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er.

Banque STERN (8e) recherche

SECRETAIRE COMPTABLE

parfaite dactylo chiffres. pour sociétés de son groupe. TEL. 266-47-00.

Dactylos

Pour banlieue Nord-Est

DACTYLO

avt connaissances approfondies langue anglaise pour travaux variés comportant traductions. Se présenter SCOT, 6, rue des Immeubles-Industriels, Paris-11e.

traductions

Demande

Traductrice expérimentée ch. sérieux travx traduction Angl.-franç. Ecr. n° T 79885 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

représent. offre

Cause extension, rech. pour secteur PARIS-BANLIEUE JEUNE REPRESENTANT dégagé obl. militaires de préférence. Ayant expérience vente en librairie. Possédant voiture. Fixe + frais + prime. Ecrire avec C.V. à Q. S., 45, rue Saint-Roch, 75001 PARIS qui transmettra. Ne pas se présenter.

formation profession.

PROGRAMMEUR D'EXPLOITATION SUR IBM 3
Niveau BAC ou 1re, 6 à 7 mois, 180 h. de cours : Exploitation Gestion - Analyse - GAP 2

FAX

6, rue d'Amsterdam - 874-95-69.

cours et leçons

Anglais. Prof. d'or. dyn. organ. cours entrep. et part. 525-53-70.

MATH.-PHYS. RATTRAPAGE rapide par prof. Terminale, PCEM, Fac. 526-82-47

Professeur canadien donne des leçons d'anglais (langue maternelle). Téléphoner à partir de 13 heures au - 208-30-68.

occasions

Coiffeuse 18e s., bois précieux 100.000 F. Part. 727-38-07.

autos-vente

Vend Land Rover. 40.000 km. Parfait état. Tél. : 076-90-05.

ROLLS ROYCE Silver Shadow 70. Air condit. Magnif. 92.000 F. Tél. 288-59-86.

PEUGEOT 504 TI
1974 - Intérieur cuir. Moteur 0 km (garantie Peugeot) Bleu métal. TEL. : 254-43-62.

L'immobilier

appartements vente

Paris - Rive droite

Mo Wagram. Imm. P. de T., 5 P., 185 m² + 2 chbres de serv., gar. 2 voitures - 325-32-71.

EXELMANS. Imm. réc., livg dble, 2 chbr., cuis., s. de bs, calme, 380.000 F - 227-07-96.

ILE SAINT-LOUIS
7, rue des Deux-Ponts
Imm. XVIIe, luxueux appt 75 m², gd confort. Visite mardi 2, 11-16 h.

Part. vd ch. meub., tt cft (dche, wc, ch. cent.). Voir gardien, 22, av. de Lamballe, 75016 Paris.

COQU. PIECE MEUBLEE claire, cuis., r. Goncourt. 40.000. Ecr. n° 911, « le Monde » Publ., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

EXCEPTIONNEL
Studio, remis neuf. R. Alibert, 18 m², cft, 61.000. Acc. interm. Ecr. à 910, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Pte Dorée. Bel appt 140 m², gd séjour + 3 chbres, lingerie, décoration, installations de qualité, parfait état, tout confort. Cabinet DORMION - 924-12-04.

XXe Mo PELLEPORT
Studio 24 m², 4e étg., 131.900 F. IMMOBILIERE FRIEDLAND, 41, av. Friedland. 225-93-69.

113, RUE SAINT-HONORE
Dans très bel imm. rénové, 4 appts, confort, de 2 PCES, entrée, cuis. wc. salle de bains, placards, moquette - Décoration intérieure avec TELEPH. Me voir sur place mardi, mercredi, jeudi, 14 à 17 heures. 113, RUE SAINT-HONORE.

FACE NOTRE-DAME
GRENIER Living + pet. chbre, cuis. éq., s. bains, 2 fen. balc. pl. sud, refait neuf. 159.000 - 277-75-68

8e PARC MONCEAU
Imm. récent - Standing
6 pces principales - 165 m2
PARFAIT PROFESSION LIBERALE
Visite mardi, 14/17 heures, 28, RUE MURILLO.

GAMBETTA Imm. rénové découpé en STUDIOS tt cft entièrement loués pour rentabilité. Loyers libres - Excellent placement - Livraison immédiate PRIX : A PARTIR de 75.000 F Propriétaire et bureau de vente sur place de 11 hres à 18 hres, sauf samedi et dimanche : 88, RUE PELLEPORT - 636-52-00

MUETTE Pierre de taille. 6 P. 180 m2 + 2 serv. Et. élevé. SOLEIL - 256-16-87.

PASSY Très bel immeuble Pierre de taille
9, AVENUE FREMIET
Liv. dble, 2 chbres, 2 bains, tt cft. TELEPH. + chbre serv. Voir lundi, mardi, 13 h. à 17 h.

20e 100 m Mo ST-FARGEAU
Résidence sur jardin
Bel appt 75 m2, tout confort, box. Prix 270.000 F. - 628-79-40.

MARAIS Part. vend dans imm. neuf luxueux 5 pces, 120 m2. 5e étage. Asc. Calme. Soleil - 650.000 F - 704-34-77.

HENRI-MARTIN Appt 7 p.
5e ét. Asc. Balc. sur verdure. ALGRAIN - 285-00-59 et 09-54.

PROPRIETAIRE VEND

DANS TRES BEL IMMEUBLE totalement rénové

Plusieurs

STUDIOS ET 2 PIÈCES
ULTRA-MODERNE
Entrée, cuisine équipée, salle de bains luxueuse, wc séparés, ascenseur, parlophone.

Sur place de 13 h à 17 h tous les jours sauf dimanche :
12, RUE DU SQUARE-CARPEAUX
ou téléphone : 734-99-75 et 734-93-36.

TROCADERO
Immeuble récent 7e étage. 72 m² + 15 m² TERRASSE. IMPECCABLE. 580.000 F. FRANK ARTHUR. 924-07-69.

55, RUE DE MAUBEUGE
Bel imm. 3e ét. dble liv., chbre, bains, luxueux. Mardi 13 à 17 h.

16e - MUETTE
Dans bel immeuble R.-de-ch., clair et ensoleillé. Entrée indépendante sur voie privée avec verdure.
GRAND 2 PIECES
Tout confort. Joliment rénové.
PRIX : 275.000 F
Visite : 2 et 3 de 10 h. à 19 h., 12, rue des Marronniers. Tél. : 292-29-92.

VAVIN-LUXEMBOURG
SEJOUR, Chbre. Tél. TT CFT. 60 M2 - ODE. 95-10

Bd ARAGO - Part. préf. à Part. except. Appt 50 m2 + balcon-terrasse 9 m2, 19e étage, plein Sud. Living, chambre. Téléph. Parking. Piscines été-hiver en terrasse
Téléphone : 033-39-11

5e Rue des Carmes - Urgent 2 pièces, refait neuf, Soleil, cuis., bains, tél. 1er étage. 200.000 F. - OPE. 48-43.

VAUGIRARD RECENT, 12e ét. Vue extra
Très beau 2 pièces, cuis., bains, standing, 265.000 F. - 577-74-38.

SENAT (Près)
Dans imm. Directoire rénové. 4e étage 2 PIECES, 45 m². 5e et 6e ét. 3/4 P. en duplex. av. terrasse. Poutres apparentes cheminée. Asc. Décor original. FRANK ARTHUR. 924-07-69.

Région parisienne

St-G.-EN-LAYE. Part. vend dans imm. neuf très résid., calme abs., appt 3 p., duplex, avec toit terrasse - 420.000 F.
Ecr. n° 7.792, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

NEUILLY - Exceptionnel.
Mo SABLONS. 65 m², entrée, cuisine, bains, séjour, 2 chbres, balc., cave, vue, 265.000 F. Créd. 80 %. S/pl. lundi, mardi, mercr., 15 à 18 h. 30, 82, rue Perronet, 5e droite. 874-35-98.

MAISONS-LAFFITTE
neuf, séjour + 2 chambres, 71 m² + 6 m² balcon.
PRIX 258.000 F.
IMMOBILIERE FRIEDLAND, 41, av. Friedland. 225-93-69.

Pte Pantin (Mo Hoche), 4 pces neuf ens. asc., cuis. équip., 1 s. de bains, 1 s. douche, moqu. Facil. crédit. Téléph. 260-38-22. Bernard Pytel (heures bureau).

EPINAY-SUR-SEINE
STUDIO, cuisine, salle de bains, entrée, w.-c., débarras.
85.000 F T. 076-37-39, h. bur. Mlle CHARY

PLACEMENT
CHOISY-LE-ROI IMMEUBLE RENOVE
STUDIOS 55.200 F
Loyer brut annuel : 5.520 F
OMEGA PROMOTION
217, r. St-Honoré - 1er - 260-38-31

PARLY 2 Type 3 luxe 175 m2
Valeur neuf 900.000 F, vendu urgent 720.000 F. - 954-68-00.

VUE SUR **LAC ENGHIEN**
Résidence récente. Appt compr. entrée, dble sél., 2 ch., s. de bs, cuis. aménagée, penderies, w.-c., balcon, cave box **205.000 F**
Tél. 964-11-85

LA DEFENSE
STUDIOS - PLACEMENT
Immeuble qualité, standing. Quelq. studios livr. juillet 1976. GARANTIE BANC. ACHEV. A part. 78.000. Ferme et définitif Haute rentabilité.
« Les JARDINS de PUTEAUX » 15, rue des Pavillons. 774-67-80. E.C.I. 780-97-55.

Paris Rive gauche

Mo VAVIN - Immeuble standg, P. de taille, living, 4 chbres, 2 bains, tout confort. 890.000 F. GILER S.A. - 260-36-80

SAINT-PLACIDE
123, rue de Rennes
Dispon. imméd. Salon, s. à manger, 2 chambres, 2 bains, livré neuf, double exposition. Téléph. Vis. lundi, mardi, 14 h à 17 h.

JUSSIEU SUR JARDIN
Reste à vendre très grand Studio, double et splendide Duplex, jamais habité. Actuellement finition. Prix intéressant. Direct PROMOTIC, 325-11-68.

SUR CHAMP-DE-MARS
Luxueux Duplex 300 m2 avec jardin particulier. Superbe réception - 577-60-18 (le matin).

13e MAISON 4/5 Pces 120 m2 sur 3 niveaux. 520.000 F ALGRAIN, 285-00-59 et 09-54

MONTPARNASSE
2 P., entr., cuis., dches, grenier, impeccable. 79.000 F - 566-80-31.

Mo VARENNE, anc., 2e ét. ss asc. 3 p., cuis., bns, wc, 100 m², chauff. centr. 633-08-11 (matin).

5e Imm. neuf, gd stand. Livg + ch. 70 m2 + Terrass. 80 m2, Liv. dble + ch. 104 m2 + Terrasse 120 m2. Lux. FAC, 337-69-59.

EMILE-ZOLA (Près), 4e asc. 2 P. gd cft, 43 m2 - 326-08-94.

BD ST-MICHEL - Ecoles - 5 P. LUXUEUX 150 m2. BALC. ASC. SOLEIL - ODE. 95-10

appartem. achat

Recherche Paris-15e, 7e arrondt, pr bons clients, appts ttes surf. et immeubles. PAIEM. COMPT. Ecrire : Jean FEUILLADE, 5, r. A.-Bartholdi, 15e. Tél. 579-39-27.

SOCIETE ACH. COMPT. PARIS proche banl. Appt 2, 3, 4 pces. Ecr. NORD TIM, 96, bd de Magenta, Paris-10e. 203-11-80.

DISPOSE PAIEMENT COMPT. CHEZ NOTAIRE, achète urgent direct. 1/2 p. préfér. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 12e - 873-23-55. Ecr. LAGACHE, 16, av. Dame-Blanche, Fontenay-sous-Bois.

PAIE COMPTANT 3/4 P. tt cft, PARIS, à particulier - 266-32-35.

hôtels-partic.

BRUNE. Pavillon 7 pces, conft. Excell. état. Jardinet. Garage. 650.000 F. DEGOVE, 540-55-31.

XIVe, PTE ORLEANS, 842-57-00. Rez-de-chaus. bel hôtel particul. Joli duplex 30 m² tout confort.

locaux commerciaux

Bd St-Michel boutique à louer. Ecr. N° 917 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

5e, 6e, 7e, 14e et 15e, rech. loc. env. 400 m2, dt 1 p. env. 140 m2, 1 de 70 à 100 m2. Urg. 525-16-64.

locaux indust.

Petite ville Languedoc, offre LOCAUX ancien abattoir pour installation industrie ou artisanat. S'adr. ss N° 172.177 M REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e, qui transm.

maisons de campagne

NORMANDIE, près de Conches, dans hameau proximité bourg.

140 m2 habit. sur deux niveaux. Vaste sél.-salon av. cheminée, 4 ch., cuis. équipée, s. de bains. Chauf. central. Garage voitures.

3.400 m2 clos, planté ines arbres (fruitiers et divers). 290 000 F.

Ecrire n° 6111 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Immobilier (information)

LOUEZ DIRECTEMENT par abonnement à publication quotidien. d'offres de propriét. Frais 300 F.
OFFICE DES LOCATAIRES, 18, r. la Michodière, Mo Opéra, 84, rue d'Alésia. — 742-78-93.

constructions neuves



« LE RONSARD »

Dans un cadre de verdure, à proximité de la ville de Chinon (800 m.), près d'un centre commercial (20 m.), « Le Ronsard », réalisation de bon standing, comprenant 37 appartements et un ensemble de 20 bureaux, sera mis à la disposition de la clientèle, courant décembre 1976.

Chauffage électrique intégré, à compteur individuel, ascenseurs, cette réalisation comprenant quatre étages, plus combles aménageables, bénéficiera d'une isolation phonique très poussée.

Des prêts du Crédit Foncier de France peuvent être obtenus dans la proportion de 80 % du prix, remboursables sur 20 ans.

Toute documentation sera envoyée sur simple demande écrite ou téléphonée.

Société Civile Immobilière « LE RONSARD »
25, fg Saint-Jacques - 37500 CHINON
Tél. : 93-09-86

locations non meublées Offre

Paris

BOULEVARD ROCHECHOUART « Le Bouglione », très beau studio, environ 35 m², cuisine équipée, 1.000 F + ch., mensuel. 824-61-20.

RUE PICCINI. Imm. standing, très beaux appartements de 2 p., 62 m² et 65 m², loyer mensuel 1.650 F à 1.750 F + charges. 824-61-20.

RUE MICHEL-ANGE
Appt neuf, 2 p., tt confort, cuis. équipée, balc., tél., mensuel 1.600 F + charges - 824-61-20.

ETOILE. 2 P., kitchenette, s. de bains, wc, 1.100 F. - 523-33-02.

Rue SINGER 105 M2, double liv., 2 chbres, belle cuisine entièrement équipée, 2 bains, park. Tél. NEUF. 2.700 F + charges. - POI. 55-55.

BEAU 5 P., 117 m2. Bail 6 ans. 2.200 F charges compris. 41, r. VICTOR-MACE (9e), de 15 à 17 h, le 2 déc. 6e étage gche.

SPONTINI - FOCH
4e ét. Bel appt., récept., 4 ch., 2 bains, 1 cab. toil. + 2 ch. serv. Parking. 5.500 F + ch. PIERRE BATON. POI. 55-55.

Région parisienne

92-VILLENEUVE-LA-GARENNE
Sans intermédiaire.
Appartements bon confort :
4 pièces, 77 m², loyer 695 F à 733 F ; charges 238 F.
5 pièces, 96 m², loyer 822 F à 860 F, charges 286 F.
S'adresser Bureau de gérance, de 9 heures à 12 heures, 11, allée Saint-Exupéry, Villeneuve-la-Garenne. Tél. 752-54-51.
Transp. : S.N.C.F., 9 minutes gare Nord, arrêt Saint-Denis, ou bus 137 à la porte de Clignancourt, Villeneuve-la-Garenne. Arrêt : Stade.

RUEIL - MAISON DE STYLE avec parc, 8 PIECES, TELEPH., GARAGE, 6.000 F - 553-01-63.

GARCHES. Résid., près gare, part. loue appt 60 m² de caractère, grand confort. Téléphone 1.250 F C.C. - 970-59-01.

immeubles

PRES MADELEINE
Imm. P. de T. 1.050 m² occupés 250 m² lib. Px. 2.600.000 F. Rapport 8 %. 723-38-58.

propriétés

CROSNE. Belle propriété 11 P. Parc 5.000 m², maison gardien, garage. ALGRAIN. 285-09-54.

PROCHE **CHANTILLY**
PPTE de caractère, 1 ha 1/2, bord rivière, récept., 6 chbres, décoration intérieure. - Piscine. Maison de gardien. - 622-41-92.

8 km MER CALVADOS Rég. HOULGATE
MAISON NORMANDE compr. gd sél. av. poutres et chemin. + 2 ch., cuis., bns, chf. EXCEL. ETAT. Terr. 1.500 m2 clos. Prix 220.000 F. Cr. poss. - 887-71-24.

LE CHESNAY Plateau Saint-Antoine. Belle mais. meulière. 550 m2 jard. 8 p. Parfait état. 890.000. - 954-58-09.

pavillons

RUEIL-MALMAISON, calme : Pavillon moderne, gar. 2 voit., r.-de-ch., séjour, chbre, terrasse, s. de bains. Et. : 3 chbres, s. de bains. Joli jard. 450 m². Ag. MALMAISON. 967-00-30.

MANTES-LA-VILLE
Particulier vend pavillon 6 P., 1972 + jdin à 35 minutes de St-Lazare. Prix 180.000 F + C.F. 180 net mensuel. Tél. 092-05-82.

viagers

Av. George-V - Gd 2 p., 84 m2 125.000 + 3.000 F. Hme 67 ans.
F. CRUZ 8, rue La Boétie 266-19-00

Vendez aux meill. conditions
FONCIAL 36 ans de référence Expertise gratuite
19, bd Malesherbes - 266-32-35.

locations non meublées Demande

Paris

Gérant d'immeubles cherche Studio au 5 P., Paris uniquement. TIL'S, 700-14-78.

bureaux

44, boulevard Bastille. Immeuble neuf à louer. 2.000 m² divisibles. Prestations de qualité. Parking. Téléphone.
RICHARD ELLIS 225-27-

1 à 20 BURX. Tous quarti LOCATION OU VENTE. AG. MAILLOT. 293-45-55 +

MALAKOFF
Prox. transports en commun
4.000 m2 BUREAUX aménagés
300 F LE m2 25 lignes tél.
Possib. 2 lots 1.000 et 3.000

ENTREPOTS 1.800 m2
150 F LE m2 - Proximit périphérique

PROMOGESTION
59, avenue des Ternes (17e 755-92-06 ou 92-07

ADMINISTRATION VERSAILLES
recherche personnel masculin (guichetiers) dég. O.M. B.E.P.C. min. oblig. Traitem annuel de début : 30.815,52 Envoyer C.V. à n° 45.658
BLEU 17, rue Lebel, 943 Vincennes, qui trans

PALAIS-ROYAL
RUE SAINT-HONORE
Bur. impec. 2 lignes télépho Chauf. cent. 35 m² sur cour Prix intéressant. 723-38-48.

PROPRIETAIRE
Loue 1 ou plus. bureaux de immeuble neuf. Tél. : 758-12-

AV. CH.-DE-GAULLE **NEUILLY**
A LOUER
Bureaux neufs - Bail précai 3 niveaux - 500 m2
225-50-35

terrains

Venez au soleil. 16.000 m² terra en partie boisée. Orée villa pr lotir, loisirs, équitat. 20 k Montpellier. Px 18 F m² à dé Ecr. N° 873 « le Monde » Pu 5, r. des Italiens, 75427 Paris-

A vendre 19.000 m² divisibles.
TERRAIN INDUSTR
3e catégorie : activités indu trielles, entrepôts, 25 km. Par bordure autoroute, station RE Aménagé, 190 à 200 F/m2 H Intermed. s'abst. Ecr. EUPA 34, rue Balard, 75015 Paris, q.

5e, 6e, 7e, 14e et 15e, rech. lo env. 400 m², dont 1 p. env. 140 1 de 70 m² à 100 m². URGEN Tél. 525-16-64, toute la journé

RENNEMOULIN (4 km Versailles.
Beau terrain dans PARC priv 1.380 m2, fac. 32 m, bx arbre viabilisé
Tél. Prop. 951-74-21 **230.000**

CÔTE D'AZUR
BORD DE MER
nouveau port
Saint-Laurent-du-Var
Terrain 15.000 m². Permis de construire pour hôtel 300 chambres lux 2 km Aéroport NICE. Discrétion assurée. Ecr. N° 7.766 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

villas

CANNES - MANDELIEU - LA NAPOULE - Sur collin Résidentiel - 4 km aéroport 4 km mer. Vue imprenable su Alpes, Cap-d'Antibes, Cannes, Iles Lérins, La Napoule et tou le massif de Maure. Vieil. S/Jard. 1.683 m2, SOMPTUEUSE VILLA 280 m2, R.-de-ch. : séjou 60 m2, cuis., s. de bains, chbre 1er ét. : 5 chbres, s. de bains + 2 terrasses 80 et 30 m2. Garage 4 voitures. Prix à débattre. Pr ts renseignements : 736-19-24

La région parisienne

QUEL MAIRE POUR LA CAPITALE ?

L'ASSEMBLEE nationale commencera, le 2 décembre, à examiner le projet de réforme du statut de Paris. Elle s'engage ainsi dans un débat qui risque d'être difficile. Le texte gouvernemental prévoit que Paris aura un maire, mais laisse dans l'ombre plusieurs questions importantes qui conditionnent l'avenir de la ville et risquent de provoquer de laborieuses discussions. En voici quelques-unes.

● PARIS EST-ELLE UNE VILLE DE DROIT COMMUN ?

Paris reste une commune et un département. C'est la raison pour laquelle deux sessions seulement par an de l'assemblée parisienne sont prévues. Entre temps, une commission permanente règle les affaires de la ville. Paris conserve donc un statut municipal d'exception.

Dans la majorité comme dans l'opposition, de nombreux députés réclament que l'on soit logique jusqu'au bout. Puisque Paris aura un maire, « comme n'importe quelle ville de province ». Paris doit avoir une vie municipale, « comme n'importe quelle ville de province ». Le futur maire doit donc pouvoir convoquer son conseil municipal quand il le désire : il faut donc supprimer la commission permanente.

● QUELLE AUTONOMIE POUR LES ARRONDISSEMENTS ?

Dans chaque arrondissement, le gouvernement envisage la création d'une commission consultative composée des élus de l'arrondissement.

L'opposition préconise la création de municipalités d'arrondissement élues. Un amendement des députés de la majorité présidentielle propose que ces commissions consultatives soient composées des conseillers élus de l'arrondissement, des officiers municipaux désignés par le maire et des « représentants » d'organisation locales nommées par le Conseil de Paris.

Cette disposition risque de soulever de violentes contestations sur les bancs de l'opposition. Il serait en effet très facile à une majorité, quelle qu'elle soit, de nommer des « responsables » qui lui sont favorables dans les arrondissements où l'opposition l'aurait emporté aux élections.

La véritable question est de savoir si ces commissions seront capables de jouer un rôle dans la vie de l'arrondissement, au niveau de l'aménagement ou de l'équipement des quartiers par exemple. Ainsi seulement serait allégé l'ordre du jour des sessions du Conseil de Paris, qui n'aurait plus qu'à délibérer sur les grandes affaires de la Ville. Un budget serait donc nécessaire à ces arrondissements.

● UN OU DEUX PREFETS ?

Le préfet de Paris doit-il être aussi celui de la région ? Un préfet de la capitale aurait, dans le futur statut, bien peu de poids par rapport au maire élu et par rapport aux autres préfets de la région parisienne.

● QUEL AVENIR POUR LE PERSONNEL ?

Le personnel de la préfecture de Paris actuellement au service de la ville, représente 30 000 personnes environ. Ce personnel a un statut particulier. Le projet de loi prévoit que leurs droits acquis seront maintenus. Lors de l'application du nouveau statut, une partie de ce personnel dépendra du maire, une autre du préfet du département. Comment le futur maire gérera-t-il son personnel ?

JEAN PERRIN.

POINT DE VUE

Savoir profiter de la réforme

par MAURICE DOUBLET (*)

PARIS appartiendra donc plus aux Parisiens et moins à l'Etat. Il s'agit, en un mot, d'adapter aux nécessités des temps présents des structures dépassées, c'est-à-dire de faire participer la population à la gestion et au devenir de la ville de telle manière qu'elle voie ses conditions de vie améliorées. Il convient aussi que tous les Français, de toutes les régions, se sentent davantage chez eux dans leur capitale et que l'unité de l'Etat ne soit, en aucune circonstance, compromise par l'une de ses villes, serait-elle la première.

Se représente-t-on le caractère ...ancement de la tâche qu'aura à assurer le maire : entre ses obligations représentatives et ses fonctions de président du Conseil de Paris, il aura à diriger une armée de plus de quarante milliers de fonctionnaires, employés ou ouvriers. L'un des problèmes authentiques de l'administration de Paris est celui de l'autorité sur une administration nombreuse, complexe et diversifiée. A mon avis, il ne pourra remplir ses fonctions qu'exclusivement : ce qui pose le problème de l'incompatibilité de son mandat avec l'exercice de toute charge publique, ministérielle et parlementaire notamment. L'actuel maire de Lyon n'a pas besoin d'être parlementaire pour être écouté et entendu.

Il faudrait balayer ce vent d'antiparisianisme qui souffle avec tant de violence et qui est si dangereux sur le plan national. C'est parfois passionnel, mais non sans effets pratiques.

Pour que l'Etat reste présent dans la ville, pour qu'il y ait un contrepoids à l'action du maire, le projet de loi maintient un département de Paris.

Or je ne suis point absolument certain que ce soit une solution viable : le préfet de Paris aura des compétences limitées, et ses pouvoirs de tutelle n'ont pas à être surestimés. A vrai dire, le seul contrepoids réel qui a des atouts en main, notamment sur le plan de la programmation et du financement des équipements, c'est le préfet de région. Ne faudrait-il donc point supprimer le reste du département, complication inutile ou faux-semblant (or les faux-semblants, parce qu'équivoques, sont détestables ; de même que la confusion des responsabilités est le pire des maux), rattacher au maire toutes les compétences exercées aujourd'hui à l'Hôtel de Ville et confier la tutelle de Paris au préfet de région, assisté d'un préfet délégué qui aura sur place à l'Hôtel de Ville, au contact quotidien du maire, des adjoints, des élus, une tâche passionnante et absorbante, de conseil, d'assistance technique.

Si l'on accepte une telle proposition, il faudra alors assurer au préfet de région une autorité suffisante, lui permettre de s'exprimer fermement, aussi bien au nom de l'Etat que face à l'Etat, lui donner la possibilité explicite de s'adresser à la population. L'obligation de réserve, comme les autres sujétions inhérentes à la fonction préfectorale, lui donneront-elles la possibilité d'agir ainsi ? Je me pose de plus en plus sérieusement la question.

La question des adjoints

Si Paris n'est pas une ville comme les autres, c'est aussi parce qu'elle est la plus dense. Plus qu'ailleurs, il faut veiller à y développer la vie et l'animation du quartier qui est le cadre de la vie quotidienne du citoyen.

Mais Paris a changé : certains de ses arrondissements ont perdu une grande partie de leur population, tandis que d'autres ont connu certains accroissements démographiques. N'y aurait-il donc pas lieu de revoir le découpage de Paris — et pourquoi pas le mode de scrutin ? — et surtout d'opérer à l'échelon des nouveaux arrondissements une déconcentration aussi poussée que possible entre les mains d'un représentant du maire ?

Le maire de Paris devra aussi faire face à ses obligations très efficacement. Pour ne pas être accaparé par ses responsabilités de chef de service, il devra être assisté d'adjoints très compétents, responsables chacun d'un secteur correspondant *grosso modo* aux directions que j'avais constituées et mises en œuvre il y a huit ans. Ces adjoints seraient, en même temps, présidents des commissions correspondantes : finances, travaux, domaine, personnel, etc.

Il est donc un point essentiel : c'est celui des adjoints. Ils devraient être aussi nombreux que le seraient les arrondissements, à raison d'un par arrondissement. Les uns seraient chargés d'un secteur déterminé comme je viens de le préciser et les autres assureraient la liaison avec les responsables des activités parisiennes non strictement municipales. Je fais allusion à l'emploi, l'accueil, au tourisme, à la liaison constante avec les autres grandes villes de France et de l'étranger.

La commission permanente au niveau de l'Hôtel de Ville, à laquelle il a été fait référence, serait, selon moi, composée du maire et de ses adjoints qui recevraient des délégations du Conseil de Paris pendant les intersessions.

Une situation incomparable

On a souligné, à juste titre, que la réforme va aligner Paris sur le droit commun municipal, mais, en s'en tenant à cette formule, ne sacrifions-nous pas le fond du problème à la forme ? Car, indépendamment de tout statut, Paris se trouve être dans une situation qui n'est pas, en tous points, comparable avec celle des autres communes de France. D'abord, parce que ce qui se passe, ce qui se réalise à Paris, intéresse tout à la fois les Parisiens et la nation entière. Mais c'est la région parisienne qui souffre le plus de l'impérialisme des administrations centrales. Pour le devenir de Paris, l'Etat et la Ville doivent être des partenaires qui discuteront à parité sur les problèmes importants pour lesquels un accord entre eux est indispensable. Sinon... n'entrons pas dans l'actualité.

Il est primordial d'éviter que tant d'affaires d'ordre personnel ou ponctuel « remontent » à l'administration centrale pour employer le vocabulaire de la place de Grève, c'est-à-dire à l'Hôtel de Ville.

Il convient aussi d'assurer la participation des habitants à ce niveau ou à celui d'interquartiers. L'ouest, l'est et le centre de Paris ont des aspects spécifiques beaucoup plus que n'en a le premier arrondissement vis-à-vis du quatrième. Il a été suggéré de créer, au niveau de l'arrondissement, une commission consultative sur la composition de laquelle d'âpres discussions auront lieu. Pour moi, il me paraît primordial que le maire soit partout le responsable respecté, comme il doit l'être dans sa mairie, et que l'unité de la ville soit préservée. Des nécessités d'ordre technique, budgétaire, pratique, vont également dans ce sens.

Or, c'est la troisième particularité, Paris est le cœur d'une agglomération multi-millionnaire et son avenir est à envisager dans ce contexte. A cet égard, les objectifs sont clairs : préserver le centre historique, concilie: les fonctions politiques, économiques et culturelles qui font le rayonnement de Paris, s'adapter au futur sans renier le passé. De tels objectifs impliquent une solidarité accrue de la ville avec sa périphérie : solidarité financière bien sûr, mais aussi symbiose croissante qui sera obtenue en poursuivant les décisions prises ou les travaux engagés, tels que Roissy, la Défense, Rungis, ou ceux dus à l'initiative et à la décision du syndicat des transports : interconnexion des réseaux S.N.C.F.-R.A.T.P., carte orange notamment, sans parler de la pénétration du métro en banlieue, de l'achèvement du tronçon central du R.E.R., de l'amélioration du confort des moyens de transports, principalement financés par l'Etat et le District.

L'une des responsabilités les plus importantes du maire sera de faire comprendre aux Parisiens et à son conseil que Paris ne se développera pas seulement sur lui et sous lui, mais aussi en dehors de lui, et que son avenir se joue en bonne partie hors du périphérique. C'est ce que le conseil municipal a bien voulu adopter sur ma proposition en 1967. Ce sera accroître l'insertion de la ville dans la région et faire accepter sans réticence les solidarités indispensables, notamment financières. Lorsque je parle de région, je ne prends pas position sur le débat politique. Je vise toujours l'agglomération. Ne serait-il pas logique d'appréhender et de régler le problème de la région avant de définir le statut de Paris ?

Pourquoi n'a-t-on pas fait référence au conseil du Grand-Londres et à une adaptation appropriée au Grand-Paris d'institutions démocratiques et séduisantes ?

En résumé, il convient de traiter tout à la fois Paris-quartier, Paris-ville et Paris-capitale, de profiter de ce changement essentiel que constitue l'élection du maire pour adapter ce qui est dépassé, de concilier les droits de la ville, l'efficacité des services municipaux, la responsabilité du maire, la participation des citoyens et l'unité du pays. Car toutes ces dispositions sont valables en période d'eaux calmes, mais j'ai vécu mai 1968 à l'Hôtel de Ville. Il pourrait en être débattu longuement. L'essentiel n'est-il pas que, à partir de 1977, aux yeux du monde, Paris = maire élu ?

(*) Ancien préfet de la région parisienne.

Aujourd'hui et demain

LE 10 juillet 1964, une loi a réorganisé l'ensemble de la région parisienne. Huit départements ont été créés dont celui de Paris, qui, à l'exception des sept autres, n'est pas soumis au régime de droit commun.

Depuis cette date de nombreux projets de réforme du statut de la capitale ont été proposés par la plupart des groupes politiques. Lors de la campagne présidentielle, M. Giscard d'Estaing s'était engagé à « donner un maire à Paris ». Le 30 juin 1975, le ministre de l'intérieur a, au nom du premier ministre, déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale un projet de loi « portant réforme du régime administratif de la Ville de Paris ».

C'est ce texte qui va être discuté par le Parlement. S'il est adopté il devrait être appliqué en mars 1977, immédiatement après les prochaines élections municipales.

Parallèlement le gouvernement a prévu de déposer, lors de la session de printemps du Parlement, un projet de loi réformant le statut de la région parisienne et tendant à appliquer à celle-ci, à partir du 1er juillet 1976, le régime de droit commun des régions prévu par la loi du 5 juillet 1972.

Nous présentons ci-dessous une analyse sommaire du statut actuel de la capitale et du projet gouvernemental.

Le statut de la Ville de Paris

● SITUATION ACTUELLE

« *La Ville de Paris est une collectivité territoriale à statut particulier ayant des compétences de nature communale et départementale.* »

● PROJET GOUVERNEMENTAL

« *La Ville de Paris est une commune régie par le code de l'administration communale* » *sous réserve des dispositions qui prévoient que les pouvoirs de police sont* « *maintenus au préfet de police, dans Paris, siège du pouvoir exécutif et du Parlement.* »

Les préfets

● SITUATION ACTUELLE

Le préfet de Paris est le représentant de l'Etat comme dans tous les départements et l'exécutif du Conseil de Paris. A ce dernier titre, il prépare les travaux du Conseil et en assure l'exécution.

Le préfet de police est désigné par le gouvernement et dépend du ministère de l'intérieur. En plus de ses attributions de police générale, il dirige la police municipale.

● PROJET GOUVERNEMENTAL

Le préfet est uniquement, comme dans tous les autres départements, le représentant de l'Etat sur le territoire du département de Paris.

Le préfet de police conserve les fonctions qu'il a actuellement et qu'il exerce en tant que représentant de l'Etat et représentant de Paris.

Le Conseil et le maire de Paris

● SITUATION ACTUELLE

Le Conseil de Paris comprend quatre-vingt-dix membres élus pour six ans au scrutin majoritaire de liste par secteurs (il y en a quatorze).

Il est présidé par le président du Conseil de Paris élu (suivant la tradition) tous les ans entouré d'un bureau composé de quatre vice-présidents, quatre secrétaires et un syndic.

Le Conseil qui se réunit sur convocation du préfet de Paris en sessions ordinaires ou extraordinaires a des compétences limitativement prévues par la loi : notamment sur le budget de la ville, la perception de l'impôt, le montant et la durée des emprunts, etc.

● PROJET GOUVERNEMENTAL

Le Conseil de Paris comprend cent membres élus pour six ans *par arrondissements ou groupes* d'arrondissements. Il se réunit chaque année en deux sessions ordinaires de durée limitée (trente et quarante-cinq jours). Il est convoqué par le maire qui peut aussi le réunir en session extraordinaire.

ONZE PRÉDÉCESSEURS

Paris a déjà eu onze maires, mais qui se souvient de leur nom ? Et d'abord sept durant la Révolution : Jean-Sylvain Bailly (1789-1791), Jérôme Petion de de Montaux (1791-1792), Jean-Villeneuve, M. Borie, René Boucher, Nicolas Cambon de Montaux (1791-1792), Jean-Nicolas Pache (1793-1794), Jean-Baptiste Fleuriol-Lescot (1794).

En 1848, sous la IIe République, Louis-Antoine Garnier-Pagès est maire de Paris durant quatorze jours et Armand Marrast durant quatre mois et neuf jours.

Enfin, à la chute du Second Empire, en 1870, Etienne Arago a été maire deux mois et Jules Ferry durant quatre mois.

Le Conseil élit à chaque renouvellement et au scrutin secret le maire et de douze à dix-huit adjoints. Le maire est élu pour six ans ; il ne peut exercer, consécutivement plus de deux mandats. Il est officier d'état civil.

Le Conseil a une compétence générale et « règle par ses délibérations les affaires de la Ville de Paris » et, en outre, exerce pour le département de Paris, dont les limites coïncident avec celles de la commune, les attributions dévolues aux conseils généraux. Il fait son règlement intérieur. Ses décisions sont exécutées par le maire qui le préside.

Dans l'intervalle des sessions, une commission permanente « règle les affaires qui lui sont envoyées par le Conseil ». La commission est élue chaque année par le Conseil en son sein ; elle est composée de quatorze à dix-sept membres ; elle se réunit au moins une fois par mois.

Les arrondissements

● SITUATION ACTUELLE

Il existe dans chaque arrondissement un maire et des maires adjoints désignés par le ministère de l'intérieur, qui remplissent les fonctions d'officier d'état civil et sont placés sous la tutelle du secrétaire général de la mairie dépendant du préfet de Paris.

● PROJET GOUVERNEMENTAL

Les fonctions de maires ou maires adjoints d'arrondissement sont supprimées.

Dans chaque arrondissement ou groupe d'arrondissements, il est créé une commission consultative « *composée des conseillers de Paris élus dans l'arrondissement* » et qui « *donne son avis sur les affaires qui lui sont soumises par le Conseil de Paris, la commission permanente ou le maire* ».

UNE PROPOSITION DES SOCIALISTES : TOUS LES POUVOIRS DE POLICE AU MAIRE

M. GASTON DEFFERRE avait présenté, au nom du parti socialiste et des radicaux et apparentés, une proposition de loi « *tendant à une réorganisation démocratique de la Ville de Paris* ».

Cette proposition prévoyait que les dispositions de droit commun applicables aux communes s'appliqueraient désormais à la Ville de Paris. Celle-ci serait administrée par un « Conseil de Paris » élu au suffrage universel et au scrutin proportionnel, qui exercerait à la fois les attributions conférées aux conseils municipaux et aux conseils régionaux.

Des conseils d'arrondissement seraient élus au suffrage universel et à la représentation proportionnelle.

Les dispositions de droit commun seraient également étendues à la Ville de Paris dans les domaines financier et comptable, ainsi que dans le domaine des pouvoirs publics de police, les maires ayant, en outre, sous leur autorité les forces de police d'Etat et les forces de police municipales.

LA RÉUNION DES GROUPES DE LA MAJORITÉ

Un certain risque de laxisme financier

L'association Paris-Avenir, qui regroupe les fédérations de Paris des républicains indépendants, du Centre démocrate et du parti radical, a organisé, le 29 novembre, une journée d'étude sur la réforme du statut de la capitale. M. Jean Lecanuet, président du Centre démocrate, garde des sceaux, a notamment déclaré, en clôturant les travaux dans la soirée : « *Cette journée est un événement politique au sens le plus noble du mot, parce que ce fut une journée de réflexion.* »

M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, par une « petite phrase » prononcée le matin devant les commissions de travail, a posé en fait la question fondamentale pour l'avenir de la ville : en libéralisant son statut, Paris peut-il être menacé de faillite financière ?

Le ministre de l'intérieur a déclaré : « *Il faudrait établir sur la ville des contrôles et des conditions de tutelle appropriées. N'oublions pas les risques de faillite qui touchent une grande métropole comme New-York. Il y a nécessairement une tentation de dépense dans les grandes villes. Il n'est pas impossible que, dans certains cas très limités, soit prévu un contrôle financier de l'Etat.* »

M. Christian de La Malène (U.D.R.), rapporteur général du budget de la Ville de Paris, nous déclarait (*le Monde* du 25 novembre) : « *Le nouveau statut de la capitale risque d'entraîner une situation entièrement différente, notamment pour le budget de fonctionnement et pour les importantes dépenses de personnel. Actuellement, ces dépenses de personnel sont contrôlées très étroitement par la fonction publique et le ministère des finances. Il n'en sera plus de même si le nouveau statut est adopté.* »

M. de La Malène ajoutait : « *Il est impossible de dire quelle sera à ce sujet la politique des futurs responsables de la Ville c'est-à-dire du maire et de la majorité du conseil. Mais si ceux-ci se trouvaient conduits ou contraints à pratiquer à l'égard du personnel une politique, disons très laxiste, il est bien évident que cela aurait des conséquences très graves sur le budget de la collectivité.* »

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe
1974

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

— A PROPOS DE... —

LE BUDGET DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Six cent soixante-quatre fonctionnaires pour la qualité de la vie

Les sénateurs ont à leur tour adopté, le vendredi 28 novembre, le budget « environnement » du ministère de la qualité de la vie. Non sans grogner comme leurs collègues de l'Assemblée nationale. Car ce budget, déjà d'une modestie spartiate comme à l'accoutumée, sera l'an prochain, en francs constants, en recul sur celui des années passées. Pourquoi ne le serait-il pas, ont fait remarquer certains parlementaires, puisque l'environnement n'arrive pas à dépenser l'argent qu'on lui accorde.

M. Jarrot s'est défendu en avançant que la médiocre gestion de ses fonds était due aux demandes de subvention non suivies d'effet et au manque de personnel pour traiter les dossiers. Aussi son budget 1976 prévoit-il l'engagement de cent une personnes, ce qui représente une augmentation des effectifs de 18 %.

Ce « gonflement » n'a pas de quoi éblouir lorsqu'on sait que les agents du ministère sont au nombre de 563. Ils seront donc 664 à la fin de l'année prochaine. Ils forment surtout — les députés l'ont fortement souligné — un curieux amalgame.

Il y a d'abord 124 fonctionnaires appartenant au ministère proprement dit. Ce sont les seuls. Puis 118 autres qui sont détachés et dont la rémunération, comme la carrière, dépendent d'autres ministères. Viennent ensuite 270 contractuels dont l'engagement est tacitement renouvelable chaque mois. Enfin, une escouade d'intérimaires aux effectifs fluctuants (actuellement une cinquantaine) que des organismes publics ou privés fournissent à l'environnement en vertu d'un « contrat d'étude » plus ou moins fictif.

Les sénateurs n'ont pas été abusés non plus par les 101 « nouveaux » qu'on leur promettait. En fait, 25 d'entre eux seront des contractuels que l'on va titulariser. Parmi les 75 véritables créations de postes, la majorité sera encore occupée par des contractuels.

Cette curieuse politique d'engagement a des raisons historiques. En 1971, créer un ministère et le peupler de fonctionnaires ne pouvaient se faire par la voie des concours administratifs habituels. L'environnement est par essence une matière interdisciplinaire. On a donc regroupé des services prélevés ici et là, et engagé des volontaires venus d'horizons très divers. Il demeure qu'après cinq ans de fonctionnement le département de l'environnement, où l'on dénombre 57 % de contractuels, tranche sur le reste de l'administration française où l'on n'en compte officiellement (les syndicats contestent le chiffre) que 2,5 %.

La situation du personnel de l'environnement est inconfortable. On devine l'embarras des fonctionnaires détachés quand ils ont à défendre le point de vue de la qualité de la vie face à leur administration nourricière. Les contractuels et intérimaires travaillent dans l'incertitude du lendemain. La disparité des traitements, des régimes de congés, des statuts ne contribue guère à souder les équipes pourtant passionnées par leur mission. Aussi, les personnels du ministère et ceux des agences financières de bassin ont-ils créé des sections syndicales C.F.D.T. dont les représentants ont tenu leur premier congrès l'an dernier. Ils revendiquent une uniformisation des statuts, un minimum de sécurité d'emploi et des plans de carrière.

Ils demandent aussi qu'on étoffe les services dont tout le monde reconnaît qu'ils sont débordés. M. Michel Alloncle, député U.D.R. de Charente, a noté que, faute de personnel, les services de l'environnement ne peuvent pas exercer sérieusement leur droit de regard légal sur les crédits engagés pour la protection de la nature par d'autres ministères (1 521 millions en 1976). Ainsi, 50 % des sommes affectées aux grands aménagements régionaux, 30 % de celles consacrées aux piscines, 100 % de celles des locaux socio-éducatifs sont réputées participer à la sauvegarde de l'environnement. Voilà qui vaudrait tout de même un coup d'œil critique.

Les inspecteurs des établissements classés seront l'an prochain 357. M. Jarrot admet qu'il en faudrait un bon millier. Les 675 spécialistes répartis dans les six agences de bassin devraient être 170 de plus, affirme le secrétaire général du syndicat C.F.D.T.

Les délégués régionaux à l'environnement manquent encore dans les départements et les territoires d'outre-mer. Celui qui vient, enfin, d'être nommé dans la région parisienne est seul ; 9 de ses collègues sur 21 disposent d'un atelier régional des sites et paysages qui, avec 3 à 6 contractuels par équipe, ne parvient pas à répondre à la demande.

Dans les parcs nationaux, on ne trouve que 163 agents, soit 1 pour 1 700 hectares. « Le résultat, note M. Alex Raymond, rapporteur de la commission de la production, c'est que dans certains parcs comme la Vanoise le nombre excessif des visiteurs commence à poser de véritables problèmes. » Quant aux 23 réserves naturelles créées depuis 1961 elles ne disposent que de 8 gardes ne bénéficiant d'aucun contrat et encore moins d'un statut.

Aussi comme le disait M. Jean Laborde, député socialiste du Gers, le ministère chargé de l'environnement est un peu dans la situation du secrétariat d'Etat à la condition féminine. Il a quelques idées, beaucoup de bon vouloir, mais il est tellement démuni qu'on a de la peine à le prendre au sérieux.

MARC AMBROISE-RENDU.

ENVIRONNEMENT

Une douzaine de manifestations au cours du « week-end anti-nucléaire »

Les adversaires des centrales nucléaires que l'on croyait assagis ne désarment pas. En une douzaine de points à travers la France, des manifestations ont marqué samedi 29 et dimanche 30 novembre le « week-end anti-nucléaire » organisé par diverses organisations écologiques. Placées sous le signe de la contestation la plus décidée mais aussi de la bonne humeur, ces réunions et défilés n'ont donné lieu à aucun incident.

Ainsi ils étaient deux mille, samedi, à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines), protestant contre le projet d'une centrale près d'Achères. Au contraire, à Montbéliard (Doubs), où s'installent des missiles nucléaires Pluton, c'est un cortège silencieux qui a défilé derrière un corbillard portant les cercueils symboliques *« de la nature et des populations innocentes »*. Castelnaudary (Aude) a été le but d'un rallye de voitures et de piétons s'élevant contre l'exploitation à ciel ouvert d'un gisement d'uranium, tandis qu'à Narbonne un groupe remettait à la préfecture une motion destinée au président de la République et s'opposant à la centrale de Port-La Nouvelle. Huit cents personnes ont défilé dimanche à travers Saint-Geours-sur-Loire (Maine-et-Loire), d'autres ont fait de même à Gravelines (Nord) avant d'assister à la projection d'un film. Sentzich (Moselle), où l'E.D.F. envisage de construire une centrale, a été sillonnée par des protestataires à bicyclette alors qu'à Thionville une exposition soulignait les risques entraînés par le développement de l'industrie nucléaire.

Quant aux Bretons du Comité régional antinucléaire (CRIN), ils ont profité du week-end pour tenir leur congrès annuel à Auray dans le Morbihan, et manifester leur inquiétude à l'égard des intentions de l'E.D.F. sur le site de Ploumoger (Finistère) puisque celui d'Erdeven (Morbihan) semble écarté.

INCULPATION DANS L'AFFAIRE DES DÉVERSEMENTS DE MERCURE DANS LA BAIE DE MINAMATA

L'ancien président de la Chisso et deux anciens directeurs de l'usine chimique qui rejetait du mercure dans la baie de Minamata (Japon) ont été inculpés d'homicides involontaires par les autorités de l'île de Kiou-Siou. Les rejets mercuriels avaient contaminé les poissons et entraîné chez les pêcheurs, qui en consommaient de grandes quantités, des dérèglements du système nerveux. Le mal de Minamata a tué 150 Japonais et en a affecté, à des degrés divers, près de 900 autres.

Les déversements avaient commencé en 1953, et les premiers symptômes furent décelés trois ans plus tard, sans qu'on puisse les attribuer au mercure. Cependant, dès 1959, la Chisso savait par ses propres expériences sur des animaux de laboratoire que ses déversements étaient en cause. Cela ne l'empêcha nullement de tripler sa production... et ses rejets. C'est ce qui est reproché aujourd'hui aux dirigeants de la firme.

Celle-ci n'avait admis publiquement la responsabilité du mercure qu'en 1968 et la première action en justice des victimes débuta l'année suivante. Après quatre ans de procédure, en 1973, la Chisso fut reconnue responsable de l'empoisonnement mercuriel des familles de pêcheurs et condamnée à verser l'équivalent de 16 millions de francs aux cent trente-huit plaignants.

Faits et projets

Circulation

● LIMITATIONS DE VITESSE MOINS RESPECTEES. — M. Jacques Barrot, secrétaire d'Etat au logement, qui répondait, en l'absence du ministre de l'équipement, à une question de M. Pierre-Charles Krieg, député U.D.R. de Paris, a indiqué, le vendredi 28 novembre, à l'Assemblée nationale, que, depuis le relèvement des limites maximum de vitesse des véhicules d'un poids supérieur à 10 tonnes, *« le nombre d'accidents dans lequel sont impliqués des poids lourds est resté à peu près stable »*.

Il a relevé, cependant, que, *« depuis quelque temps, les limitations de vitesses applicables à tous les véhicules étaient moins respectées »*.

Paris

● AUTOUR DE LA GARE DE LYON. — La création d'une nouvelle gare pour les trains de banlieue et la station du R.E.R. va transformer les abords de la vieille gare de Lyon. Le préfet de Paris devrait présenter au cours de la présente session du Conseil de Paris les grandes orientations de ce projet d'aménagement. L'actuelle cour de Chalon sera le nouveau parvis de la gare ; elle sera « animée » par des commerces et des cinémas et largement ouverte sur le douzième arrondissement. Un immeuble-pont couvrant partiellement les lignes du réseau de chemin de fer serait construit et relierait les immeubles édifiés le long de la rue de Bercy à ceux de l'îlot de Chalon. La circulation des piétons et des automobiles sera réorganisée. Ce programme devrait débuter dans les années 80.

● DU MACADAM DANS LE PARC DE SCEAUX ? — Des associations de défense groupées sous le sigle « S.O.S. environnement » protestent contre les aménagements en cours dans le parc de Sceaux (Hauts-de-Seine). La direction des parcs et jardins du département, afin de restituer au parc son aspect primitif, tel que l'avait dessiné Le Nôtre, a commencé l'abattage des arbres sur plusieurs centaines de mètres, afin d'y tracer une allée à travers le bois. Cette voie, large de 6 mètres et longue de 600 mètres, au dire des associations, sera, en outre, macadamisée pour permettre le passage des engins techniques du parc. *« Il y a trois cents ans, les allées étaient nécessaires, car elles se situaient au milieu des forêts, aujourd'hui, nous sommes cernés par les autoroutes »*, déclare l'association, qui demande *« que le macadam soit épargné au parc de Sceaux »*.

Transports

● ROBERT VERGNAUD REELU PRESIDENT DE L'ITA. — Le conseil d'administration de l'Institut du transport aérien qui s'est réuni à l'occasion de son sixième colloque international (*le Monde* du 22 novembre), a réélu M. Robert Vergnaud, président d'Air Inter, président de l'ITA.

● AIR ALPES absorbera Air Champagne-Ardennes et Air Limousin le 23 décembre prochain. Cette opération de regroupement ramènera de onze à neuf le nombre des compagnies régionales métropolitaines (1 145 000 passagers en 1974) qui tendent à s'organiser autour de deux compagnies : Air Alpes, dont le réseau s'étend sur la partie est de la France (assurant des liaisons vers l'étranger pour Air France), et Touraine Air Transport, basée à Tours, qui assure notamment une partie du trafic d'Air Inter.

● TARIFS EN BAISSE A LA SWISSAIR. — La Swissair réduit ses tarifs en francs suisses. Ces réductions sont de l'ordre de 9 à 16 % sur les long-courriers européens, de 2 à 7 % sur les routes du Proche-Orient, de 5 % sur l'Afrique et de 4 % sur l'Atlantique nord.

LA VIE ÉCONOMIQ[UE]

CONJONCTURE

L'augmentation des prix des carbur[ants] et des tarifs des P.T.T. sont à l'ét[ude]

confirme M. Fourcade

Les achats d'hydrocarbures auront été limités à 40 milliards ds francs en 1975

Au cours de la convention des clubs Perspectives et Ré[...] de l'Essonne, M. Fourcade, ministre de l'économie et des fina[nces] a confirmé, samedi 29 novembre, à Palaiseau, qu'il étudiait [les] modalités d'une augmentation du prix des carburants, avec [son] collègue de l'industrie, et d'une hausse des tarifs des P.T.T. [avec] le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.

« Des décisions seront prises prochainement », a déclaré M. Fourcade, qui a précisé que *« de toute façon les hausses seraient limitées au minimum »*.

Les pronostics de M. Fourcade sur l'avenir de l'économie française rejoignent ceux du chef de l'Etat. *« Nous sommes sur la voie d'une reprise*, a-t-il souligné. *Notre objectif est d'éponger le chômage. Les progrès ne seront pas fulgurants, car ce n'est qu'au printemps 1976 que nous serons vraiment dans une phase de reprise. »*

Le ministre de l'économie et des finances a également fourni les précisions suivantes :

● EPARGNE. — *« Le taux d'inflation a diminué de moitié en quinze mois. La France connaît maintenant un rythme annuel d'augmentation des prix de 9 %. C'est encore trop fort, et des mesures de protection de l'épargne restent nécessaires. »*

● PETROLE. — *« Nous avions prévu de limiter en 1975 à 51 milliards de francs nos achats de pétrole. Grâce à un hiver doux et aux mesures antigaspillage, nous aurons en fait dépensé à la fin de cette année 40 milliards de francs. En 1976, nous prévoyons 50 milliards de francs pour l'achat d'hydrocarbures. »*

● TAXATION DES PLUS-VALUES. — *« Le gouvernement déposera au mois de mars prochain un projet de loi sur la taxation des plus-values. Ce système fonctionne depuis vingt-cinq ans aux Etats-Unis. Il s'[agit] avant tout de taxer les [plus-]values qui représentent de [véri]tables revenus, c'est-à-dire [les] plus-values à court terme au [mo]ment où elles sont réalisées. »*

● PLAN. — *« Nous de[vons] avoir un Plan glissant de [...] ans. Le Plan, ce seront tro[is ou] quatre objectifs fondamen[taux] et notamment une défense n[atio]nale forte et un équilibre [de la] balance des paiements. S[i la] France n'avait pas possédé [ces] deux atouts, la réunion de [Ram]bouillet, où nous avons fai[t jeu] égal avec les Etats-Unis et l'[Alle]magne fédérale, n'aurait pa[s eu] lieu. »*

● LA GRANDE-BRETAGN[E ne] fait aucune demande offi[cielle] ou officieuse à la commi[ssion] de la C.E.E. au sujet de [me]sures restrictives sur [les] importations, a indiqu[é le] 28 novembre, à Bruxelles [le] porte-parole de la Com[mis]sion européenne. Du côt[é de] la mission britanniqu[e à] Bruxelles, on déclare é[gale]ment tout ignorer de dé[mar]ches en ce sens auprès [des] instances communaut[aires.] Une certaine inquiétude fait néanmoins jour dan[s les] milieux européens, ala[rmés] par les rumeurs persista[ntes] de mesures de restriction [sur] certaines importations bri[tan]niques (chaussures, tex[tiles,] composants électroniques, [voi]tures). — (A.F.P.)

LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

CONFLITS ET REVENDICATIONS

Les deux mille six cents ouvriers horaires des Forges de Gueugnon ont repris le travail

Les deux mille six cents ouvriers horaires des Forges de Gueugnon (Saône-et-Loire), qui s'étaient mis en grève le 20 novembre, avec occupation des locaux, pour faire aboutir diverses revendications salariales (« le Monde » des 22 et 26 novembre), ont obtenu, en grande partie, satisfaction. Ils se sont donc prononcés, samedi 20 novembre, à bulletins secrets, pour la reprise du travail. Celle-ci a eu lieu immédiatement.

Il en a été de même, ce lundi 1er décembre, pour les sept cent cinquante employés de l'usine Maugelec, à Saint-Pierre-Montlimart (Maine-et-Loire), qui ont cessé la grève qu'ils faisaient depuis le 29 octobre.

En revanche, dans une usine d'appareillages électriques de l'Allier, Landis et Gyr, le mouvement de revendication s'est étendu aux cadres de l'entreprise, qui ont décidé à leur tour de cesser le travail pour protester contre le licenciement de cent huit personnes. C'est également en faveur de la continuation de la grève, avec occupation des locaux, que s'est prononcé le personnel de la filiale française Clark Equipement, à Strasbourg (sept cents salariés).

Enfin, à Belin (Gironde), une manifestation de soutien aux ouvriers en grève de l'entreprise Sam-Cazenave a réuni, samedi 29 novembre, plusieurs centaines de personnes.

Grèves de cheminots et manifestations pour la journée d'action C.G.T.-C.F.D.T. du 2 décembre

Les confédérations C.G.T. et C.F.D.T. prévoient une participation massive à la « journée nationale d'action » interprofessionnelle qu'elles organisent ce mardi 2 décembre. Il s'agit, précisent-elles, « *non d'une fin en soi mais d'une étape dans l'action revendicative* ». Cette journée a pour principaux thèmes la défense du pouvoir d'achat et l'amélioration du projet de loi sur la retraite, jugé « *dérisoire* ».

Ses modalités sont définies au niveau local ou dans l'entreprise; elle doit être marquée par la grève des cheminots de trente-six heures ainsi que par des arrêts de travail de durée variable dans les secteur public (notamment arsenaux et hôpitaux) et privé (notamment métallurgie et bâtiment) et par des manifestations dans un grand nombre de villes. A Paris, les unions régionales C.G.T. et C.F.D.T. organisent une grande manifestation, qui se déroulera à partir de 5 h. 30 de la République à l'Opéra.

● HOUILLERES : les trois fédérations F.O., C.G.T. et C.F.D.T. du sous-sol appelaient, ce lundi 1er décembre le personnel à un arrêt de production de vingt-quatre heures les mineurs devant se consacrer pendant la journée aux travaux d'entretien et de sécurité. Selon la direction des Houillères, il était encore impossible, en fin de matinée, d'apprécier l'ampleur d'une situation jugée « impalpable ». Elle constatait seulement des retards variables suivant les différents bassins entre 15 minutes et 1 heur) à la descente des travailleurs au fond de la mine.

● A LA S.N.C.F., les fédérations C.G.T. et C.F.D.T. ont déposé un préavis de grève couvrant la période du mardi 2 décembre à 0 heure au mercredi 3 à 12 heures. A la direction de la S.N.C.F., on prévoit les répercussions suivantes sur le trafic :

— Grandes lignes : 80 % des trains circuleront (100 % sur le trafic Paris-Est) ; il y aura donc un acheminement normal des voyageurs (avec quelques modifications d'horaires) sur toutes les lignes.

— Banlieue parisienne : dans l'après-midi de lundi 1er décembre, les trains en partance le lendemain seront affichés dans les gares parisiennes. Il est très difficile d'estimer le pourcentage de ces trains, mais des perturbations sensibles du trafic sont attendues.

● A LA R.A.T.P., le trafic sera normal avec quelques perburbations possibles dans le métro à l'heure de la manifestation.

● P.T.T. : le courrier devrait connaître cette semaine des irrégularités. En effet, les fédérations C.G.T. et C.F.D.T. des P.T.T. appellent les agents des services de tri et de l'acheminement à faire grève par roulement entre le lundi 1er décembre et le dimanche 7 décembre à 6 heures. Ces arrêts de travail ont pour objet la défense de l'emploi et du pouvoir d'achat, mai aussi la réduction du temps de travail, l'application du service actif et l'augmentation des effectifs dans les P.T.T.

● ENSEIGNEMENT : aucun mouvement nationae n'est prévu. Des arrêts de travail ont cependant été annoncés le jeudi 4 dans les Yvelines et le vendredi 5 dans les Hauts-de-Seine et l'Essonne, à l'appel du Syndicat national des instituteurs (S.N.I.) et du Syndicat national des enseignements d usecond degré (SNEP).

DEUX MOIS DE GRÈVE CHEZ LE PERSONNEL AU SOL D'AIR FRANCE

Commencée au début du mois d'octobre, la grève du personnel au sol d'Air France qui, pendant plusieurs semaines, a perturbé les vols de la compagnie nationale, n'est toujours pas réglée. La direction de la compagnie précise toutefois que depuis le mardi 25 novembre la situation est redevenue tout à fait normale, le premier indice de cette « normalisation » ayant été le redémarrage des chaînes de fabrication des repas chauds.

Du côté des syndicats — C.G.T., C.F.D.T., F.O. — on indique que le mouvement sous sa forme originelle (des grèves de vingt-quatre heures) a été stoppé, mais qu'il continue d'une autre manière par des débrayages par ateliers d'une heure ou d'une heure et demie. Les syndicats réclament de nouvelles concessions de la direction sur trois points précis : l'avancement, les effectifs, et les salaires.

Aucun rendez-vous entre la direction et les syndicats n'est prévu dans les prochains jours, mais l'on s'attend que les questions en suspens fassent l'objet de nouvelles discussions à l'occasion des négociations sur le contrat salarial pour l'année 1976.

Selon le B.I.T.

LA CRISE EST LA PLUS GRAVE DEPUIS QUARANTE ANS

La situation de l'emploi dans le monde n'a jamais été aussi grave depuis quarante ans. Selon les dernières estimations du Bureau international du travail (B.I.T.), on comptait, en septembre 1975 : 17,5 millions de chômeurs, soit 5,2 % de la population active pour vingt-trois des principaux pays industrialisés. Le chômage s'est considérablement aggravé dans ces pays : + 59 % en un an, ce qui représente six millions de chômeurs supplémentaires. Si l'on tient compte du nombre moyen de personnes à la charge des travailleurs sans emploi, le nombre de personnes directement affectées par le chômage se monte à plus de quarante millions.

Les experts du B.I.T. pensent que si la tendance actuelle se confirme, le nombre de chômeurs dans ces vingt-trois pays industrialisés s'élèvera à 18,5 millions à la fin de l'année.

● A LA FIN DE 1976, la Grande-Bretagne comptera encore 1 250 000 chômeurs à la fin de 1976, prévoit l'Institut national de recherche économique et sociale. La croissance serait, selon lui, de 1,8 % en 1976 et de 3,1 % en 1977.

EMPLOI

Les aides aux chômeurs

La complexité des modalités d'aide aux chômeurs, qui n'ont cessé d'évoluer au cours des derniers mois, ainsi que les simplifications de présentation que nous avons recherchées dans la page « Evénement » consacrée à cette question dans *le Monde* du 26 novembre, ont entraîné quelques imprécisions et erreurs. Ainsi la première catégorie de bénéficiaires comprend non seulement les salariés âgés de moins de soixante ans, comme nous l'avons écrit, mais tous les salariés de moins de soixante-cinq ans « *involontairement privés d'emploi* » pour des raisons autres qu'économiques. Des salariés qui ont quitté volontairement leur emploi, pour un motif légitime, peuvent, après avis d'une commission, bénéficier des aides publiques et complémentaires au même titre que des salariés licenciés.

La faute professionnelle grave motivant un licenciement ne fait pas perdre le droit aux allocations spéciales des ASSEDIC, contrairement à ce qu'il en est en matière d'aide publique (caractéristique du régime d'assurance par rapport au régime d'aide).

Le chômeur n'a pas, à proprement parler, droit à des congés payés, mais il peut demander une autorisation d'absence d'une durée maximum de vingt-huit jours (et non quarante-cinq comme nous l'avons écrit) à l'agence pour l'emploi dont il dépend.

Pour les jeunes gens libérés du service militaire qui peuvent prétendre aux allocations minimales des ASSEDIC, le délai d'inscription à la suite de leur libération a été porté, depuis le 3 novembre, de six à douze mois.

Les plafonds de ressources fixés pour l'attribution des allocations de chômage partiel versées par l'aide publique sont fixés mensuellement (et non par quatorzaine comme nous l'indiquions) et ont été portés depuis le 1er janvier à 2 580 francs pour un salarié célibataire, à 2 838 francs s'il a une ou deux personnes à charge, et à 3 096 francs s'il en a trois ou plus.

M. ROYER : la jeunesse qui chôme c'est l'armée de la révolution en marche.

(De notre correspondant.)

Tours. — *M. Jean Royer aime l'effort. Et il ne craint pas, dit-il, de l'imposer à ses sympathisants. C'était bien un effort qui était demandé, dimanche 30 novembre, aux fidèlse venus l'écouter parler pendant trois heures de politique économique et sociale. Et, trois heures durant, l'attention des audieurs ne faiblit pas.*

Ce discours fleuve a été marqué par une critique parfois sévère de la politique gouvernementale et par de vives attaques dirigées contre les « *syndicats marxistes* ». M. Royer a notamment prôné sous les bravos l'interdiction de la confusion des mandats politiques et syndicaux, l'interdiction des sections politiques d'entreprise, la reconnaissance de tous les syndicats — il y aura un bureau pour la C.F.T. à la nouvelle bourse du travail de Tours — et l'élection dans les comités d'entreprise de salariés indépendants des syndicats au premier tour.

Le maire de Tours a annoncé d'autre part qu'il avait obtenu l'accord de M. Chirac pour lancer dans sa ville une expérience destinée à résorber le chômage des jeunes, car « *la jeunesse qui chôme, c'est l'armée de la révolution en marche* ». Il s'agira d'assurer aux jeunes en quête d'un emploi des stages-formation d'un an payés au SMIC dans toutes les entreprises. Ces stages, qui devront être étendus à tous les services publics, ne devront pas créer de nouveaux frais d'enseignement pour les entreprises. Mieux, leurs charges sociales seront abaissées de 20 %. Le financement de cette expérience sera obtenu par l'emploi de fonds de formation encore inutilisés.

Ch. R.

ECHANGES INTERNATIONAUX

La conférence Nord-Sud

LES 77 DEMANDENT L'AUGMENTATION DU NOMBRE DES PARTICIPANTS

Nations unies, New-York *(A.F.P.)*. — Le président du groupe des « 77 », M. Blaise Rabetafika (Madagascar), a remis au représentant de la France à l'ONU, M. Louis de Guiringaud, président technique de la conférence préparatoire du dialogue Nord-Sud, une communication contenant le nom des douze pays (1) présentés par le groupe des « 77 » pour compléter la liste des vingt-sept participants invités à la conférence de Paris.

La lettre du président du groupe des « 77 » propose également deux nouveaux points de l'ordre du jour pour cette conférence : l'augmentation du nombre de ses participants et l'invitation à des organisations régionales de participer à la conférence à titre d'observateurs. Le désir des « 77 » d'augmenter le nombre des participants à la conférence vise surtout la Côte-d'Ivoire, l'Afrique n'ayant pas une représentation jugée suffisante dans la composition totale de la conférence.

(1) L'Egypte, le Cameroun, le Nigéria, la Zambie, l'Argentine, la Jamaïque, le Mexique, le Pérou, l'Irak, l'Indonésie, le Pakistan et la Yougoslavie.

● UNE DELEGATION COMMERCIALE est-allemande dirigée par M. Gerhard Beil, secrétaire d'Etat au commerce de la R.D.A., a quitté Berlin-Est samedi 29 novembre pour Washington. En 1974, les Etats-Unis ont exporté vers la R.D.A. pour 200 millions de dollars de marchandises et ont importé pour 20 millions de dollars de produits de la R.D.A. — *(A.F.P.)*

● LES PRIX ITALIENS à la consommation ont augmenté de 1,1 % au mois d'octobre, hausse supérieure à celle qui avait été enregistrée durant les six mois précédents. Le taux d'inflation annuel est maintenant tombé à 12,1 % (contre environ 25 % au début de l'année).

● AUX ETATS-UNIS, la balance commerciale a été excédentaire en octobre, pour le neuvième mois consécutif. Le surplus s'est élevé à 1 076 millions de dollars, contre 976 millions en septembre et un déficit de 101 millions en octobre 1974.





LA VIE ÉCONOMIQUE

ÉNERGIE

L'atome devra représenter en Iran 50 % de la capacité électrique installée en 1992

NOUS DÉCLARE M. ETEMAD

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, poursuit sa tournée des pays du Proche-Orient. Après sa visite en Irak, c'est en Iran qu'il s'est rendu du 28 novembre au 1er décembre.

Comme en Irak, M. d'Ornano a fait le point des projets de collaboration technique et d'échanges commerciaux entre la France et l'Iran. Les projets nucléaires franco-iraniens ont constitué une partie importante des discussions, car bien des problèmes restent à résoudre. Nous publions ici une interview de M. Akbar Etemad, président de l'Organisation iranienne de l'énergie atomique, qui, lors d'un récent séjour à Paris, a bien v[...] nous préciser l'état des relations fra[...] iraniennes dans le domaine nucléair[...] la position de l'Iran face aux diffic[...] que rencontrent les pays en voie d'in[...]trialisation rapide sur le marché [...]cléaire mondial.

« Monsieur le Président, l'Iran apparaît aujourd'hui comme un pays fantastiquement riche qui lance un programme de développement énergétique et industriel démesuré par rapport à ses ressources humaines, et avec une précipitation que s'expliquent mal les pays industrialisés. Pouvez-vous nous préciser votre capacité énergétique actuelle et vos plans à long terme ? Ces plans vous paraissent-ils réalistes ?

— La puissance électrique installée en Iran est aujourd'hui de l'ordre de 5 000 MW, dont la moitié est interconnectée sur le réseau. Cette puissance provient pour 80 % des centrales thermiques, et 20 % des centrales hydrauliques. D'ici dix-huit ans, vers 1992, nous souhaitons avoir une puissance installée de 70 000 MW. Ce chiffre élevé s'explique par nos plans d'industrialisation rapide et l'élévation escomptée du niveau de vie des Iraniens.

» Selon les normes occidentales, ce plan de développement paraît en effet irréaliste, mais il nous paraît accessible pour l'Iran pour plusieurs raisons. Nos ressources humaines (l'Iran a 33 millions d'habitants) sont loin d'être toutes mobilisées, nos possibilités de financement sont énormes et jamais il n'y avait eu une telle volonté politique et nationale d'aboutir à une industrialisation rapide et continue. Nous n'ignorons pas les difficultés de l'exécution de ce plan et les goulets d'étranglement.

— Les pays occidentaux ne comprennent pas non plus très bien pourquoi l'Iran, si riche en hydrocarbures, se lance dans un programme accéléré de construction de centrales nucléaires.

— Depuis un certain nombre d'années, Sa Majesté impériale propose une nouvelle politique énergétique selon laquelle les combustibles fossiles ne devraient plus servir à produire de l'énergie, mais être utilisés comme matière première dans l'industrie. Dans la mesure où l'Iran se sent un devoir moral de rester conséquent avec cette politique, et, si pratiquement la seule alternative au pétrole est aujourd'hui l'énergie nucléaire, il est normal que nous adoptions un programme de construction de centrales nucléaires.

» Remarquez qu'en 1992, nous prévoyons que le nucléaire devra représenter de l'ordre de 50 % de notre capacité électrique installée. Nos plans de développement réservent en effet une part à l'énergie hydraulique ; les sites qui pourraient fournir une puissance de 10 000 MW seront aménagés principalement en fonction des besoins d'irrigation. Nous allons aussi continuer à construire des centrales thermiques qui brûleront surtout les résidus lourds de nos futures raffineries de pétrole. Enfin, dans des régions isolées, où pour des applications industrielles spécifiques nous avons l'intention d'utiliser des turbines à gaz.

» Pour le moment, le programme nucléaire arrêté prévoit en 1992 une puissance installée de l'ordre de 23 000 MW. Nous étendrons ou non cette capacité en fonction de ce qui se passera dans le domaine nucléaire.

— Où en sont vos commandes de centrales nucléaires à l'étranger ?

— Jusqu'ici nous avons signé un contrat ferme d'achat de deux centrales nucléaires, de 1 200 MW chacune, avec la société allemande K.W.U. Les travaux ont déjà commencé sur le golfe Persique, à Bushehr. Nous avons aussi signé avec Framatome et E.D.F. une lettre d'intention pour la commande de deux centrales françaises de 900 MW chacune. Les études de site se poursuivent. Nous nous préoccupons beaucoup en effet des problèmes que pose la séismicité de la plupart des régions de notre pays. Nous pensons que nous serons pénalisés par la séismicité, tant par un choix plus limité des sites que par le coût élevé des installations.

» Du côté américain, les choses sont un peu plus compliquées. Nous avons envisagé de passer une commande de 8 000 MW aux Etats-Unis, mais cette commande suppose la signature d'un accord bilatéral de coopération dans le domaine nucléaire. Les conditions posées par les Américains nous paraissent excessives. Elles vont même au-delà de ce qu'un pays jaloux de sa souveraineté peut accepter. Pourtant, nous désirons vivement conclure un accord de coopération avec les Etats-Unis.

— Toutes les centrales que vous avez commandées sont à eau pressurisée, pourquoi ?

— Deux raisons essentielles expliquent ce choix : l'existence d'une technologie éprouvée et la possibilité d'une certaine diversification des fournisseurs. Nous avons, par exemple, fait une comparaison entre les centrales à eau légère et les centrales canadiennes à eau lourde. La centrale canadienne nous a paru un peu plus chère, et l'expérience industrielle de ce type de réacteur est moindre. En outre, nous n'aurions eu alors qu'un seul fournisseur. Les raisons qui nous ont fait opter pour les centrales à eau pressurisée plutôt que pour les centrales à eau bouillante sont plus nuancées. Mais l'existence d'un plus grand nombre de fournisseurs de centrales à eau pressurisée a été un critère important.

La coopération avec la France

— La coopération avec la France dans le domaine nucléaire se déroule-t-elle à votre satisfaction ?

— L'accord de coopération signé avec la France en juin 1974 recouvre presque tous les domaines d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous avons pris une participation de 10 % dans l'usine européenne d'enrichissement de l'uranium Eurodif. Nous avons en même temps consenti un prêt au commissariat à l'énergie atomique qui lui permet de financer sa part d'Eurodif. Ce prêt de 1 milliard de dollars doit être engagé en trois tranches : en novembre 1975, en novembre 1976 et en novembre 1977. Un premier paiement de 200 millions de dollars a eu lieu il y a quelques jours.

» Nous avons aussi pris une participation consolidée de 25 % dans la société Coredif pour le lancement d'une seconde usine européenne d'enrichissement. Dans le domaine de l'enrichissement, nous cherchons aussi à diversifier nos approvisionnements. Nous avons envisagé une participation dans l'usine que le groupement américain Uranium Enrichment Associates veut construire, mais, à cause des difficultés qui ont surgi dans la négociation de l'accord de coopération bilatéral avec les Etats-Unis, les discussions avec le groupe U.E.A. sont presque interrompues.

» La France nous aide aussi à installer un centre de recherches technologiques près d'Ispahan. La première phase d'études est terminée, et nous sommes sur le point de signer le contrat de la deuxième phase des travaux concernant le centre avec la société française Technicatome. Ce centre doit être le support principal de notre programme énergétique nucléaire. Nous voulons y former nos équipes de spécialistes, y entraîner ceux qui auront à résoudre les problèmes surgissant dans la marche et l'entretien des centrales, participer aux études des réacteurs de puissance, et notamment des réacteurs surgénérateurs, enfin disposer d'installations qui nous permettent de nous familiariser avec le cycle de combustibles. Nous désirons en particulier arriver à fabriquer les éléments combustibles des centrales à eau légère et apprendre à manipuler l'uranium et le plutonium.

» Ce centre disposera d'un réacteur de recherche de type Minerve pour l'étude de la physique des réacteurs, mais, pour le moment, pas d'un réacteur de recherche à eau lourde, ni d'un réacteur français de type chaudière avancée de série.

» Le gouvernement iranien compte beaucoup sur le développement fructueux de la coopération avec la France, et nous avons aujourd'hui le sentiment que cette coopération est bien engagée. Nous désirons la poursuivre et la développer, notamment dans le domaine du cycle de combustibles. Nous n'avons pas encore pris de décision sur l'installation d'une usine d'enrichissement ni d'une usine de retraitement de combustibles irradiés en Iran. Nous envisageons néanmoins de retraiter plus tard notre combustible irradié. Nous pensons en effet que les pays étrangers ne voudront pas des déchets radioactifs des autres, et que chaque pays ayant un programme nucléaire important sera finalement mené à retraiter le combustible chez lui.

— Comment comptez-vous former tous les spécialistes nucléaires dont vous aurez besoin ?

— Notre centre d'Ispahan regroupera finalement un millier de personnes. Pour la réalisation de notre programme, nous devrons former quelques milliers de spécialistes à des niveaux différents dans les années qui suivront. Nous avons à l'heure actuelle environ deux cent cinquante stagiaires ou étudiants dans les centres nucléaires à l'étranger, notamment aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. Un bon nombre de stagiaires seront envoyés très bientôt en France, en Allemagne et en Autriche.

— L'Iran a-t-il des ambitions militaires ?

— Des ambitions militaires ? Cela dépend de ce que vous entendez par ambitions. Bien que les problèmes de défense ne soient pas de ma responsabilité, je vous répondrai que l'effort militaire iranien est entièrement voué à la défense de notre intégrité territoriale et à la sauvegarde de notre indépendance nationale.

» Si par ambitions militaires vous faites allusion à une option nucléaire, je dois vous dire catégoriquement que la réponse est négative. Nous pensons que, dans le contexte actuel, les moyens conventionnels — je veux dire non nucléaires — sont actu[...]ment d'une très grande cré[...]lité.

» L'Iran a signé et ratif[...] traité de non-prolifératio[...] nous avons accepté le contrô[...] l'Agence internationale de l'[...]gie atomique sur les installa[...] et les matériaux nucléaire[...] notre pays. Nous avons d'[...]part lancé l'idée de la cré[...] d'une zone dénucléarisée au [...]che-Orient. Les Nations unie[...] réagi positivement, et nous [...]rons vivement que nos ef[...] dans ce domaine seront cou[...]nés de succès. Le très vif in[...] pour l'énergie nucléaire [...] rencontre actuellement en [...] n'est donc que la conséqu[...] d'une politique énergétique à [...] terme.

— Comment jugez-vous [...] efforts américains pour [...]forcer le traité de non-p[...]fération et les condit[...] mises par les Etats-Uni[...] l'exportation de leur techn[...]gie et de leurs matériaux [...]cléaires ?

— Je crois que, dans ce [...]maine, notre position est cl[...] Ayant de toute bonne foi ad[...] au traité de non-proliferatio[...] accepté l'application du syst[...] de sauvegarde de l'Agence [...] Vienne, nous nous en tenons [...]mement aux conditions et [...] modalités librement conse[...] jusqu'ici. Nous n'avons pas l[...]tention d'accepter de nouve[...] conditions au-delà des disposit[...] du traité et de la sauvegarde [...] l'Agence.

» J'ai un peu de peine à c[...]prendre la position de sept p[...]dits exportateurs de technol[...] nucléaire, qui se rencontrent [...]gulièrement à Londres pour [...]mettre d'accord sur une posi[...] commune à adopter face à le[...] clients nucléaires. Le but affi[...] de ces rencontres est de préve[...] la prolifération nucléaire. M[...] je crains que le renforcement [...] dispositions de non-proliféra[...] — auxquelles, à peine mises [...] place, on ne croit plus — ne n[...] conduise à un climat inter[...]tional empreint de méfiance [...] de suspicion.

» On peut aussi se demande[...] les motifs réels du « groupe [...] Londres » ne vont pas au-[...] des objectifs affichés. S'il est [...] vrai qu'on s'y occupe de la n[...]prolifération, pourquoi donc [...] fait-on à huis clos ? Pourquoi [...] associe-t-on pas un certain n[...]bre de pays plus directem[...] concernés ? Je crois personne[...]ment que cette façon d'agir [...] le traité de non-prolifération [...] danger sans ajouter une gara[...] supplémentaire réelle aux inst[...]ments de non-prolifération d[...] nous disposons actuellement. »

Propos recueillis par
DOMINIQUE VERGUÈSE

LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

A L'ÉTRANGER

Relations professionnelles et guérilla sociale en Italie

Les relations professionnelles en Italie peuvent-elles être qualifiées de « participation conflictuelle » ? Il faut parler d'une « confrontation permanente et non pas d'une participation permanente », a répondu M. Trentin, secrétaire général de la Fédération unitaire des syndicats de la métallurgie italienne, lors d'une journée d'études à Paris organisée à l'université Dauphine par le centre de recherches Travail et Société qu'anime M. Jacques Delors.

La démocratie syndicale qui existe en Italie avec son système de délégués d'ateliers élus et révocables à tout instant, mais aussi le contenu qualitatif des négociations avec les employeurs, sont à l'origine d'un style de relations très originale et difficilement compréhensibles pour des esprits cartésiens. Pas de clause anti-grève dans les conventions collectives, pas d'armistice sociale, mais une guérilla constante : « *Quand il y a un accord sur un problème, il y a une pause* », admet M. Trentin qui ajoute aussitôt : « *Comme les clauses de l'accord portent sur des problèmes de gestion quotidienne, il y a confrontation permanente.* »

Dans un tel climat, il n'est donc pas tout à fait exact de parler de cogestion à l'allemande comme l'a fait *le Monde* du 28 novembre. Les Italiens, a souligné M. Trentin refusent le « *staff mixte* », c'est-à-dire un conseil de surveillance paritaire composé de représentants patronaux et syndicaux. Il n'est même pas question de concertation élargie entre employeurs et Etat. M. Trentin et les métallurgistes italiens réclament pour la prochaine convention collective un droit de contrôle sur les investissements dans le but d'obtenir une diversification de l'industrie. Selon les observateurs français cela implique une discussion tripartite et la relance de la planification ; le dirigeant italien rejette avec netteté ce type de dialogue.

Refusant toute idée de centralisation, craignant la renaissance d'une bureaucratie, M. Trentin ne veut pas entendre parler d'une « *participation à trois* ». La raison ? « *Nous voulons sauvegarder notre autonomie conflictuelle.* » Même s'il y avait une autre majorité politique ? Même si les syndicats avaient à discuter avec des directions d'entreprise autogérée ? Même dans ces deux cas a répondu sans détour M. Trentin.

Le syndicalisme italien est en fait en pleine révolution. « *A travers notre expérience de démocratie syndicale,* indique M. Trentin, qui admet les difficultés que posent ces changements, *se trouvent mis en cause la vieille conception du syndicalisme et remis en question le rôle de l'Etat.* » Et de poser aux autres comme à lui-même deux interrogations qu'il juge fondamentales : « *Quoi produire ?* » et « *Qui doit gérer cette production ?* » M. Trentin, qui prévoit « *une confrontation très dure* » avec le patronat, laisse entendre qu'un changement de société est inévitable.

Plus que jamais l'Italie demeure un « *laboratoire social* » qui poursuit ses expériences, chacun étant conscient des risques d'explosion qu'une telle méthode implique, en période de crise économique. « *Nous sommes en plein milieu d'un processus sans savoir où cela va nous mener* », devait noter avec justesse M. Massacesi, directeur central de l'IRI, société nationale qui gère les participations de l'Etat dans un certain nombre de secteurs industriels.

J.-P. D.

La plus longue grève de l'histoire du Japon se poursuit dans le secteur public

Tokyo. — La grève des huit cent soixante mille employés du secteur public japonais en était, dimanche 30 novembre, à son cinquième jour. Elle est ainsi réputée être la plus grave et la plus longue de l'histoire du Japon.

Le trafic ferroviaire est réduit à deux cents départs par jour, au lieu de dix-huit mille habituellement. Les deux principaux syndicats de ce secteur ont d'ores et déjà envisagé un nouvel arrêt de travail du 15 au 20 décembre, si le gouvernement persiste à leur refuser le droit de grève. (Ce droit aurait été supprimé en 1948 par les autorités d'occupation américaines.)

Le mouvement, organisé par le syndicat japonais du secteur public (Korokyo), a reçu le soutien de la Fédération générale des syndicats japonais (Somyo), qui regroupe plus de quatre millions de syndiqués. La Somyo a demandé aux syndiqués des entreprises privées de se joindre au mouvement.

A Sendai, dans le nord-est du pays, des affrontements entre les grévistes des postes et la direction, à propos de travailleurs refusant de participer à la grève ont fait sept blessés.

M. Miki, premier ministre japonais, n'a pris aucune décision. Mais la presse locale fait état de sondages indiquant que sa cote est tombée au plus bas.

● LA PROGRESSION DES SALAIRES DES TRAVAILLEURS JAPONAIS a été en moyenne de 14,4 % de septembre 1974 à septembre 1975, soit un accroissement moyen de 189.900 yens (633 dollars), selon les statistiques officielles. En termes réels, c'est-à-dire en pouvoir d'achat, la hausse est de 3,7 %, le coût de la vie ayant augmenté pendant la même période de 10,3 %.

FAITS ET CHIFFRES

● ACCIDENTS DU TRAVAIL. — « *Les cadres ne veulent pas être traités en criminels. Aucune sanction ne doit être prise tant que la justice ne s'est pas prononcée* », a déclaré le 29 novembre, à Albi, M. Jean de Santis, secrétaire général adjoint de la C.G.C., qui a d'autre part rappelé l'opposition de ce syndicat à tout déplafonnement des cotisations sociales.

● ACCORD ENTRE LE KOWEIT ET LES COMPAGNIES GULF OIL ET B.P. — Aux termes de cet accord, le gouvernement koweïtien versera aux deux compagnies une indemnisation de 60 millions de dollars en contrepartie de la part de 40 % qu'elles détiennent dans la société Kuwait Oil. L'accord prévoit également la vente par le Koweït aux deux compagnies de 900 000 barils de pétrole brut par jour, dont 500 000 à Gulf Oil et 400 000 à la British Petroleum, pendant une période de cinq ans. Les deux compagnies bénéficieront d'une réduction de prix de 15 cents par baril, à condition que la contre-valeur totale des 900 000 barils soit versée dans un délai ne dépassant pas soixante jours. — *(A.F.P.)*

● SECURITE SOCIALE. — F.O. souhaite « prendre contact avec les plus hautes autorités de l'Etat », a déclaré, dimanche 30 novembre à Paris, M. André Bergeron, secrétaire général de cette confédération. F.O., qui estime nécessaire une réforme du financement de la Sécurité sociale, compte demander une entrevue au président de la République et au ministre de l'économie et des finances.

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Francs suisses	
48 heures	4 7/8	5 7/8	2 3/4	3 3/4	1 1/2	2 1/2
1 mois	6 1/4	6 3/4	3 7/8	4 3/8	4 1/8	4 5/8
3 mois	6 7/8	7 3/8	3 7/8	4 3/8	3 1/2	4
6 mois	7 1/2	8	4 3/8	4 7/8	3 7/8	4 3/8

COOPÉRATION

Le séjour de M. Jamieson à Paris

LE CANADA ET LA FRANCE PEUVENT-ILS DÉVELOPPER LEURS ÉCHANGES ?

Le ministre de l'industrie et du commerce du Canada, M. Doland Jamieson, effectue, jusqu'au 5 décembre, une visite officielle en France. Il est accompagné de représentants des principaux ministères fédéraux et d'une trentaine de dirigeants de sociétés canadiennes. M. Jamieson doit s'entretenir avec M. Jacques Chirac, ainsi qu'avec MM. Fourcade, d'Ornano et Ségard. Il sera également reçu le 2 décembre au Conseil national du patronat français, avant de se rendre à Lyon et à Marseille.

Le but de cette visite est de renforcer les échanges commerciaux et la coopération industrielle entre les deux pays. Le commerce extérieur franco-canadien reste en effet assez faible, malgré la place importante des deux nations dans les échanges mondiaux. Il n'a représenté en 1974 qu'à peu près 1 % du total de leur commerce. Le Canada a été l'an dernier le quatorzième client et le dix-neuvième fournisseur de la France, qui occupait, de son côté, les septième et dixième rangs pour les achats et les ventes canadiens.

En 1974, les exportations françaises vers le Canada ont atteint près de 2 milliards de francs et les importations 2,5 milliards. La balance commerciale française, déficitaire d'un demi-milliard l'an dernier, est redevenue excédentaire pour les six premiers mois de 1975. Les principaux postes d'exportation sont, pour la France, les boissons alcooliques, le matériel de transport et les livres et brochures ; pour le Canada, c'est la pâte à papier, le cuivre et les alliages. En 1974, la valeur à la tonne des exportations françaises au Canada a été d'environ 6 000 francs ; celle des ventes canadiennes, de 1 200 francs.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

précision mécanique labinal

Société anonyme au capital de 36 789 870 francs
Siège social : 17, rue de Clichy, 93404 Saint-Ouen.
Direction administrative : 156, bd Haussmann, 75362 Paris, Cédex 08.

EMISSION : de 128 666 actions nouvelles de 65 F nominal à souscrire contre espèces.

PRIX D'EMISSION : 73 F par action, soit avec une prime de 10 F.

JOUISSANCE : du 1er janvier 1976.

DROIT DE SOUSCRIPTION : à raison d'une action nouvelle pour trois anciennes ; représenté par le coupon n° 60.

CLOTURE DE LA SOUSCRIPTION : 12 DECEMBRE 1975.

LES SOUSCRIPTIONS sont reçues aux guichets des banques suivantes :

BANQUE NATIONALE DE PARIS
CREDIT LYONNAIS
SOCIETE GENERALE
CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
BANQUE FRANÇAISE DU COMMERCE EXTERIEUR

B.A.L.O. du 3 novembre 1975. — Visa C.O.B. n° 75158 du 28 octobre 1975.

BANQUE VERNES ET COMMERCIALE DE PARIS

CRÉATION DE DEUX NOUVELLES SICAV

Ainsi que la presse s'en est fait l'écho, il y a quelque temps, la Banque Vernes et commerciale de Paris, en association avec des investisseurs institutionnels, compagnies d'assurances ou caisses de retraites telles que le groupe Abeille-Paix, la Garantie mutuelle des fonctionnaires, le groupe Ancienne Mutuelle, la Caisse de retraite et de prévoyance des cadres de l'industrie du pétrole, la Caisse de retraite et de prévoyance des cadres, l'Epargne de France, la Toulouse, l'Etoile, l'Indépendance..., vient de créer deux SICAV obligataires, dotées chacune de 30 millions de francs de fonds propres (24 millions de francs de capital et 6 millions de francs de prime d'apport).

Les premiers conseils se sont réunis le 18 novembre 1975.

Pour Unipremière, dont le portefeuille ne comportera que des obligations dites de « première catégorie », le premier conseil est composé de :

Président-directeur général : M. Jean-Claude de la Triboullie, directeur de la Banque Vernes et commerciale de Paris ;

Vice-président : la Banque Vernes et commerciale de Paris, représentée par M. Roland d'Hauteville ;

La Garantie mutuelle des fonctionnaires, représentée par son président-directeur général, M. Michel Baroin ;

L'Abeille-vie, représentée par M. Bernard Thiriet ;

L'Ancienne Mutuelle-accidents, représentée par M. Michel Robin ;

La Caisse de retraite et de prévoyance des cadres de l'industrie du pétrole, représentée par M. Henri Bermann.

Pour Uni-Obligations, qui gérera un portefeuille d'obligations diversifiées, le conseil sera composé de la façon suivante :

Président-directeur général : M. Jean-Claude de la Triboullie ;

Vice-président : la Banque Vernes et commerciale de Paris, représentée par M. Roland d'Hauteville ;

La Paix-A.I.R.D., représentée par M. Henri Katz ;

L'Ancienne Mutuelle-vie, représentée par M. François Maureau ;

La Garantie mutuelle des fonctionnaires, représentée par son président-directeur général, M. Michel Baroin ;

La Caisse de retraite et de prévoyance des cadres de l'industrie du pétrole, représentée par M. Henri Bermann.

M. Yves Bouquerod a été nommé directeur général adjoint.

Les conseils ont décidé le principe de l'ouverture au public des deux SICAV après l'exécution des formalités nécessaires, c'est-à-dire vraisemblablement au début de l'année 1976.

GROUPE DE L'UNION INDUSTRIELLE DE CRÉDIT SOFAL

Les produits et agios encaissés par le groupe au cours des dix premiers mois de l'année ont atteint 371 000 000 F contre 324 000 000 F pour la même période en 1974.

Comme cela avait été précédemment indiqué, il se confirme qu'en raison essentiellement de la baisse sensible des taux de refinancement, les bénéfices de l'exercice, tant pour l'U.I.C. que pour sa filiale, la Financière SOFAL, seront en amélioration marquée par rapport à ceux de 1973, effaçant le fléchissement enregistré en 1974.

La rentabilité normale ainsi retrouvée devrait permettre aux deux sociétés d'augmenter les distributions faites à leurs actionnaires.

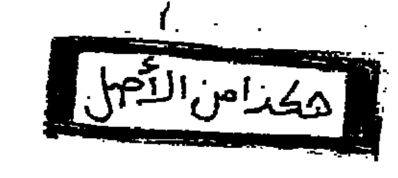
Dans cette perspective, le conseil de l'Union industrielle de crédit, réuni le 28 novembre, a décidé de porter le capital de 20 000 000 de F à 24 000 000 de F par incorporation de réserves et répartition gratuite d'une action nouvelle pour cinq anciennes, jouissance du 1er janvier 1975.

LEVER

55, avenue George-V, 75008 Paris

Le conseil d'administration de la société a décidé la mise en distribution d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice 1975.

Cet acompte, d'un montant de 15 francs (auquel s'ajoutera, dans les cas prévus par la réglementation en vigueur, un avoir fiscal de 7,50 F), sera mis en paiement au siège social, 55, avenue George-V, à partir du jeudi 4 décembre, sur présentation des certificats nominatifs pour estampillage ou contre remise du coupon n° 1 pour les titres au porteur.



LES MARCHÉS FINANCIERS

MATIÈRES PREMIÈRES

Cours des principaux marchés du 28 novembre 1975

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente.)

METAUX. — Londres (en sterling par tonne) : cuivre (Wirebars) comptant 569,50 (567) ; à trois mois 590 (587) : étain comptant 3 053 (3 075) : à trois mois 3 124 (3 127) : plomb 164,23 (161,75) : zinc 333 (341).

— *New-York (en cents par livre)* : cuivre (premier terme) 53 (52,70) ; aluminium (lingots) inch. (41) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne) 59 - 60 (inch.) ; mercure (par bouteille de 76 lbs) 120 - 125 (inch.).

— Singapour (en dollars des Détroits par picul de 133 lbs) : 955 (965).

TEXTILES. — New-York (en cents par livre) : coton déc. 57,10 (54,30) ; mars 58,85 (56,55) ; laine suint déc. 162 (156,20) ; mars 162 (155).

— Londres (en nouveaux pence par kilo) : laine (peignée à sec) 178 (171) ; jute (en sterling par tonne) Pakistan, White grade C 195 (inch.). Roubaix (en francs par kilo) : laine déc. 19,25 (18,40).

Calcutta (en roupies par maund de 82 lbs) : jute 450 (inch.).

CAOUTCHOUC. — Londres (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S. comptant 36,50 (33,75).

— Singapour (en nouveaux cents des Détroits par kilo) : 155,25 (149,75).

DENREES. — New-York (en cents par lb) : cacao déc. 59,25 (59,70), mai 55,55 (56,10) ; sucre disp. 13,24 (13,20), mai 13,27 (13,58).

— Londres (en livres par tonne) : sucre mars 157,80 (137,90), mai 159,50 (159) ; café nov. 724 (727), janv. 721 (725) ; cacao déc. 663 (652), mars 635,50 (635).

— Paris (en francs par quintal) : cacao déc. 592 (590), mars 578 (577) ; café mars 655 (630-680), janv. 660 (645-655).

CEREALES. — Chicago (en cents par boisseau) : blé déc. 350 (337 1/2), mars 363 1/2 (350) ; maïs déc. 274 3/4 (265 1/2), mars 282 1/4 (272 3/4).

Taux du marché monétaire

Effets privés.............. 6 3/4 %

LONDRES

Le marché, ce lundi, est sans grande animation, les cours sont irréguliers. Stabilité des pétroles et des mines d'or. Fonds d'Etat alourdis. Fermeté des valeurs australiennes.

OR (ouverture) (dollars) : 138 25 contre 138 15

VALEURS	CLOTURE 28.11	COURS 1/12
War Loan 3 ½ %	23 11/16	23 3/8
Beechamps	329 1/2	327 1/2
British Petroleum	557 1/2	552 1/2
Shell	367 1/2	367 1/2
Vickers	140	138
Imperial Chemical	313	311 ...
Courtaulds	139	137 ...
De Beers	288 1/2	287 1/2
*Western Holdings	25 3/4	25 ...
Rio Tinto Zinc Corp.	178 ...	177 ...
*West Driefontein	34 7/8	34 3/8

(*) En livres.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE Base 100 : 31 déc. 1974.)

	27 nov.	28 nov.
Valeurs françaises	133,7	134,7
Valeurs étrangères	128,2	128,7

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	77	77,8

NOUVELLES DES SOCIETES

ARBEL. — Résultat d'exploitation au 30 septembre, 8,50 millions de francs contre 7,76 millions.

S.L.E.V.E. — Bénéfice au 30 juin : 1,84 million de francs contre 1,12 million. Pour les neuf premiers mois, le chiffre d'affaires s'élève à 79,57 millions de francs contre 68,28 millions.

SOFAL. — Le bénéfice de l'exercice sera en progression sensible et devrait permettre une augmentation du dividende. Attribution d'une action nouvelle pour cinq, jouissance 1er janvier 1975.

Augmentation de 14,1 % des transactions boursières pour les onze premiers mois

Les transactions à la Bourse de Paris se sont accrues de 14,1 % durant les onze premiers mois de l'année pour atteindre 56 652 millions de francs. Cette augmentation est principalement due à l'accélération de l'activité durant la dernière semaine de novembre (5 465 millions de francs contre 1 461 millions la semaine précédente).

Les échanges au comptant entrent dans ce chiffre pour 33 776 millions contre 24 463 millions et ceux du terme pour 22 979 millions contre 25 159 millions.

B. A. L. O.

Le numéro du 1er décembre publie notamment les insertions suivantes :

Société concessionnaire des autoroutes Paris-Est - Lorraine « APEL ». — Emission au pair de 1 100 000 actions de 100 F (22 nouvelles pour 19), jouissance 1er janvier 1976. En souscrivant, il devra être versé, tant pour les actions souscrites à titre irréductible que pour celles souscrites à titre réductible, 78 F par action. Le solde, soit 22 F, sera versé sur appel. Le capital sera porté de 95 millions de francs à 205 millions de francs. La souscription sera ouverte du 8 décembre 1975 au 8 janvier 1976.

Groupement de l'industrie sidérurgique « GIS ». — Emission à 57 F de 1 760 000 actions de 50 F, jouissance 1er janvier 1976 (11 actions nouvelles pour 39). Le capital est porté de 312 millions à 400 millions de francs. Souscription du 15 décembre 1975 au 15 janvier 1976.

Etablissements Molho, Ganem et Fils. — Attribution gratuite de 4 750 actions de 50 F (1 nouvelle pour 7 anciennes), jouissance 1er janvier 1975. Le capital est porté de 2 362 500 F à 2 700 000 F.

Société Martell et Cie. — Insertion faite en vue de l'admission à la cote officielle des 729 900 actions de 130 F qui composent le capital actuel de la société.

De Beers Consolidated Mines Limited. — Insertion faite en vue de l'introduction en France et de la cotation éventuelle à la Bourse de Paris des 19 083 522 actions « deferred » de 0,05 rand, émises en rémunération d'apports.

Banque de financement pour l'industrie et le commerce. — Emission au pair d'un emprunt de 13 781 200 francs divisé en 137 812 obligations de 100 F (jouissance 2 décembre 1975), convertibles en actions à partir du 1er janvier 1976 dans la proportion d'une action de 30 F pour une obligation de 100 F.

Ces obligations rapporteront un intérêt annuel de 8 %, soit 8 F par titre. Exceptionnellement, le premier coupon à échéance du 1er janvier 1977 s'élèvera à 8,66 F par obligation.

La souscription de ces obligations est réservée par priorité, pendant les quinze premiers jours de l'émission, soit du 2 décembre 1975 au 16 décembre 1975 inclus, aux propriétaires des 183 750 actions de 30 F composant le capital de la société, qui peuvent souscrire à titre irréductible à raison de trois obligations pour quatre actions de 30 F possédées.

L'emprunt, divisé en dix séries sensiblement égales, sera amorti en dix ans à partir du 1er janvier 1981.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	28/11	1/12
1 dollar (en yens)	303 ..	304 80

BOURSE DE PARIS — 28 NOVEMBRE — COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	38 80	0 484	France (La)	390	390 .	Séquanaise Banq.	228 ..	229 ..	Un. Imm. France.	106 60	107 50
[illegible]							150 ..	150 ..	Acier Investiss.	103 50	106 ..

[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
			C.A.M.E.	95 50	94 60	Immob. Marseille	895	901
			Créditel (p. rouv.)	109 30	109 ..	Louvre	197 50	200
			Créd. gén. Indust.	150 ..	150 ..	Midi	510 ..	530
			(M) Crédit Mod.	. ..	66 ..	Rente foncière	649 ..	650
E.D.F. parts 1958	... ..	383 ..	Financière Sofat.	195 ..	199 ..	SINVIM.	172 70	172
E.D.F. parts 1959	392 .	388 ..	Finextel	122 ..	123 ..	Voitures à Paris	241 ..	242
Ch. France 3 %	135 50	135 ..	Fr. Gr. et B. (Cie)	75 60	75 .	Cogifi	110	110
Abeille-I.G.A.R.D.	431 60	432 ..	France-Bail	215 ..	214 .	Foncina	107 50	108
Abeille (Vie)	213 40	*215 ..	Hydro-Energie	35 ..	34 80	Gr. Fin. Constr.	107 50	108
A.G.P.	315 .	314 ..	Immobanque	157 50	158 ..	Imminde	106 70	108
Concorde	*290 ..	294 ..	Immofice	117 ..	117 .	Imminvest	77 10	77
Epargne France	288	288 ..	Interbail	139 .	144 50	Cis Lyon Imm.	95	97
Fonc. T. I.A.R.D.	114 90	115 ..	Locafinancière	135 ..	137 ..	OFIMEG	84 60	85
Foncière (Vie)	253	254 ..	Lyon-Alemand	102	104	U.G.I.M.O.	106 80	107
France (I.A.R.D.)	180 ..	183 ..	Soc. Mars. Crédit	276 50	276 50	Union Habit.	138 ..	139

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Carbone-Lor.	95 50	95 50	Vaal Reefs	112 ..	109 50	Financière privée	316 64	302 29
Delalande S.A.	390 ..	385 ..	West Rand	8 ..	7 90	Fructidor	136 44	130 25
Finalens	40 90	40 50	Alcan Alum.	98 70	98 50	Gestion Mobilière	192 66	183 92
FIPP	38 50	38 10	Cominco	154 90	156 ..	Mondiale Invest.	172 44	170 35
(Ly) Gerland	220 ..	220 ..	Finoutremer	... ..	123 ..	Oblisam	133 35	127 30
Gévelot	305 ..	305 ..	Minerais Resourc.	.. ..	11 10	Optima	138 66	132 37
Grande-Paroisse	95 ..	95 ..	Noranda	145 ..	141 ..	Planinter	268 18	256 02
Huiles G. et dér.	120	122 ..	Vieille Montagne	437 ..	446 ..	Sicavimmo	171 13	163 37
Labaz	d363 50	375 ..				S. I. Est	347 45	331 69
Lorilleux-Lefranc.	o180 ..	o180 ..				Soginco	118 55	113 17
Novacel	99 50	99 ..	Am. Petrofina	132 30	142 ..	Sogintar	385 32	367 85
Parcor	419 80	419 80	British Petroleum	50 50	51 .	Univalor	158 45	151 26
Quartz et Silice	64 ..	64 .	Gulf Oil Canada	122 ..	122	Valorem	150 53	143 70
Reti	200 ..	200 10	Petrofina Canada	.. ..	80 50			
Ripolin-Georget	.. ..	. ..	Shell Tr. (port.)	32 50	32 50	*Cours précédent		

[illegible]

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
525	4,50 % 1973	506 ..	499 90	498 90	497 60
1239	C.N.E. 3 %	1227 ..	1236	1237 ..	1231 ..
370	Afrique Occ.	451 ..	451 .	452 ..	449 ..
345	Air Liquide	360 50	363 .	362 ..	360 ..
69	Als. Part. Ind	69 50	71 ..	72 ..	71 80
295	Als. Superm.	306	309	309	309 ..
70	Alsthom	74 50	76	76 ..	75
40	Antar P. Atl.	40 60	41 60	41 95	41 50
250	Applicat. gaz	262	259 90	270 ..	267 ..
748	Cie Gle Eaux	779 ..	774 ..	770 ..	[illegible]
430	Eng. Matra	449	459	460 ..	[illegible]
230	E. J. Lefebvre	236	238	236	[illegible]
51	Esso S.A.F.	51 80	51 50	51 60	[illegible]
200	Eurafrance	206	202 80	204 60	[illegible]
348	Europe No 1	341 ..	349 90	366	[illegible]
365	Ferodo	379 20	388 50	385 60	[illegible]
225	Amer. Tel.	231 40	232	232 ..	230
21	Ang. Am. C.	20 40	20 20	19 95	20 15
165	Angold	157 ..	165 ..	151 80	155 ..
167	Astur. Mines	169	177 ..	180 ..	180 ..
235	B. Ottoman	241	234	235 ..	235
255	BASF (Akt)	260 ..	263	262 ..	263 ..
220	Bayer	228	221 50	221 50	224
75	Buffelsfont.	69 80	70	69 70	70 ..
15	Charter	15 30	14 85	14 95	14 85
119	Chase Manh.	128 80	130 40	128 80	131 ..
385	C.F.Fr.-Can.	395 50	396	404 ..	398 ..
17	De Beers (S.)	16 20	16 20	16 05	16 20
570	Deuts. Bank.	578	580	579	579 ..
140	Dome Mines	142	C141 20	142 50	141 20
580	DuPont Nem.	590	592 ..	...	595 ..
470	East. Kodak.	491 ..	483 50	491 50	493 50
31	East Rand	30 50	29 95	30 ..	30 ..
196	Ericsson	192 10	196 ..	195 80	196
395	Exxon Corp.	393 50	395 50	394 80	399
189	Ford Motor	196 60	C195 90	... ..	192 50
122	Free State	112 ..	110 80	110 80	112 .
	T.R.T.	462 ..	479 ..	478 ..	479 ..
	Tél. Elect.	850 ..	870	870 .	872 ..
	— (obl.)	127 .	127 50	127 50	127 50
	Tél. Ericss.	775	780	782 .	778
	Terres Roug.	66 50	67 50	67 50	68 60
	Thomson-Br.	254 ..	251	249 ..	249 60
	— (obl.)	278	280	279 ..	280 ..
	U.I.S.	167 ..	169 ..	168 90	168 ..
	U.C.B.	384 60	385	385 ..	377 50
	Un. Fr. Bques	292	292	291 .	287
170	Vallourec	171 ..	171 80	171 80	171 80
665	V.Clicquot-P.	664 ..	665 ..	665 .	558 .
610	Viniprix	698 ..	705 ..	708 .	705 ..
215	Gen. Electric	219 ..	218 70	219 ..	218 70
245	Gen. Motors	257 ..	258 ..	257 90	255 ..
18	Goldfields	18 40	18 30	18 10	18 05
25	★ Harm. Co.	22 60	22 80	22 40	23 ..
245	Hoechst Akt	252 .	256 .	255 ..	258 ..
28	Imp. Chem.	27 95	28 ..	28	27 50
102	Imperial Oil	106 50	107 80	107 80	105 80
930	I.B.M.	1026 .	1028 .	1023 ..	1025 ..
118	Internickel	112 50	C113 40	113 20	113 ..
95	I.T.T.	99 80	100 30	100 50	100 ..
6	Olivetti	6 20	6 25	6 25	6 15
625	Petrofina	549 ..	559 ..	556 ..	563
44	Philips	45 80	46 90	46 80	46 80
107	Prés. Brand.	97 ..	97	96 90	98 ..
235	Quilmès	249 70	249 70	249 70	245 10
93	★ Randfont.	90 ..	91 50	91 ..	90 10
43	Rand. Selec.	42 30	41 60	41 30	42 40
161	Royal Dutch	164 80	166 50	166 50	165 90
17	Rio Tinto Zinc	16 45	16 05	16 05	16
119	St-Helena	106 50	106 50	108 80	108 60
305	Schlumberger	309 ..	310 90	312 50	311 ..
33	Shell Tr (S)	33 05	32 70	32 90	32 60
480	Siemens A.G.	489 .	497 .	496 .	490 ..
37	Sony	37 80	38 80	38 80	38 40
14	Tanganyika	15 .	14 60	14 80	14 60
192	Unilever	200 ..	203 30	203 30	202 50
22	Union Corp.	21 50	21 30	21 20	21 70
128	U. Min. 1/10	140 ..	141 80	141 80	141 80
205	West Drief.	192 50	195 ..	192 50	195 50
85	West Deep.	80 80	81 80	81 80	82 ..
148	West Hold.	144 ..	143	142 20	145 ..
2	Zambia Cop.	2 05	2 05	2 06	2 05

[illegible]

* VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o. : offert; c. : coupon détaché; d. : demande; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique, portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 28 11	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 450	4 468	4 45
Canada ($ can. 1)	4 402	4 417	4 39
Allemagne (100 DM)	170 000	169 900	169 40
Belgique (100 fr.)	11 302	11 279	10 96
Danemark (100 krd.)	73 320	73 020	72 40
Espagne (100 pes.)	7 476	7 487	7 315
Grande-Bretagne (£ 1)	9 040	9 003	9 03
Italie (1 000 lires)	6 613	6 523	5 870
Norvège (100 krn.)	80 270	80 220	79 70
Pays-Bas (100 fl.)	165 790	165 700	165 25
Portugal (100 esc.)	16 580	16 580	11 50
Suède (100 krs.)	101 220	101 070	100 40
Suisse (100 fr.)	166 600	166 400	165 75

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 28.11
Or fin (kilo en barre)	20250 ..	20065 ..
Or fin (kilo en lingot)	20300 ..	20180 ..
Pièce française (20 fr.)	221	218 60
Pièce française (10 fr.)	167 20	167 ..
Pièce suisse (20 fr.)	199 20	195 ..
Union latine (20 fr.)	191 50	188 10
Souverain	193 80	191 ..
Pièce de 20 dollars	961 20	940 40
Pièce de 10 dollars	471 60	465 ..
Pièce de 5 dollars	290 ..	... ..
Pièce de 50 pesos	808 ..	802 50
Pièce de 10 florins	182 80	180 50

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

A B C D E F G

A Pékin

M. FORD A ÉTÉ ACCUEILLI PAR LES DEUX VICE-PREMIERS MINISTRES CHINOIS

Le président Ford est arrivé lundi 1er décembre à Pékin. La cérémonie organisée à l'aéroport avait une ampleur plus grande que celle qui avait marqué, en février 1972, la venue de M. Nixon. Plusieurs personnalités, dont deux vice-premiers ministres, MM. Teng Hsiao-ping et Li Hsien-nien, ont accueilli le chef de l'exécutif américain « au nom du gouvernement chinois et du premier ministre, M. Chou En-lai », précise Chine nouvelle.

Accompagné du premier vice-premier ministre, M. Teng, M. Ford a passé en revue un détachement des trois armes. Plus de cent Chinois (sportifs, savants, chercheurs, étudiants), qui se sont rendus aux États-Unis depuis 1972, étaient présents à l'aéroport. En revanche, aucun spectateur n'était visible sur le chemin emprunté par le cortège officiel pour se rendre dans le centre de Pékin et aucune banderole n'est apparue.

La visite de M. Ford durera quatre jours. « La partie américaine ne s'attend pas à des résultats concluants », a écrit dimanche l'agence soviétique Tass, qui souligne cependant que ce voyage est « important pour l'élaboration de la politique étrangère des États-Unis et l'ensemble de leurs rapports avec les autres pays ». « Les idées de Pékin et de Washington, ajoute l'agence, sont proches dans l'ensemble sur de nombreuses questions relatives à l'agression israélienne au Proche-Orient et aux problèmes coloniaux. » — (A.F.P., A.P., U.P.I.)

Au Vatican

Paul VI et M. Giscard d'Estaing se sont entretenus de la spiritualité dans le monde moderne

De notre correspondant

Rome. — Paul VI et M. Valéry Giscard d'Estaing ont eu, comme prévu, un entretien d'une heure lundi matin au Vatican. A la suite de cette conversation en tête à tête, l'épouse du président de la République a été introduite à son tour dans la bibliothèque privée du pape. Puis le couple présidentiel devait être reçu par le cardinal Jean Villot, secrétaire d'État, auquel le chef de l'État a présenté ensuite M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères.

Interrogé par les journalistes à sa sortie du Vatican, le président de la République a déclaré :

« Nous avons parlé de deux sujets qui sont la spiritualité dans le monde moderne et la contribution de la France à cette spiritualité ; puis nous avons parlé de la paix dans le monde et d'abord là où elle se pose en terme d'urgence, je pense notamment au Liban. Nous avons parlé des fondements de la paix, c'est-à-dire des actions en vue du développement de la paix au cours des prochaines conférences, notamment dans la direction des pays en développement. »

Le président de la République a ajouté : « *J'ai trouvé* (chez Paul VI) *une grande confiance à laquelle j'ai été très sensible.* »

Le président de la République a fait cadeau au pape des épreuves de quatre ouvrages de Péguy, annotées de la main de l'auteur. Paul VI lui a, de son côté, offert un tableau anonyme du quinzième siècle, représentant le Christ ressuscité avec sainte Madeleine.

M. Giscard d'Estaing, à son arrivée et à son départ du Vatican, a été salué par Mgr Jacques Martin, préfet de la maison apostolique, tandis que des hallebardiers en pourpoint et culotte jaune et bleue, le casque à plumets rouges, présentaient les armes.

M. GISCARD D'ESTAING SE RENDRA EN ÉGYPTE DU 10 AU 15 DÉCEMBRE

L'Élysée a rendu public ce lundi 1er décembre en fin de matinée le communiqué suivant :

« A l'invitation du président de la République arabe d'Égypte et de Mme Anouar El Sadate, le président de la République et Mme Valéry Giscard d'Estaing effectueront une visite officielle en Égypte du 10 au 15 décembre 1975. »

A SAINT-CHAMOND

Après le coup de feu contre les grévistes la direction des établissements Furnon dément employer des « mercenaires »

De notre correspondant

Saint-Étienne. — Les trente-neuf grévistes qui, après avoi[r] cessé le travail le 17 novembre, sont retranchés depuis jeud[i] dernier 27 novembre dans l'une des deux usines des établissements Furnon à Saint-Chamond (Loire) ont déposé plainte à [la] suite du grave incident survenu au petit matin du samed[i] 20 novembre. Un inconnu, venu en voiture, a tiré de l'autorout[e] un coup de feu, vraisemblablement avec une arme de calibre 5,[5] contre l'atelier qui est occupé (« le Monde » du 29 novembre e[t] des 30-novembre-1er décembre).

« *Cette opération constitue une véritable attentat pouvant entraîner la mort* » se sont indignés, samedi en fin d'après-midi, des responsables C.F.D.T. au cours d'une conférence de presse, à Saint-Chamond. « *Nous ne nous laisserons pas entraîner dans la voilence, mais nous laisserons pas entraîner dans la violence, mais nous ne nous laisserons pas intimider* » ont-ils assuré encore non sans avoir reproché aux services de police de ne s'être pas encore rendus, plus de treize heures après l'incident « *sur les lieux pour constater la matérialité des faits* ».

Dans un communiqué commun, la C.F.D.T., la C.G.T., le parti communiste et le parti socialiste ont vivement condamné cet acte d'agression. Syndicats et partis de gauche font leur l'accusation lancée, au lendemain des premiers incidents entre grévistes et non grévistes, par l'U.D.-C.F.D.T. de la Loire, affirmant notamment « *C'est dans l'entreprise Furnon travaillant en sous-traitance pou[r] les Bennes Marrel et pour Peugeot, qui a déjà fait parler d'el[le] lors de l'affaire Peugeot, que so[nt] « formés » des mercenaires m[is] à la disposition d'un certain nombre d'entreprises de la régio[n] stéphanoise* ».

M. Jean Furnon, P.-D. G. de[s] établissements portant son nom s'en est défendu dimanche soi[r] en ces termes : « *Les « Katangais » ? Ce n'est pas sérieux ! J[e] ne travaille pas avec cette catégorie de types. S'il y en ava[it] chez moi, il y a longtemps qu'i[ls] auraient viré les grévistes [à] grands coups de pied quelqu[e] part. J'ai mon franc-parler, ma[is] je garde pour l'instant tout mo[n] calme et ma sérénité, et, s'i[ls] s'attendent à une explosion de m[a] part, ils ne l'auront pas.* »

Par « ils », M. Furnon enten[d] la C.F.D.T., sans l'« *immixtion* » de laquelle « *ce banal et très l[i]mité conflit du travail sera[it] résolu depuis longtemps* ».

Les grévistes réclament notamment une augmentation mensuel[le] de 200 francs pour tous et r[e]fusent des licenciements qu[e] M. Furnon justifie par le m[a]rasme économique, aggravé p[ar] le conflit. « *Il y a eu chez m[oi] de la place pour deux cen[ts] personnes, puis pour cent soixan[te] et maintenant pour cent dix.* »

Dans la « charrette », il y au[rait] très vraisemblablement les trent[e-]neuf grévistes, parmi lesque[ls] vingt et un immigrés. De le[ur] côté, les cadres et des ouvrie[rs] non grévistes, qui sont à l'origi[ne] d'un syndicat-maison, s'oppose[nt] à l'action revendicative, q[ui], estiment-ils, porte atteinte à le[ur] liberté et constitue « *la soluti[on] la moins onéreuse pour la d[i]rection* ».

PAUL CHAPPEL[...]

AU CONGRÈS ANNUEL DU M.R.A.P.

La montée du racisme et du fascisme

De nombreux représentants de travailleurs immigrés, des délégués de plusieurs associations ou organisations antiracistes (britanniques, belges, néerlandaises...), des syndicalistes, se sont joints samedi 29 et dimanche 30 novembre aux quelque trois cents militants du Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix (M.R.A.P.) réunis rue Cadet, à Paris, au siège du Grand-Orient de France, lors du congrès annuel de leur organisation que préside M. Pierre Paraf.

La politique internationale a fortement marqué ces journées, notamment avec la situation en Afrique australe et la récente résolution des Nations unies déclarant que « *le sionisme est une forme de racisme et de discrimination raciale* ».

Une commission de travail s'est d'ailleurs constituée spontanément pour étudier ce dernier point. Après d'âpres discussions entre ceux qui étaient scandalisés par une telle résolution et ceux qui lui trouvaient des justifications, tout le monde s'est mis d'accord pour déclarer qu'elle était maladroite, ne pouvait que porter préjudice à la cause arabe et contribuerait à faire renaître l'antisémitisme.

« *On peut contester, critiquer le sionisme, mais on ne peut nier qu'il est né, qu'il est ressenti par nombre de juifs et de non-juifs comme une réponse au racisme antisémite*, a souligné M. Albert Levy, secrétaire général du M.R.A.P. *On peut regretter, désapprouver cette conception, la combattre, mais il nous paraît faux et périlleux de la qualifier en tant que telle de raciste. Est-ce à dire qu'Israël soit exempt de racisme dans le refus de reconnaître les droits des Palestiniens ?... Le mépris raciste, la négation de l'autre apparaissent indubitablement.* »

Un représentant de l'African National Congress (mouvement de libération d'Afrique du Sud) est venu témoigner de l'« apartheid » pratiqué par les Blancs au pouvoir dans son pays.

Depuis le mois de septembre dernier, le M.R.A.P. organise une grande enquête sur le racisme et la lutte antiraciste en France. Les derniers questionnaires devraient être rendus avant le 1er mars, mais, déjà, de nombreuses réponses ont été dépouillées. La liste importante d'attentats, de meurtres, d'agressions racistes, s'allonge chaque jour. De nombreux congressistes ont parlé de « *montée du racisme* », et même de « *montée du fascisme* ». Avec eux, le Mouvement d'action judiciaire a souligné la nécessité et l'urgence de mieux faire connaître et d'utiliser plus fréquemment la loi du 1er juillet permettant de poursuivre les auteurs d'actes racistes.

Les délégués des quinze mille membres du M.R.A.P. ont proposé une nouvelle loi pour réglementer les expulsions d'étrangers. Celle-ci précise : « *L'expulsion d'un étranger régulièrement admis au séjour en France ne peut être prononcée que s'il a gravement troublé l'ordre public et a été condamné pour les faits qui lui sont reprochés à une peine d'emprisonnement ferme d'au moins un an.* » L'assemblée a, de plus, exigé la ratification par la France de la « *charte du migrant* », adoptée à Genève par la conférence internationale du travail. — C.Ch.

M. JACQUES POSIER EST NOMMÉ AMBASSADEUR A SAN-SALVADOR

Par décret publié au *Journal officiel* du 2 décembre, M. Jacques Posier est nommé ambassadeur de France à San-Salvador (El Salvador), où M. Bernard Guillet est actuellement chargé d'affaires.

[M. Jacques Posier, diplômé de l'École des sciences politiques et ancien élève de l'École nationale d'administration, est né en 1924. Après avoir dépendu du ministère de l'intérieur de 1956 à 1958, il devient à cette date deuxième secrétaire à Saint-Domingue, puis à Berne, jusqu'en 1964. Premier secrétaire à Bangkok de 1964 à 1966, il est nommé en 1967 consul à Port-Gentil, en 1968 premier conseiller à Libreville et en 1969 deuxième conseiller à Buenos-Aires. En 1973, il est mis à la disposition du Haut Comité de la langue française.]

EN BREF...

● *Neuf enfants ont été blessés*, dont un grièvement, dans une collision survenue ce matin 1er décembre à une dizaine de kilomètres de Beauvais (Oise) entre un car de ramassage scolaire à bord duquel ils se trouvaient et un camion-citerne. Selon les premiers éléments recueillis par la gendarmerie, l'accident, qui s'est produit dans une ligne droite, serait dû à la fois au verglas et au brouillard, très dense à cet endroit.

● *Un jeune peintre a été poignardé*, dans la nuit du vendredi 28 au samedi 29 novembre, à Schirrhein (Bas-Rhin) lors d'une bagarre qui l'avait opposé à un mineur âgé de dix-sept ans. La querelle avait commencé dans un restaurant où consommait la victime, M. Joseph Dorffer, dix-huit ans. Sorti de l'établissement pour s'expliquer avec son adversaire, M. Dorffer a été atteint de plusieurs coups de couteau. Il est mort au centre de traumatologie d'Illkirch-Graffenstaden, où il avait été transporté. Son meurtrier a été arrêté et inculpé de coups et blessures ayant entraîné la mort.

Le numéro du « Monde » daté 30 novembre-1er décembre 1975 a été tiré à 521 675 exemplaires.

L'ACCORD SUR L'EXPORTATI[ON] DE GAZ NATUREL IRANIEN VERS L'EUROPE EST CONCL[U]

L'accord sur l'exportation v[ers] l'Europe du gaz naturel iranien [du] gisement de Kangan a été sig[né] dimanche 30 novembre à Téhéran. Aux termes de cet accord, l'Ir[an] livrera, à compter de 1981, 13,4 m[il]lions de mètres cubes de gaz natu[rel] par an à l'Union soviétique. Celle[-ci] en conservera 2 millions et réexp[é]diera 11 millions de mètres cub[es] (gaz iranien ou soviétique) v[ers] l'Allemagne (5,5 milliards de mètr[es] cubes), la France (3,66 milliards) [et] l'Autriche (1,84 milliard).

Le contrat, conclu pour une dur[ée] de vingt ans, est basé sur un pr[ix] (révisable) de 90 cents à 1 doll[ar] le millier de pieds-cubes livré à [la] frontière irano-soviétique, ce q[ui] assure un revenu annuel de 430 mi[l]lions de dollars environ à l'Ira[n,] payable notamment par des fou[r]nitures d'équipement.

L'acheminement du gaz de Kanga[n] jusqu'à la frontière soviétiqu[e] nécessitera la construction d'u[n] gazoduc dont le coût est évalué [à] 3 milliards de dollars et qui se[ra] financé, à concurrence de 70 %, p[ar] des capitaux étrangers. En contre[-]partie de l'utilisation de son résea[u] pour transporter le gaz jusqu'à [la] frontière tchécoslovaque, l'U.R.S.[S.] recevra 2 milliards de mètres cube[s] par an et revendra ce gaz 1,50 [à] 1,70 dollar le millier de pieds-cube[s].